This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

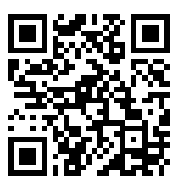

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Acad.
75 J 136

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1885

Ministère de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des C.ls
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
S. L. N. F.
Vente
28-10-

CXXXVI^e ANNÉE

5^e SÉRIE — TOME III

NANCY
IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie
11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad.
75 J (136

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1885

CXXXVI[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME III

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1886

wot/62/1

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 MAI 1886

LE CHEVALIER DE BOUFFLERS

PAR M. DRUON

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Si l'usage n'exigeait pas que vos élus, au moment où vous les recevez en séance publique, vous adressent tout d'abord des paroles de remerciement, je me sentirais encore le besoin de vous exprimer ma gratitude toute particulière. Étranger, par la naissance, à cette province, où cependant, après les nombreuses étapes de ma vie universitaire, m'a ramené et fixé mon libre choix, j'ai eu cette bonne fortune, que je n'aurais osé, sans votre indulgence, espérer de sitôt, d'être accueilli dans votre Compagnie. Près de quarante ans consacrés à l'enseignement, tel a été mon principal titre à vos suffrages. En me les accordant, vous m'avez, en quelque sorte, conféré le droit de cité ; et de Lorrain que j'étais par le cœur, mais par le cœur seulement, vous m'avez fait vraiment Lorrain par votre adoption : je ne saurais donc assez vous remercier.

Digitized by Google

Dès que vous m'avez admis à l'honneur de m'asseoir parmi vous, Messieurs, j'ai voulu, c'était tout à la fois pour moi un plaisir et un devoir, m'instruire de l'histoire de votre Académie. J'ai vu que beaucoup de ses membres s'étaient fait remarquer dans les lettres, dans les sciences, ou dans les arts. Entre tant de mérites divers, loin de moi la pensée d'assigner des rangs ; mais au moins m'est-il permis de dire qu'un nom m'a surtout frappé : ce nom revient souvent dans les mémoires de la seconde moitié du dernier siècle ; naguère encore on a eu soin de le graver sur la façade du palais édifié pour vos Facultés. Non pas cependant que celui qui l'a porté soit un de ces auteurs dont il convienne de recommander la lecture aux élèves de nos écoles. Mais, quelle que soit la valeur de l'écrivain, le personnage, par les circonstances singulières de sa vie, par les divers rôles qu'il a joués, est à coup sûr des plus curieux. Vous me permettrez donc d'appeler sur lui, pendant quelques instants, votre attention. Abbé, militaire, littérateur, artiste, courtisan, voyageur, gouverneur de colonie, député, mais par-dessus tout homme d'esprit et de plaisir, à ces traits n'avez-vous pas déjà reconnu Stanislas de Boufflers ?

Né à Nancy, le 31 mai 1738 [1], il était le second fils du

1. Presque tous les biographes font naître Boufflers en 1737, à Lunéville. C'est une erreur. Il faut, il est vrai, chercher son acte de baptême dans les registres de Lunéville, mais voici ce que porte cet acte : « Stanislas-Jean, fils légitime de haut et puissant seigneur messire « Louis-François, marquis de Boufflers, capitaine de dragons pour le « service de Sa Majesté très-chrétienne, et de haute et puissante dame « Madame Marie-Catherine de Beauvau-Craon, son épouse, étant né à « Nancy le 31 mai 1738, fut baptisé le lendemain dans la paroisse de « Saint-Roch, les cérémonies ayant été différées par la permission de « Monseigneur l'Évêque, ont été suppléées le 21 juin de la même année

Digitized by Google

capitaine des gardes du roi de Pologne; et le roi, en lui servant de parrain, avait voulu lui donner son nom. La famille des Boufflers, en France et en Lorraine, s'était fait une double illustration [1]. Les hommes se distinguaient par leur courage : je ne citerai que le défenseur de Lille, cet héroïque maréchal, à qui Saint-Simon, qui ne prodigue pas son estime, décerne de si magnifiques éloges. Les femmes étaient renommées pour leur beauté, souvent aussi pour leur esprit ; parfois même, elles y joignaient, comme par surcroît, les vertus conjugales. La marquise de Boufflers [2], la mère de celui dont nous

---

« dans la chapelle du roi. Il a eu pour parrain et marraine Leurs Majestés « le roi et la reine. »

Toutefois, malgré ce texte formel, la question du lieu de naissance est-elle définitivement résolue ? Boufflers n'est pas né à Lunéville, cela est certain. Mais on a raconté que sa mère, venant à Nancy, aurait été prise, dans la voiture, des douleurs de l'enfantement, et elle n'aurait eu d'autre sage-femme qu'un magistrat qui voyageait avec elle. On comprend que ces circonstances n'auraient pu être relatées dans l'acte ; et l'enfant aurait été porté comme né dans la ville où la mère arrivait. Ce qui semble confirmer ce récit, c'est l'épitaphe que Boufflers fit de lui-même :

Ci-gît un chevalier qui sans cesse courut ;
Qui, sur les grands chemins, naquit, vécut, mourut,
Pour prouver ce qu'a dit le Sage,
Que notre vie est un voyage.

1. Les Boufflers étaient originaires de Picardie. Ils s'étaient partagés en plusieurs branches. Les Boufflers établis en Lorraine, où ils avaient contracté des alliances avec les plus hautes familles, étaient de la branche des Boufflers-Rémiencourt.

D'après Moréri, deux Boufflers, Jean et Colard, auraient été tués en 1477, à la bataille de Nancy. Il est curieux de voir que ces ancêtres du filleul de Stanislas avaient péri dans les rangs de l'armée bourguignonne, en se battant contre les Lorrains.

Les Boufflers écrivaient souvent leur nom *Bouflers*. Nous avons suivi l'orthographe la plus ordinaire.

2. La marquise de Boufflers, comme nous l'avons vu plus haut, était de la famille de Beauvau-Craon. Voltaire, qui dit nettement dans se

Digitized by Google

parlons, eut beaucoup d'esprit, beaucoup de beauté : c'était tout ce qu'il fallait pour être la favorite, je dirai presque la reine de cette brillante société que Stanislas aimait à réunir autour de lui, grands seigneurs, grandes dames, écrivains en réputation : Montesquieu, Voltaire, Mme du Châtelet, Helvétius, La Condamine, étaient quelquefois les hôtes de cette cour, dont le prince de Beauvau, le président Hénault, le comte de Tressan, Saint-Lambert, Mme de Grammont, Mme de Lénoncourt, faisaient, avec Mme de Boufflers, l'ornement habituel.

Lunéville était comme le Versailles de la Lorraine : dans les deux cours on aurait trouvé même élégance, même grâce, même tour heureux de conversation, même goût pour les choses de l'intelligence. Je voudrais que là se fût arrêtée la ressemblance. Mais, il faut l'avouer, pas plus à Lunéville qu'à Versailles on ne se piquait d'une vertu sévère. Le bon Stanislas lui-même (que l'Académie, dont il a été le fondateur, me pardonne cet indiscret sou-

---

mémoires qu'elle était la maîtresse du roi Stanislas, admirait son esprit, et lui adressait des compliments en vers, où il la mettait au-dessus des beautés les plus renommées. Elle faisait agréablement les vers. C'est d'elle ce quatrain :

De plaire un jour sans aimer j'eus l'envie ;
Je ne cherchais qu'un simple amusement ;
L'amusement devint un sentiment,
Ce sentiment le bonheur de ma vie.

Mme de Boufflers professait des goûts épicuriens ; on l'appelait à la cour *Dame de Volupté,* et elle acceptait très bien ce nom, comme le prouve cette épitaphe qu'elle composa pour elle-même :

Ci-gît dans une paix profonde
Cette dame de Volupté
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis dans ce monde.

Digitized by Google

venir), Stanislas n'aurait pas eu le droit de blâmer bien rigoureusement son royal gendre. Les médisances s'exerçaient fort sur la faveur dont jouissait la trop séduisante marquise de Boufflers.

Il semble tout simple que le fils d'une mère aussi spirituelle ait dû montrer de bonne heure qu'il serait digne de sa mère. Pourtant, au dire de Boufflers lui-même, enfant, il aurait été assez lourd : on ne l'appelait que *pataud*. Mais sommes-nous absolument tenus de le croire? Il y a tout profit, pour une jolie femme, à parler, même quand ce n'est pas tout à fait vrai, de sa laideur première : elle sait qu'elle fait ainsi mieux valoir les charmes présents de son visage. Cette coquetterie, qu'une femme a parfois pour sa figure, je soupçonnerais volontiers Boufflers de l'avoir eue pour son esprit. Mais à supposer qu'il n'ait dit que la vérité, nous pouvons du moins affirmer que, pour son esprit, l'âge ingrat ne fut pas de longue durée. Chez la princesse de Craon, sa grand'mère, il étonnait, par la vivacité de ses reparties et la précocité de son intelligence, le P. de Neuville, célèbre prédicateur. On eut soin de lui donner un précepteur qui n'eût rien de trop grave et de refrogné. Celui qui fut choisi, Porquet, était un de ces abbés, si communs sous l'ancien régime, se plaisant mieux dans un cercle qu'à l'église, mondain d'instruction comme de goûts. Tournant agréablement les vers, c'était, pour parler le langage du temps, un dévot au culte des muses, et cette dévotion nuisait quelque peu à celle qui aurait été plus convenable à son état. Ainsi on raconte que, plus tard, nommé aumônier de Stanislas, le jour de son entrée en fonctions, comme le roi, qui allait se mettre à table, l'invitait à

Digitized by Google

réciter le *Benedicite,* Porquet, qui n'avait pas songé à se rafraîchir la mémoire, resta court.

Sous la direction de ce précepteur facile et indulgent, Boufflers apprit autant de latin, d'histoire et de philosophie qu'on pouvait décemment en exiger d'un homme de sa condition. Il avait souvent assisté aux entretiens des savants que Stanislas appelait à sa cour, et il en avait assez retenu pour ne paraître étranger à aucune science. Même il s'était mis à la théologie : je ne dirai point que ce fût par goût, mais par obligation d'état. En sa qualité de cadet, on le destinait à l'Église ; il portait le petit collet ; il était déjà pourvu de bénéfices : avec les quarante mille livres de revenus qu'il en retirait, il pouvait faire assez honnête figure dans le monde. D'une des abbayes qu'il possédait, il avait pris le titre d'abbé de Longeville. Il fallait bien faire quelque chose pour sa profession. Mais le jeune abbé se dédommageait de ces études un peu austères, en cultivant la musique et la peinture, pour lesquelles il avait de fort heureuses dispositions. Il excellait aux exercices du corps, et montait parfaitement à cheval. Surtout il fréquentait assidûment les salons qu'il amusait et charmait par la gaîté de sa conversation toute pleine de propos plaisants et de pensées fines. Il versifiait avec facilité, et versifiait surtout en l'honneur des dames. En même temps qu'il gagnait ainsi leurs suffrages, il faisait agréer aux philosophes quelques-uns de ses essais. Il collaborait à l'*Encyclopédie* par un article sur la *Générosité*. Il n'avait encore que dix-sept ans ; décidément notre abbé était une sorte de prodige.

On le vit bien, Messieurs, lorsqu'à l'âge où l'on finit

Digitized by Google

à peine d'être écolier, il fut fait académicien. Votre Compagnie fit fléchir pour lui les règles qu'elle opposait au commun des candidats [1] ; elle trouva qu'il était mûr pour elle ; et il fut élu, cinq ans avant l'époque où il aurait eu le droit de solliciter son élection. Sans doute nous savons tous

qu'aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Mais enfin, je me demande si, parmi les titres de Boufflers, on ne lui compta pas un peu sa naissance. Serait-il téméraire de supposer que les Académies, elles aussi, ont pu parfois être accessibles à certaines faiblesses ? Je ne parle, bien entendu, que des Académies du temps passé.

Aucun honneur ne devait manquer à l'abbé de Boufflers. Stanislas voulut assister à sa réception, qui eut lieu le 20 octobre 1758. Dans la même séance, l'Académie recevait un autre membre, l'abbé Porquet, comme pour montrer qu'elle récompensait le maître d'avoir formé un pareil disciple.

Boufflers avait pris pour sujet de discours : *De l'Éloquence*. C'était surtout une amplification de rhétorique. Le sujet dépassait sans doute l'âge de l'orateur. D'ailleurs, disons-le, ce n'était pas dans le genre grave

1. Nous voyons, dans les procès-verbaux de l'Académie de Stanislas, qu'à l'époque même où Boufflers fut élu, un M. de Campigneulles, qui avait écrit quelques jolies choses, demanda à entrer dans l'Académie. M. de Solignac, secrétaire perpétuel, tout en lui faisant des compliments, lui répondit par un refus, attendu que l'Académie exigeait des candidats qu'ils eussent au moins vingt-cinq ans. L'exception qui fut faite en faveur de Boufflers s'explique, cela se voit, d'après les mêmes procès-verbaux, par le désir qu'avait nettement exprimé le roi.

Digitized by Google

que Boufflers était appelé à obtenir ses plus brillants succès.

Le président de l'Académie, dans sa réponse, fit un magnifique éloge du récipiendaire : « Votre esprit, lui « dit-il, a déjà pris plus d'un essor vers le temple de « l'immortalité. » Vous reconnaissez là le style du temps. Mais ce n'était pas seulement la gloire littéraire qu'il lui promettait ; il présageait au jeune abbé de hautes destinées religieuses : « Vous vous êtes livré jusqu'à ce mo- « ment à l'étude des livres sacrés et de la théologie, parce « que vous êtes né pour éclairer de vastes diocèses, et pour « être mis ensuite entre les premières colonnes de l'Église : « honneurs qui sont la récompense due aux grands talents, « lorsqu'ils sont soutenus d'un grand nom. » L'excellent prophète ! Quand on songe à ce qu'a été Boufflers, l'auteur de tant d'œuvres légères, trop légères, on ne peut s'empêcher de sourire de la confiance un peu naïve de ce bon directeur, qui signale déjà en lui un futur cardinal.

La prédiction s'explique pourtant, Messieurs. Dans ce temps-là, les hautes dignités ecclésiastiques semblaient dévolues, par droit de naissance, aux fils des grandes familles ; la noblesse de leur race, c'était assez souvent leur principal titre, parfois même leur titre unique. Avec son illustre origine, filleul et favori du roi Stanislas, l'abbé de Boufflers, quelles que fussent d'ailleurs ses dispositions, était donc tout désigné pour l'épiscopat. De nos jours, Messieurs, et je le dis à l'honneur de notre époque, de nos jours, quand nous nous inclinons devant un évêque, nous saluons en lui des mérites tout autres et d'éminentes vertus chrétiennes.

Digitized by Google

Pour préparer Boufflers aux fonctions qui l'attendaient, on l'envoya à Saint-Sulpice. Mais les portes de Saint-Sulpice ne s'étaient pas si exactement fermées sur lui, qu'il n'en pût souvent sortir. Il allait dans le monde, il faisait visite à M^me^ de Pompadour, et la divertissait par des propos qui ne sentaient en rien le séminaire. Je vous laisse à penser si, rentré dans sa chambre, il était un lecteur bien fervent de saint Augustin et de saint Thomas. Quelques couplets plus que libres, échappés à sa muse trop folâtre, auraient suffi pour témoigner que la vocation religieuse ne lui venait pas. Mais il donna bientôt, de ses sentiments très peu ecclésiastiques, une démonstration fort éclatante. Il composa et fit courir dans le monde un conte d'une moralité singulière, *Aline, reine de Golconde*.

Aline, vous le savez, Messieurs, c'est l'histoire d'une petite laitière, d'humeur facile, qui, d'aventure en aventure et de chute en chute, monte au trône de Golconde. Les Alines ne sont pas rares dans ce monde ; mais qu'elles deviennent reines, cela ne se voit que dans les romans. Ce n'est pas sur un trône qu'elles vont tomber, mais beaucoup plus bas, extrêmement bas. Elles descendent, elles ne s'élèvent pas. En cela, la réalité est plus morale que le roman.

Aline devait plaire aux gens du XVIII^e^ siècle. Ce récit assez leste, qui commence par une pastorale et qui finit par des maximes philosophiques, était bien dans le goût de l'époque. Il était d'ailleurs écrit d'un style aisé, alerte, élégant. Peut-être aussi le contraste, que présentait la nature du sujet avec la profession de l'auteur, aida-t-il au succès, qui fut complet. Rien n'y manqua. Plus tard

Digitized by Google

même, *Aline* fut portée sur la scène et mise en opéra : les vers furent composés par Sedaine, et la musique par Monsigny[1].

Combien l'époque était frivole, vous allez en juger, Messieurs. Golconde était devenue tout à coup célèbre, grâce à Boufflers, et à Boufflers seulement. Et cependant ce nom, avant même que la fantaisie d'un romancier s'en emparât, était de ceux dont nous aurions dû garder le souvenir avec un patriotique orgueil. Naguère une poignée de Français, conduits par le plus intrépide des lieutenants de Dupleix, renouvelant en Asie les merveilleux exploits de Fernand Cortez au Mexique, s'était avancée dans l'Hindoustan. Ils avaient pris, en passant, Golconde, pour aller, plus loin encore, soumettre à notre influence de vastes régions. Mais la France de Louis XV était peu soucieuse de quelques-unes de ses gloires ; et, pour elle, Golconde fut, non pas la cité conquise par nos héroïques soldats, mais la capitale où avait régné la fabuleuse Aline.

Si, comme je l'ai dit, le succès obtenu par Boufflers fut grand, il faut ajouter que le scandale ne le fut guère moins. Malgré le relâchement général des idées et des mœurs, l'œuvre, même aux yeux des plus indulgents, parut par trop messéante pour un séminariste. Boufflers dut renoncer à entrer dans l'état ecclésiastique. Peut-

1. *Aline* parut en 1761. Grimm met ce conte bien au-dessus des *Contes moraux* de Marmontel. La première représentation de l'opéra eut lieu le 15 avril 1766 ; le duc de Choiseul, premier ministre, en avait surveillé lui-même les répétitions, au nombre de six. Un autre opéra-comique fut composé plus tard, sur le même sujet : *Aline, reine de Golconde,* musique de Berton, paroles de Vial et Favières, fut jouée avec beaucoup de succès en 1803, et a eu depuis de fréquentes reprises.

Digitized by Google

être même n'avait-il fait cet esclandre que pour se faire renvoyer de Saint-Sulpice ; car il faut lui rendre au moins cette justice, qu'il ne voulait pas se donner l'apparence hypocrite des vertus qu'il n'avait point.

Il venait de mettre à néant les vues que l'on avait sur lui. Son royal parrain fut d'abord courroucé, ainsi que la famille. Mais on ne tarda pas trop à lui pardonner. Pour qu'il eût encore un lien avec l'Église et pût garder ses bénéfices, on le fit admettre dans l'ordre de Malte. D'abbé, le voilà donc chevalier. En même temps que la croix, il prenait l'épée. Comme beaucoup de jeunes membres de l'ordre, il aurait pu faire ses caravanes dans la Méditerranée. Mais cette existence, à bord d'un bâtiment, durant de longues croisières, ne lui souriait point. Il aimait mieux la vie plus libre et plus variée d'officier de cavalerie. On lui donna ce qu'il désirait, une compagnie. Dans sa profession moitié religieuse, moitié militaire, il avait le droit d'assister à l'office avec un surplis passé sur son uniforme, donnant ainsi le singulier spectacle d'un prieur capitaine de hussards.

Ce dernier métier était selon ses goûts. Il fit en cette qualité, sous les ordres de Soubise, la campagne de Hesse (1762).

Bientôt on se répéta dans l'armée ses plaisanteries et ses bons mots. Ainsi, il avait donné à ses chevaux les noms des principaux généraux ennemis, pour avoir le plaisir de dire à ceux qui venaient le voir : « Ce matin « j'ai fait étriller le prince Ferdinand et le prince héré- « ditaire ; vous voyez que j'en sais plus long que nos « maréchaux. »

Il se conduisit du reste avec courage dans cette cam-

Digitized by Google

pagne ; et si la guerre avait continué, il se serait sans doute, comme ceux de sa race, distingué dans la carrière des armes. Mais vint la paix, une longue paix, qui lui laissait beaucoup de loisirs[1]. A partir de ce moment, Messieurs, je ne puis ni ne veux vous raconter minutieusement la vie de Boufflers. D'ailleurs, les vingt années qui suivent se ressemblent beaucoup. La résidence dans la garnison n'était pas alors, pour un officier, de stricte obligation. Après quelques mois passés, chaque année, au régiment, Boufflers reprenait sa liberté. Toujours en mouvement, il paraissait tour à tour à Paris, à Versailles, à Nancy, à Lunéville, sans se fixer jamais nulle part. Il allait même faire visite aux cours de Vienne et de Copenhague. D'humeur vagabonde, et passionné pour les chevaux, il courait par les grands chemins à bride abattue. Il était si bien connu pour être le plus errant des chevaliers, que M. de Tressan, le rencontrant un jour sur une route, lui dit : « Chevalier, je suis ravi de vous trouver chez vous[2]. »

---

1. La campagne de Hesse est la seule que fit Boufflers. En 1771, l'idée lui vint d'aller guerroyer comme volontaire dans les troupes des confédérés de Pologne. Il partit, mais il n'alla pas plus loin que Vienne, où le retinrent les succès qu'il obtint dans les salons. Il assista, mais ce ne pouvait guère être qu'en simple spectateur, au combat naval d'Ouessant, en 1778. C'était sans doute en sa qualité de colonel du régiment de Chartres qu'il accompagnait alors le duc de Chartres (plus tard Philippe-Égalité).

D'abord capitaine au régiment d'Esterhazy (hussards), Boufflers en devint, en 1772, colonel en second. Puis il fut nommé colonel du régiment de Chartres (infanterie) ; brigadier en 1780, et maréchal de camp en 1784.

2. Nous avons déjà rapporté l'épitaphe où Boufflers parle de ses courses nombreuses. Ailleurs, dans une épître à Voltaire, il dit :

Je regrette vingt bons chevaux,
Qu'en courant par monts et par vaux
J'ai crevés . . . . . .

Digitized by Google

D'autres fois, pour varier ses plaisirs, il entreprend des voyages à pied. Nous avons de lui plusieurs jolies lettres écrites de Suisse[1]. Il lui avait pris fantaisie de parcourir ce pays, mais sous un nom d'emprunt, et en se donnant pour un peintre, en quête d'ouvrage. Il emporte donc ses crayons, ses pinceaux ; il fait des portraits, que l'on trouve admirables, d'autant plus admirables qu'il ne demande pas cher ; car, après avoir peint la femme pour douze francs, il peint le mari par-dessus le marché. On prétend que ce voyage, fait gaiement, faillit se terminer par la prison. A Genève, au moment de rentrer en France, quand l'artiste voulut reprendre son véritable nom, on crut à une imposture. Un petit peintre, qui osait usurper le nom de Boufflers ! Les magistrats s'en émurent ; il eut quelque peine à se faire reconnaître pour ce qu'il était en effet. Il ne manqua pas de récréer, par le plaisant récit de ses aventures, Voltaire, chez lequel il passa quelques jours à Ferney. C'était alors le pèlerinage obligé de tous les beaux esprits. Il fit du patriarche, comme on disait, un portrait qui fut jugé fort ressemblant, et que plus tard il grava lui-même à l'eau-forte. Vous voyez qu'il avait toute sorte de talents. Voltaire lui fit un charmant accueil, et depuis parla toujours, avec une sorte d'enthousiasme, de l'aimable chevalier[2].

L'épître de Bonnard à Boufflers commence ainsi :

Tes voyages et tes bons mots,
Tes jolis vers et tes chevaux
Sont cités par toute la France.

1. Grimm dit des *Lettres de Suisse :* « Une des plus agréables choses « qu'on ait jamais écrites dans notre langue. » L'éloge est un peu exagéré.

2. On peut lire les lettres de Voltaire au maréchal de Richelieu (21

Digitized by Google

Chez Boufflers, Messieurs, l'écrivain et l'homme se ressemblent beaucoup. Dans ses œuvres comme dans sa vie, même imprévu, même caprice ; cela sent l'espiègle. Aurait-il été capable de produire un livre fortement pensé, longuement médité ? Je ne le crois pas. Quelques articles assez courts, où il a voulu être grave, ne font pas trop regretter qu'il n'ait pas appliqué son esprit aux matières sérieuses.

Le temps me manquerait à moi, et à vous sans doute la patience, Messieurs, si je voulais parler en détail des divers écrits de Boufflers. Je me contenterai donc de signaler rapidement les principaux, sans m'astreindre à l'ordre des dates. Je ne veux pas chercher ce qu'il a pu mettre de talent dans quelques contes en vers, où il s'est fait l'émule d'écrivains qui ont trop peu de retenue. Je suis plus à l'aise pour louer des fables, d'un tour heureux. Il en est même une, *les Deux Pinsons,* que je qualifierais de petit chef-d'œuvre, si je ne songeais aux fables de La Fontaine.

Je me contente d'indiquer, en passant, des traductions, en vers, de quelques morceaux d'auteurs anciens. Ces traductions ne sont pas sans mérite. Mais ce qui a fait

---

janvier 1765) et à Mme de Boufflers (21 janvier 1767) : on verra combien le chevalier lui avait plu. Il lui adressa l'épître charmante qui commence par ces vers :

Croyez qu'un vieillard cacochyme,
Chargé de soixante et dix ans. . .

A l'envoi que lui fait Boufflers de sa pièce fort libre, *le Cœur,* il répond par une pièce non moins libre, sur le même sujet. Dans une lettre adressée au chevalier, il lui dit : « La Suisse est émerveillée de vous : « Ferney pleure votre absence ; le bonhomme (c'est lui-même) vous re- « grette, vous aime, vous respecte infiniment. » Respecter infiniment est joli.

Digitized by Google

surtout la réputation de Boufflers, ce sont ces petites pièces qui semblaient lui échapper, car elles étaient inspirées surtout par les circonstances du moment ; d'autant plus goûtées, qu'on n'y sentait aucune prétention littéraire, et que l'auteur semblait n'avoir voulu que s'amuser, en amusant les autres. Ce que nous appelons poésie légère, c'est bien, c'était surtout un produit français. Nulle part cette poésie n'a fleuri comme chez nous. Quelques vers faits sans effort, et recouvrant une pensée ingénieuse, une piquante malice, un sentiment délicat, ont pu souvent, mieux que de gros volumes, faire arriver jusqu'à nous le nom de leur heureux auteur. Ils ont été nombreux, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, ceux à qui le don d'une imagination facile et enjouée procurait une sorte de gloire. Mais parmi ces élus de l'esprit, Boufflers a été l'un des premiers. Gracieux madrigaux, fines épigrammes, pas trop méchantes, car il aimait mieux caresser que mordre, jolies chansons, épîtres familières, parfois même folles boutades et bouts-rimés fort bien réussis, toutes ses compositions badines étaient aussitôt recueillies, colportées, applaudies. A une époque où l'on devenait célèbre avec un quatrain, un couplet de Boufflers était un événement ; on pourrait presque dire qu'il n'était point d'écrivain qui fût plus que lui le favori du public. Dans les *Mémoires* de Bachaumont, dans la *Correspondance* de Grimm, qui nous tiennent au courant de toutes les nouvelles littéraires, jour à jour, le nom de Boufflers est un de ceux qui reviennent le plus fréquemment, et ses moindres productions y sont enregistrées avec soin.

Une part des succès obtenus par le poète revenait au brillant causeur. Nous savons, en effet, que dans le monde

Digitized by Google

il déployait tous les agréments de l'esprit : il excellait à tourner un compliment avec grâce, à aiguiser un trait doucement malin, à égayer l'entretien par des saillies originales, à saisir des rapprochements inattendus, à laisser entrevoir des pensées discrètement voilées. Il semble bien que, dans cet art de la conversation, s'il a eu des égaux, il n'a pas eu de supérieurs, pas même, ce qui est tout dire, pas même Voltaire. Il enchantait tous ceux qui l'entendaient. Aussi, comme on s'accorde à le louer ! Bonnard célèbre les mérites de Boufflers dans des vers dignes de Boufflers lui-même ; Grimm ne parle du chevalier que dans les termes les plus flatteurs ; Mme du Deffant, qui trouve de l'esprit à si peu de gens, lui en reconnaît beaucoup, et du meilleur ; La Harpe, le critique si rigoureux, se laisse séduire par sa gentillesse ; le prince de Ligne est un de ses fervents admirateurs ; Voltaire enfin, nous l'avons vu, subit le charme commun, et à l'hôte délicieux que regrette toujours Ferney, il adresse une fort jolie épître.

Boufflers a été vraiment l'enfant gâté de son siècle. Pourtant, dans ce concert d'éloges, je distingue une note un peu discordante. Rousseau, qui l'a beaucoup connu, dit : « Il était aussi brillant qu'il soit possible de l'être. » Et il ajoute : « Avec autant d'esprit, il eût pu réussir à tout ; « mais l'impossibilité de s'appliquer et le goût de la dis- « sipation ne lui ont permis d'acquérir que des demi- « talents en tout genre. En revanche, il en a beaucoup, « et c'est tout ce qu'il faut dans le grand monde où il « veut briller. Il fait très bien de petits vers, écrit très « bien de petites lettres, va jouaillant un peu du cistre, et « barbouillant un peu de peinture au pastel. »

Digitized by Google

Rousseau est un misanthrope, je le sais ; de son propre aveu d'ailleurs, il avait vu, dans la société de Mme de Luxembourg, son mérite effacé par celui de Boufflers ; et ce souvenir ne le disposait pas à l'indulgence. Mais enfin ce jugement, sévère, si on le rapproche des autres jugements contemporains, est pour nous plus près de la vérité. Combien est-il de ces jolis riens qui doivent surtout leur prix aux circonstances fugitives qui les ont fait naître, et auxquelles ils ne peuvent guère survivre ! Le malheur de ces grâces fragiles, c'est qu'elles passent vite. Cette poésie est comme une liqueur pétillante, dont la mousse flatte agréablement le palais ; mais, si vous voulez goûter cette mousse, hâtez-vous, car elle tombe tout de suite. Le trop d'esprit, d'ailleurs, a quelquefois ses dangers. Des pointes, des jeux de mots (Boufflers ne savait pas toujours se les refuser) peuvent amuser sur le moment, mais ne plaisent qu'à ce seul moment, Enfin, et c'est le tort le plus grave, sa légèreté devient trop souvent de la licence ; la liberté de ses propos va quelquefois (tranchons le mot) jusqu'à l'obscénité. Le sel peut corriger certains aliments : si Boufflers a cru que l'esprit, quand il assaisonne certaines œuvres, suffit pour les faire passer, il s'est grandement trompé. Je ne veux pas lui imputer toutes les pièces que l'on a fait courir sous son nom. On a pu lui en attribuer plusieurs qu'il n'avait pas commises. Mais on ne prête qu'aux riches, dit-on ; et il avait le tort incontestable d'être trop riche [1].

1. Il y a plusieurs éditions de Boufflers, avec le titre *Œuvres complètes ;* mais, en réalité, elles ne le sont pas ; on a fait un choix : il y a des écrits que l'on ne voulait pas avouer. Mais on trouverait dans les recueils du temps diverses poésies dont les unes sont certainement de lui ; d'autres peut-être lui ont été faussement attribuées.

Digitized by Google

Un écrivain ancien, avec lequel il a plusieurs points de ressemblance, disait : Si ma vie est chaste, il importe peu que mes vers ne le soient pas. L'excuse, assurément, n'est pas bonne ; mais telle qu'elle est, Boufflers n'aurait pas pu se la donner. En fait de galanteries, le siècle n'était pas sévère ; Boufflers ne fut pas plus sévère que son siècle ; peut-être même le fut-il un peu moins. On le fit le héros de diverses aventures assez vives. Mais ici encore, j'aime à croire que la chronique ne s'est pas toujours tenue dans les limites exactes de la vérité.

Avec cette simple indication, j'en aurais dit assez sur la vie intime de Boufflers, si je n'avais à parler d'un attachement qui tint une grande place dans son existence. Ici, d'ailleurs, je retrouve encore l'écrivain ; car naguère on a grossi ses œuvres de sa correspondance avec la comtesse de Sabran. Qu'était-ce donc que M^me^ de Sabran ? Veuve d'un capitaine de vaisseau et mère de deux enfants, la comtesse, dont on a dit qu'avec ses cheveux blonds et ses yeux noirs elle était belle à ravir, avait vingt-sept ans, quand elle connut Boufflers ; il en avait trente-neuf. Elle aimait la musique ; elle se plaisait à dessiner, à faire des vers : elle prit, pour confident et pour juge de ses essais, le chevalier dont les talents étaient si vantés ; elle lui demanda des conseils. Ainsi se forma leur amitié ; leur amitié devint un autre sentiment, et il s'établit entre eux une de ces liaisons, à peine dissimulées, pour lesquelles la société d'alors se montrait singulièrement indulgente.

Oublions pour un instant tout ce qu'il y avait d'irrégulier dans leurs relations. Cette correspondance nous révèle en Boufflers des qualités que nous ne connaissions

Digitized by Google

point. Nous pouvions nous demander si chez lui l'esprit n'avait pas étouffé le cœur : nous savons maintenant qu'il était capable d'une vive et durable affection. Il nous a laissé dans ses lettres des témoignages d'une vraie sensibilité.

Le chevalier et la comtesse étaient libres tous les deux : qui les empêchait donc de légitimer leur mutuel attachement ? C'est que Boufflers, pour se marier, aurait dû renoncer à ses bénéfices. Le sacrifice était jugé sans doute trop considérable, car il ne fut ni demandé ni offert.

La vie de plaisir que menait Boufflers n'avait pas nui à sa fortune. Chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, il n'avait eu jusque-là que des succès, lorsqu'il lui arriva, en 1785, une mésaventure, fort inattendue, puisqu'elle avait pour cause une pièce de vers déjà ancienne. Voici à quelle occasion cette pièce avait été composée. La princesse Christine de Saxe, tante maternelle du dauphin, depuis Louis XVI, venait d'être élevée à la dignité d'abbesse de Remiremont. Boufflers fut chargé d'aller la complimenter au nom du roi Louis XV. Il avait alors, notez ce détail, une fluxion à la joue. La princesse, à ce qu'il paraît, était assez hautaine. Elle se montra pleine de morgue avec Monsieur l'ambassadeur. Boufflers, accueilli partout ailleurs avec faveur, fut piqué de cette réception peu gracieuse. Il fit une chanson. Bien qu'il n'y eût aucun nom, il était facile de reconnaître les personnages. Je ne citerai que deux couplets, l'un sur l'arrivée, l'autre sur le départ :

Avec une joue enflée
Je débarque tout honteux ;

Digitized by Google

La princesse boursouflée
Au lieu d'une en avait deux;
Et son altesse sauvage
Sans doute a trouvé mauvais
Que j'eusse, sur mon visage,
La moitié de ses attraits.

Puis, quand il a débité son petit compliment :

La princesse à son pupitre
Compose un remerciement;
Elle me donne une épître
Que j'emporte lestement;
Et je m'en vais dans la rue,
Fort satisfait d'ajouter
A l'honneur de l'avoir vue
Le plaisir de la quitter.

Il y avait douze à treize ans que la pièce avait paru dans divers recueils, sans provoquer autre chose que le rire. Elle était oubliée quand le *Journal de Paris* s'avisa de la reproduire. Le comte de Lusace, frère de la princesse, prit feu. Il se plaignit vivement de l'insulte faite à sa sœur. Le *Journal de Paris* fut supprimé. De là, grand tapage dans le public, privé de sa lecture habituelle. Un peu plus tard, il est vrai, le journal fut autorisé à reparaître.

A quelques mois de là, l'auteur des couplets fut chargé de fonctions qui l'envoyaient hors d'Europe. Était-ce un exil déguisé? Beaucoup le crurent. Mais il semble, d'après la correspondance de Boufflers, que c'est lui-même qui aurait sollicité ce poste lointain. Qu'il prît de l'âge, jusque-là personne ne paraissait s'en douter, et lui moins encore que personne. « J'attends pour être

Digitized by Google

« grave que je sois mort », disait-il. Il n'attendit pas si longtemps ; mais il était tout près de son demi-siècle, quand il se décida enfin à n'être plus jeune. L'heure était venue de s'attacher aux idées et aux choses sérieuses, de songer à l'avenir. Il se dit que si la mission qu'il acceptait était pénible, elle devait du moins lui ouvrir le chemin aux grands emplois et à la richesse. Il pourrait ainsi, et ce sentiment l'honore, abandonnant ses revenus ecclésiastiques, épouser celle qu'il aimait depuis dix années.

Le voilà donc, grâce au maréchal de Castries, ministre, nommé gouverneur du Sénégal. Il arrive à Saint-Louis. Je ne crois pas, Messieurs, que, pour personne, l'Afrique équatoriale soit précisément un lieu de délices ; mais il semble que si quelqu'un devait y souffrir, c'était surtout le brillant chevalier, transporté de la cour de Versailles au milieu de tribus sauvages. Boufflers cependant s'accommoda fort bien de sa nouvelle résidence [1]. La chaleur, les maladies, les privations, il supporte tout avec patience ; sa bonne humeur ne lui fait jamais défaut. Prenant à cœur ses fonctions, il déploie, dans son gouvernement, des qualités administratives qu'on ne lui soupçonnait point. Il introduit des améliorations dans la colonie. Il a des entrevues, dont il nous a laissé l'amusant récit, et conclut des traités avec les majestés nègres. Il s'avance à plus de soixante-dix lieues dans les terres, en remontant le Sénégal, « entre deux rives désolées, « écrit-il, escorté de loin par les lions, les tigres, les

1. Boufflers fit deux voyages au Sénégal. Il y arriva la première fois, le 14 janvier 1786, et y resta six mois. Revenu en France pour quelque temps, il retourna dans la colonie : ce second séjour dura du 15 janvier au 14 juin 1787.

Digitized by Google

« hyènes, les léopards, et de près par les crocodiles « et les hippopotames, dont le fleuve fourmille ». Il songe à organiser un voyage pour pénétrer plus loin encore dans l'intérieur de l'Afrique, et il en donne le plan détaillé dans une lettre qu'il adresse au contrôleur général des finances. Si l'on avait mis à sa disposition la somme assez modeste qu'il demandait pour cette expédition, sans doute il serait aujourd'hui compté parmi les précurseurs de ces intrépides explorateurs qu'admire notre époque. Mais ce que je tiens surtout à signaler, c'est que Boufflers, par son aversion pour l'esclavage, est en avant des idées de son temps. Tous ses prédécesseurs s'enrichissaient par la traite : non seulement il renonce pour lui-même à ce commerce lucratif, mais il l'interdit à tous ceux qui sont sous ses ordres ; et s'il lui arrive d'acheter quelques esclaves, c'est par commisération, et pour les rendre libres aussitôt. Ne croyez-vous pas, Messieurs, que des traits de cette nature font excuser certains écarts de plume? Boufflers fit aimer le nom français dans le Sénégal ; et, quand il partit, il laissa de vifs regrets.

Rentré en France, la première récompense qu'il obtint ne fut pas celle qu'il était allé chercher aux colonies ; mais elle était fort flatteuse pour son amour-propre, et comblait une de ses ambitions. Élu à l'Académie française, il y fut reçu dans la séance du 9 décembre 1788, par Saint-Lambert, Lorrain comme lui, et comme lui aussi membre de l'Académie de Stanislas. Ce jour-là, Messieurs, votre Compagnie eut le droit d'être fière. Du reste, n'a-t-elle pas eu souvent l'honneur d'envoyer quelqu'un des siens dans ces corps lettrés ou savants,

Digitized by Google

maintenant réunis au Palais Mazarin? C'est pour elle une tradition qui ne s'est pas encore perdue. Aujourd'hui même, l'un des vôtres, que les lettres, un peu jalouses de leur nature, regrettent de ne pas posséder sans partage, ne siège-t-il pas parmi les quarante immortels?

Il n'est pas ordinaire de revenir des pays barbares pour entrer à l'Académie. Cette circonstance, toute particulière à Boufflers, lui fournit le sujet de son exorde. Il avait vu, disait-il, jusqu'où l'esprit humain peut tomber; il allait voir jusqu'où l'esprit humain peut s'élever. Son discours, paraît-il, charma l'auditoire. Quelques mois plus tard, il obtenait encore le même succès. Élu directeur de l'Académie, il avait à recevoir, en cette qualité, l'abbé Barthélemy. Surtout, quand après avoir montré la Grèce, ruinée, dépeuplée par le temps, il la représentait relevée, ressuscitée, avec ses monuments et ses grands hommes, par le génie de l'auteur d'*Anacharsis,* il fut couvert d'applaudissements[1].

Ces fêtes de l'intelligence allaient devenir bien rares;

---

1. La réception de l'abbé Barthélemy eut lieu le 16 août 1789. Le 16 novembre de la même année, Boufflers, en qualité de directeur, alla présenter les hommages de l'Académie au roi, à la reine et au dauphin. On peut lire, dans la *Correspondance* de Grimm, les discours qu'il prononça à cette occasion, et qui n'ont pas été recueillis dans ses œuvres. Après la réorganisation de l'Institut, il fit, en séance publique, le 12 thermidor an XIII (31 juillet 1805), l'éloge du maréchal de Beauvau, son oncle, ancien membre de l'Académie française; et le 13 août 1806, l'éloge historique de l'abbé Barthélemy.

Ajoutons, pour donner la liste complète de ses discours académiques, qu'à l'Académie de Stanislas, il lut, après avoir prononcé son discours de réception, un morceau *sur la sagesse.* Reçu membre de l'Académie de Dijon en 1766, il fit, en séance publique, le 29 décembre, son remerciement. Enfin, à l'Académie de Berlin, où il était entré pendant l'émigration, il lut, le 25 janvier 1797, un long discours *sur la vertu.*

Digitized by Google

la politique devait, pendant de longs mois, faire oublier la littérature. Les événements se précipitaient. Dans son discours de réception, prononcé à la veille des États généraux, Boufflers, partageant l'enthousiasme presque universel, saluait l'aurore des jours qui se préparaient. Il voyait la monarchie régénérée, et, comme le Phénix, immortelle, reprenant un nouvel être, une nouvelle existence.

Élu député de la noblesse par le bailliage de Nancy, Boufflers prit part aux travaux de l'Assemblée, dont il avait célébré d'avance les magnifiques bienfaits. Mais il n'était pas né pour les grandes luttes de la tribune. Son rôle, à la Constituante, fut effacé. Il attacha surtout son nom à quelques lois utiles. C'est ainsi qu'il fit rendre le décret qui assurait aux inventeurs le droit de propriété. Mais dans les occasions, assez rares, où il prit la parole sur des choses politiques, il s'exprima toujours avec modération, parfois même avec courage.

A l'expiration de son mandat, rentré dans la vie privée, il ne songea plus à attirer sur lui l'attention publique. Il condamna sa muse légère au silence. Le temps n'était plus, d'ailleurs, où, dans les salons, les couplets à Iris passaient de bouche en bouche. La terrible époque se passionnait pour d'autres vers, pour d'autres chants, sur les places et dans les rues la *Carmagnole,* et la *Marseillaise* aux frontières.

Monarchiste constitutionnel, Boufflers, plus longtemps que beaucoup de ses anciens collègues, avait espéré voir s'établir l'accord de la royauté et de la liberté. Le 10 août vint lui ôter ses dernières illusions. Alors il quitta la France, qui ne lui offrait plus de sûreté.

Digitized by Google

Il alla en Prusse, chez le prince Henri, qui l'avait connu à Versailles, et lui avait toujours témoigné beaucoup d'amitié. Il arrivait précédé d'une grande réputation. La société berlinoise avait la meilleure envie de se montrer digne d'un hôte aussi distingué et de lui faire fête. Mais, hélas ! l'esprit de Boufflers était d'une nature trop fine, trop délicate, pour être vraiment compris et goûté d'intelligences tudesques, assez épaisses. Tomber dans un monde qui trouvait surtout du sel aux lourdes plaisanteries, c'était avoir émigré deux fois.

La Révolution, en supprimant les biens ecclésiastiques, avait du même coup fait disparaître le motif d'intérêt pour lequel Boufflers ne se mariait point. Il attendit cependant encore plusieurs années, avant de donner son nom à M^me^ de Sabran. Mais mieux vaut tard que jamais. Il l'épousa enfin en 1797. Il est vrai qu'alors il se croyait assuré d'une fortune prochaine. Le roi de Prusse lui avait concédé, sur les confins de la Pologne, des terres assez vastes, pour y établir des colonies agricoles d'émigrés français. Mais les colons qui furent appelés en vinrent bientôt à ne plus s'entendre, ni entre eux, ni avec leur chef. Après trois années d'efforts perdus, il fallut renoncer à l'entreprise.

Les dégoûts éprouvés par Boufflers en Prusse lui faisaient désirer plus vivement de revenir à Paris, où, grâce au Consulat, renaissaient le calme et la sécurité. Il obtint sa radiation de la liste des émigrés et rentra en 1800. Reconnaissant envers celui qui lui rendait la patrie, il fut l'un de ses admirateurs et de ses courtisans. Reçu chez M^me^ Élisa Bacciochi, la sœur de Bonaparte, la future grande-duchesse de Toscane, il retrou-

Digitized by Google

vait, pour flatter les hauts personnages du nouveau régime, un peu de ce talent qui lui avait si bien réussi dans l'ancienne cour. Un jour, revoyant dans le salon de Mme Bacciochi, Jérôme Bonaparte, alors marin, et de retour d'une croisière, il improvisa ce madrigal :

Sur le front couronné de ce jeune vainqueur
J'admire ce qu'ont fait deux ou trois ans de guerre :
Je l'avais vu partir ressemblant à sa sœur,
Je le vois revenir ressemblant à son frère.

Mais toutes les tentatives faites pour arriver à la faveur du maître furent inutiles. Quand Boufflers avait fait demander l'autorisation de rentrer en France : « Pourquoi non ? avait dit le premier Consul ; il nous « fera des chansons. » Faire des chansons ! Bonaparte semblait croire que Boufflers ne fût pas bon à autre chose ; il ne le prenait pas au sérieux. L'auteur de couplets trop nombreux eut beau solliciter une préfecture ; elle ne lui fut pas accordée. Il fut proposé, par Rœderer, pour une place d'inspecteur général des études : « Mais « vous n'y pensez pas ! s'écria Bonaparte. Eh ! que « diraient les professeurs et les élèves, quand ils sauraient « que celui qui les inspecte est ce même Boufflers qui « a fait.... toutes les pièces que vous savez ? Allons « donc ! »

On lui rendit son fauteuil à l'Institut. Plus tard, on le fit administrateur adjoint de la bibliothèque Mazarine : voilà tout ce qu'il obtint. Il avait hérité de son frère, mort sans postérité, le titre de marquis : il ne put le porter sous l'Empire. Napoléon, dans sa hiérarchie nobiliaire, n'avait point laissé de place aux marquis.

Digitized by Google

Les fonctions de Boufflers lui donnaient sans doute peu de travail ; mais les appointements étaient médiocres. Il s'arrangea philosophiquement de sa modeste existence. Il habitait, l'été, une petite mais on de campagne qu'il possédait près de Saint-Germain, avec quelques champs et quelques prés « Voilà », disait-il en montrant ses récoltes dont il s'occupait comme un bon fermier, « voilà maintenant mes poésies. » Mais s'il ne faisait plus de vers, cependant il n'avait pas entièrement renoncé à écrire. Il revint au genre qui lui avait valu sa première célébrité. En 1810, il publia trois nouveaux contes, *le Derviche, Ah! si* et *Tamara*. Ils ont un mérite que n'avait pas *Aline :* ils se contiennent si bien dans une honnête réserve, que

La mère en permettrait la lecture à sa fille.

Mais, voyez le guignon ! Ils sont assez peu intéressants ; on y trouve des longueurs ; le style n'est pas exempt d'affectation, l'esprit est trop cherché ; cela ne coule pas de source ; cela, littérairement, ne vaut pas *Aline,* et semblerait donner raison, j'en suis fâché, à un vilain proverbe, qui prétend que dans une famille les mauvais sujets sont d'ordinaire les plus séduisants.

Boufflers n'avait pas habité impunément l'Allemagne ; la contagion de la métaphysique l'avait atteint, lui qui s'était fait sa réputation par des bagatelles fort peu philosophiques. Il composa un traité sur *le libre arbitre.* Il prouva surtout qu'il ne faut jamais forcer son talent.

Du reste, les qualités mêmes par lesquelles il avait brillé s'étaient affaiblies chez lui. A certaines natures d'esprit, il faut la jeunesse ; elles se ressentent, plus que

Digitized by Google

les autres, des outrages du temps. Avec les années, Boufflers était devenu pesant, silencieux, somnolent. Mais si l'intelligence avait perdu sa vivacité, le cœur restait bienveillant, affectueux. Il connut, il goûta toutes les douceurs de l'amitié. Parmi ceux qu'il aima le mieux et dont il fut le mieux aimé, je citerai deux poètes, d'un caractère vénéré de tous; leur attachement l'honore : Delille et Ducis. Tous trois se suivirent de près dans la tombe. Delille y descendit le premier. Quand vint le tour de Boufflers (18 janvier 1815), il demanda de reposer près de son ami. Ce vœu fut respecté ; et sur la colonne funéraire fut gravée cette inscription, qu'il avait donnée lui-même : « Mes amis, croyez que je dors ».

Comme si l'histoire de Boufflers devait offrir une dernière singularité, même après sa mort, Baour-Lormian, qui lui succéda à l'Académie française, ne fit point, j'ignore pour quelle raison, de discours de réception. Le tribut d'éloges offert à la mémoire de chaque académicien, même des moins connus, et qui, pour quelques-uns, prolonge d'un jour leur immortalité, manqua donc à Boufflers. Pourtant il eût été curieux d'entendre comment, à une époque d'idées plus sérieuses et de mœurs plus retenues, le poète, aux vers par trop risqués, était jugé dans la grave Compagnie. Malgré tout, j'imagine, on l'eût grandement loué : la tradition le veut ainsi, et la vérité académique, vous le savez, n'est pas toujours l'exacte vérité. Aujourd'hui nous avons le droit et le devoir d'être plus sévères. Le poète latin, auquel j'ai déjà fait allusion, disait de ses écrits :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.
Du bon, du médiocre, encor plus de mauvais.

Digitized by Google

Ce que Martial pensait de lui-même est, je le crains bien, vrai de Boufflers. Il est venu à point, il a été l'expression de son temps : ainsi s'explique surtout la faveur, l'engouement dont il a été l'objet. Mais ses œuvres, dépouillées de l'à-propos qui en faisait le charme principal, ont pour nous beaucoup perdu. Outre qu'il gaspilla sur de bien minces sujets ce qu'il avait de talent, comme ces riches qui dépensent tout leur trésor en menue monnaie, que de pièces d'un goût douteux, et d'une moralité qui n'est même pas douteuse malheureusement ! Mais enfin, il faut être juste : quand on aura déchiré toutes les pages que n'avouent ni le goût ni la décence, il restera encore de quoi composer une petite anthologie, suffisante pour faire vivre le nom de l'auteur. Ce Boufflers, ainsi expurgé, est bien l'un des représentants de l'esprit français, de l'esprit français surtout au dernier siècle, avec sa grâce légère, sa vivacité enjouée, son piquant naturel. Sans doute il est beaucoup d'autres qualités, plus hautes, je le sais, et qui, Dieu merci, ne sont pas absentes de chez nos grands écrivains ; mais celles-ci nous appartiennent plus en propre : aucune autre littérature ne les offre à un degré aussi éminent. Sachons donc les conserver, les honorer. Maintenant, peut-être, sommes-nous tentés de négliger un peu trop ces dons natifs de notre race ; nous ne voulons pas assez rester nous-mêmes ; et cependant l'esprit d'un peuple, comme son territoire, fait partie du domaine national. Il faut défendre l'un comme l'autre. C'est un devoir auquel on ne peut faillir dans cette province. La Lorraine, longtemps avant d'être soumise à nos rois, montrait assez par ses littérateurs,

Digitized by Google

ses savants, ses artistes, qu'elle aussi faisait vraiment partie de la France. Peut-être même nulle part ailleurs ne se révèlent aussi nettement les traits distinctifs du génie de notre nation. Mais aujourd'hui, plus encore que par le passé, votre cité doit être l'une des cités françaises par excellence. Rapprochée, par le malheur des temps, de la frontière, elle est, en face de l'étranger, comme la forteresse intellectuelle de notre pays. Avec ses établissements nombreux où toutes les hautes études trouvent leur place, Nancy, choisi pour être l'un de ces foyers d'où rayonnent notre esprit et nos idées, a vu grandir son importance et son rôle. Et si l'honneur d'être maintenant l'un des vôtres, Messieurs, ne m'imposait l'obligation d'être modeste pour vous, j'ajouterais que votre Académie peut, elle aussi, exercer une action et rendre des services qui auront leur utilité.

Digitized by Google

L'OR ET L'ARGENT

PAR

M. A. DE METZ-NOBLAT

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Si j'ai été un jour assez téméraire pour briguer l'honneur de prendre place au milieu de vous, et si vous avez été assez indulgents pour prendre en considération mes faibles titres, je ne me suis du moins jamais fait illusion sur la véritable valeur de ceux-ci, et vous vous êtes souvenus d'un économiste, votre collègue, en admettant son fils dans votre Compagnie.

Économiste, Messieurs, je voudrais l'être ; c'est vers la science économique que m'ont porté les traditions de mon père et les études commencées sous sa direction. Dans ma profonde impuissance à remplir mon devoir envers vous, en traitant un sujet d'un ordre plus attrayant ou seulement moins sévère, je vous demande la permission de choisir l'une des questions où les faits, se mêlant

Digitized by Google

aux principes, apportent leur tribut à l'étude et quelque variété à la théorie.

Le rôle économique de l'or et de l'argent, leur fonction dans la répartition des richesses, la place qui leur revient à chacun dans la circulation monétaire, cela relève de l'observation autant que du raisonnement : l'intérêt qui s'attache à une question tout actuelle m'en fera peut-être pardonner l'aridité.

« L'or et l'argent, a dit Turgot, sont constitués, par « la nature des choses, monnaie et monnaie universelle, « indépendamment de toute convention et de toute loi. »

Prise dans son sens littéral, l'affirmation de l'illustre homme d'État serait certainement trop absolue, car outre les métaux précieux, nombre d'objets naturels ou fabriqués peuvent servir et ont effectivement servi de monnaie : des coquillages aux barres de fer ou de cuivre, et des grains de cacao aux fourrures ou au poisson sec, je me garderai d'en renouveler l'énumération devenue à peu près classique. Ce que Turgot a voulu dire, c'est que l'or et l'argent ont été de toute antiquité et demeurent l'instrument préféré des échanges, qu'ils deviennent par excellence l'équivalent universel admis par les différents peuples pour l'acquisition des marchandises, pour la rémunération des services, au fur et à mesure que le troc direct ou le salaire en nature cessent d'être pratiqués, suivant la tendance progressive qui substitue à l'économie naturelle ce que l'on a nommé l'économie métallique.

L'or et l'argent donc, Messieurs, sont l'équivalent habituel des échanges ; primitivement, sous la forme de lingots, ou simplement de poudre d'or, chaque transac-

Digitized by Google

tion nécessitait une pesée, et souvent l'essai du titre; puis, pour se délivrer, comme l'expose Aristote, des embarras continuels du mesurage, la coutume s'est introduite de former des morceaux, ordinairement des disques, dont une empreinte garantit le poids et le titre : ainsi perfectionnée, la monnaie est la marchandise banale, utile à tous, contre laquelle l'homme obtient à son gré les denrées et les marchandises qu'il désire, comme il se la procure lui-même en offrant sur le marché les produits de son industrie. C'est la monnaie qui permet la division du travail, en facilitant la répartition des rémunérations et des profits, entre tous ceux qui concourent à la production : c'est « la puissante machine qui décompose et qui recompose les résultats de l'activité intelligente de l'homme appliquée à la production des richesses [1] ».

Les qualités de l'or et de l'argent les prédestinaient certainement à leur rôle monétaire: au point de vue physique, ils sont à la fois homogènes et divisibles, presque inaltérables, assez malléables pour recevoir une empreinte, assez résistants pour la conserver ; au point de vue économique, ils ont une utilité propre, une valeur relative considérable sous un faible volume. De là leur prépondérance, sous la forme qui leur a été donnée, dans les transactions privées et dans l'économie des États.

Et si, en 1865, M. le maréchal Vaillant pouvait exprimer quelque doute sur la permanence des fonctions monétaires de l'or et de l'argent, on doit reconnaître

1. Déposition de M. Wolowski, enquête monétaire de 1865.

Digitized by Google

que les substances ou les métaux qui les pourraient remplacer sont jusqu'à présent impossibles à découvrir, et même fort difficiles à imaginer.

L'équivalent habituel des échanges devait, par la force de l'usage, servir à mesurer la valeur des autres marchandises : le prix de toutes choses est de fait ramené à l'étalon monétaire ; il ne s'ensuit pourtant point que celui-ci soit l'étalon de la valeur.

Il n'y a point, à proprement parler, d'étalon de la valeur, et il n'est au pouvoir de personne d'en établir un, parce que la valeur est l'expression d'un rapport, dans lequel entrent, et l'utilité des objets comparés, et une fonction des quantités offertes et demandées. Or il est de l'essence de ces éléments de varier sans cesse, et les métaux qui font l'office de monnaie n'échappent pas plus que les autres marchandises aux variations dans le temps et aux diversités dans l'espace [1].

Jusqu'ici, Messieurs, rien que de simple : les métaux précieux, circulant en lingots revêtus ou non d'une empreinte de garantie, marchandise de premier ordre, si l'on veut, mais marchandise soumise comme toutes les autres aux fluctuations du marché, subissant, comme

1. Le blé, le prix d'une journée de travail, dans lesquels on a tenté de trouver une mesure plus fixe que les métaux précieux, ne fournissent pas de termes de comparaison plus assurés : d'une part, le blé est une denrée qui se consomme par le premier usage et ne saurait se conserver bien longtemps, et les quantités offertes en vente en varient chaque année suivant les rendements ; de l'autre, les diverses populations en font une inégale consommation : les Chinois vivent de riz, les nègres de millet ou de sorgho ; en France même, le sarrasin, les châtaignes et le maïs suppléent le blé sur plusieurs points. La journée de travail a une valeur très différente, suivant qu'il s'agit de contrées pastorales, agricoles, forestières ou industrielles ; suivant les saisons, les chômages

Digitized by Google

toutes les autres, la loi de l'offre et de la demande, et s'échangeant au gré des parties contre d'autres marchandises d'une utilité moins universelle, il n'y a pas de difficultés à cela.

Les difficultés, les divergences et, au besoin, les abus, commencent avec le régime légal de la monnaie, au point précis où la loi naturelle et la loi économique s'arrêtent et font place à l'intervention du législateur.

L'empreinte de garantie ne paraît pas avoir jamais été abandonnée au public, du moins en Occident. Pour la circulation courante, il est certes avantageux que cette empreinte soit unique : « Il est au mieux, dit J. B. Say, « que la faculté de donner cette garantie et, par conséquent, de fabriquer des pièces de monnaie, soit exclusivement réservée au Gouvernement, car une multitude « de manufacturiers qui les fabriqueraient concurremment n'offriraient point une garantie égale.... C'est ici, « ajoute J. B. Say, que devrait s'arrêter l'action de l'autorité publique sur les monnaies. »

En fait, Messieurs, l'autorité publique ne s'est jamais bornée là : du monopole de la fabrication à la fixation du cours légal pour lequel est émise la monnaie fabri-

---

ou les besoins ; suivant bien d'autres conditions encore, et dont la plus générale, si l'on cherche une évaluation historique, est sans contredit l'état social et économique, l'ensemble des mœurs et des coutumes de l'époque et du pays.

Chercher un évaluateur moyen, en combinant, comme on l'a tenté, un grand nombre d'éléments, c'est se lancer dans d'inextricables difficultés ; et ceux qui ont essayé d'établir de la sorte l'évaluation historique des prix ont mal été récompensés de leurs patientes recherches.

Ils ont constaté, il est vrai, que la plupart des prix ont haussé depuis les temps historiques, d'où l'on doit conclure, ce que l'on savait à l'avance, que les métaux précieux ont relativement baissé de valeur.

Digitized by Google

quée, la distance est courte, et le pouvoir a de puissantes raisons pour la franchir, puisqu'il est dans ses attributions essentielles d'assurer l'exécution des contrats, des obligations de toute nature, dans lesquels est stipulée la remise d'une valeur énoncée en monnaie. La force des mœurs, la tradition, l'habitude, des avantages certains dans les transactions journalières, légitiment ainsi à nos yeux des mesures d'autorité qui portent une grave atteinte à la constitution naturelle de la monnaie, en en faisant une marchandise légale et priviligiée, et le signe obligatoire de la valeur.

Je l'ai dit tout à l'heure, Messieurs, c'est dans le régime légal de la monnaie que se rencontrent les difficultés, les divergences et les abus. Nous nous flattons d'avoir rejeté bien loin les abus monétaires commis autrefois au grand préjudice des intérêts privés et publics; nous n'avons pas rompu avec le principe qui en a été l'origine : le prétendu droit régalien de fixer la valeur de la monnaie, considéré comme une conséquence du droit exclusif de la fabriquer.

Il est trois fois au moins consacré dans nos lois.

D'abord, dans l'article 1895 du Code civil, qui règle à l'avance les effets, entre débiteur et créancier, d'une *augmentation* éventuelle de la monnaie, c'est-à-dire de l'opération indélicate que l'on proclame frauduleuse dans le passé; — ensuite dans la loi de germinal an XI qui établit un rapport fixe et obligatoire de 15 1/2 à 1 entre la valeur de l'or et celle de l'argent; — en troisième lieu, dans l'article 475, n° 11, du Code pénal, qui punit d'amende et au besoin de prison ceux qui auraient refusé d'accepter à leur valeur les pièces ayant cours

Digitized by Google

légal en France ; ceux qui, par exemple, prétendraient qu'une pièce de 5 fr. en argent ne vaut plus que 4 fr., — ce que nous enseigne cependant le cours commercial des métaux précieux, en dépit de la loi de l'an XI.

La conséquence logique, — le principe en subsiste, bien que je ne l'aie trouvé écrit nulle-part ailleurs que dans un exposé des motifs présenté par M. Léon Say, ministre des finances, en 1876, — la conséquence logique et nécessaire est que l'État est responsable de la monnaie qu'il a émise et qu'il est obligé de la reprendre en cas de démonétisation; la Belgique le contestait dernièrement à propos de la liquidation éventuelle de l'Union latine, en raison de la perte énorme qu'elle aurait à subir sur le métal argent des pièces frappées à son coin.

A coup sûr, les Chinois ont évité bien des embarras, et probablement bien des pertes, en n'adoptant aucun système monétaire, en demeurant attachés, dans leurs transactions, au principe du métal-marchandise, en n'admettant en paiement que des lingots d'argent fin, dont la pureté est garantie par le poinçon des changeurs et des banquiers, et dont le poids est à l'instant même constaté au moyen de la balance.

Tels sont, Messieurs, les principes que je devais préalablement établir.

Maintenant, avant d'aborder la question tout actuelle de la circulation monétaire, et spécialement les rapports de l'or et de l'argent, je vous demande la permission de suivre rapidement la monnaie nationale à travers les âges. Pour retracer seulement l'histoire monétaire de notre pays, il faudrait les qualités et l'érudition du numismate et de l'archéologue. Ne les possédant pas, j'en

Digitized by Google

veux tout au plus esquisser les grandes lignes, comme une préface nécessaire des faits contemporains.

L'obscurité qui enveloppe les origines de notre patrie n'a que bien peu laissé pénétrer le régime économique de la Gaule. La première monnaie dont on y constate l'existence est une pièce d'origine étrangère, le statère d'or de Philippe, roi de Macédoine ; apportée d'Orient par le commerce vers la fin du IVe siècle avant notre ère, elle avait certainement acquis un rôle prépondérant comme unité monétaire, lorsque les Gaulois se l'approprièrent, en reproduisant sur leurs propres pièces, identiques d'ailleurs, l'effigie du roi macédonien. Cette fabrication, alimentée sans doute par l'or indigène charrié dans les cours d'eau, fut en grande faveur, parmi les Arvernes surtout ; elle ne cessa qu'avec la conquête romaine, et les derniers exemplaires en remontent à Vercingétorix.

Comme les monnaies d'or anciennes, le philippe gaulois était de métal fin, d'une valeur intrinsèque de 26 fr. environ, un peu inférieur par conséquent à l'*aureus* romain (28 fr.) que Jules César introduisit avec lui. « Paulatimque, dit Pline, principes imminuere pondus. » Sous les Antonins, l'*aureus* était descendu à 25 fr. environ par diminution de poids, mais non de titre. Il fut remplacé, en Gaule comme dans le reste de l'empire, par le *solidus,* autre monnaie d'or, valant originairement près de 15 fr. 50 c.

Le *solidus* continua à dominer sous les rois francs ; il n'est autre que le *sou d'or* mentionné dans les lois de l'époque, et qui a fini par donner son nom à la plus populaire des monnaies nationales.

Digitized by Google

Les métaux précieux, et particulièrement l'argent, se répandirent, à la faveur du commerce extérieur, peut-être aussi comme butin de guerre, dans l'empire de Charlemagne. Ce fut sans doute ce qui le détermina à prendre pour base de son système monétaire l'unité pondérale d'argent. C'est à lui que remonte la *livre,* qui, avec des valeurs bien diverses, et presque constamment décroissantes, a servi longtemps de monnaie de compte aux Français, et dont le nom même subsiste dans notre vocabulaire usuel.

Charlemagne divisa la livre en 20 sous, et le sou en 12 deniers; c'est sous cette division même que la livre, avec une valeur différente il est vrai, est encore la monnaie légale d'au delà de la Manche.

On n'est pas d'accord sur le poids et, par conséquent, sur la valeur de la livre de Charlemagne : « grammatici certant ». Selon qu'on l'admet plus ou moins forte, la livre d'argent (calculée sur le pied de 222 fr. 22 c. par kilogr. de métal fin) aurait valu 78 fr. 20 c. ou bien 86 fr. 97 c. ou enfin 90 fr. 60 c. de notre monnaie, ce qui n'a, du reste, qu'une importance secondaire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais il n'a été établi de pièce d'un semblable volume; que si, momentanément et à l'origine, il a été frappé des sous d'argent de 20 à la livre, d'autres pièces furent bien vite substituées à la monnaie primitive, et que du système du grand empereur, il ne subsista plus, peu de temps après lui, qu'une sorte d'échelle abstraite des valeurs.

Les monnaies très variées qui, dans la suite, fournirent aux besoins de la circulation métallique, s'adaptèrent plus ou moins mal à cette échelle, et si elles lui corres-

Digitized by Google

pondirent quelquefois exactement, ce fut par exception, temporairement, et pour ainsi dire par hasard. Livres, sous et deniers étaient désormais devenus une simple monnaie de compte.

C'est un fait économique à coup sûr très remarquable que la transformation en une échelle abstraite d'un système parfaitement combiné, fondé, comme tout système monétaire doit l'être, sur l'unité pondérale du métal précieux. Peut-être faut-il l'attribuer en partie à ce que la base du système, la livre d'argent, était trop forte pour recevoir, avec la forme monétaire, une existence réelle et positive.

A la centralisation d'un pouvoir fortement constitué succéda, après Charlemagne, une sorte d'anarchie, au point de vue monétaire comme aux autres. Des seigneurs ecclésiastiques ou laïques s'emparèrent du droit régalien de battre monnaie, et comme, d'une part, ils tiraient bénéfice de leurs innovations, et que, de l'autre, l'uniformité n'était pas en honneur au moyen âge, les types monétaires se multiplièrent à l'infini, tout en ayant une tendance à se localiser. A cette époque, remonte l'origine des monnaies *parisis* et *tournois,* pour ne parler que des deux plus connues de ces nombreuses séries.

Les premiers Capétiens ne réussirent pas à y mettre bon ordre ; leur résistance se borna à frapper dans leur domaine direct une monnaie un peu meilleure que celle de leurs grands feudataires ; la monnaie *parisis* valut un quart en plus que la monnaie *tournois.*

Louis VI, célèbre pour avoir affranchi les communes et restauré le pouvoir royal, ne restaura pas la monnaie, loin de là : en dix-sept ans, de 1103 à 1120, trois altéra-

Digitized by Google

tions successives firent tomber de 63 fr. 60 c. à 26 fr. 06 c. de notre monnaie d'argent la valeur de ce métal ayant cours pour une livre.

Pour se prémunir contre le préjudice éventuel de nouvelles altérations, les particuliers prirent l'habitude de stipuler dans leurs contrats le paiement en marcs d'argent, ou en pièces de tant au marc, revenant ainsi en arrière, au lingot et à la monnaie-marchandise de la loi naturelle[1].

Il n'en dut être ainsi que pour des sommes d'une certaine importance, et le billon seigneurial ou royal avait généralement cours dans les transactions journalières, fort limitées à une époque où le loyer des terres et celui des services se réglaient habituellement en nature. Dans les affaires d'un ordre plus relevé, dans les transactions internationales en particulier, l'or ne cessa pas d'être en faveur, et comme la frappe en était singulièrement rare sous les premiers Capétiens, on employa fréquemment, on fit même figurer dans des actes officiels, des pièces étrangères, principalement le *bezant* des empereurs de Constantinople, importé en Occident à la suite des relations commerciales établies par les croisades.

Saint Louis entreprit d'établir un système monétaire

---

1. On a prétendu que les particuliers recouraient à la monnaie de compte pour se mettre à l'abri des altérations de la monnaie réelle. Comme les altérations consistaient principalement à donner à une monnaie inférieure cours obligatoire pour un nombre exagéré de livres, sous et deniers, ceux qui avaient stipulé de la sorte étaient les premiers touchés par les altérations de la monnaie effective. Du reste, les ordonnances réitérées défendant « de vendre et d'acheter autrement qu'à « livres, sous et deniers », c'est-à-dire autrement qu'en monnaie de compte, prouvent surabondamment le mal-fondé de cette opinion.

Digitized by Google

approprié aux besoins de son époque, et il apporta à cette œuvre, avec sa fermeté et sa modération ordinaires, la plus scrupuleuse loyauté. La fixité de la valeur des espèces, les soins donnés à leur fabrication, tout contribua à leur assurer un crédit légitime, en même temps que la sécurité aux transactions, et pendant les perturbations qui, après lui, portèrent de si graves atteintes à la richesse publique, le cri du peuple fut de réclamer « la « bonne monnaie de saint Louis ».

En tête de la série figurait une pièce d'or, l'*agnel*, d'une valeur intrinsèque de 14 fr. 25 c., mais d'une valeur relative certainement très considérable. A cette époque, en effet, les métaux précieux étaient devenus beaucoup plus rares que du temps de Charlemagne, et leur pouvoir d'acquisition s'était fortement élevé. La principale monnaie d'argent fut le *gros tournois*, qui eut cours pour un sou ou vingtième de livre.

En même temps, saint Louis assura la prépondérance de la monnaie royale en en imposant le cours dans tout le royaume, tandis que défense était faite à tous les seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, d'émettre des espèces semblables à celles du roi. Louis IX était trop respectueux des droits d'autrui pour abolir violemment la prérogative de battre monnaie que possédaient ses feudataires : ses successeurs ne la supprimèrent, du reste, que progressivement, par le rachat successif des droits des titulaires, encore au nombre de vingt-neuf sous Louis X.

Il n'y avait pas 25 ans que saint Louis avait rendu le dernier soupir sur la rive africaine qu'abrite aujourd'hui le drapeau de la France, que son second successeur,

Digitized by Google

Philippe le Bel, détruisait son œuvre économique en altérant la monnaie, ou plutôt, Messieurs, en en modifiant arbitrairement le cours, car la principale pièce du système, le *royal*, fut d'or fin, et d'une valeur intrinsèque de 24 fr. 08 c.; l'argent et le billon ne furent pas sensiblement diminués; seulement, le roi leur donna, par rapport à la monnaie de compte, un cours supérieur à celui qu'eût comporté leur valeur intrinsèque, comparée à celle des espèces du système de saint Louis. Philippe le Bel ne tenta pas, du reste, de dissimuler une mesure qu'il ne considérait que comme un expédient temporaire. Les lettres royales publiées un mois après l'ordonnance du 15 avril 1305 contiennent un engagement formel de « restituer ce qui peut manquer de valeur aux nouvelles « espèces », et affectent les biens royaux et les revenus du domaine à la garantie de cette dette.

C'était donc un appel, quelque peu forcé, il est vrai, au crédit public, une véritable émission de monnaie fiduciaire que Philippe le Bel entendait faire « pour ses « besoins et pour ceux de son royaume ».

Cette innovation financière fut mal accueillie de ses sujets, plus mal accueillie même que ne l'a été depuis et à diverses reprises, du moins à l'origine, l'établissement du cours forcé du papier; les temps n'étaient pas mûrs pour les jetons de confiance et les assignats.

L'élévation du cours des espèces se traduisit immédiatement par une baisse de la monnaie de compte et par l'élévation de tous les prix, et il en résulta un trouble profond dans tous les intérêts.

Les circonstances et la guerre ne favorisèrent point l'exécution des promesses royales; le cours des espèces

Digitized by Google

fut encore surélevé en 1303 et en 1305, malgré de vives réclamations, fortement soutenues par le pape et par le clergé de France.

Ému enfin par ces doléances, Philippe le Bel remit, en 1306, les monnaies sur le pied du règne de saint Louis, en réduisant des deux tiers le cours des espèces par rapport à la monnaie de compte, dans la proportion même où il avait été élevé. Mais ce retour donna lieu à des difficultés plus grandes encore que le mal dont il devait être le remède.

Si l'élévation du cours des espèces avait en effet momentanément favorisé, en même temps que le trésor royal, tous les débiteurs aux dépens des créanciers, l'abaissement en ruinait ceux qui avaient contracté des engagements pendant la période de la hausse nominale. Les locataires parisiens en firent une émeute.

De nouveaux changements, en 1310 et en 1313, furent la cause de nouvelles calamités, et Philippe le Bel en garda le renom de faux monnayeur qu'il ne mérita pas plus que le Sénat romain ni que son aïeul Louis le Gros, et beaucoup moins, malheureusement pour la postérité, que beaucoup de souverains français et étrangers qui altérèrent la monnaie après lui.

Il serait oiseux, Messieurs, de poursuivre la trop longue histoire de ces altérations, de détailler, en quelque sorte, les supplices économiques que subirent les populations, en surcroît de ceux que la guerre, la guerre de Cent ans en particulier, notre grande lutte nationale contre l'étranger, leur fit subir.

Les nécessités de cette guerre sont sans aucun doute l'excuse la plus sérieuse que l'on puisse invoquer en fa-

Digitized by Google

veur des deux premiers Valois. Ils perfectionnèrent en effet singulièrement le procédé de Philippe le Bel, en substituant à l'élévation arbitraire du cours des espèces une série de démonétisations qui les faisaient le plus souvent possible passer sous les balanciers, d'où elles sortaient affaiblies au bénéfice du Trésor; ce que, par un ingénieux euphémisme, on appela augmenter la monnaie. De leur côté, nos adversaires les Anglais ne faisaient pas meilleure monnaie dans leurs possessions continentales.

« Pour soutenir les dépenses de la guerre, plus grandes « que jamais, disait, entre autres, l'ordonnance du 27 « octobre 1355, lesquelles nous ne pouvons si prompte- « ment recouvrer comme sur le fait des monnaies, *sans* « *trop grever le peuple...* »; de bonne foi, le roi Jean ne connaissait sans doute pas de meilleur moyen de se procurer — sans trop grever le peuple — les sommes nécessaires à la mise sur pied de ses armées. L'impôt direct était chargé à l'extrême, le peuple épuisé; le crédit public n'existait pour ainsi dire point, l'emprunt et la dette flottante ne pouvaient être une ressource. En temps de grande nécessité publique, on s'en prend de nos jours aux contributions indirectes, on les frappe de décimes de guerre, on augmente le prix des cigares, ou on diminue le poids du paquet de tabac; le roi Jean s'en prenait à la monnaie; de la même matière, il en faisait de plus en plus, et d'un alliage de plus en plus faible.

Il est à remarquer que la baisse du titre ne porta guère que sur les monnaies d'argent, déjà plus ou moins billonnées, et sur le billon blanc qui, de ces tons douteux sous lesquels nous avons connu, aux jours de l'invasion, les basses monnaies d'outre-Rhin, passèrent à des tons de

Digitized by Google

plus en plus sombres et arrivèrent à peu près à ceux du billon noir de l'époque.

L'or demeura, sinon fin, du moins à un titre élevé, et sa valeur nominale varia à peu près seule. Les plus faibles pièces en ont été frappées à 21/24, un instant seulement à 18, et presque toutes à 22 et à 23/24, c'est-à-dire à un titre supérieur à celui de nos monnaies d'or actuelles.

C'est que l'argent et le billon étaient, dès cette époque, des espèces destinées au cours intérieur et sur lesquelles le prince se croyait tout pouvoir, tandis que l'or était fort nécessaire pour les relations extérieures, pour ces marchands étrangers qui, d'après un contemporain, Mathieu Villani, « nous fournissaient alors beaucoup de choses, ne considéraient point le nom de la monnaie, mais ce qu'elle contenait d'or et d'argent, ce qui doit toujours faire sa véritable valeur ». C'est en or que se traitaient les grandes affaires, les rançons en particulier, de celle de saint Louis, 800,000 bezants d'or, à celle du roi Jean, trois millions d'écus d'or, et à celle de Duguesclin, 100,000 francs d'or, c'est-à-dire plus de 1,300,000 de nos francs.

De fait, la monnaie française nous offre une série ininterrompue de pièces d'or, de dénominations et de valeurs diverses, mais toutes de bonne aloi et estimées à l'étranger: je cite, parmi les plus connues, après l'*agnel*, de saint Louis, les *royaux* de Philippe le Bel, le *franc à cheval* de Jean le Bon, le *franc à pied* de Charles V, se continuant par des *florins* et des *écus* de divers modules, jusqu'aux *louis* d'or qui circulaient encore au commencement de ce siècle.

Digitized by Google

Cette fixité relative de la monnaie d'or est un fait remarquable, et qui accuse la prépondérance de ce métal en Europe et en France avant la découverte de l'Amérique. Lorsqu'à plusieurs reprises, le pouvoir royal revint à la forte monnaie, c'est sur la valeur de la monnaie d'or que furent réglés, particulièrement en 1360, et le cours rétabli des espèces, et les mesures transitoires ordonnées en vue d'épargner ou d'adoucir des crises pour le moins aussi redoutables, avons-nous vu, que celles qui naissaient de l'affaiblissement du numéraire.

« Toute variation dans la monnaie, dit M. Vuitry, était pour tous les intérêts civils et commerciaux une cause de perturbations profondes ; mais celles qui résultaient de son rehaussement étaient encore plus sensibles au public que celles qui avaient été produites par son affaiblissement. »

Rien de ceci, Messieurs, n'a échappé à un contemporain, précepteur, dit-on, à coup sûr conseiller du roi Charles V, et qui a certainement été pour beaucoup dans la sagesse historique de son royal élève, et plus sûrement encore dans la restauration et le maintien de la bonne monnaie pendant vingt années, de 1360 à 1380. Nicole Oresme, doyen du chapitre de Rouen, puis comte-évêque de Lisieux, a écrit sur les monnaies un traité invoqué dernièrement encore dans le Parlement français. « Sa « théorie de la monnaie, disait en 1862 un économiste « allemand, M. Roscher, élaborée au XIV^e^ siècle, de- « meure encore parfaitement correcte aujourd'hui, sous « l'empire des principes reconnus au XIX^e^ siècle, et cela « avec une brièveté, une précision, une clarté, et une « simplicité de langage qui témoignent bien haut du « génie supérieur de l'auteur... »

Digitized by Google

Nicole Oresme méritait un livre : M. Wolowski lui en a fait les honneurs en lui associant le grand Copernic, auteur, lui aussi, d'un remarquable et postérieur ouvrage sur les monnaies. Je ne résiste pas au désir de vous citer de Nicole Oresme deux passages qui donneront quelque idée de la précision de sa doctrine, sévère aux abus de son temps. Le premier a trait au changement de la valeur nominale des monnaies, au procédé de Philippe le Bel :

« .....Statim patet, quod cum inconvenientibus præ-
« dictis hujus modi reditus ex tali mutatione propor-
« tionaliter minuerentur, aut crescerent irrationabiliter
« et injuste, ac etiam in præjudicium multorum. Hæc
« ergo appellationis mutatio præcise nunquam est fa-
« cienda, et maxime princeps in nullo casu debet hoc
« attentare. »

Le second est plus dur encore pour les altérations de la valeur intrinsèque, le procédé de Philippe VI et de Jean le Bon :

« Nunc autem volo dicere de præcisa mutatione pon-
« deris seu quantitatis monetæ, quæ fieret appellatione
« et pretio non mutatis. Et videtur mihi quod talis
« mutatio est simpliciter illicita, potissime principi qui
« nullo modo potest hoc facere, nisi turpiter et injuste. »

Mais, nous sommes en Lorraine, Messieurs, et je ne saurais passer sans vous dire en peu de mots que les princes lorrains n'ont fait, généralement parlant, ni meilleure, ni plus mauvaise monnaie que leurs contemporains.

Dans une intéressante notice (Société d'archéologie, 1883), M. le comte de Riocour a montré comment, après avoir essayé de maintenir leur indépendance mo n aire, Lorraine, Barrois et Metz furent impuissants à défendre

Digitized by Google

l'intégrité de leur livre et leur franc. Leur autonomie de droit ne put qu'amortir un peu les brusques secousses des variations monétaires des pays voisins, et particulièrement celles de la France, avec laquelle la solidarité économique se prononçait tous les jours. De fait, en dehors des monnaies ducales, souvent insuffisantes pour les besoins commerciaux, les monnaies françaises, espagnoles et rhénanes ont constamment circulé en Lorraine.

Lors du retour de Léopold, ce prince adopta officiellement le système monétaire français, en vigueur, de fait, depuis près d'un demi-siècle dans ses États occupés par Louis XIV. Le moment était mal choisi, et la monnaie nouvelle subit presque aussitôt le contre-coup des altérations monétaires des dernières années du grand roi ; puis, peu après, celui des folies financières de Law, augmentées de celles d'un aventurier nommé d'Aubonne qui les contrefaisait à Nancy.

Avec Law, fut close pour la France l'ère des altérations de la monnaie, à peu près en même temps que pour sa rivale l'Angleterre. La livre de 1726, d'une valeur sensiblement égale à notre franc, demeura la monnaie de compte jusqu'à la fin de l'ancien régime : la livre de Charlemagne avait duré dix siècles.

En arrivant à l'époque contemporaine, il est temps, Messieurs, d'aborder une question fondamentale, celle du rapport de la valeur de l'or à celle de l'argent.

Les souvenirs classiques et l'habitude du système métrique adapté aux monnaies nous ont plus ou moins accoutumés à l'idée du rapport de 1 à 15 1/2 ; sans grand effort de raisonnement, il est facile d'induire que la fixité d'un pareil rapport serait un phénomène économique

Digitized by Google

très extraordinaire et très exceptionnel. Tout au contraire, la géographie et l'ethnographie nous enseignent que le rapport de l'argent à l'or n'est pas le même sur tous les points du globe ; l'histoire nous apprend qu'il a singulièrement varié en Occident, en accusant une tendance à peu près constante à la baisse de l'argent, et passant ainsi de la proportion 1 à 7 ou à 10 dans l'antiquité, à l'expression 1 à 15 1/2, pour arriver à celle de 1 à 20, autour duquel elle oscille actuellement sur le marché du monde.

Les deux métaux avaient, dans les âges passés, tous deux cours en France, au taux fixé par l'autorité royale; de ce taux, on déduit des rapports très différents entre la valeur légale de l'or et celle de l'argent : rapports qu'il ne faut point prendre comme l'expression de la valeur commerciale de l'époque, car le numéraire d'argent, ainsi que les billons en contenant une certaine quantité, étaient précisément les plus exposés aux variations et aux exagérations du cours légal. De certaines comparaisons, on pourrait être tenté de conclure qu'à tel ou tel moment, l'or valait seulement 7,5, 2 fois, ou même moins, son poids d'argent : il n'en faut rien croire ; il n'y avait dans ces cours légaux qu'une fiction destinée à exagérer la valeur de la monnaie de cours intérieur : tandis que l'or, la véritable monnaie, échappait beaucoup mieux à ces fantaisies. A part les inconvénients absolus et déjà discutés de ces variations arbitraires, la disparité du rapport légal avec le rapport commercial produisait l'effet qu'elle produit et produira toujours ; on l'a formulé en disant que la mauvaise monnaie chasse la bonne.

Si dans un système monétaire où l'or et l'argent sont

Digitized by Google

liés par un rapport légal, ce rapport vient à n'être pas d'accord avec le rapport commercial, le métal dont la valeur est exagérée par la loi s'empare de la circulation; l'autre fait prime, et disparaît pour se porter vers les marchés où il est mieux apprécié. Un mémoire anonyme du temps de Louis X ou de Philippe le Long signalait dès lors l'inconvénient *de ne pas ajuster l'or et l'argent;* cet inconvénient, c'est que *tantôt l'argent mangeait l'or, et tantôt l'or mangeait l'argent.*

On admet généralement qu'à la fin du XV^e^ siècle, le rapport de la valeur de l'argent était à celle de l'or comme 1 est à 11. Dans le courant du XVI^e^ siècle, la mise en exploitation des mines du Pérou et du Mexique, succédant à la découverte du nouveau monde, modifia la situation, en jetant sur le marché des quantités énormes de métaux précieux, et principalement d'argent; ce dernier métal, en même temps que le prix de toutes choses s'élevait, se déprécia rapidement par rapport à l'or, jusqu'à la proportion de 1 à 13 1/2. Au milieu du XVIII^e^ siècle, elle fut de 1 à 14 1/2 environ, puis elle arriva à 15 et c'est à son passage aux environs de 15 1/2 que la proportion fut saisie par Calonne dans la refonte de 1785, et reprise par le législateur de l'an XI.

La baisse de l'argent eût été bien plus considérable sous l'action des envois de l'Amérique, si ceux-ci n'avaient toujours été accompagnés d'une certaine quantité d'or, et si, par-dessus tout, ils n'avaient coïncidé avec le développement économique du vieux monde. C'était le temps où florissait ce grand commerce des Provinces-Unies, où les pays du Nord s'ouvraient à la civilisation, où le mouvement colonial s'accentuait, non seulement du

Digitized by Google

fait de l'Espagne, mais de celui de la France, du Portugal, de l'Angleterre, ouvrant en même temps à l'argent un écoulement vers les pays de l'Asie orientale.

Avec ce grand mouvement commercial marchait de pair le développement de la richesse publique ; des fortunes s'élevaient ; les usages somptuaires, la vaisselle de table notamment, absorbaient des quantités de plus en plus fortes d'argent ; il n'est pas jusqu'à l'ornementation des églises et au faste des cours qui n'aient détourné des branches du torrent qui arrivait d'Amérique. Tous ensemble, ces débouchés faisaient une concurrence sérieuse aux emplois monétaires, pour lesquels l'appel devenait aussi plus puissant. A la nouvelle et plus grande activité commerciale, il fallait un outillage monétaire plus considérable ; les gouvernements, qui avaient alors le monopole, non seulement de la frappe, mais des opérations commerciales qui s'y rattachent, s'y prêtèrent d'autant plus volontiers, que la baisse du métal le leur rendait plus avantageux.

Il en résulta que, si les deux métaux baissèrent de valeur, l'argent ne tomba pas énormément, — d'une unité par siècle a-t-on calculé, — par rapport à l'or, mais qu'en même temps, il acquit dans la circulation une prépondérance marquée : d'autant plus qu'en France du moins, le cours légal de l'or fut, pendant la plus grande partie du XVIII^e^ siècle, inférieur à sa valeur commerciale.

L'économie métallique se développant d'une manière constante aux dépens de l'économie naturelle, les écus de 6 et de 3 livres, les divisions de l'écu, pièces de 30 et de 15 sous d'un billon assez blanc, s'emparèrent de la circulation en même temps qu'augmentait celle-ci. Les

Digitized by Google

Français s'habituèrent à compter en argent, et quand vint la Révolution, la monnaie blanche était devenue populaire et avait conquis dans les mœurs une place que les assignats ne lui disputèrent pas avec succès.

En même temps que l'Assemblée nationale cédait à la funeste illusion d'une circulation de papier, elle abordait l'étude d'un système monétaire, comme se rattachant au système de poids et mesures dont elle voulait doter la France. — Cette fois, Minerve ne sortit pas tout armée du cerveau de Jupiter.

Dans un rapport déposé en décembre 1790, Mirabeau, après avoir mêlé beaucoup d'idées justes à pareille quantité d'idées fausses sur l'étendue du pouvoir de la souveraineté en la matière, conclut à l'établissement d'une monnaie *constitutionnelle* d'argent ; à côté de celle-ci, devaient circuler ce qu'il nommait les *signes additionnels,* c'est-à-dire le billon pour les appoints, et l'or à son cours commercial. A la division décimale près, on en était là, dans la pratique, depuis 1726 : au point de vue légal, c'est le régime de l'étalon unique d'argent que voulait consacrer Mirabeau.

Il ne faut point s'étonner des contradictions qui, pendant les années suivantes, s'entre-croisent dans les décrets et les lois sur le régime monétaire; à part le trouble général qui domine la période, le règne du papier-monnaie rendait bien difficile le passage dans la pratique des mesures prescrites ; on conçoit, par exemple, que les particuliers préférassent conserver les anciennes monnaies, qui ne cessaient pas de circuler en profitant d'une prime, que de faire frapper des pièces nouvelles et d'un crédit encore inconnu.

Digitized by Google

C'est à cette époque que remonte la naissance légale de notre unité monétaire, à laquelle la loi du 16 vendémiaire an II donnait le poids de 10 grammes (un centième de *grave*[1]) et le nom de *républicain*; c'est la loi du 28 thermidor an III qui la réduisit à 5 grammes au titre de 900/1,000 de fin, sans aucun doute pour la faire concorder, d'aussi près que possible, avec l'ancienne livre.

Ce franc était d'argent : à côté de lui devait circuler un franc d'or de 10 grammes au même titre, créé par la loi de l'an II, et sans rapport déterminé avec l'unité d'argent. Bien que la loi assurât dès lors aux possesseurs de matières d'or et d'argent la faculté de les faire monnayer selon les types prescrits, ce duo-métallisme libre demeura sans application et notre pays fut privé de l'expérience intéressante de la circulation libre et parallèle des deux métaux.

Aussi conforme que possible aux données de la science économique, la solution libérale de la double monnaie devait avoir pour premier mérite de mettre le système monétaire à l'abri des variations dans le rapport des métaux précieux, et le pouvoir à l'abri de la tentation de rétablir l'équilibre aux dépens du métal favorisé; elle avait contre elle des difficultés pratiques qui ne tardèrent pas à être signalées.

Dans le rapport qu'il présenta en l'an VI au Conseil des Cinq-Cents, Prieur se prononçait pour la confirmation du système de l'an III et pour l'immutabilité matérielle de la monnaie, désormais aussi métrique que possible ;

1. Nom primitif du kilogramme.

Digitized by Google

et il proposait, pour l'avenir, l'évaluation périodique de la valeur pour laquelle l'or serait reçu dans les caisses publiques, sans cours obligatoire entre les particuliers.

La résolution projetée vint échouer au Conseil des Anciens; le rapporteur Crétet critiqua l'insuffisance de cette évaluation, et fit prévoir d'incessantes difficultés pratiques dans le règlement de toutes les transactions; il réclamait tout au moins l'établissement, par mesure législative, d'un rapport obligatoire, mais revisable une fois par année.

A la suite de ce rejet, la question demeura en suspens pendant plus de trois ans. Elle fut reprise en l'an IX, et dans un mémoire adressé aux consuls, Gaudin, ministre des finances, attaqua non seulement le duo-métallisme libre de l'an III, mais encore la frappe des deux métaux en pièces de poids égaux et métriques, dussent-elles être liées par un rapport légal. Il proposa par contre un système monétaire complet, — une seule monnaie en deux métaux, — l'unité d'argent en demeurant la base, et l'or devant être frappé en multiples de cette unité, d'après le rapport de valeur de 1 à 15 1/2, qu'il croyait stable pour longtemps. Et il ajoutait: « Si des circonstances « impérieuses forcent à changer cette proportion, les « pièces de monnaie d'or seules seront refondues. » — Telle est l'origine de la loi de l'an XI.

Devant le Conseil d'État, dans deux remarquables rapports où il fit preuve d'autant de talent que de science, Béranger serra de fort près la question, mettant en lumière les inconvénients qu'il y aurait à tenir l'or « en fonte perpétuelle », comme à établir une relation fixe entre deux métaux de valeurs variables. Partisan, au fond, du

Digitized by Google

duo-métallisme libre, Béranger concluait à l'étalon légal d'argent à base métrique, et à la circulation libre de l'or frappé sur la même base.

Gaudin n'en reprit pas moins son premier projet, en en faisant seulement disparaître l'éventualité de la refonte de la monnaie d'or. Au Tribunat, au Corps législatif, la discussion fut sérieuse et approfondie; à part les arguments tirés des faits contemporains, on peut dire qu'aucun de ceux qu'échangent de nos jours bimétallistes et mono-métallistes ne fut laissé de côté. Un discours de Bosc, orateur du Tribunat, la crainte de voir l'or disparaître de la circulation, et plus encore sans doute le désir d'une solution pratique devenue urgente, enlevèrent le vote de la proposition de Gaudin.

Voilà comment, de par la loi du 7 germinal an XI, notre unité monétaire se trouve être à la fois 4 grammes 1/2 d'argent fin et 29 centigrammes d'or. Sous ces deux formes, le franc jouit de la plénitude de la puissance libératoire, et du cours légal tel qu'il est sanctionné dans nos Codes.

« Un système ainsi conçu est essentiellement éphémère, « dit M. Michel Chevalier, car il ne pourra plus se soute- « nir du moment qu'un kilogramme d'or vaudra dans le « commerce un peu plus ou un peu moins que 15 1/2 d'ar- « gent. Dans le premier cas, les particuliers ne voudront « payer qu'en argent; les pièces d'or seront exportées « comme toute marchandise dont il y a avantage à se dé- « faire et iront chercher un pays où l'or soit pris pour « toute sa valeur. Dans le second cas, c'est l'argent qui « s'en ira et l'or qui affluera du dehors... » C'est ce que les faits justifient surabondamment.

Digitized by Google

En fondant le système monétaire sur le rapport de 1 à 15 1/2, Gaudin évaluait à un demi-siècle le temps pendant lequel le cours des métaux ne s'en écarterait pas d'une manière assez sensible pour le détruire. Ses prévisions ont été dépassées d'une vingtaine d'années, en raison de circonstances qu'il ne pouvait prévoir ; les oscillations inévitables se sont en partie compensées, grâce au contingent fourni vers le milieu du siècle par les mines d'or de l'ancien et du nouveau monde.

L'argent avait été favorisé par la loi de l'an XI ; sa valeur était légèrement forcée dès l'origine, et l'or n'a pas cessé jusqu'en 1850 de faire une prime plus ou moins forte, qui n'a du reste dépassé 3 p. 100 que dans des jours de crise. L'or demeurait en quelque sorte une monnaie de luxe, recherchée des voyageurs, indispensable à la trésorerie des armées, employée aussi des branches du commerce où l'usage de payer de fortes sommes au comptant nécessite le transport du numéraire sur les marchés. L'argent conservait la prépondérance à peu près exclusive qu'il avait au siècle dernier; l'Europe entière, à l'exception de l'Angleterre, vivait de monnaie d'argent, soit que, dans les divers États, ce métal eût seul le caractère de monnaie, soit que, comme en France et chez nos voisins au régime de la double monnaie légale, l'argent eût exclu l'or de la circulation courante.

Les choses en étaient là, lorsque la production de l'or vint à s'accroître sensiblement, à partir de 1840, par les exploitations de la Russie boréale, puis, dix ans après, subitement et dans des proportions énormes, par la découverte des placers de la Californie et de l'Australie.

Digitized by Google

La seule année de 1853 en jeta sur le marché pour une valeur de 868 millions, onze fois supérieure à la production de l'année 1800.

A une autre époque, une pareille invasion eût avili la valeur de l'or, comme autrefois la mise en circulation par César du trésor de la République romaine. S'il n'en fut pas ainsi, c'est qu'en même temps le commerce général se développait avec la navigation à vapeur, avec les chemins de fer, avec le progrès matériel et l'extension de la civilisation. Le commerce du monde absorba l'or de la Californie, de même que, trois siècles auparavant, il avait absorbé l'argent du Pérou.

Le prix de toutes choses s'éleva une fois de plus, par la diminution du pouvoir d'acquisition des métaux précieux de plus en plus offerts; mais cette hausse même, augmentant les masses métalliques à déplacer pour les paiements, est certainement pour quelque chose dans la faveur dont la monnaie d'or fut l'objet. Il semble aujourd'hui qu'on ne s'en puisse plus passer; manier des sacs pour le règlement de nos moindres affaires, nous charger d'écus pour nos voyages, nous paraîtrait désormais aussi barbare que de retourner aux diligences après avoir goûté des chemins de fer, ou d'en revenir aux chandelles et aux quinquets, après nous être éclairés au gaz et à la lumière électrique.

A la faveur des circonstances, l'or s'empara promptement de la circulation, sans dépréciation sensible par rapport à l'argent; et si, pendant quelques années après 1860, ce dernier métal fit temporairement une prime de 15 à 18 p. 1,000 au maximum sur le rapport légal de 1 à 15 1/2, ce fut beaucoup moins sous l'action des offres

Digitized by Google

d'or, que sous celle d'un appel d'argent à destination de l'Inde, où l'Europe s'approvisionnait de coton pendant la guerre civile qui lui fermait son marché ordinaire des États-Unis d'Amérique.

Pour obvier aux exportations de numéraire d'argent qui en étaient la conséquence, pour retenir chez eux les monnaies usuelles qui leur étaient indispensables, plusieurs États, la Suisse, la Belgique, l'Italie prirent le parti d'en abaisser le titre ; en France, la question fut soumise à une commission qui ne consentit pas sans regret à la destruction de l'unité fondamentale de l'an XI, — le franc de 5 grammes à 900/1,000 de fin, — et eut le mérite de la respecter tout au moins dans l'écu de 5 fr., maintenu à son titre plein, malgré la proposition faite de ne pas le traiter mieux.

Une convention fut conclue à ce sujet en 1865 entre les États intéressés, et ce fut le point de départ de ce qu'on a nommé l'Union latine, qui comprend aujourd'hui, la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et la Grèce. Par cette convention, renouvelée et complétée dans la suite, les cinq nations ont lié leurs destinées monétaires en divers engagements, dont le principal est d'accepter dans leurs caisses publiques les monnaies les unes des autres, ce qui, dans la pratique, leur assure cours réciproque dans le public.

A part ces engagements mêmes, Messieurs, et d'une manière générale, on peut affirmer que rien de ce qui touche à la France ne peut être étranger aux autres pays ; l'histoire politique de l'Europe et du monde prouvent surabondamment que les événements de 1870-1871, si douloureux pour nous, y ont eu leur contre-coup.

Digitized by Google

L'histoire économique et financière ne le constate pas moins; en sus du sang et des provinces, cette guerre nous a coûté la plus énorme rançon pécuniaire qu'un peuple ait jamais payée. Ces conséquences s'accrurent encore du fait du vainqueur, qui se trouva assez riche pour remplacer, par une monnaie d'or neuve, les thalers et les florins d'argent qui jusqu'alors avaient été en Allemagne l'instrument des transactions.

La masse énorme de cette monnaie d'argent fut jetée sur le marché des métaux en 1873 et 1874, et prit le chemin des ateliers monétaires de l'Union latine ; le plus proche, celui de Bruxelles, regorgea d'argent allemand, tandis que celui de Florence transformait en écus, destinés à la libération des coupures de l'emprunt français souscrites en Italie, les anciennes monnaies de la Péninsule unifiée. A la suite de l'Allemagne, la Hollande démonétisait l'argent; en même temps, les mines américaines du Colorado et du Nevada, dont la production considérable était déjà observée avec quelque inquiétude en 1870, redoublaient d'activité ; il n'en fallait pas tant pour rompre l'instable équilibre du 15 1/2, et l'appât d'un écart considérable entre la valeur du lingot et celle de l'argent monnayé précipita le métal, avec une violence irrésistible, vers l'Union latine. Si celle-ci eût laissé faire, l'argent de l'ancien et du nouveau monde fût venu se faire frapper chez elle, chassant l'or devant lui, et réduisant sa circulation à un métal encombrant et déprécié, à ce que M. de Lavenay nommait en 1870 de la monnaie lacédémonienne. Il fallait aviser.

Un premier accord des cinq puissances réduisit la frappe à une valeur de 150 millions pour 1875; un se-

Digitized by Google

cond, à 120 pour 1876; elle fut supprimée pour 1877 et n'a pas été reprise depuis.

Pour suspendre contre l'argent le droit commun et libéral du monnayage illimité, il fallait une loi; M. Léon Say la présenta et en obtint le vote du Parlement en 1876. Les conséquences n'en sont ni plus ni moins que l'abrogation partielle de la loi de germinal an XI. « Limiter « ou interdire la frappe, écrivait M. Wolowski en 1870, « ce serait détruire la base de notre législation monétaire. »

Dès lors en effet qu'un débiteur, détenteur de lingots d'argent, ne peut plus les employer à éteindre sa dette en les faisant monnayer, le régime du double étalon a cessé d'exister. L'or jouit seul de la plénitude des attributions monétaires, les pièces d'argent ne sont plus que des jetons de confiance, ou, comme on l'a dit, des *assignats métalliques* auxquels la loi et la certitude de pouvoir les échanger à volonté contre de l'or donnent seuls cours à l'égal de celui-ci.

On sait si la loi, fût-ce la loi de cinq nations, a la puissance de maintenir des égalités artificielles. Ce qui sauve la confiance du public dans l'écu d'argent, c'est la suppression de sa frappe, c'est aussi la quantité limitée qui en circule et qui en existe réellement.

S'il en existait seulement un approvisionnement tel qu'il suffît à peu près aux besoins monétaires, les écus ne tarderaient pas à s'emparer complètement de la circulation; l'or ferait prime, et au lieu de se régler, comme aujourd'hui, sur la valeur de ce métal, les prix de toutes choses s'établiraient sur la valeur dépréciée des écus, exactement comme ils se règlent sur le

Digitized by Google

stock (limité pourtant) du papier, dans les pays à cours forcé.

L'Union latine serait sans doute sous le coup de cette déplorable situation, si la masse entière des écus frappés, depuis l'origine, dans les divers pays qui la composent, — masse d'une valeur dépassant six milliards, — existait encore quelque part au monde.

On ne saurait trop se féliciter, à ce point de vue, de la destruction des deux cinquièmes environ de cette masse, destruction effectuée un peu par l'industrie des affineurs qui recherchaient le millième d'or contenu dans les pièces des premières émissions, un peu par les horlogers suisses qui les transformaient en boîtes de montres, beaucoup plus par la fonte en lingots pour l'exportation en Orient. — Quant à l'exportation en nature, ou à la circulation de faveur à l'étranger, elles ne méritent pas d'être comptées ; car du moment qu'en dehors de l'Union l'écu de 5 fr. ne vaut que comme marchandise au poids, c'est-à-dire actuellement un peu moins de 4 fr., ceux qui étaient sortis, à commencer par les 240 millions versés à l'Allemagne, y sont certainement rentrés depuis longtemps.

Si on peut s'étonner de quelque chose dans l'état actuel, c'est qu'il n'entre pas dans l'Union latine des écus qui n'en soient jamais sortis. Les caisses publiques, les particuliers même, refusent avec raison des pièces de 25 grammes, au titre fort loyal de 900/1,000 de fin, provenant de l'Amérique du Sud, et de divers pays qui ne font point partie de l'Union latine : et cependant ces pièces ne diffèrent en rien, sauf l'empreinte, de nos pièces à cours légal.

Digitized by Google

Je me demande, Messieurs, comment les caisses publiques et les particuliers pourraient se défendre contre des pièces de même poids et de même aloi; frauduleusement marquées de l'un des vingt et quelques coins, anciens et récents, nationaux ou étrangers, qui ont cours dans l'Union latine?

Cette crainte n'a rien de chimérique; sans remonter à l'imitation des pièces macédoniennes par les Gaulois, on peut citer le gouvernement russe, qui pendant longtemps a fabriqué des ducats de Hollande, du reste parfaitement droits de poids et de titre. Plus près de nous encore, des industriels de Genève ont contrefait de la sorte pour 60 millions ou 80 millions de monnaies turques et égyptiennes, et ils ont été acquittés, eux et leurs complices, par les tribunaux suisses et français, il n'y a pas cinq ans, lorsque la justice est venue troubler la lucrative fabrication qu'ils exerçaient depuis une quinzaine d'années.

Nicole Oresme dit que c'est là un cas légitime de guerre, et les puissances qui forment l'Union latine ont promis de se prévenir réciproquement, si elles avaient connaissance de tentatives de ce genre; je doute fort que ce jour-là elles rassemblent leurs contingents pour aller, au Mexique ou ailleurs, châtier des flibustiers que rien n'empêche, en attendant, de suppléer à grand bénéfice au chômage de nos balanciers.

De tout ceci, Messieurs, il résulte que la loi de l'an XI a fait son temps, et que si la durée prévue par Gaudin a été atteinte et dépassée, on ne saurait impunément prolonger une situation en désaccord avec les faits. Les expédients des dernières années ont paré aux plus proches dangers; l'heure est venue de prendre un parti.

Digitized by Google

Le nouveau monde accroît incessamment sa production d'argent; les voies de communication, une métallurgie perfectionnée la développent tous les jours, tandis que le prix du métal s'avilit sans cesse, tout comme celui de la fonte de fer dans nos régions. A cet accroissement incessant de la production, comme à la baisse corrélative de l'argent, on ne peut assigner d'autre limite que la loi générale des frais de production d'une part, et de l'autre l'accroissement des débouchés, lorsque le prix de l'argent en permettra de plus larges emplois industriels et domestiques.

Dans ces conditions, il ne faut plus songer au rapport de 1 à 15 1/2. Échafauder une nouvelle et double monnaie légale sur la base du rapport commercial actuel de 1 à 20, c'est prendre un point d'appui peut-être plus incertain encore que celui de l'an XI, c'est vouer probablement l'avenir aux mêmes difficultés, et c'est aussi onéreux qu'une démonétisation générale de l'argent. Établir enfin la circulation libre des deux métaux, selon le système de l'an III, « ce n'est beau qu'en spéculation », comme le disait un orateur de l'époque : c'est, en pratique, exclure l'un ou l'autre de la circulation, et ils y ont tous deux leur utilité propre.

Si on veut les y maintenir ensemble, et chacun à sa place, il n'y a qu'un parti à prendre : c'est de laisser à l'or la prééminence qu'il possède déjà, en réglant le rôle subordonné qui convient à l'argent : rôle de monnaie d'appoint, de circulation courante pour les petits et les moyens paiements. Et ceci, en limitant à une somme donnée, — à 500 fr., propose M. Leroy-Beaulieu, à 100 fr., pensait, avec M. de Parieu, la commission mo-

Digitized by Google

nétaire de 1869, — le maximum pour lequel les espèces d'argent seront obligatoirement acceptées en paiement. En Angleterre, le maximum en est fixé à 2 livres sterling depuis près de 70 ans.

Ceci, on peut le faire dès à présent ; la transition est faite, ce n'est plus, pour ainsi dire, qu'une affaire de forme. S'il doit, dans la suite, en coûter quelque chose pour retirer de la circulation, au fur et à mesure que le frai les aura détériorés, ce que nous pouvons posséder d'écus en sus de nos besoins, cette dépense, échelonnée sur un long espace de temps, est, après tout, inévitable, quelque parti qu'on prenne ; on peut au surplus l'évaluer d'après le stock d'écus (3 milliards 700 millions de valeur nominale) qu'on assigne à l'Union latine.

Autour de nous, les grandes nations commerçantes, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, les pays Scandinaves, raisonnent en or ; sur le marché du monde, l'or est le commun évaluateur des marchandises, des valeurs internationales, des changes.

Les mesures provisoires arrêtées jusqu'ici d'un commun accord ont assuré à l'Union latine le bénéfice de l'étalon d'or, sans encore le lui donner légalement ; son adoption définitive peut seule assurer et maintenir aux nations qui la composent, et en particulier à la France qui marche à sa tête, la haute situation économique que notre pays ne saurait abandonner sans déchoir.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. VIANSSON

AUX RÉCIPIENDAIRES

A la suite de ces discours, où l'utile et l'agréable n'ont pas cessé de charmer nos oreilles, la tradition exige, qu'au nom de l'Académie, le président exprime aux récipiendaires toute la satisfaction qu'elle éprouve en les comptant dorénavant au nombre de ses membres.

Cette tradition, vous l'avez entendu tout à l'heure, n'est pas nouvelle. Votre pensée se reporte tout naturellement à cette séance où le jeune chevalier de Boufflers venait payer son tribut et lisait une dissertation sur l'éloquence.

En faisant abstraction des idées de l'époque, des goûts du jour, je crois pouvoir vous affirmer que les discours que vous avez entendus aujourd'hui sont bien plus intéressants que ceux que dut entendre l'auguste assemblée qui applaudit les nouveaux académiciens, le 20 octobre 1757.

Stanislas présidait. Il offrait l'hospitalité à notre Compagnie au palais Ducal, dans la galerie des Cerfs, en attendant que le salon où nous nous réunissons chaque année, fût préparé pour recevoir l'Académie.

« L'auditoire, nous dit Boufflers, était composé d'une

Digitized by Google

« société d'hommes et de femmes que Paris même au-
« rait enviée à la Lorraine et dont aucun pays, aucun
« autre âge n'offriront aucun exemple.

« Il ne m'est point permis de nommer tout ce qui ajou-
« tait aux charmes de cette cour patriarcale, mais Vol-
« taire, Montesquieu, Saint-Lambert, le président Hé-
« nault, Mme du Châtelet, Mme de Grammont, M. de
« Tressan et des hommes et des femmes dignes d'entrer
« dans cette brillante élite y formaient comme un cercle
« rayonnant de lumière. »

Non loin de Stanislas, la belle marquise de Boufflers, dissimulant à peine sa satisfaction lorsque, dans son discours, le président vint à parler « de cette mère tendre
« voyant se développer tous les jours ce germe précieux
« du goût, du sentiment et du génie qu'elle a transmis à
« son fils. »

« A côté de cette cour sans intrigues, sans jalousie et
« même sans affaires », un cercle rival vient prendre place; le marquis de la Galaizière en est le chef. Son humeur despotique s'accommode du partage qui s'est fait. A Stanislas, les honneurs, le repos, la bienfaisance et l'amour du peuple. A lui, le pouvoir, l'argent et la haine de ses concitoyens.

La nouvelle Académie donne cependant à l'intendant des sujets de crainte, il croit y reconnaître un certain esprit d'indépendance et ne veut pas admettre que l'on prenne la liberté de discuter les actes de son gouvernement. N'osant rompre ouvertement avec Stanislas, il feint d'entrer dans les vues du souverain et va demander, pour mieux la combattre, de faire partie de cette Compagnie dont il a entravé la formation de tous ses efforts.

Digitized by Google

Dans la salle, se pressait un public nombreux, les dames s'y comptaient en grand nombre, attirées peut-être par la réputation du jeune chevalier de Boufflers, plutôt encore par l'espoir de voir se renouveler ce qui avait eu lieu à la séance précédente de l'Académie, où le colonel de Vallier avait, dans un discours de réception en vers, prodigué les fleurs les plus poétiques en l'honneur des belles dames de Nancy.

Le président Thibault, l'un des fondateurs et alors directeur de l'Académie, siège au bureau avec M. de Solignac qui fut pendant vingt-deux ans son secrétaire perpétuel.

A côté d'eux se placent les membres de l'Académie qui ont successivement occupé le fauteuil de la présidence, le cardinal de Choiseul, Tressan, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, Custine, O. Héguerty, de Bressey, mestre de camp au service de France. Plus loin, se placent les membres de l'Académie : les avocats André, de Nicéville, Mathieu de Moulon; les docteurs Bagard, Cupers, Harmand; les colonels de Beauchamp, de Lubach, de Vallier; l'agronome Credo; Palissot, Saint-Lambert, le président de Sivry, Pallas, Gauthier, Devaux, l'ami particulier de Boufflers, de M^me^ de Graffigny et de Voltaire, d'autres encore dont l'immortalité a laissé de moindres souvenirs.

Les deux récipiendaires, on vient de vous les faire connaître, le jeune chevalier de Boufflers et son précepteur, l'abbé Porquet.

Le discours sur l'éloquence est ce que l'on peut attendre d'un jeune rhétoricien qui a soumis son travail à la retouche d'un maître dévoué. Le discours du pré-

Digitized by Google

cepteur, ménagé pour laisser à son élève tous les succès de la séance, justifie assez la réputation de cet excellent abbé qui n'est guère connu que par ce quatrain :

D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules,
Il approfondit l'art des points et des virgules,
Il pesa, calcula tout le fin du métier,
Et sur le laconisme il fit un tome entier.

Le discours de réception de Boufflers n'est pas le seul document dont la trace subsiste dans les archives de l'Académie, plusieurs autres dissertations sont transcrites dans les Mémoires manuscrits de 1758 à 1760. Aucune ne peut donner idée du genre d'esprit sous lequel est connu leur auteur.

Sans suivre notre récipiendaire dans son attachante étude, ne pouvons-nous en tirer des conclusions qui ont pesé d'un poids bien écrasant sur celui dont on vient de de nous décrire l'existence agitée? Homme de plaisir, Boufflers passera sa vie à chercher à se faire prendre au sérieux, sans pouvoir y parvenir. L'esprit sert à tout, mais ne suffit à rien. Notre jeune chevalier, grisé par les adulations qu'il a reçues à un âge où les impressions sont si vives, ne sera jamais maître de sa destinée.

Son goût prononcé pour la carrière des armes le porte à entrer dans l'armée où son nom a déjà été illustré par deux maréchaux de France, où l'attend la protection d'un autre maréchal de France, son oncle, M. de Beauvau. Il part comme aide de camp dans l'armée de Soubise, se distingue en vingt combats, est blessé, obtient un régiment ; mais, de sa gloire militaire, il ne reste que ces

Digitized by Google

deux mots du premier capitaine de l'époque : « Boufflers, « il nous fera des chansons. »

Il ne se contente pas d'être un brillant officier, il devient un administrateur de grand mérite.

Formé par les leçons et par les conseils du maréchal de Beauvau qui gouvernait la Provence, il étudie les projets relatifs à l'administration, à la culture, au commerce, à la navigation, aux communications, aux embellissements du pays. Sur ces entrefaites, on l'envoie à Remiremont et quelques couplets font disgracier notre étourdi.

Gouverneur du Sénégal, il surprit par sa bonté les Européens et les nègres, il étonna le gouvernement par les ressources naturelles du pays qu'il y découvrit et les facilités qu'il y établit pour le commerce. Son départ du Sénégal, nous dit M. de Sabran, fut une calamité. Après avoir passé plusieurs années dans cette colonie, y avoir acquis l'estime de tous ceux qui l'ont connu, mérité d'obtenir les premiers emplois de l'État, il rentre à Paris et là, repris invinciblement par ses attaches naturelles, rendu au bruit, à l'Opéra, aux boudoirs de Paris, on oublie, il oublie lui-même des premiers les services qu'il a rendus.

Il est peintre, il est musicien, il décrit d'une manière charmante les beautés de la nature. Il semble que tout soit arrivé à point pour faire de lui un homme célèbre.

Les électeurs de Nancy en font un homme politique. Nommé, après le duc de Fleury, grand bailli de Nancy, il est envoyé aux États généraux. Le feu de la jeunesse a pu l'empêcher jusqu'alors de prendre son essor ; son talent d'improvisation, sa facilité d'élocution, vont l'aider

Digitized by Google

à briller dans cette Assemblée. Uni à Malouet, Virieu, la Rochefoucauld, il prononce de sages discours, attache son nom à la loi qui garantit à leurs auteurs la propriété de leurs découvertes et de leurs inventions; présente, au nom du comité de l'agriculture et du commerce, un rapport extrêmement remarquable sur les moyens de vivifier et de ressusciter l'industrie française. Tout cela est en pure perte, le poète se décèle toujours et l'un de ses biographes nous apprend que Boufflers manquait rarement d'inscrire en tête de ses opinions une épigraphe en vers, comme s'il voyait encore de la poésie dans les faits positifs et sérieux de la Révolution qui s'opérait.

C'est à 60 ans, seulement, que Boufflers arrive à comprendre que l'homme n'est pas né uniquement pour chanter, courir et s'amuser, il se réfugie dans son petit domaine et là

> Ami sûr, philosophe et poète et fermier,
> Mari tendre et fidèle,
>
> (Ducis.)

Boufflers n'apparaît plus à Paris que pour venir aux séances de l'Académie française.

Boufflers a eu des heures radieuses et des jours de gloire, mais il n'a pas eu une vie, selon l'énergique expression d'un éloquent orateur de notre temps. Toutefois, on s'explique peu le silence gardé jusqu'à ce jour autour de son nom, tant à l'Académie française qu'à l'Académie de Stanislas et l'on doit remercier notre confrère d'avoir choisi pour son discours de réception l'éloge d'un homme qui nous ramène à l'une des plus brillantes époques de l'existence de notre Compagnie.

Digitized by Google

En vous appelant à siéger dans ses rangs, Monsieur [1], l'Académie de Stanislas n'avait pas eu moins égard à votre mérite bien connu comme professeur, qu'au souvenir laissé par votre passage dans les différents lycées où vous avez été envoyé. On ne pouvait oublier, en effet, les chaudes sympathies que la droiture et la bienveillance de votre caractère vous avaient values et si vos nombreux élèves n'étaient là pour l'attester, les relations amicales que vous aviez eues avec quelques-uns de nos regrettés confrères : MM. Guillemin, Joguet, Henry, Forthomme, suffisaient pour nous faire désirer de vous voir au milieu de nous.

Après avoir accompli une longue et honorable carrière, rendu aux loisirs de la vie privée à un âge où votre talent conserve toute la verve de sa maturité, fidèle aux préceptes de l'orateur romain, vous cherchez dans la culture des lettres l'oubli des affaires et un noble délassement à vos fatigues passées. L'Académie se félicite d'avoir en vous, non seulement un confrère dont le caractère l'honore, mais aussi un zélé collaborateur dont les travaux l'enrichissent.

Non content de propager par l'enseignement les diverses parties des connaissances humaines, d'imprimer à cet enseignement la direction hors de laquelle l'arbre de la science ne porterait que de mauvais fruits, vous avez voulu par vos travaux agrandir le cercle de nos connaissances. Vos laborieuses recherches nous ont fait connaître Synœsius.

Au IVe siècle, à l'époque où la victoire du christianisme

1. M. Druon.

Digitized by Google

fut suivie d'un si beau développement d'éloquence et de philosophie religieuse, et où, dans la décadence inévitable du monde politique ancien, les apologistes de la religion naissante conquirent un si grand ascendant sur les foules, sur les grands, sur les empereurs eux-mêmes, le nom de Synœsius peut être cité auprès de ceux de Chrysostôme, de Grégoire de Nazianze, de saint Augustin. Son histoire morale, celle de son âme entraînée dans la grande révolution du temps et progressivement attirée par la religion nouvelle, n'est nullement indigne de la place que Bossuet, Châteaubriand et Villemain s'étaient contentés d'indiquer. L'intérêt de ce livre ne consiste pas seulement dans l'étude de la vie de Synœsius, il nous fait assister à la transformation de tout un système philosophique absorbé par l'idée religieuse comme si le vague du spiritualisme Alexandrin était venu simplement se fixer dans le dogme nouveau.

L'Académie française a rendu hommage au mérite de l'écrivain, au jugement du critique, à la science exacte de l'érudit en honorant ce livre d'un de ses prix si enviés. Cette œuvre de longue haleine n'est pas la seule de vos productions qui ait attiré l'attention des lettrés. Sans oser soulever le voile de l'anonyme sous lequel se cachent des travaux importants et nombreux, il m'est du moins permis de parler des ouvrages dont vous avez entretenu l'Académie.

En nous racontant la jeunesse de Louis XIII, celle de Louis XIV, au point de vue de leur éducation morale, littéraire et scientifique, vous nous avez permis de suivre le développement d'évolution des premières impressions de jeunesse et de saisir la raison d'être de bien des événements qui ont illustré ces princes ou ont obscurci leur gloire.

Digitized by Google

Votre étude sur Lally-Tollendal nous fait vivement désirer la suite de ces monographies des administrateurs de nos colonies, dont vous avez fait revivre la physionomie avec tant de vérité et d'impartialité.

On a depuis bien longtemps répété sous toutes les formes que les Français ne savaient pas coloniser, qu'ils étaient incapables d'administrer leurs conquêtes. Les Français se sont faits trop souvent eux-mêmes les échos de ces calomnies.

Au Canada, comme aux grandes Indes, en Algérie comme à l'île de France, ne voyons-nous pas cependant les populations se rapprocher de nos soldats, aimer leurs chefs et rechercher notre amitié ; ne constatons-nous pas, après de longues années, le souvenir ineffaçable laissé par l'occupation française dans un pays ? Qu'un historien impartial veuille bien nous retracer, d'après des documents authentiques, les actes de nos administrateurs français sur les bords du Rhin, pendant la courte période du commencement de ce siècle où nous occupions ces provinces, on s'assurera facilement que les vainqueurs de 1815 n'ont pas su mieux faire et qu'ils n'ont jamais obtenu de leurs administrés les témoignages de reconnaissance que ces populations ont librement offerts aux magistrats que la France y avait envoyés.

Les études historiques s'adressent à tous, aussi bien à celui qui veut éclairer son jugement par l'expérience des autres hommes, qu'à celui qui veut étudier le passé pour essayer de deviner l'avenir. Elles permettent, suivant une belle expression de Montaigne, « de pratiquer « les grandes âmes des meilleurs siècles ».

Augustin Thierry conseillait l'étude de l'histoire pour

Digitized by Google

combattre ce qu'il appelait « l'affaissement moral de « quelques âmes énervées de sa génération ». Cet amour de l'histoire, éclairé par les sentiments élevés du spiritualisme, aussi éloignés de l'esprit fanatique qui aveugle l'homme que du matérialisme qui le dégrade, cet amour fait le grand et véritable historien.

Pour vous, Monsieur[1], votre nom se rattache d'une manière inséparable à celui d'un autre confrère dont nous déplorons la perte comme si elle ne datait que d'hier. Ce qui doit atténuer nos regrets, c'est qu'en nous enlevant les vétérans de la science, la Providence nous a donné, pour continuer leurs œuvres et perpétuer leurs traditions, de jeunes et doctes collaborateurs qui ont devant eux une longue carrière à parcourir.

La notoriété que votre père avait acquise comme économiste, comme publiciste, vous saurez la maintenir, la justifier de plus en plus. Déjà même, des vétérans de la science économique, je le sais, se sont demandé, en lisant quelques-unes de vos études sur votre science favorite, si leurs souvenirs étaient exacts, s'ils n'avaient pas été trompés par quelque fausse annonce, et si réellement celui dont ils lisaient les écrits n'était pas ce professeur qui, en 1865, avait su grouper autour de la chaire qu'il avait conquise pour la science économique, un auditoire si nombreux et si sympathique.

Comment pourrait-il en être autrement, puisque, dès que vous avez pu consacrer votre temps à l'étude et à la science, vous vous êtes appliqué avec tant de soin à publier une nouvelle édition de ce livre si consciencieux,

1. M Antoine de Metz-Noblat.

Digitized by Google

si complet sur les lois économiques, dans lequel votre père avait résumé les leçons professées à la Faculté de droit de Nancy. Vous ne vous êtes pas borné à reproduire purement et simplement la première édition, vous l'avez, par des notes soigneusement étudiées, par des développements nouveaux, mise au courant des faits importants qui se sont produits depuis la publication de cet ouvrage.

La thèse que vous souteniez en 1869 devant la Faculté de droit de Nancy se faisait déjà remarquer par la tendance constante à rapprocher les principes de l'économie politique des articles de nos Codes qui en sont l'application directe.

Ces études, vous les avez complétées en suivant, comme élève libre, les cours de l'École forestière. Les connaissances acquises dans cette savante École vous ont permis de traiter avec autorité les questions qui s'y rattachent. Je mentionnerai notamment une étude du plus haut intérêt sur les forêts de l'Algérie et le péril que fait courir à notre colonie le progrès sans cesse croissant du déboisement.

Après avoir publié d'intéressants comptes rendus scientifiques et agricoles, vous avez écrit plusieurs notices sur les changes étrangers, sur les budgets communaux, sur le cours forcé et la crise monétaire, qui révèlent les connaissances économiques les plus complètes. En mettant en relief votre aptitude à traiter les questions agricoles, ces publications vous ont naturellement désigné pour occuper l'emploi laborieux de secrétaire de la Société centrale d'agriculture.

Plus récemment, la Société de géographie de l'Est a eu

Digitized by Google

la bonne fortune de vous entendre lui raconter une excursion faite en Corse. A un sentiment très vif de la nature, se joignent dans cette description des qualités sérieuses qui en font rechercher la lecture par les économistes et par les forestiers.

Vous avez toujours aimé les voyages et, si vous nous avez fait connaître quelques fragments de vos excursions en Algérie et en Corse, il est d'autres voyages que vous avez entrepris dans des conditions plus dures et moins agréables. Officier de mobiles en 1870, fait prisonnier de guerre à la suite du siège de Toul, l'intérêt que vous portiez aux soldats de votre bataillon ne vous fit pas hésiter à quitter le séjour relativement supportable de Mayence pour vous rapprocher d'eux et vous faire envoyer à Breslau. Là, après les avoir vus, constatant l'impossibilité de leur être utile, obsédé par la pensée de prendre part à cette lutte qui se prolonge, vous caressez l'espoir d'une évasion. Il n'y a pas deux manières d'apprécier les questions qui touchent à l'honneur. Votre premier soin fut donc de retirer la parole donnée à l'ennemi. Saisi, entraîné vers une forteresse inconnue, vous profitez pour vous évader du moment favorable où l'escorte, mise en face d'un liquide généreusement offert, relâche sa surveillance.

Hélas! repris à quelques lieues de là, vous avez pu apprécier, à vos dépens, toute la courtoisie et l'aménité germaniques. Cette tentative fut suivie d'une condamnation à six mois de forteresse.

Enfermé au fond de la Silésie, à Kosel, tout semble bien fini, mais, avec l'insouciance de vos vingt ans, grâce à votre connaissance de la langue allemande, vous

Digitized by Google

arrivez à dérouter l'ennemi. Après avoir dépisté vos geôliers, avec quelle émotion avez-vous dû entendre refermer avec soin les portes bardées de fer de la prison d'où vous vous étiez évadé !

Votre sortie du quartier, de la forteresse, de la ville s'effectuent à travers mille dangers.

Quel soulagement enfin que ce moment où, après 80 kilomètres parcourus pendant lesquels chaque minute ajoutait une nouvelle inquiétude, vous atteignez la frontière autrichienne.

Ces souvenirs ne sont peut-être pas des titres académiques, mais ils sont la preuve d'une force de volonté et d'une énergie dont nous avons le droit de nous montrer fiers, puisque tout ce que nos nouveaux confrères nous apportent de traditions de science, de labeur, d'attachement à la patrie et d'honneur, vient grossir ce patrimoine commun que l'Académie de Stanislas s'est toujours montrée jalouse de conserver et d'augmenter depuis près de cent cinquante ans.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR

M. ANTOINE CAMPAUX

Après la satisfaction de faire le bien, je ne sais s'il pourrait en exister de plus vive que celle de le raconter, si l'on pouvait être sûr d'en faire dignement les honneurs. Ce n'est pas tâche en effet si facile, surtout quand cette tâche a été déjà plusieurs fois faite, et bien faite.

Les actes d'ailleurs, dont nous avons à vous entretenir, n'ont rien, comme on l'a remarqué, de cet éclat qui frappe l'imagination, particulièrement si l'on considère le théâtre où ils se sont accomplis; ou plutôt ils n'ont pas de théâtre. C'est loin du grand jour et du regard qu'ils se passent; toute espèce de galerie leur fait défaut, si ce n'est celle d'aujourd'hui; et celle-là, leurs auteurs ne s'en doutaient pas. Figurez-vous de pauvres gens qui lutteraient obscurément la nuit, traqués de tous les côtés, dans une étroite impasse dont ils auraient toutes les peines du monde à sortir; c'est là l'image, ou peu s'en faut, du sort de ceux parmi lesquels l'Académie de Sta-

Digitized by Google

nislas a distingué les vaillantes femmes qu'elle honore aujourd'hui d'un prix de vertu.

L'épreuve sous toutes ses formes, de chômage, de maladie, de misère et d'abandon, de séparation cruelle, les exerce et les poursuit comme à plaisir; ils tiennent bon pourtant, et restent fermes à leur devoir. C'est chaque jour, sous les coups qui les assaillent, une nouvelle provision de force et de courage à refaire; chaque jour ils la recommencent d'un effort toujours nouveau, et faisant crédit sans cesse à la Providence qui semble les abandonner, espèrent, si je puis dire, contre l'espérance, persuadés, qu'ils sont, malgré tout, que le grand témoin qui est dans leur conscience ne leur fera pas défaut au jour suprême

Le courage et la persévérance dans la résignation et dans l'accomplissement des devoirs les plus humbles, mais aussi les plus sacrés, c'est là leur héroïsme. Sans doute, encore une fois, il en est de plus éclatants; je n'en sais pas de plus dignes d'intérêt et de sympathie.

Dans ce siècle où ce qu'on appelle la lutte pour la vie et qui n'est en somme que l'égoïsme effronté, dépouillé de tous ses voiles, a été élevé à la hauteur d'un principe, on dira que cette résignation est la vertu des niais et des lâches : la société doit être bien heureuse alors qu'il y en ait encore autant. Qui peut, en effet, ignorer que là où la résignation manque, le sol tremble et les ruines ne sont pas loin ?

Non, la résignation n'est pas, comme on pourrait le croire, l'abdication de toute fierté et, par suite, l'inertie à laquelle se laissent aller tant d'autres qui, désespérant de remonter le courant, lâchent les rames et laissent em-

Digitized by Google

porter leur barque à la dérive dans le gouffre de la paresse et de la mendicité, quand ce n'est pas dans celui du crime.

Bien au contraire, c'est l'acceptation du combat de la vie, de la vie honnête et pure, dans les conditions les plus faites pour décourager, et cela sans mélange aucun de ce sentiment d'amertume et d'envie qui ne laisse plus de force au malheureux que pour haïr, et qui n'a d'autre résultat que d'aggraver et d'exaspérer encore sa misère.

Pense-t-on quelquefois à tout ce qu'il faut de courage et d'efforts, et même d'industrie à une femme souvent délicate et chétive, sans autres ressources que son travail, et encore bien précaire, pour mener à bonne fin cette campagne quotidienne contre la misère, pour mettre tous les jours quelque chose sur la table de famille, pour donner des vêtements à des enfants en bas âge ou à de vieux parents incapables de travailler, pour arriver à payer son terme, cet éternel point noir des pauvres ménages?

C'est là l'histoire obscure mais sympathique des six nobles femmes que l'Académie de Stanislas est heureuse d'inscrire aujourd'hui sur son livre d'or, je veux dire d'honorer d'un des prix soit de dévouement filial, soit de dévouement maternel que le grand bienfaiteur voilé, qui les a fondés, que le Monthyon de la Lorraine met tous les ans à notre disposition avec une générosité qui, chaque année, ne fait que grandir.

M^lle^ Cécile LAURENT.

En 1852, il y avait à Nancy, rue des Fabriques, un ouvrier tourneur du nom de Laurent qui ne se trouvait

Digitized by Google

pas mécontent de son sort. Il avait un bon métier dans les mains, de l'ouvrage et de la santé ; il le croyait du moins ; il avait en outre une femme dévouée et trois enfants, deux filles et un garçon, qu'ils élevaient dans l'amour du bien, leur donnant le premier des exemples, celui de la conduite et du travail. L'avenir était pour lui, je ne dirai pas rose, mais au moins sans nuage ; et pourvu que le lendemain répondît au présent, on ne demandait pas autre chose à Dieu.

C'était dans ces pensées que s'était endormi M. Laurent, le 30 décembre 1852 ; lorsque le lendemain il se réveilla, il était aveugle. C'étaient pour lui les étrennes du premier de l'an 1853. Qu'on essaie de se figurer, si l'on peut, le désespoir de cet homme qui, devant son établi qu'il ne voyait plus, devant ses outils qu'il ne pouvait plus saisir, se sentit tout à coup enveloppé de cette nuit affreuse, qui le murait vivant dans les ténèbres comme dans un cachot, et qui avec la lumière, cette fête de la vue, lui ravissait son travail et son pain, le pain de sa famille. Qu'on essaie d'imaginer la désolation de sa femme et de ses enfants.

Ce fut horrible sur le premier moment ; puis, comme on était religieux dans cette famille, le cœur affreusement serré, on finit par se résigner. La mère, toute délicate qu'elle était, se mit en quête de travail et s'utilisa comme femme de ménage ; les deux plus jeunes enfants continuèrent à aller à l'école ; et l'aînée, Cécile, l'héroïne de cette histoire — elle était âgée de 14 ans, — fut, sur la recommandation du vénérable curé de la paroisse, touché d'une si grande infortune, admise à l'orphelinat d'un établissement religieux de Nancy.

Digitized by Google

Quand elle en sortit au bout de trois ans, elle était formée au travail et au dévouement ; et, de retour chez ses parents, elle n'eut plus qu'une pensée, consacrer sa jeunesse à leur service et, par le gain de son travail, épargner à sa mère, dont le courage dépassait les forces, des fatigues que l'âge lui rendait bien lourdes. Elle était intelligente et laborieuse ; elle trouva à employer ces qualités chez des négociants en fourrures de Nancy, qui surent les apprécier.

Mais ce genre de travail est bien fatigant, en hiver surtout où l'ouvrage surabonde et exige souvent des veilles prolongées. M^lle^ Cécile ne recula pas devant ces fatigues; et plus d'une fois même, pour s'être surmenée, fut obligée de s'aliter. A peine remise, la noble fille reprenait son ouvrage au risque d'une rechute, impatiente qu'elle était de diminuer le nombre des journées infructueuses pour sa famillle.

Ce n'est pas tout, j'ai dit qu'elle avait un frère ; ce frère, quand il fut en âge, désira se marier. Elle l'aida à le faire ; l'établi du père lui fut cédé ; on monta un étage plus haut dans une mansarde fort sombre. « Mais puisque mon père n'y voit plus, disait Cécile, qu'importe un logis plus ou moins clarteux, pourvu qu'il n'y soit pas trop dépaysé ; » car depuis le temps qu'il y demeurait il tenait à la maison dont il connaissait tous les êtres.

Des personnes qui s'intéressaient à sa position lui conseillaient de tenter des démarches pour faire admettre son père à l'hospice, ce qui n'eût pas été difficile ; hélas! il n'y avait que trop de titres ; plutôt que d'y consentir, elle préféra, au risque de compromettre sa santé, redoubler

Digitized by Google

de travail et d'énergie, pour assurer au pauvre aveugle la consolation de vivre au milieu des siens.

Voilà 16 ans et plus que Mlle Cécile Laurent s'est consacrée sans retour à ses parents dont elle soutient l'existence avec le concours d'une jeune sœur, qui est venue joindre son modeste gain de repasseuse à celui de son aînée pour l'entretien de la famille; car pour le frère, marié, comme je l'ai dit, et déjà père de plusieurs enfants, il a juste de quoi se suffire. Depuis qu'elle est sortie de l'enfance, ou peu s'en faut, elle s'est vouée à cette tâche à laquelle elle a fait le sacrifice des espérances les plus légitimes de la jeunesse, qui pour elle n'a pas eu un seul sourire.

En revanche, elle a la conscience de faire à ses parents et en particulier à son vieux père, dont la tenue et toute la personne attestent les soins dont il est l'objet, une existence aussi supportable que possible dans la situation où il se trouve.

L'Académie n'a pas cru devoir récompenser d'un prix de moins de 300 fr. un dévouement filial aussi persévérant.

Mme HANZO, née Agnès GAUGÉ.

L'histoire de Mme Hanzo est courte mais touchante, comme celle de la plupart des veuves qui représentent le malheur dans ce qu'il a de plus discret et de plus résigné, mais aussi de plus sympathique.

Elle a toujours vécu avec ses parents jusqu'à son mariage en 1868, avec M. Hanzo, employé à la manufacture des Tabacs. C'est dire l'attachement qu'elle avait pour eux. Elle l'a prouvé cet attachement par les soins dévoués

Digitized by Google

qu'elle a donnés à son père au cours d'une maladie qui n'a pas duré moins de cinq ans. Elle l'a prouvé et le prouve encore tous les jours par ceux dont elle entoure sa vieille mère âgée de 83 ans. En cela sans doute, elle ne fait que son devoir; mais elle y a d'autant plus de mérite qu'elle en a pris seule la charge, une sœur, qui aurait pu la partager avec elle, étant mariée et ayant elle-même d'autres charges qui absorbent toutes les ressources disponibles de son ménage.

J'ai dit qu'elle s'était mariée en 1868 ; cette union, qui fut heureuse, devait être de courte durée. Au bout de quatre ans de mariage, en effet, M. Hanzo succombait aux suites d'une longue maladie, pendant laquelle sa femme trouvait encore matière à exercer son dévouement.

Ce qui rend Mme Hanzo encore plus digne d'intérêt, c'est qu'en dehors de son travail elle n'a pas la moindre ressource. Quelques petites économies qu'elle avait autrefois ont été épuisées à la suite d'une longue et douloureuse maladie qui l'a clouée près d'un an sur son lit, et dont elle se ressent encore assez de temps à autre pour être obligée d'interrompre son travail. C'est pourtant avec le gain modeste qu'elle en retire — Mme Hanzo est couturière — qu'elle parvient à suffire aux besoins de sa mère et aux siens, et — problème bien difficile pour ces pauvres existences — à nouer les deux bouts ensemble. Car Mme Hanzo n'a pas un sou de dettes, bien que pour loger convenablement sa mère elle ait un loyer de 200 fr.

J'aurai tout dit sur elle quand j'aurai ajouté qu'à la reconnaissance attendrie de cette vieille mère pour une fille qui n'a jamais voulu se séparer d'elle et qui ne con-

Digitized by Google

naît d'autres heures de délassement que celles qu'elle peut, à la fin de sa journée, donner à la bonne vieille, elle joint l'estime de tout le quartier qu'elle habite depuis quarante ans.

L'Académie accorde un prix de 150 fr. au dévouement filial de Mme Hanzo.

Mme CHRISTOPHE, née Élisabeth BAUER.

Mme Christophe, de son nom de famille, Élisabeth Bauer, a préludé au dévouement maternel par le dévouement filial, ce qui est dans l'ordre, l'amour filial et l'amour maternel ayant une même et unique source, comme le remarque l'honorable confrère qui a signalé Mme Christophe à l'attention de l'Académie.

Née en 1830 à Remelfing près de Sarreguemines, de petits cultivateurs, ruinés par des événements malheureux, qui étaient venus s'établir à Nancy en 1836, pour échapper à l'humiliation de leur infortune sous les yeux de ceux qui les avaient connus plus heureux, elle perdait en 1840 sa mère qui, plus affectée que son mari de leur ruine, finissait par succomber au chagrin, après avoir langui pendant quatre ans, laissant derrière elle quatre enfants, deux garçons et deux filles.

Élisabeth, l'aînée, avait dix ans; ce fut à cet âge, où l'on a encore à peine conscience de soi, qu'elle eut à remplir à la maison pour ses frères le rôle de mère, pour son père, ouvrier maçon, celui de ménagère. C'était déjà beaucoup. Cela ne lui suffit pas; sans réfléchir que la charge était en effet déjà bien lourde, elle voulut encore ajouter au gain de son père, et à cet effet apprit, dans l'intervalle de ses occupations déjà si assujettissantes, le

Digitized by Google

métier de brodeuse, où elle ne tarda pas à devenir une ouvrière habile.

Elle continua ainsi pendant quatorze ans, sœur autant que fille modèle, sans vouloir quitter son père dont la mort seule la sépara en 1854 qu'elle le perdit. Elle avait alors vingt-quatre ans. Un an après seulement, en 1855, elle se maria avec un tisserand de Bar-le-Duc nommé Christophe, qui vint bientôt s'établir à Nancy. Il semblait dans les commencements qu'elle n'eût qu'à s'applaudir de cette union ; le mari travaillait, le ménage prospérait, la maison s'emplissait d'enfants. M^me^ Christophe en eut jusqu'à neuf successivement ; malheureusement presque tous atteints d'un vice organique du cœur, périssaient entre l'âge de huit et neuf ans ; et le foyer s'assombrissait à la suite de ces deuils multipliés. Plus malheureusement encore, au spectacle de ces tristesses du foyer, tandis que la mère de famille redoublait de courage et de dévouement, le cœur manqua au mari ; il en vint bientôt à se désintéresser de tout ce qui regardait sa femme et ses enfants ; bien plus, celui qui aurait dû être un appui pour sa famille, finit par n'être plus qu'une charge; si bien, chose triste à dire, que ce fut un soulagement pour les siens, lorsqu'il abandonna complètement le domicile conjugal pour aller à sa destinée. Elle fut des plus lamentables. A dix ans de là, le malheureux expirait sur un lit d'hôpital à Saint-Charles, où sa femme, avertie à temps, venait, oubliant tout, lui apporter son pardon.

Et depuis, malgré l'âge qui est survenu, elle continue à suffire seule à l'entretien des deux enfants qui lui restent, deux filles, dont l'aînée, âgée de dix-neuf ans, presque continuellement malade, ne peut lui être d'aucun se-

Digitized by Google

cours. La seconde, qui brode comme sa mère, mais fort délicate aussi, ajoute seule quelque peu au gain journalier. Mais le malheur est que ce gain est fort modique; car l'industrie de la broderie, depuis longtemps en décadence, ne cesse encore de décliner tous les jours; et c'est à peine aujourd'hui si le travail de deux ouvrières rapporte ce que rapportait le travail d'une seule autrefois. Néanmoins, telle est l'activité de Mme Christophe, tel est son ordre et son économie, qu'elle parvient à entretenir sa famille et à équilibrer son petit budget.

Un dernier trait la peindra, un trait qui montre combien il y a de délicatesse et de dignité chez cette femme qui n'a connu toute sa vie que la peine. Dans un moment plus difficile que les autres, elle avait reçu d'une personne honorable de cette ville des secours qu'on lui continuait; ce moment passé, elle s'empressa d'informer cette personne, en la remerciant de ses bontés, qu'elle pouvait s'en passer désormais.

Tant de courage, de dévouement et de dignité dans l'épreuve ont semblé à l'Académie mériter un encouragement; elle est heureuse de l'accorder à Mme Christophe, avec l'expression de son sympathique intérêt sous la forme d'un prix de 150 fr.

Mme Madeleine SIMONIS.

Mme Simonis, née en 1807, à Reichshoffen, d'héroïque et douloureuse mémoire, ne semble pas encore revenue de l'état de consternation où l'a plongée la catastrophe qui, en 1872, à la suite de l'annexion, la jeta, à près de soixante ans, avec son gendre, sa fille et ses petits-enfants, hors de sa chère Alsace. Ou je me trompe, ou cela se lit en

Digitized by Google

toute lettre sur sa figure triste et effarouchée comme par un coup de tonnerre dont elle aurait encore le bruit dans les oreilles.

C'était un premier malheur que ce déracinement à cet âge ; de nouveaux plus désastreux encore devaient bientôt s'y ajouter ; mais n'anticipons pas. La pauvre famille exilée avait pourtant trouvé un refuge à Nancy. Le gendre avait été admis comme ouvrier relieur dans la maison Berger-Levrault et C^ie^, ce grand asile des Alsaciens ; il gagnait de quoi soutenir sa famille qui s'accroissait chaque année et que la grand'mère aidait sa fille à soigner. On commençait à respirer ; et au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants, la bonne vieille sentait se fermer peu à peu dans son cœur la blessure si longtemps saignante de l'arrachement de la terre natale, lorsqu'un jour le malheureux ouvrier sentit ses forces l'abandonner. Il était atteint d'une phthisie lente qui mit deux ans à l'achever, et, en attendant, le rendit incapable, ou à peu près, de travailler.

C'était la misère qui entrait dans sa maison. Quand il mourut, en 1876, toutes les ressources étaient absorbées par sa maladie. Pour comble, la pauvre jeune veuve, épuisée à son tour par les veilles, les privations, les angoisses et le chagrin, ne tarda pas elle-même à tomber malade de la même affection que son mari, et après deux ans de lutte contre la souffrance et les plus déchirantes préoccupations, à le rejoindre dans la tombe, laissant à sa mère âgée de soixante-neuf ans cinq pauvres orphelins sans pain à élever.

Il y a des choses qui font pleurer, *sunt lacrymæ rerum*, a dit quelque part Virgile, le grand poète des larmes.

Digitized by Google

Hélas ! elles ne sont pas rares ces choses, et je ne m'étonne pas que, sous l'impression de cette pensée, la tristesse antique ait imaginé cette fiction d'une mélancolie si pénétrante qui nous représente Prométhée, au moment de créer l'homme, détrempant un peu de boue dans ses larmes et l'animant de son souffle.

La voit-on cette pauvre vieille femme, de retour du convoi de sa fille dans son foyer doublement dévasté par la misère et la mort, en face de ces cinq enfants, dont une seule, âgée de quatorze ans, gagnait à peine de quoi se nourrir elle-même. A soixante-neuf ans, sans force et sans ressource aucune, elle avait à recommencer la vie. Se figure-t-on son désespoir ? Eh bien, elle n'y succomba pas. Que faire pourtant ? Dans l'impasse de détresse où elle se trouvait, une seule chose était pratique : partager les enfants entre les parents de la famille, tous gênés eux-mêmes, il est vrai. Une autre de ses filles, mariée et établie à Strasbourg, s'offrait d'en prendre un. Le croira-t-on ? La grand'mère voulut les garder tous et se charger à elle seule de les élever. C'était insensé comme la plupart des choses héroïques ; elle le fit pourtant, au moins en partie ; car devant l'impossibilité de la tâche complète, et par pitié même pour ces pauvres enfants, il fallut bien qu'elle s'en laissât arracher deux qu'on fit entrer à l'orphelinat de la rue Jeannot. Quant aux trois autres elle les garda avec elle. Comment fit-elle pour les nourrir, les vêtir, les abriter, pour leur fournir enfin les choses les plus indispensables ? C'est le secret de ce brave cœur. Sans doute elle eut les secours du bureau de bienfaisance, ceux d'une association de charité, ceux même de l'Assistance publique pour deux des petits garçons ; mais on sait

Digitized by Google

le peu que représentent ces secours, même additionnés, pour une famille composée de quatre personnes.

Enfin la pauvre aïeule est venue à bout de sa tâche, et cela sans faire trop de dettes. Ce n'est pas tout, elle a pourvu encore à l'instruction et à l'éducation des pauvres enfants, en tenant la main à ce qu'ils allassent régulièrement à l'école et, les dimanches, à l'Office et au catéchisme. A l'heure qu'il est, un des deux jeunes garçons, employé comme sa sœur dans la maison Berger-Levrault et Cie, est en voie de gagner bientôt sa vie et de fournir sa part à l'entretien de la famille.

Si vous me demandez maintenant où Mme Simonis a trouvé la force de suffire à une pareille tâche, je vous répondrai par la mention d'un détail touchant. Tous les dimanches, après avoir visité, avec les enfants qu'elle a gardés, les deux qui sont à l'orphelinat de la rue Jeannot, elle va aux Cordeliers entendre parler de Dieu dans sa langue maternelle, la seule qu'elle comprenne bien, et de sa chère Alsace à laquelle elle est heureuse de se rapatrier un moment. C'est de cette façon qu'elle renouvelle pour la semaine sa provision de courage. Voilà, Messieurs, ce qu'a fait cette pauvre femme âgée aujourd'hui de soixante-quatorze ans. Touchée de tant de malheurs et de dévouement l'Académie lui accorde un prix de 150 fr.

Mme Schlichter, née Maria Deshayes.

L'histoire de ces pauvres veuves est la même à toutes, ou peu s'en faut; histoire uniforme, mais touchante, de malheur, de misère, de courage et de résignation persévérante, et surtout de dévouement sans fin. Pas une seule

Digitized by Google

qui vive pour elle ; leur cœur est tout entier à leurs enfants et à leurs vieux parents tant qu'ils vivent, à leur mémoire, quand ils sont morts.

C'est l'histoire de celles dont je viens de vous entretenir, c'est celle de Mme Schlichter, de son nom de famille Maria Deshayes. Née à Metz en 1851, mariée en 1875 à un brave ouvrier cordonnier, elle vient s'établir, avec lui et sa mère Mme Deshayes, à Nancy en 1877, connaît quelques années de bonheur dans l'affection d'un honnête homme et le sourire de ses jeunes enfants, puis tout à coup voit ce bonheur s'évanouir par la maladie de son mari qu'elle perd en 1883, après l'avoir soigné elle-même pendant plus de trois mois chez elle, n'ayant pas voulu le laisser entrer à l'hôpital, et reste, sans aucune ressource que son métier de brodeuse, avec une vieille mère de soixante-huit ans et quatre enfants en bas âge.

C'eût été de quoi décourager plus d'une ; mais Mme Schlichter était de ces femmes que l'épreuve, loin d'abattre, ne fait que rendre plus fortes. Non seulement elle ne se découragea pas, elle refusa bien plus, — elles sont toutes les mêmes, ces héroïques veuves dans leur dévouement, — elle refusa de se laisser débarrasser d'une partie de sa charge. En vain sa mère, par pitié pour sa fille, voulut faire des démarches pour être admise à l'asile des vieillards tenu par les Petites Sœurs des pauvres ; en vain on lui proposait de faire ouvrir à un ou deux de ses enfants les portes de l'hospice Saint-Stanislas, elle s'obstina à garder avec elle sa mère et tous ses enfants, sa richesse à elle, et se sentit assez de courage pour suffire à cette belle mais lourde tâche. Que voulez-vous ? C'est leur point d'honneur à ces pauvres gens d'éviter à ceux

Digitized by Google

qu'ils aiment le refuge de l'hôpital. Il semble qu'ils soient jaloux des soins que ces chers objets recevraient d'autres mains que les leurs.

Elle ne pouvait songer à demander des ressources à son métier de brodeuse si peu rémunérateur; elle chercha et trouva des ménages à faire. Pendant ce temps, la vieille mère gardait à la maison les petits enfants, les soignait, les conduisait à l'asile et à l'école, quand ils furent en état d'y aller, et partageait avec sa fille le soin de leur éducation religieuse et morale. Malgré son courage et son travail, même avec les secours qu'elle recevait du Bureau de bienfaisance et des sociétés de charité de la ville, Mme Schlichter arrivait encore à grand'peine — tout est si cher aujourd'hui — à suffire aux besoins les plus pressants de ses enfants et de sa mère; mais si elle est dévouée, elle n'est pas moins avisée. Qu'a-t-elle donc fait pour se tirer d'affaire? Elle a imaginé de louer aux portes de la ville, pour un prix modique de 12 fr. par an, un petit jardinet, où elle fait venir elle-même des légumes pour l'entretien de la famille pendant une partie de l'année, et qui de plus — vous voyez si c'est bien imaginé — sert de but de promenade aux enfants, les jours de congé, pendant la belle saison.

Comme on le voit, Mme Schlichter n'est pas seulement un modèle de dévouement maternel, mais encore de piété filiale. Tant que sa mère en effet a vécu — car il n'y a pas longtemps, la pauvre femme a été recevoir le prix de sa journée, — sa fille l'a gardée chez elle et soignée comme un de ses enfants. Il faut dire aussi que la bonne grand'mère le lui a bien rendu par toute l'aide qu'elle lui a prêtée dans sa tâche maternelle. Mme Schlichter

Digitized by Google

l'a comprise cette tâche dans toute son étendue et pour l'âme et pour le corps ; et l'on peut dire qu'il est peu de mères qui l'aient aussi bien comprise et aussi bien remplie. Il n'y a qu'à voir, comme je les ai vus, pour s'en convaincre, ses quatre enfants dont l'aspect seul, tant ils sont bien tenus et à la fois bien élevés, est toute une révélation du dévouement intelligent de leur mère. L'Académie de Stanislas est heureuse de le reconnaître par un prix de 200 fr. qui tombera comme une vraie manne dans le pauvre ménage de cette vaillante femme.

MM^lles^ Maria VAUDIN ; Marie ANTIGNAC.

Des enfants aimés et soignés par leur mère qui se donne toute à eux, et parmi la plus profonde misère trouve dans sa tendresse des industries admirables pour les élever, c'est un beau et touchant spectacle ; c'est celui que je viens d'essayer de faire passer sous vos yeux ; toutefois il n'a rien qui ne soit dans la nature et dans l'ordre ; et si digne de sympathie qu'il paraisse, ce spectacle n'est pas rare ; ce qui d'ailleurs ne lui ôte rien de son intérêt ; mais des enfants adoptés, aimés et soignés par des jeunes filles et trouvant en elles un cœur de mère, des enfants qu'on n'a pas portés dans ses entrailles et auxquels on donne sa jeunesse et son avenir, c'est quelque chose qui ne se voit pas tous les jours ; c'est le spectacle que nous offrent deux nobles filles de cette ville, M^lle^ Maria Vaudin et M^lle^ Marie Antignac, née, la première, en 1849, la seconde en 1848.

Par suite de quelles circonstances ont-elles été amenées à se charger de cette tâche, c'est ce que j'ai à vous raconter.

Digitized by Google

Mlle Maria Vaudin, par qui je commence, a été frappée presque au lendemain de sa naissance du plus grand des malheurs. A l'âge de huit mois, elle perdait sa mère. A quelque temps de là son père se remariait à une femme qui ne fut jamais pour elle qu'une marâtre. C'est dire qu'elle n'a pas connu les joies de l'enfance. Quand elle fut en état de rapporter par son travail quelque gain à la maison, ce fut au profit exclusif de cette femme sans cœur, qui non seulement lui accordait à peine le nécessaire, mais encore l'accablait de mauvais traitements; si bien qu'un jour, à l'âge de dix-huit ans, n'y pouvant plus tenir, elle alla demander asile à des parents éloignés, à la famille Antignac où il y avait toujours une place au foyer pour quelque orphelin. A ce titre, elle y fut reçue à bras ouverts, et dès ce jour fut traitée comme un enfant de la maison.

Elle trouvait là, chez ces braves gens, une atmosphère d'affection qu'elle n'avait jamais connue auparavant; elle leur donna son cœur. Elle n'oublia pas toutefois ce qu'elle devait à son père; et elle le montra bien en venant toujours plus à son secours, à mesure que les années le rendaient davantage incapable d'exercer son dangereux métier de couvreur. Elle finit même par le prendre entièrement à sa charge, jusqu'à ce que le vieil ouvrier, âgé de soixante-dix ans, put être admis à l'hospice Saint-Julien.

Elle avait trouvé un second père dans Antignac, qui l'avait en compagnie de sa femme, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, accueillie à son foyer, elle eut pour lui l'affection d'une fille, et, lorsqu'il fut devenu veuf en 1873, rivalisa de soins et d'affection auprès de lui avec

Digitized by Google

Marie Antignac, la fille de celui-ci, pour adoucir son veuvage.

Mais ce n'est pas le dévouement filial que l'Académie récompense aujourd'hui dans Mlle Maria Vaudin et dans sa sœur d'adoption, Mlle Marie Antignac, c'est, comme je l'ai dit en commençant, le dévouement maternel. Or voici comment elles trouvèrent l'occasion de l'exercer à l'envi des mères les plus tendres.

Marie Antignac avait une sœur aînée. Cette sœur, mariée il y a dix-huit ans, n'avait trouvé dans le mariage que des déceptions et des amertumes avec la misère, et finalement avait été abandonnée de son mari avec cinq enfants. Minée par le chagrin et les privations de toute sorte, elle était tombée malade et, après avoir langui pendant trois mois, était morte malgré tous les soins dont l'avait entourée sa sœur aidée de Maria Vaudin, jalouse de donner à ses sœurs d'adoption cette marque de gratitude.

Qu'allaient devenir les cinq orphelins laissés par la malheureuse mère ? Qui allait les remplacer auprès d'eux et la leur rendre ? Vous le devinez sans doute, les deux nobles filles qui l'avaient soignée, consolée, endormie sous leurs baisers mutuels, et qui se trouvèrent soudain l'une et l'autre un cœur de mère pour ces pauvres enfants à qui la Providence en envoyait deux au lieu d'une.

En attendant qu'elles pussent les réunir tous auprès d'elles, — car c'était leur rêve, — elles commencèrent par prendre trois filles, Marie, Maria et Juliette. Il restait deux autres enfants, Pierre, âgé de dix ans, il fut d'abord confié à un oncle de Pagny-sur-Meuse ; mais au bout de trois mois, il revenait tout heureux rejoindre ses sœurs à Nancy, dans le doux nid, comme dit si bien l'auteur de

Digitized by Google

la notice que je mets en œuvre, que Maria Vaudin et Marie Antignac leur avait fait à Nancy, en attendant qu'une dernière petite fille, recueillie par une tante de Paris, revînt compléter la nichée dans cette maison du bon Dieu où il fait si bon.

C'est que ce sont de vraies mères, des mères dans toute l'acception du terme que Marie Antignac et Maria Vaudin; elles en ont l'intelligente sollicitude et toutes les chères préoccupations. Ce ne sont pas seulement les soins matériels, mais encore les soins moraux qui sont prodigués à leurs enfants d'adoption. Dans leur petit logis reluisant d'ordre et de propreté, j'en ai vu quatre, trois filles et un garçon; et j'ai été frappé non seulement de l'extérieur propre et convenable de ces enfants, mais encore de leur air de bien-être et en même temps d'honnêteté. Leur physionomie, comme toute leur personne, est une révélation en l'honneur de leurs deux mères adoptives.

L'Académie, je ne le cacherai pas, a été un instant embarrassée de savoir à laquelle, de Marie Antignac ou de Maria Vaudin, elle attribuerait ce prix de dévouement maternel d'une nature si exceptionnelle. Elle avait d'abord pensé que Maria Vaudin, qu'aucun lien de parenté ne rattache au neveu et aux nièces de Marie Antignac, y avait plus de droit; mais elle s'est heurtée au refus de la noble fille qui, dans sa modestie, ne trouve pas qu'elle ait plus de titres à ce prix que Marie Antignac; et de fait celle-ci ayant été comme elle à la peine, il était juste qu'elle fût également à l'honneur. C'est à ce parti que s'est arrêtée l'Académie qui se reprocherait de séparer, dans cette solennité, ces deux sœurs d'affection et de dévouement.

Digitized by Google

Elle décerne donc à toutes deux un prix dont leurs orphelins — mais je me trompe, ils ne le sont plus maintenant, — dont leurs enfants adoptifs devront particulièrement bénéficier, un prix de 250 fr.

Permettez-moi, Messieurs, en finissant, de rappeler qu'il y a douze ans, dans une de ses séances solennelles, l'Académie française, sur la recommandation de l'Académie de Stanislas, décernait à une pauvre veuve de cette ville, à Mme Héquet, pour de nombreux actes de dévouement, un prix Monthyon de 500 fr. Pourquoi les règlements s'opposent-ils à ce que ces prix soient renouvelés, lorsque ceux qui les ont une fois obtenus, au lieu de s'endormir sur leurs couronnes, ajoutent encore à leurs mérites? Mme Héquet aurait de nouveaux titres à présenter à ce rappel de prix.

Depuis sept ans, en effet, malgré son grand âge — elle a soixante-dix-huit ans — et la modicité de ses ressources, elle a recueilli, soigné, élevé un pauvre orphelin dont le père, employé dans une scierie forestière, a succombé victime d'un terrible accident. C'est là une vraiment belle action et qui, à défaut d'autre récompense, méritait d'être mentionnée. L'Académie ne veut pas en laisser échapper l'occasion et est fière d'adresser à la lauréate de 1874 de l'Académie française, à Mme Héquet, l'hommage de sa plus sympathique admiration.

Un dernier mot, Messieurs, avant de terminer. N'est-il pas vrai que le spectacle des dévouements de la nature de ceux dont j'ai essayé de mettre le tableau sous vos yeux est beau à contempler? Eh bien, il y a un spectacle qui n'est pas moins beau peut-être, c'est celui du riche

Digitized by Google

dont le cœur s'épanche en bienfaits sur ces dévouements pour les encourager.

Dans un livre où toutes les questions qui intéressent l'Humanité ont été posées et résolues, dans la Bible, il est parlé quelque part de la rencontre du riche et du pauvre. Cette rencontre a lieu tous les jours, mais combien diversement! Il y a en effet d'abord la rencontre de l'indifférence; c'est la plus commune; il y a la rencontre de la haine; je ne vous apprends pas combien le choc en est terrible. Il y a enfin la rencontre de l'amour et de la charité. Sans parler de tous les autres endroits où elle se fait, n'est-ce pas celle qui a lieu tous les ans dans cette enceinte où le vénéré confrère, qui fait si généreusement les fonds de nos prix, reçoit en échange de sa bienfaisance, la reconnaissance tacite sinon exprimée de ceux dont ses bienfaits vont chercher pour le récompenser, dans l'ombre où il reluit, le courageux dévouement?

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1884-1885

PAR

M. L'ABBÉ MATHIEU

SECRÉTAIRE ANNUEL.

On se moque volontiers des académies de province, et bien des gens se croient spirituels rien que pour avoir répété le mot piquant de Voltaire contre celle de Lyon : « L'Académie de Lyon est une honnête fille qui ne fait pas parler d'elle. »

Il y a pourtant d'honnêtes filles qui font parler d'elles en bien, puisque vous en couronnez tous les ans, et il y a d'honnêtes académies qui, sans prétendre détrôner l'Institut, s'imposent à l'attention publique et démontrent victorieusement qu'il n'est pas impossible de penser, d'étudier, de causer et même d'écrire ailleurs qu'à Paris. Quand une de ces sociétés a été fondée, il y a plus de cent-trente ans par un roi lettré, dans une capitale élégante et passionnée pour les choses de l'esprit, quand elle a compté parmi ses membres Montesquieu et plusieurs des représentants les plus aimables et les plus brillants de la vieille société française, quand, après avoir payé son tribut à l'échafaud et disparu pendant la tourmente ré-

Digitized by Google

volutionnaire, elle s'est relevée pour se développer et grandir sans cesse dans l'estime du monde savant, quand elle groupe dans une fraternité sans nuage des représentants de toutes les opinions et de toutes les professions libérales, quand ses Mémoires attestent une activité intellectuelle féconde et variée, quand elle a ses Monthyon, en attendant ses baron Gobert, une telle société peut dédaigner les épigrammes et, parfois, goûter le plaisir de se venger des médisants en leur ouvrant ses portes.

Telle est votre Compagnie, Messieurs, et pendant l'année qui vient de s'écouler elle n'a point dégénéré.

Permettez à votre secrétaire annuel de vous en donner la preuve en résumant les travaux et les événements académiques de l'année. Malheureusement il doit, comme tous ses prédécesseurs, débuter par un nécrologe, car une académie est une famille qui ne meurt point, mais qui perd chaque année plusieurs de ses membres.

La mort nous en a pris cette année treize que je vais citer par ordre chronologique, en rappelant brièvement leurs titres à vos regrets.

I.

M. Olry, instituteur primaire à Allain, votre correspondant depuis 1876, était un de ces hommes dont le mérite dépasse de beaucoup le rang social et qui honorent une situation modeste, par un grand cœur et un grand talent. Né à Allain même, il ne voulut jamais, malgré bien des sollicitations, quitter son village natal. C'est au milieu de ses compatriotes et à leur profit qu'il a été pendant trente-six ans le modèle, j'allais dire l'idéal du maî-

Digitized by Google

tre d'école, en prenant ce mot dans sa belle et noble acception. Humble et pieux comme un enfant, sacristain, chantre, sonneur de cloches, servant de messe au besoin, il joignait à ces fonctions et à ces vertus d'ancien régime l'amour de tous les progrès, la pratique de toutes les innovations utiles, beaucoup d'ardeur à apprendre, un dévouement et un art admirables pour enseigner. Personne n'a obtenu plus de succès dans tous les genres de concours, personne n'a mieux préparé aux études libérales, et dans une classe, dans une institution, on reconnaissait les élèves d'Allain à la solidité et à l'avancement de leur instruction primaire. Comment un pareil instituteur, si absorbé par sa profession et par des recherches de météorologie et de géologie, a-t-il trouvé le temps d'apprendre le latin, le blason, l'architecture, l'histoire et la géographie de la Lorraine qu'il savait à merveille, et de devenir, par surcroît, un très bon écrivain ? Je l'ignore. Toujours est-il qu'avec une science et une sûreté de méthode attestées par nos confrères MM. Lepage et Germain, il a composé sur l'archéologie des pays de Toul et de Colombey des mémoires considérables, parcourant tous les villages, inspectant toutes les vieilles maisons, recueillant les vieux souvenirs, les proverbes et jusqu'aux sobriquets populaires, pour faire avec toutes ces miettes de l'histoire un pain excellent et savoureux. Il se tenait pour très honoré d'appartenir à notre Compagnie, il vous adressait régulièrement tous ses travaux, mais n'osait guère participer directement aux vôtres. « Que voulez-vous, me disait-il un jour, que « fasse un pauvre maître d'école, au milieu des Messieurs « de l'Académie de Stanislas? » Modestie touchante qui

Digitized by Google

rehaussait toutes ses qualités et qui a été récompensée par les marques éclatantes de la vénération et de la reconnaissance publiques et par le deuil de toute une région, quand cet homme rare a été enlevé prématurément aux devoirs qu'il remplissait si bien, à la famille qu'il avait élevée à son image et à la commune dont il était la gloire!

M. Athanase Renard, médecin inspecteur des eaux de Bourbonne-les-Bains, ancien maire de cette ville, ancien député de la Haute-Marne sous le gouvernement de Juillet, avait sollicité le titre de membre correspondant en 1852, sous les auspices de Jeanne d'Arc, et en vous envoyant sur elle un travail important qui fut loué par M. Lepage. Passionné pour l'héroïne de Domremy, il l'a célébrée en prose et en vers et la revendiquait énergiquement pour la Champagne, contre les revendications non moins énergiques des Lorrains. Bien d'autres sujets, du reste, avaient attiré son attention : des études littéraires et dramatiques, des études philosophiques et religieuses, des études scientifiques ; il avait écrit jusqu'à deux tragédies en cinq actes et en vers ! Ses talents, ses vertus, son âge, l'entouraient dans le pays de Bourbonne d'une sorte d'auréole, et il avait augmenté encore la considération de sa très honorable famille à laquelle un des vôtres s'est allié.

M. Chabert, membre de l'Académie de Metz, votre correspondant depuis 1855, s'occupait avec passion de l'histoire de cette ville et a écrit bien des volumes sur ses rues, ses monuments et sur l'archéologie du département de la Moselle. Il a édité aussi plusieurs ouvrages

Digitized by Google

anciens restés inédits ou devenus très rares, qui éclairent le passé de la vieille cité messine. Si la critique de M. Chabert n'est pas infaillible, si sa vie a été traversée de bien des épreuves, tout le monde reconnaissait la bonté foncière de sa nature, l'étendue de ses recherches et son attachement à la noble ville qui a le don d'inspirer à ses enfants tant d'amour et d'inconsolables regrets !

M. le Dr Nicolas Joly, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Toulouse, né à Toul en 1812, votre correspondant depuis 1862, avait conquis une autorité scientifique incontestée par de nombreux travaux sur presque toutes les branches de son enseignement, particulièrement sur les vers à soie, la pisciculture, la domestication des animaux et les générations spontanées. Sur ce dernier terrain il rencontra un homme de génie, M. Pasteur, contre lequel il engagea une lutte inégale dont il sortit vaincu, mais en gardant sa réputation de savant et en saluant son vainqueur. A l'époque où votre président d'honneur M. de Dumast, tourmenté d'une de ses grandes initiatives, s'occupait passionnément d'acclimatation, il entretint avec M. Joly une correspondance active qui remplirait, dit-on, plusieurs volumes. M. Joly attachait un grand prix à son titre de correspondant de l'Académie de Stanislas, et il le montrait en vous envoyant exactement tous ses livres, toutes ses brochures et jusqu'à ses articles de journaux. Exemple trop peu suivi, peut-être, par ceux qui ont sollicité vos suffrages !

M. Gauvain, votre correspondant depuis 1880, ancien officier de marine, ancien général détaché au service de

Digitized by Google

la Chine, était connu surtout comme indianiste. Il avait traduit, entre autres, une *Vie de Bouddha* et l'*Histoire de l'Inde*, de *Wheeler*, et de ses nombreux voyages dans les deux mondes, avait rapporté des documents pour nos bibliothèques et des plantes rares pour nos jardins scientifiques.

M. Paplonski, correspondant depuis 1869, appartenait au pays de votre royal fondateur. Il était conseiller d'État, directeur de l'Institut des sourds-muets et professeur de philologie à l'Université de Varsovie. Il a porté principalement ses études sur la formation des langues slaves, sur l'origine du langage, la diversité des langues et les problèmes historiques et philosophiques que soulèvent ces graves questions. C'est sur la recommandation expresse de M. Paplonski mourant, que sa fille vous a transmis la nouvelle de son décès. Nouvel exemple bon à suivre!

M. Miller était un des noms illustres de l'érudition française. Successivement attaché au département des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, fondateur de la *Revue de bibliographie analytique*, chargé d'importantes missions scientifiques en Espagne, en Russie et en Orient, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, etc., il passait en Europe pour le maître de la paléographie grecque. Sa réputation datait de l'année 1851 où, sous le titre de *Origenis Philosophumena*, il publia à Oxford un manuscrit rapporté à Paris du mont Athos par Nynoïde Nynas. C'est le texte grec le plus important qui ait été découvert dans notre siècle.

Digitized by Google

Concurremment avec ses doctes travaux, M. Miller menait de front les fonctions de bibliothécaire au Corps législatif. Pendant plus de trente ans, il s'y concilia l'affectueuse estime de tous les partis, car c'était un érudit aimable, obligeant et spirituel. M. Miller appartenait à notre région par deux alliances fort honorables : son mariage avec une Messine et le mariage de sa fille avec M. Mathis de Grandseille, de Blâmont. C'est à Bayonville et à Pont-à-Mousson que je l'ai entendu plus d'une fois, dans le repos des vacances, charmer ses visiteurs par ses récits de voyage et ses piquantes anecdotes.

L'Académie de Stanislas avait deviné M. Miller avant qu'il fût célèbre, car elle lui avait ouvert ses portes dès l'année 1841, sur le rapport de M. Theil.

M. Gatien-Arnoult a été académicien titulaire et très actif pendant quelques mois de l'année 1830. Il professait alors la philosophie au collège royal de Nancy et fit son discours sur l'*Esprit de la philosophie nouvelle ou éclectique*. Chose singulière, il avait débuté dans les lettres par une brochure en faveur du ministère Polignac! Toutefois, il ne tint pas rigueur à la Révolution de 1830 qui, de son côté, le nomma professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, où il resta jusqu'à sa mort. Il fut à plusieurs reprises, député et maire de Toulouse, mais sa politique échappe heureusement à nos appréciations. M. Gatien-Arnoult a écrit beaucoup et avec talent, ornant sa philosophie des fleurs du *gay sçavoir* et partageant son culte entre Descartes et Clémence Isaure. On lui doit, en particulier, d'importantes publications relatives à la langue et à la littérature romanes. L'Aca-

Digitized by Google

démie de Toulouse, dont il était secrétaire perpétuel et les Jeux Floraux, dont il était mainteneur, héritèrent ainsi du zèle et de la collaboration brillante qu'il promettait à l'Académie de Nancy. Vous perdez en M. Gatien-Arnoult le plus ancien membre correspondant qui eut siège comme titulaire.

M. le Dr Jules Guérin, mort il y a quelques mois à quatre-vingt-cinq ans, jouissait dans le monde médical de la plus haute considération et il était regardé presque comme un patriarche de la chirurgie française. Il devait cette autorité surtout à la révolution qu'il avait introduite dans l'orthopédie et aux études très importantes qu'il avait publiées sur ce sujet. Son nom restera associé dans vos souvenirs à celui de M. de Haldat, qui l'avait introduit dans votre Compagnie comme associé correspondant, en 1849.

C'est encore à M. de Haldat que vous deviez M. Denys qui, bien que notaire, s'était occupé de physique avec compétence et succès. Il avait sollicité le titre d'associé correspondant en 1850, en présentant à l'appui de sa candidature un mémoire sur un perfectionnement applicable à la télégraphie électrique. Nommé titulaire en février 1854, il redevint correspondant à la fin de la même année, et jusqu'en 1862, il prit part à vos travaux par des mémoires ou des traductions de l'allemand sur divers points de physique et de chimie appliquées.

De tous vos morts de cette année, celui qui tenait la plus grande place à l'Académie et qui lui inspire les plus vifs regrets, c'est assurément M. Meaume, décédé à Neuilly le 5 mars 1886, après avoir été membre

Digitized by Google

correspondant de 1846 à 1851, titulaire de 1851 à 1873, pour rentrer ensuite dans la classe des correspondants.

Depuis quarante ans il était des vôtres; il aimait votre Compagnie, enrichissait ses Mémoires, et la représentait avec honneur devant le monde savant. Comment me taire et comment le louer dignement en quelques mots? Je ne l'essaierai pas, espérant qu'une telle mémoire recevra bientôt un hommage public digne d'elle et digne de vous. Je vous dois pourtant une mention abrégée de ses travaux, que j'emprunte à la notice écrite le jour même où l'on apprit sa mort par notre confrère M. Louis Lallement, dont le talent a si bien et si rapidement servi l'amitié [1]. Il y avait dans M. Meaume quatre ou cinq hommes de mérite, un jurisconsulte, un lettré, un historien, un critique d'art et un homme d'esprit. Le jurisconsulte était devenu l'avocat consultant de la France entière pour les questions de droit forestier et il a publié le *Commentaire du Code forestier*, 3 vol.; *Des Droits d'usage dans les forêts*, 2 vol.; *Introduction à l'étude de la législation et de la jurisprudence forestières*, 1 vol. Le lettré a écrit: *Étude sur la vie privée de Bernardin de Saint-Pierre; Palissot et les Philosophes; Boileau et Bussy-Rabutin.* On doit à l'historien : *le Prisonnier de Maxéville ; Étude historique sur les Lorrains révolutionnaires; Vie de Louise de Lorraine; la Mère du Chevalier de Boufflers; le Curé de Ludre.*

Le critique d'art s'est illustré par un livre devenu classique sur J. Callot et par plusieurs notices sur des

1. *Journal de la Meurthe*, du 10 mars 1886.

Digitized by Google

graveurs ou des peintres lorrains. Enfin l'homme d'esprit a rédigé le tout.

M. Meaume valait encore mieuxque ses écrits, et il était impossible de l'aborder sans être charmé de son affabilité, de son aimable enjouement et de la distinction de toute sa personne. Heureux ceux qui ont pénétré dans sa retraite de Neuilly et qui l'ont entendu faire les honneurs de sa magnifique collection de livres et de gravures ! C'était toute l'histoire de Lorraine qui passait sous les yeux du visiteur, commentée familièrement et malicieusement par un maître qui semblait avoir vécu dans l'intimité de nos princes et de nos princesses, tant il savait à fond leur généalogie, leur figure, leurs faits et gestes et surtout leurs faiblesses !

C'est dans ces jouissances délicates et ces études variées, que M. Meaume cherchait la consolation des déchirements de son cœur paternel, jusqu'à ce qu'il demandât à Dieu de bénir et de consoler sa propre mort ! Sur sa tombe trop peu entourée, un d'entre vous, M. Guyot, a interprété éloquemment vos regrets et ceux de l'École forestière. Vous avez voté des remerciements à M. Guyot et vous avez décidé qu'en attendant un plus ample hommage, son discours serait inséré dans vos Mémoires. Comment se fait-il que les journaux de Paris, si empressés à nous renseigner abondamment sur les personnages les moins recommandables, se soient tus presque tous sur la mort et sur les œuvres de M. Meaume ? Est-ce parce qu'il se contentait d'être un homme de mérite sans être un homme de parti ? Est-ce dédain de la presse parisienne pour un académicien de province ? M. Meaume était, en tout cas, un modèle d'académicien, avec tout ce

Digitized by Google

que ce terme peut comporter de science, d'esprit et de politesse.

M. Gilliot, qui vient de nous être enlevé tout récemment et que vous aviez nommé correspondant en 1881, s'était recommandé à vos suffrages par d'importants travaux de philosophie religieuse, entre autres une *Esquisse de science morale* et une *Étude historique* et *critique sur les religions et les institutions comparées*. M. Gilliot était un esprit élevé et une belle âme qui cherchait à réconcilier les philosophies et les religions dans une synthèse vaste et un peu obscure, par laquelle il espérait ramener les esprits à l'unité et les cœurs à la fraternité.

C'est quelque chose, Messieurs, d'avoir vécu dans ce beau rêve et d'avoir essayé de le réaliser avec un zèle laborieux qui a soutenu M. Gilliot pendant toute sa vie.

Je croyais cette liste funèbre close, et il faut, à mon bien grand regret, y inscrire encore le nom de votre plus ancien correspondant lorrain, M. Vagner, que vous aviez élu en 1840 sur le rapport de M. Désiré Carrière.

Ancien professeur d'allemand au Lycée et à l'École forestière, gérant honoraire du journal *l'Espérance* et doyen de la presse périodique à Nancy, écrivain et orateur d'un naturel piquant et plein d'humour, M. Vagner, pourtant, n'avait guère le tempérament et n'a pas mené la vie d'un académicien : c'était un apôtre militant plus qu'un lettré. Mais quel homme étonnant ! Quelle intelligence, quelle activité infatigable et persévérante, déployées au service des pauvres pendant cette longue carrière, dont chaque jour était absorbé par les œuvres

Digitized by Google

multiples que son zèle avait suscitées et qu'il soutenait !

M. Vagner exerçait vraiment à Nancy les fonctions d'intendant général de la charité chrétienne qui, sous sa direction, a dépensé des sommes immenses, soulagé toutes sortes de misères physiques et morales, réhabilité des milliers d'unions illégitimes devant la loi comme devant l'Église, et travaillé efficacement à unir les patrons et les ouvriers dans la fraternité évangélique. Jamais cette vertu divine n'a été mieux comprise et pratiquée plus héroïquement que par votre confrère, et l'Académie ne peut que s'associer à l'hommage unanime de respect que toute la ville, que toute la province a rendu à ce grand homme de bien.

Pardonnez-moi de vous avoir parlé un peu longuement peut-être de ceux que vous avez perdus. Ce pieux hommage a toujours été considéré comme le devoir principal de votre secrétaire annuel. Les Académies, comme les familles, se font honneur par le culte qu'elles rendent à leurs morts et les efforts qu'elles tentent pour les défendre de l'oubli, cet oubli qui, dit le poète anglais, vêtu d'un manteau noir et couronné de pavots, s'assied sur les tombes le soir même des funérailles !

III.

Je serai très bref pour souhaiter la bienvenue aux vivants, précisément parce qu'ils sont là, parce que leur personne nous rappelle incessamment leurs mérites et que leur modestie m'impose la réserve. D'ailleurs vous

Digitized by Google

avez encore présents à l'esprit les rapports si remarquables à divers titres qui vous ont recommandé leurs candidatures. Vous avez admis, dans le cours de l'année, sept associés correspondants qui sont, par ordre alphabétique, MM. Audiat, Arthur Benoit, Faudel, Netter, Tisserant, Thirion, Wohlgemuth. Je me contenterai donc de vous rappeler que vous avez admis dans M. Audiat un des magistrats les plus justement considérés de la Cour de Nancy; dans M. Arthur Benoit, un explorateur studieux et compétent du passé de notre province; dans M. Faudel, un naturaliste distingué; dans M. Netter, un savant et un fin littérateur; dans M. Tisserant, le représentant autorisé et sympathique d'une Société sœur et voisine de la nôtre; dans M. Thirion, un historien de grand talent, et dans M. Wohlgemuth, un géologue de premier ordre. MM. Wohlgemuth et Thirion, vous vous en souvenez, sont deux de nos trois lauréats du prix Herpin.

Le troisième s'est dérobé à une candidature que son mérite semblait autoriser, et sa valeur a, sans doute, voulu attendre le nombre des années. Me désavouerez-vous, Messieurs, si, usurpant un instant votre autorité, j'adresse, en votre nom, à notre excellent confrère M. Duvernoy, la sommation de nous le ramener un jour?

IV.

Je ne puis me dispenser, je crois, en commençant la revue de l'année académique, de vous rappeler l'inauguration du buste de M. Guerrier de Dumast; car si votre dernier volume renferme les discours prononcés, la céré-

Digitized by Google

monie n'a eu lieu que le 1er août. Votre secrétaire annuel doit constater qu'elle a répondu à votre longue attente, à la gloire de celui que vous honoriez, au talent des deux orateurs qui ont porté la parole en votre nom et des deux artistes, le sculpteur et l'architecte désintéressé, qui ont fait le monument. Vous avez voté par acclamation des remerciements tout particuliers à M. Charles Benoit, doyen honoraire de la Faculté des lettres, doyen titulaire de notre Académie, qui a été l'âme de cette entreprise compliquée et difficile. En homme qui sait son Évangile, M. Benoit s'est souvenu de deux textes célèbres : *Demandez et vous recevrez*. Il a demandé et les chefs de la cité, comme le Roi du Ciel, ont cédé à sa prière persévérante. *Frappez et l'on vous ouvrira*. Il a frappé, il a frappé longtemps, et les portes du palais des Facultés se sont ouvertes, et le buste de M. Guerrier de Dumast est entré, il y est, il y restera grâce à lui et grâce à vous !

C'est un des grands services que M. Benoit ait rendus à l'Académie pour laquelle il dépense, depuis trente ans, des trésors de dévouement et aussi des trésors d'esprit qui, malheureusement, restent pour la plupart enfouis dans vos archives.

V.

C'est encore M. Benoit qui a ouvert la série de vos travaux par une étude à la fois sérieuse et piquante sur les origines de la comédie grecque, et particulièrement sur la comédie à Sparte. Il a bien voulu détacher pour nous ce chapitre d'une grande histoire de la comédie grecque, à laquelle il consacre une partie des loisirs si bien employés de sa retraite.

Digitized by Google

L'année dernière, vous avez eu l'heureuse fortune de vous adjoindre comme associé correspondant M. Othenin d'Haussonville : le fils seul pouvait adoucir pour vous le deuil de la perte irréparable du père ! Cette année, M. Othenin d'Haussonville est venu de Paris tout exprès, pour prendre séance au milieu de vous, pour vous remercier et pour vous lire un chapitre inédit des charmants *Souvenirs* de son père. M. le président Lallement lui a souhaité la bienvenue de la manière la plus délicate et lui a dit combien vous étiez touchés de cette démarche.

C'est un honneur pour votre Compagnie, Messieurs, de compter parmi ses membres deux représentants[1] de cette famille, où les dons supérieurs qui font les hommes d'État et les grands écrivains se transmettent depuis quatre générations comme une sorte de fief magnifique. Puissions-nous revoir et entendre souvent notre jeune et déjà illustre confrère ! Nulle part il ne trouvera ni plus de sympathie pour sa personne ni plus d'admiration pour son talent, car un d'Haussonville sera toujours chez lui en Lorraine et dans une Académie.

M. de Guerle, qui nous a amené M. d'Haussonville, vous a lu un *Pèlerinage à la maison de Mozart*. Le pèlerin était digne du sanctuaire et du dieu dont il cherchait la trace. En l'entendant raconter ses impressions avec tant de charme, vous regrettiez certainement comme moi de ne pas voyager plus souvent avec lui dans ces beaux domaines de l'art et des littératures qu'il connaît si bien.

---

1. M. le duc de Broglie et son neveu, M. le comte d'Haussonville.

Digitized by Google

Vous avez entendu de M. Fournier une intéressante monographie de *la Commune de la Bresse,* qui, pendant un moment, a ressuscité pour vous tout un coin perdu de l'ancien régime en Lorraine et une petite République vosgienne très libre, très vivante et très originale.

M. Liégeois vous a fait deux communications relatives à cette science mystérieuse et un peu troublante, dans laquelle il est passé maître et qu'on appelle de différents noms, peut-être parce qu'elle n'est pas encore bien fixée: magnétisme, hypnotisme, somnambulisme artificiel, etc. Déjà il avait attiré sur ce sujet l'attention de l'Académie des Sciences morales et politiques, par un mémoire qui a été remarqué et discuté dans la France entière. Qu'il ne s'étonne pas, pourtant, de rencontrer encore un peu de doute et d'hésitation dans les auditeurs de ses récits cependant si minutieusement exacts. Toutes les grandes nouveautés commencent par être contestées avant de conquérir le triomphe, auquel elles n'arrivent que lentement, si elles doivent triompher.

Oserai-je transmettre aux explorateurs hardis de cette science nouvelle une réflexion que j'entendais faire par plusieurs d'entre vous? On les attaque peut-être sans assez de mesure. On leur reproche de confisquer la personnalité de leurs sujets, de jouer au *Vieux de la montagne,* de donner de vilaines pensées, de voler, d'assassiner en effigie, que sais-je? On leur dirait volontiers comme ce héros de Corneille:

Eh quoi! toujours du sang et toujours des supplices!
Qu'ils pratiquent plus largement la suggestion vertueuse!
Le jour où l'hypnotisme aura authentiquement persuadé

Digitized by Google

à Harpagon d'ouvrir sa cassette, fondé un hôpital ou seulement un prix à l'Académie, corrigé un buveur, fermé la bouche à une médisante, personne ne le contestera plus et on le bénira à l'égal de la découverte de M. Pasteur.

M. Chassignet, au nom de M. Robert, de l'Institut, vous a lu une trop courte notice sur Henri de Haraucourt-Chambley. Puisse M. Chassignet nous valoir de nombreuses communications de son docte ami !

M. Meaume, représenté par M. Lallement, a discuté devant vous l'affaire du curé de Ludres, étranglé et brûlé en 1757, par sentence de la Cour souveraine de Nancy, pour crime d'immoralité. Triste problème qu'il valait peut-être mieux ne pas soulever parce qu'il paraît insoluble et ne peut, en tout cas, aboutir qu'à une lamentable solution : soit une horrible injustice, soit une horrible culpabilité !

M. Guyot vous a offert une véritable histoire de la propriété en Lorraine, en évitant soigneusement toutes les généralités qui n'apprennent rien et en choisissant pour champ d'observation un domaine type seigneurial ou roturier, ecclésiastique ou séculier, de plaine ou de montagne, qu'il s'est attaché à décrire et à suivre dans ses vicissitudes séculaires, à l'aide de pièces authentiques tirées de nos archives. Vous avez été frappés de l'importance de ce travail et de la nouveauté de cette méthode. Le jour où elle serait appliquée partout par des hommes de la valeur de M. Guyot, la France posséderait une sorte

Digitized by Google

de photographie de son passé et peut-être, le connaissant mieux, l'estimerait-elle davantage. Espérons que M. le Ministre de l'instruction publique, qui tient les cordons de la petite bourse destinée à subventionner la science dans les départements, vous accordera l'allocation que vous lui avez demandée, sur la proposition de M. Liégeois, pour la publication intégrale de cette magistrale étude[1] !

M. Maggiolo, l'infatigable M. Maggiolo, poursuivant le labeur de Bénédictin qu'il a commencé il y a bien des années, vous a parlé, avec la précision et l'abondance de documents que vous savez, des *Collèges tenus en Lorraine par les chanoines réguliers* de Notre-Sauveur, *dits chanoines* du B. P. Fourier, de 1623 à 1789.

M. Barbier, qu'on pourrait appeler le premier ministre de Sa Majesté la Géographie à Nancy, tant il la sert avec passion et la représente avec autorité, vous a lu un travail considérable intitulé : *Essai d'un lexique géographique,* où il expose ses idées sur la transcription et la prononciation des termes géographiques. Dans une matière où, comme en beaucoup d'autres, règne une liberté voisine de l'anarchie, il a imaginé un système qui paraît rationnel et bien combiné, auquel vous souhaiterez bon succès, en le remerciant de vous en avoir donné la première communication.

M. Druon vous a raconté avec beaucoup d'intérêt et

1. Cette espérance a été réalisée par l'allocation d'une somme de cinq cents francs, destinée à l'impression du travail de M. Guyot.

*

Digitized by Google

d'émotion communicative la destinée tragique de Lally-Tollendal. Ce récit fait partie d'un livre qu'il va publier sur *les Français dans l'Inde*.

M. des Robert, lui aussi, vous a offert le fragment d'un livre qui paraîtra sous ce titre : *La Jeunesse du duc d'Orléans*, 1608-1643. C'est le prince vicieux et étourdi qui causa tant d'inquiétude à Richelieu et tant de mal à la Lorraine. Vous connaissez toutes les qualités d'historien de M. des Robert, ses recherches persévérantes dans tous nos dépôts publics et l'art avec lequel il utilise ses documents. Nous croyons savoir que son livre, dont nous désirons vivement le succès, réserve d'agréables surprises au lecteur, au sujet du mariage du duc d'Orléans avec Marguerite de Lorraine.

Auriez-vous cru, Messieurs, que le microscope entrerait un jour au service de l'histoire et vous renseignerait sur la parure des dames préhistoriques de l'Alsace ? C'est pourtant ce que M. Bleicher vous a démontré avec une sagacité merveilleuse dans une petite conférence dont vous avez paru charmés.

VI.

Voilà, Messieurs, le résumé bien imparfait de vos travaux. Vous êtes venus en grand nombre goûter le plaisir d'en entendre la lecture, jamais moins de dix-huit, habituellement de vingt à vingt-cinq, une fois même, vous vous êtes trouvés trente et un. Les seuls académiciens tout à fait platoniques ont été ceux que leur santé rete-

Digitized by Google

nait au logis pendant les soirées de ce détestable hiver. Au commencement de chaque séance, vous avez vu le bureau chargé de livres, de brochures, de mémoires, de journaux qui vous viennent des sociétés qui échangent avec vous leurs publications et des auteurs, particulièrement de vos confrères correspondants ou titulaires qui vous font hommage de leurs œuvres. Il y a là bien des richesses qu'il serait peut-être bon d'explorer plus régulièrement, comme l'a demandé un d'entre vous, qui est parfaitement apte à joindre l'exemple au précepte. Je n'ai point à vous énumérer ces envois par le menu, puisque la liste complète en est annexée au volume, et que chaque donateur a été remercié en particulier. Il vous paraîtra juste, cependant, que ce compte rendu signale les dons plus importants de MM. Planchon père et fils, Léon Lallement, Beauchet, Albert Jacquot et Terquem. M. Jules Legoux a sollicité votre opinion sur une histoire de la commune des Chapelles-Bourbon. Vous avez jugé ce travail excellent et digne de susciter des imitateurs dans chaque commune. Parmi vos membres titulaires, M. Lederlin vous a envoyé une *Notice sur le Code de procédure civile pour l'Empire d'Allemagne;* M. Bleicher, des *Matériaux pour servir à une étude préhistorique de l'Alsace;* M. de Metz-Noblat, *Dix jours en Corse;* M. le docteur Lallement, un rapport sur un projet intitulé : *Étude sur l'institution d'un Ordre des médecins;* M. Guyot, un ouvrage important sur les *Forêts en Lorraine;* M. Poincaré, un beau volume intitulé : *Traité d'hygiène industrielle.*

Le plus constant de vos donateurs a été M. Léon Germain, qui n'a guère laissé passer de séance sans vous

Digitized by Google

offrir quelque savante étude d'histoire ou d'archéologie, en tout, je crois, vingt-six envois.

Voilà de belles pierres et bien taillées. A quand le monument qu'elles promettent?

Plusieurs de vos correspondants ont obtenu des récompenses de l'Institut :

M. Jacquinet, ancien membre titulaire, un prix de 2,000 fr. de l'Académie française pour une nouvelle édition des *Oraisons funèbres* de Bossuet ; M. Léon de Rosny, le prix *Stanislas Julien* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour une *Histoire des dynasties divines du Japon,* traduite du chinois et du japonais ; M. Albert Babeau, un prix de 3,000 fr. de l'Académie des sciences morales et politiques, pour l'ensemble de ses ouvrages.

Au dehors vous avez été représentés par M. Liégeois, au congrès de la Société pour l'avancement des sciences tenu à Grenoble ; par MM. Maggiolo, Barbier, Jacquot, Guyot, Léon Germain, à la réunion des Sociétés savantes tenue à la Sorbonne.

Une Académie, Messieurs, ne vit pas seulement de science et de beau langage, et n'étant pas composée de purs esprits, il faut qu'elle se chauffe, qu'elle s'éclaire et qu'elle imprime ses travaux sur du papier qui coûte cher. Il lui faut donc un budget. Le nôtre a trouvé dans M. Lederlin un questeur habile et dévoué qui l'a administré avec une compétence digne de finances plus riches. Vous avez appris de lui avec plaisir que nous n'avons plus à redouter la hideuse banqueroute et qu'il sera bientôt possible d'adoucir notre système pénal.

Digitized by Google

VII.

Après cet exposé qui a mis votre patience à une trop longue épreuve, j'ose affirmer que l'Académie n'a pas perdu son année et qu'elle n'a pas fait déshonneur au prince lettré dont elle porte le nom. Je me suis demandé plus d'une fois ce que penserait le roi Stanislas s'il revenait, pour un jour, dans sa belle et bonne ville de Nancy et qu'il fût mis au courant de son histoire depuis l'année 1766. Quelle mélange de surprise, d'admiration et de tristesse n'éprouverait-il pas ! Savez-vous pourtant, au milieu de bien des choses qui le déconcerteraient ou l'affligeraient, ce qui le réconcilierait avec le présent en rattachant heureusement ce présent au passé ? C'est vous, Messieurs, c'est votre Compagnie. Le culte fidèle et reconnaissant que vous lui gardez, votre réunion annuelle tenue aux environs de sa fête, vos réunions de quinzaine consacrées à des discussions paisibles et à des lectures intéressantes, la large hospitalité que vous accordez à tous les genres d'étude, l'intérêt que vous portez à toutes les branches des connaissances humaines, tout cela le charmerait en lui rendant la sensation toute vive des plaisirs qu'il aimait et des beaux jours de sa Société royale, avec une nuance, toutefois, qui est à votre avantage. Il ne verrait plus Solignac et Menoux se quereller devant lui et n'aurait point à les réconcilier par un baiser réquisitionné. Poussons la fiction jusqu'au bout. Supposons qu'il assiste à votre prochaine séance publique. Croyez bien, Messieurs, qu'en entendant une parole

Digitized by Google

élégante rappeler les souvenirs de sa cour, aux applaudissements d'une foule d'élite, en retrouvant dans la magnifique salle qu'il vous a préparée, son nom toujours honoré et sa fondation toujours florissante, son cœur tressaillerait d'un légitime orgueil, et que Stanislas vous dirait : Messieurs de l'Académie, votre fondateur est content de vous !

Digitized by Google

PAROLES PRONONCÉES

Le 8 mars 1886

SUR LA TOMBE DE M. MEAUME

PAR M. CH. GUYOT

Au nom de l'École forestière de Nancy, dont M. Meaume a fait partie pendant trente-deux ans, je viens rendre un dernier hommage au jurisconsulte éminent, au brillant professeur, au maître affectueux et bon, que tant de forestiers regrettent.

Nous tous qui avons été ses élèves, nous savons quel éclatant exemple il nous a donné, d'une vie entière vouée au travail, que de cruels chagrins ont traversée, mais que la volonté et le devoir ont malgré tout rendue si féconde. Nous admirons ces monuments de la science juridique qu'il sut élever, comme en se jouant, au milieu de tant d'occupations diverses et, en première ligne, ce *Commentaire du Code forestier,* qu'il est permis de proposer comme un modèle de critique ingénieuse et de discussion profonde. Il nous semble encore entendre cette parole si claire, cet enseignement si élevé et en même temps si complet.

Qui pourrait mieux témoigner ici de nos sentiments

Digitized by Google

d'affection et de respect pour notre illustre maître, que celui auquel est échue la tâche périlleuse de lui succéder, dans cette chaire de législation de l'École forestière, à laquelle son nom demeurera toujours attaché? Depuis bientôt vingt ans, qu'au début de ma carrière j'eus l'honneur de recueillir ses leçons, je n'ai jamais oublié avec quelle exquise bonté il voulut bien m'accueillir, et le plus bel éloge que je puisse trouver de cet homme excellent, c'est de rappeler que tous ses élèves sont restés ses amis.

C'est aussi au nom de Nancy, la patrie de Callot, du graveur de génie qui trouva dans M. Meaume son historien définitif, — au nom de l'Académie de Stanislas, dont il était un des membres les plus éminents, — au nom de tous les Lorrains, ses compatriotes d'adoption, qui appréciaient tant cet esprit si français, ce lettré si délicat, que je dépose sur cette tombe prématurément ouverte l'hommage de nos regrets unanimes.

A sa veuve, dont les douleurs anciennes sont en ce moment ravivées, puisse le souvenir d'une vie si bien remplie, d'une fin si calme et si chrétienne, apporter la consolation suprême qui relève tous les abattements et ranime toutes les énergies!

Que sa famille, enfin, veuille bien recevoir le témoignage de notre profonde sympathie et permettre que nous nous joignions à elle pour pleurer ensemble notre cher maître disparu.

Adieu, M. Meaume, adieu!

Digitized by Google

JEAN NOCRET

PEINTRE LORRAIN

NÉ A NANCY EN 1617. — MORT A PARIS EN 1672

PAR M. E. MEAUME

I.

Dom Calmet et, d'après lui, M. Bégin (*Biographies de la Moselle*), écrivent le nom de cet artiste : *Naucret*, sans indication de prénom. Ils lui attribuent une origine messine, sur la foi de Dom Bernardin Pierron qui, dans son *Templum Metensibus sacrum*[1], a consacré quelques vers à notre artiste en latinisant son nom (*Naucretius*).

La vérité est que Nocret (*sic*) est né à Nancy, ainsi que l'attestent les registres de l'Académie de peinture de Paris, dont il devint membre en 1663. Voici ce qu'on lit dans le relevé fait par M. Dussieux sur ces registres : « Nocret (Jean), peintre d'histoire, né à Nancy ; mort à « 55 ans, le 12 novembre 1672[2]. » Il était donc né en

1. Cet ouvrage a été traduit en français par son auteur : *le Temple des Messins*, poème par Dom Bernardin Pierron. Metz, 1779, in-8° ; le texte latin est en regard.

2. *Archives* (anciennes) *de l'art français*, t. I, p. 361.
Guillet de Saint-Georges, contemporain de Nocret, dit aussi : M. No-

Digitized by Google

1617, et non en 1612[1], ou 1618, comme l'indiquent certaines biographies. — Suivant M. Bégin, Nocret aurait eu pour maître le graveur Sébastien Le Clerc. Il y a là une erreur évidente. Il n'est pas admissible que Sébastien Le Clerc, moins âgé que Nocret d'environ vingt ans, ait pu l'avoir pour élève. Sébastien Le Clerc, né en septembre 1637, a effectivement donné des leçons de dessin aux dames de Metz dès l'âge de douze ans. « A dix ou douze ans, dit Mariette (*Abecedario*, t. III, « p. 100), il s'attachait déjà à dessiner et montrait à « plusieurs dames de Metz. Il était alors si faible et si « fluet que l'hiver il avait des engelures à ne pouvoir « marcher, et que celles qui voulaient l'avoir dans ce « temps étaient obligées d'envoyer un valet pour le trans- « porter entre les bras. » Ce n'est évidemment pas dans

---

cret était de Nancy. Il vint à Paris, fit les portraits des premières personnes de la Cour et fut reçu à la charge de peintre et de valet de chambre du Roi, par un brevet du 10 décembre 1649. » *Mémoires inédits sur les Membres de l'Académie*, t. I, page 312. Paris, Dumoulin, 1854, in-8°.

1. M. Lepage, qui n'a pas retrouvé l'acte de baptême de Nocret, adopte dubitativement la date de 1612 (*Archives de Nancy*, t. II, note de la page 213). — Si, après les mentions tirées des registres de l'Académie, il pouvait rester le moindre doute sur le lieu et la date de naissance de Nocret, il serait levé par deux documents irrécusables. Le premier a été publié en 1857, dans la *Revue universelle des arts*, par M. Duplessis. C'est la liste des membres de l'Académie, jusqu'en 1704, « disposés dans le rang et charge qu'ils avaient lors de leur décès ». On y lit parmi les adjoints à recteurs : « Jean Nocret, de Nancy, mort le 11 novembre 1672, âgé de 55 ans. » Cette liste a été dressée par Reynès, concierge de l'Académie, qui, suivant Mariette, était l'exactitude même. — Le second document, concordant avec le premier, est le billet d'enterrement portant que Nocret, décédé le 11 novembre 1672, sera inhumé en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois sa paroisse, le lendemain 12 novembre (Octave Fidières, *Billets d'enterrement*. Paris, Charavay frères, 1883).

Digitized by Google

ces conditions que Le Clerc aurait pu être le maître de Nocret, qui, d'ailleurs, n'a peut-être jamais été à Metz. Nocret avait alors plus de trente ans et savait dessiner au moins aussi bien que le jeune Le Clerc. D'ailleurs ce dernier, qui est devenu justement célèbre, comme graveur à l'eau-forte, n'a jamais manié le pinceau. Il n'a donc pu enseigner ce qu'il ne savait pas. S'il eût été peintre, il n'aurait pu avoir des élèves avant l'âge de trente ans, c'est-à-dire en 1667, et Nocret avait alors 50 ans ; il était depuis quatre ans membre de l'Académie, après avoir longtemps résidé à Rome et exécuté d'importants ouvrages. Ici, comme toujours, l'impitoyable logique des dates renverse une supposition hasardée. La fausse légende a peut-être été produite par une confusion de nom. Félibien affirme que Nocret a reçu les premiers principes de son art de Jean Leclerc, peintre originaire de Nancy, où il mourut en 1633[1]. Nocret était alors âgé de seize ans environ, et la mort de son maître, qui avait travaillé en Italie, l'aurait décidé à quitter Nancy pour achever son éducation à Rome ; voilà qui est tout à fait vraisemblable. La correspondance du Poussin avec M. de Chantelou prouve que Nocret travaillait à Rome, en 1643, avec Pierre Mignard et les autres artistes employés aux copies que M. de Chantelou faisait exécuter sous la direction de Nicolas Poussin. Les deux artistes étaient alors fort occupés, quoique encore jeunes : Mignard, établi à Rome dès 1636, avait trente-trois ans et Nocret en

1. Voir ci-dessous le passage cité de Félibien qui, avant d'apprécier le talent de Nocret, dit formellement qu'il fut « disciple *du Clerc* », c'est-à-dire de Jean Leclerc.

Digitized by Google

avait vingt-six. Ils ont travaillé ensemble, sans qu'on puisse dire que l'un a été le maître de l'autre. Il est certain néanmoins que Nocret a pris et gardé beaucoup de la manière de son condisciple. C'est à ce point que les rares tableaux qui restent de lui ont été souvent attribués à Mignard.

Poussin a parlé deux fois des copies exécutées par Mignard et par Nocret. Il dit dans sa lettre à Chantelou du 22 juin 1643 : « Je fus ce matin à Farnèse[1], pour « voir en quel état étaient vos copies. Celle que M. Mi- « gnard a entreprise est finie... Nocret a été malade, de « sorte qu'il n'a pu rien faire. » Puis, le 4 août suivant, Poussin, reprenant le même sujet, donne à Chantelou des nouvelles de ses copies, en appréciant sévèrement la manière dont elles ont été exécutées : « M. Errard « vous a dit que tout allait bien à Farnèse ; *bien,* oui, « mais non pas *très bien ;* car, premièrement, Mignard a « fait sa copie différente pour le coloris de l'original, « autant comme il y a du jour à la nuit... Il en fixe le « prix à quatre-vingts écus... » — Nocret est tout aussi maltraité, si ce n'est plus, dans la même lettre : « Le « sieur Nocret fait le diable, je ne sais pourquoi. Il a fini « tellement quellement la Vierge à la détrempe, d'après « le Parmesan, et, parce que je lui ai fait corriger en « plusieurs endroits, il n'en veut rien moins de trente- « cinq écus. — Ce qui est étrangement fâcheux, c'est « qu'il s'est mis en tête de ne pas finir les portraits qu'il « a commencés, n'alléguant pas d'autre excuse, sinon « qu'il trouve à gagner davantage qu'en les faisant à

1. C'est-à-dire au palais Farnèse, sur la place de ce nom, à Rome.

Digitized by Google

« moins de soixante à septante écus. Quant à moi, je « demeure muet quand je vois que des gens de ce ca- « libre prétendent à de si grandes récompenses pour ce « qu'ils font. »

Le jugement est sévère, mais le juge est si compétent qu'on doit s'incliner. Il en ressort, en tout cas, que, dès l'âge de vingt-six ans, en 1643, Nocret était à même de mettre le marché en main à M. de Chantelou, ou plutôt à l'illustre Poussin, son mandataire, et qu'il trouvait à gagner soixante à soixante-dix écus romains pour une copie de portrait, somme énorme pour le temps. Ceci renverse le roman d'après lequel Sébastien Le Clerc, qui n'a jamais peint, aurait pu, étant encore enfant, enseigner à Metz le dessin ou la peinture à Nocret, âgé de vingt-six ans, et qui était à Rome.

Pendant son séjour à Rome, Nocret dut être attiré vers son illustre compatriote, Claude Gellée, dit *le Lorrain,* dont la réputation commençait à grandir. Il le connut, en effet, et tout porte à croire qu'il fut jugé par le grand paysagiste moins sévèrement que par le célèbre Normand. Il paraît même que Nocret eut la bonne fortune de rendre quelques services à Claude Gellée. En effet, longtemps après que le peintre nancéien eut quitté Rome pour se fixer à Paris (et certainement après avoir obtenu, en 1649, le brevet de peintre du Roi), il reçut en présent un tableau de Claude Lorrain qui était alors dans toute la force de son talent. Ce petit chef-d'œuvre, représentant saint Jean dans le désert, a figuré, en 1877 à une exposition de l'Académie royale de Londres. Il est peint sur cuivre et porte au revers l'inscription suivante : *A Monsieur Nocre, paintre du (roi) à Paris, faict par*

Digitized by Google

moy Claude Gellée lorain ano 1647 Roma pour le faveur que iay receut[1].

On doit la révélation de ce curieux détail à Mme Mark Patisson[2], qui fait observer avec raison que la date de 1647 est impossible, puisque Nocret n'a reçu son brevet de peintre du Roi qu'en décembre 1649. La savante dame, à laquelle on doit un travail magistral sur le plus grand de nos paysagistes, a poursuivi ses recherches sur ce tableau, dont elle a trouvé une esquisse portant le n° 97 du *Liber veritatis*. Au revers de ce dessin, Claude a écrit que le tableau a été peint *pour Monsieur Ganocr*. « C'était, dit Mme Patisson, une façon tout « à fait phonétique pour écrire le nom de son compa« triote. » Sans recourir à une aussi savante explication, on peut dire que Claude Gellée avait une orthographe fantaisiste, et que les noms inscrits sur le *Liber veritatis* sont presque tous estropiés. Or, la mention *Ganocr* n'est autre chose que l'abrégé de G (iov) a (ni) Nocr (et). S'il a ainsi défiguré le nom de son compatriote, on peut admettre qu'il s'est trompé sur le millésime. Il ne serait pas d'ailleurs impossible que le tableau eût été exécuté en 1647, et que cette date ait été conservée par Claude, quoique l'envoi du tableau en France n'ait eu lieu que plusieurs années après. Qu'importe, au surplus ? Les autographes de notre grand paysagiste présentent souvent à deviner de semblables énigmes ; trop heureux quand

1. Comme beaucoup de chefs-d'œuvre de Cl. Gellée, le tableau donné par lui à Nocret n'est plus en France. Il fait maintenant partie de la galerie de lord Methuen à Corsham-Court.

2. *Claude Lorrain, sa vie et ses œuvres, d'après des documents inédits*. Paris, librairie de l'art, 1884, 1 vol. in-4°, p. 66.

Digitized by Google

l'incertitude sur la forme n'en laisse, comme au cas présent, aucune sur le fond.

On ignore également quel a été le service (*le faveur*) que Nocret a pu rendre à Claude pour mériter une semblable récompense. S'agirait-il de travaux faits par Jean pour Claude pendant qu'ils étaient ensemble à Rome? Comme Jacques Courtois et Philippe Lauri, Nocret aurait-il peint quelquefois les personnages qui animent les paysages du maître vosgien? Cela est peu vraisemblable. Il serait plus naturel de supposer que Nocret, très en faveur auprès d'Anne d'Autriche, devenu peintre du jeune roi et son valet de chambre, aurait pu servir d'intermédiaire pour quelque commande importante, mais on est réduit sur ce point à une simple conjecture.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Nocret n'était plus à Rome en 1645, époque à laquelle on le trouve pourvu d'un logement au Louvre. A peine y était-il installé, qu'il fut chargé de faire plusieurs portraits d'Anne d'Autriche. Ce furent ses premiers ouvrages. L'un d'eux représente la régente en costume de veuve[1]. Nocret paraît avoir été l'un de ses peintres favoris, car il multiplia aux Tuileries l'image de sa chère reine qui l'avait comblé de bienfaits. Elle le nomma, par brevet du 10 décembre 1649 — en pleine Fronde — peintre du roi et son valet de chambre[2]. Plus tard, le roi Louis XIV signait, à Calais, le 22

1. Il a été gravé par Michel Lasne qui lui assigne la date de 1645. Il existe cependant un portrait antérieur, peint par Nocret vers 1642, où Anne d'Autriche n'est pas en costume de veuve. Il est au musée de Versailles, n° 2,063. Le costume de la reine, dans ce dernier portrait, prouve que son auteur était revenu en France avant le 11 mai 1643, date de la mort de Louis XIII.

2. Un état de la maison de la reine-mère, pour 1652, indique que

Digitized by Google

juin 1658, un brevet accordant à Nocret un vaste atelier aux Tuileries[1]. Son talent, comme peintre de portraits, était donc définitivement reconnu. Sa manière tenait beaucoup, comme nous l'avons dit, de celle de son ami Mignard. Quoiqu'il lui fût inférieur, plusieurs portraits exécutés par Nocret ont été attribués au peintre de la coupole du Val-de-Grâce. On ajoute qu'il réussissait à merveille dans la peinture décorative.

Après la mort de la reine-mère, Nocret devint le peintre favori de Philippe d'Orléans dont il fit de nombreux portraits, avant et après son mariage. Plusieurs ont été gravés. Ceux du jeune roi ne l'ont pas été. On doit d'autant plus le regretter qu'ils sont aujourd'hui détruits, et qu'il existe peu de portraits authentiques de Louis XIV enfant. Mais on possède un portrait gravé, d'après Nocret, de *Madame* Henriette, première femme de Philippe d'Orléans. Le graveur n'en a pas indiqué la date. Serait-ce le portrait peint par Nocret en 1665 et dont Robinet, dans sa *Gazette rimée,* du 22 novembre de cette même année, a fait un éloge emphatique, délayé dans une trentaine de vers? En tout cas, cette peinture ne paraît pas être celle qu'on voit au musée de Versailles (n° 3,502).

---

parmi les peintres valets de chambre, Nocret jouissait d'un traitement de 400 livres (*Archives* (anciennes) *de l'art français,* t. V, page 196).

1. Ce brevet attribue à Nocret « la dernière arcade du magasin qu'avait deffunct Girard Vuyet, *son beau-père* (maître maçon du roi), au-dessous de la petite gallerie du palais des Thuilleries et au-dessous du gros pavillon... Et ce, ajoute le brevet, en considération des services de Nocret, peintre ordinaire du Roy, et afin de le pourvoir d'un lieu propre et commode pour travailler à de grands tableaux, ce qu'il ne peut faire dans son logement de la gallerie du Louvre. » Ce brevet, qui fait connaître le nom de la femme de Nocret, est rapporté *in extenso, Archives* (anciennes) *de l'art français,* t. III, p. 226.

Digitized by Google

Le costume de la princesse n'est pas le même que celui de la gravure exécutée par Jean Sauvé et qui est décrit ci-après.

II.

Nocret fut en grande faveur à la cour du jeune roi. En 1657, il fut envoyé en Portugal pour faire le portrait de l'infante Catherine[1]. Notre artiste partit avec le marquis de Comminges, ambassadeur de France en Portugal. Après avoir exécuté le portrait de Catherine, il fit aussi celui du roi Alphonse VI et de l'infant Dom Pedro qui détrôna son frère en 1667. Ces travaux furent richement récompensés, notamment par Alphonse VI. Il fit compter à l'artiste 500 pistoles, et lui donna une chaîne d'or, accompagnée de sa médaille[2].

Plus tard, en 1663, Nocret, en sa double qualité de peintre et de valet de chambre, reçut, un des premiers, la confidence des amours de Louis XIV avec M^lle^ de la Vallière. Le roi le chargea de peindre sa maîtresse à Paris. Aussitôt terminé, le tableau fut transporté à Versailles. C'est à l'historien de Bossuet, au savant et grave M. Floquet, qu'on doit la révélation de ce fait[3] rappelé

1. Fille de Jean IV, mort en 1656. Elle était sœur d'Alphonse VI qui régnait alors, et fut détrôné par son frère Pierre II. Née en 1638, mariée le 31 mai 1662 au roi d'Angleterre Charles II, mort en 1685. Elle mourut en 1705, sans postérité.

2. M. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, 3e éd., p. 535, d'après les *Mémoires de l'Académie*, t. I, p. 312.

3. A Nocret, peintre de S. M., pour le portrait de M^lle^ de la Vallière, lequel a été porté par ordre de S. M. dans son château de Versailles, 220 livres (Registres du Trésor royal, année 1663, t. II). Note de la

Digitized by Google

par M. Lair, le récent et le plus sérieux historien de la charmante pécheresse [1]. Ce fut aussi vraisemblablement vers la même époque que Nocret fut successivement pourvu par Philippe d'Orléans de trois brevets, l'un de peintre, l'autre de valet de chambre, et le troisième de contrôleur de la maison de la duchesse Henriette, sa première femme [2]. Les portraits de ce prince qui ont été exécutés par Nocret et dont la gravure est due au burin de François de Poilly et de Van Schuppen, sont particulièrement remarquables.

Les châteaux de Saint-Cloud et des Tuileries étaient décorés de plusieurs plafonds et autres peintures de Nocret. Le musée de Versailles possède son chef-d'œuvre. C'est un grand tableau représentant Louis XIV et toute sa famille. Il était au palais de Saint-Cloud. Transporté à Versailles, à l'Œil-de-Bœuf, longtemps avant l'incendie de 1870, il a échappé à la destruction des peintures de notre maître qui décoraient surtout les appartements des Tuileries et ceux de Saint-Cloud. Nous le décrivons plus loin avec détail.

Voici comment le talent de notre artiste est apprécié par Félibien : « Nocret, qui était de Lorraine et disciple « du Clerc (Jean Leclerc), peignait d'une manière fraîche « et agréable. Il avait travaillé longtemps en Italie à faire « des portraits. Quoique ce fût son principal talent, il a

---

p. 460 de l'ouvrage intitulé : *Bossuet, précepteur du Dauphin,* par M. Floquet, Paris, Didot, 1863, in-8°. — On ne sait ce qu'est devenu ce curieux portrait qui ne peut être aucun de ceux qu'on voit à Versailles et dont l'authenticité est problématique.

1. *Louise de la Vallière,* par M. J. Lair. Paris, Plon, 1881, in-8°.

2. Guillet de Saint-Georges, dans les *Mémoires inédits* de l'Académie, t. I, p. 312.

Digitized by Google

« fait néanmoins d'assez grands ouvrages à Saint-Cloud, « dans la maison de *Monsieur* et aux Tuileries, dans l'ap- « partement de la Reine, où il a représenté cette prin- « cesse en divers endroits, sous la figure de Minerve [1]. « Il était recteur de l'Académie lorsqu'il mourut en « 1672 [2]. »

Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette notice, Nocret avait été reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1663. Les procès-verbaux de cette société, récemment publiés, indiquent qu'il fut admis le 3 mars 1663, en même temps que Mignard et Dorigny, sans qu'aucun d'eux eût envoyé un ouvrage de réception, et sur le simple désir qu'ils avaient manifesté de leur admission [3]. Cependant Nocret envoya plus tard un Saint Pierre comme morceau de réception [4]. Les nouveaux académiciens prirent séance le

1. On doit supposer qu'il s'agit ici de Marie-Thérèse. Aucun de ses portraits n'a été gravé.

2. *Entretiens sur les vies des peintres,* Amsterdam, 1706, t. IV, page 181. Félibien se trompe, Nocret était adjoint au recteur et non recteur.

3. Tome I, p. 214.

4. *Archives* (anciennes) *de l'art français,* t. II, p. 381. — Guillet de Saint-Georges, qui rapporte ce fait, ne donne pas la description de ce tableau ; mais elle se trouve dans l'ouvrage de Guérin, secrétaire de l'Académie, intitulé : *Description de l'Académie,* Paris, Collombat, 1715, in-12. On y lit, pages 194 et 195 : « N° 56. — Tableau de 3 pieds de haut, sur 2. Il représente, dans une figure plus qu'à demi-corps, l'apôtre saint Pierre, où le peintre, en faisant choix d'un naturel convenable à la condition de ceux que Jésus-Christ appela pour le suivre, n'a pas laissé de donner un air de spiritualité et d'élévation digne de l'apostolat et du chef de l'Église. Et, pour le désigner en particulier, l'auteur l'a fait pleurant et dans l'amertume de la pénitence qu'il fit après sa chute. Ce qui est encore exprimé par le pressement des mains de l'apôtre dont les doigts sont entrecroisés. Dans ces sujets, ce n'est que dans ces sortes de caractères que peut paraître l'intention de l'artiste. »

Digitized by Google

même jour, et leurs signatures se trouvent au bas du procès-verbal du 3 mars. Nocret était très assidu aux séances de l'Académie, dont il devint adjoint au recteur le 3 septembre 1667 [1]. Il avait été nommé professeur le 28 juin 1664, et il continua son enseignement après son adjonction au rectorat.

Les procès-verbaux de l'Académie, de 1663 à 1672, portent presque tous la signature de Nocret. Il tomba malade en 1671, car le procès-verbal du 26 septembre de cette année porte : « M. Auguier a promis de faire « quelques semaines de rectorat, dans le quartier pro- « chain, en attendant le recouvrement entier de la santé « de M. Nocret. » Il se rétablit, puisque les procès-verbaux portent sa signature depuis le 24 décembre 1671 jusqu'au 12 mars 1672. Ce procès-verbal est le dernier que Nocret ait signé. Depuis cette date, son nom n'est plus mentionné que dans deux séances : 1° celle du 26 novembre 1672, où l'Académie décide qu'on fera célébrer un service le 3 décembre, *pour défunt M. Nocret,* mort le 11 novembre précédent ; 2° celle du 3 décembre où « l'Académie, délibérant sur le choix d'un adjoint au « recteur, pour remplir la place de défunt M. Nocret, la « Compagnie a nommé et establi, en cette qualité, M. Gi- « rardon [2] ».

Suzanne Silvestre, petite-fille d'Israël, a gravé un portrait de Nocret, peint par lui-même, où il s'est représenté tenant un pinceau. Cette gravure a été exécutée par Su-

1. *Archives* (anciennes) *de l'art français*, t. I, p. 407. Paris, Dumoulin, 1851, in-8° ; et *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture,* Paris, 1875, in-8°, t. I, p. 322.

2. *Procès-verbaux,* etc., p. 402.

Digitized by Google

zanne longtemps après la peinture, car elle n'était pas née lors de la mort de Nocret qui, dans ce portrait, paraît âgé d'environ 40 ans. On ignore ce qu'est devenu l'original [1].

Il existe au musée de Versailles (n° 3,467) un autre portrait de Nocret exécuté par son fils. Dans cette peinture, l'artiste est représenté tenant des deux mains une tête d'homme dessinée à la sanguine. Ce portrait paraît être le même que celui qui avait été donné à l'Académie par Charles Nocret, fils de Jean.

La notice consacrée à l'artiste nancéien par Guillet de Saint-Georges dans les *Mémoires* de l'Académie de peinture et de sculpture contient une description détaillée des peintures considérables exécutées par Nocret à Saint-Cloud et aux Tuileries. Ces peintures ont péri dans les incendies de 1870 et 1871. Il ne reste plus, dans les collections publiques, que deux peintures certaines de Nocret [2]. Elles sont à Versailles. L'une est un portrait d'Anne d'Autriche (n° 2,163). L'autre est un grand tableau qui se voit dans le salon de l'Œil-de-Bœuf. Ce tableau, dit Guillet de Saint-Georges, dans sa notice sur Nocret, se trouvait, en 1670, dans l'antichambre de *Monsieur* à Saint-Cloud. « C'était, ajoute-t-il, une composition où, « sous un dessin allégorique, il y a une assemblée de « dieux où est représentée la famille royale, au nombre « de dix-huit figures, chacune grande comme nature. »

1. Voir ci-après la description des portraits gravés d'après Nocret, par différents artistes, n° 8.

2. L'attribution à Nocret du portrait d'Henriette d'Angleterre qui se trouve au musée de Versailles (n° 3502) serait problématique. En tout cas, ce portrait n'est pas celui qui a été gravé par Sauvé et qui est décrit *infrà* n° 7.

Digitized by Google

Point de doute que cette description, faite par un contemporain, ne désigne le tableau de Nocret qui se voit aujourd'hui à l'Œil-de-Bœuf, et que les éditeurs des *Galeries de Versailles* attribuent sans hésitation à Mignard. M. Alexandre de la Borde (*Versailles ancien et moderne*, p. 153) est plus près de la vérité en disant qu'il est de l'école de Pierre Mignard, car il est certain que Nocret a travaillé avec lui à Rome pendant plusieurs années; d'ailleurs sa peinture rappelle celle de ce maître.

Voici, au surplus, la description de ce tableau [1] :

A droite, Louis XIV à demi nu, et vêtu seulement à la mode suivant laquelle on habillait de son temps les divinités mythologiques, est assis sur son trône, d'où il domine presque toute sa famille. Il a le sceptre en main et est coiffé de la perruque traditionnelle, c'est Jupiter avec les lauriers d'Apollon. Un peu plus bas, la reine Marie-Thérèse, sous la figure de Junon accompagnée du paon, est entourée de jeunes amours. C'est le Grand Dauphin, avec ses frères et ses sœurs morts jeunes. Derrière le roi se tient sa cousine germaine, la Grande Mademoiselle, sous la figure de Diane, armée d'un javelot. Elle est debout, près du roi. De l'autre côté du trône, mais au dernier plan, se trouve un groupe de trois princesses debout qui paraissent être Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston d'Orléans et ses deux filles. Viennent ensuite, en se rapprochant du

1. Lorsque M. de la Borde a publié son livre, en 1841, le catalogue du musée de Versailles, par M. Eudore Soulié, n'existait pas. Il n'a donc pu savoir que le savant conservateur en décrivant, sous le n° 2,157, le tableau dont il s'agit, l'attribue sans hésiter à Nocret. L'ouvrage de M. de la Borde renferme une reproduction imparfaite de ce tableau.

Digitized by Google

premier plan : Anne d'Autriche en Cybèle, tenant un globe, Henriette d'Angleterre, en nymphe, et Philippe d'Orléans — entre lesquels on voit, sous la figure de Zéphyre, Marie-Louise, leur fille aînée. Philippe n'est pas en Apollon, comme on l'a dit[1]. Il est représenté sous la figure de l'étoile du matin (*Lucifer*) qui est censée aller devant le char du soleil pour annoncer son retour. La tête de Philippe est coiffée d'une perruque comme celle du roi, et entourée de rayons, il tient dans la main droite une corne d'abondance surmontée d'une étoile rayonnante. Près de lui, et tout à fait sur le premier plan, sa belle-mère, veuve de Charles Ier, tient de la main gauche le sceptre de Neptune et, de la droite, une branche de corail ; c'est Iris ou Thétis.

On peut déterminer approximativement la date de ce tableau. Il est postérieur à 1660, date de la mort de Gaston d'Orléans qui n'y figure pas, tandis qu'on y voit sa femme Marguerite de Lorraine, tante du roi, mais seulement par alliance. Il est même postérieur à 1664, puisqu'on y voit Henriette d'Angleterre, mariée le 31 mars 1661, et qu'elle s'y trouve représentée avec Marie-Louise, sa fille, âgée d'environ quatre ans. Mais il est antérieur à 1667, puisqu'on y voit Anne d'Autriche morte en 1666. On peut en conclure que le tableau a été exécuté en 1665 ou 1666. Une seule objection peut être faite : c'est celle qui est tirée de la présence des six enfants de Louis XIV dont le dernier est né en 1672. Mais

1. Il semble, en effet, au premier abord que les rayons lumineux dont la tête de Philippe est entourée, caractérisent le dieu du jour qui aurait abandonné ses lauriers à son frère. Mais l'étoile surmontant la corne que Philippe tient de la main droite doit faire écarter cette interprétation.

Digitized by Google

comme il est certain que le tableau était à Saint-Cloud en 1670, il faut admettre que les trois enfants ont été ajoutés après coup, peu de temps avant la mort de Nocret et contrairement à l'intention de l'artiste.

Quant à Marguerite de Lorraine, le motif qui pourrait faire douter qu'elle figure dans ce tableau est que sa tête ne ressemble à aucun de ses portraits connus. Mais ce doute doit se dissiper si l'on considère que Marguerite était âgée d'environ cinquante-cinq ans à l'époque où cette peinture fut exécutée. Les dieux sont toujours jeunes, et une vieille figure aurait fait tache dans cet Olympe. Aussi le peintre avait-il dû rajeunir considérablement Anne d'Autriche. Il avait également enlevé bien des années à Henriette d'Angleterre, belle-mère de Philippe d'Orléans. Mais il n'y avait pas en France de portrait réprésentant la femme de Gaston dans sa jeunesse. Celui de Van Dyck, gravé par Vorsterman, ne lui était pas tombé sous la main, dès lors il a dû faire à Marguerite une figure de fantaisie. C'est ce qui fait qu'on ne la reconnaît pas. Mais c'est bien elle qui est représentée accompagnée de ses deux filles : Louise d'Orléans, duchesse de Toscane, et Élisabeth, duchesse de Guise. Quant à sa troisième fille, Françoise-Madeleine, duchesse de Savoie, elle était morte en 1664 ; c'est pourquoi elle ne figure pas dans l'Olympe de l'Œil-de-Bœuf. Son portrait se trouve (n° 2,071) dans le salon de Mercure, avec celui de ses deux sœurs (n^{os} 2,069 et 2,070). — M. Alex. de la Borde place, comme nous, Marguerite dans l'Olympe ; mais il se trompe en disant qu'elle était mariée au duc de Lorraine.

D'après la description de Combes, reproduite sous le

Digitized by Google

n° 2,157 du catalogue de Versailles, Marguerite de Lorraine n'aurait pas trouvé place dans le tableau de Nocret. Suivant lui, les trois figures de femmes qui sont à la droite du roi seraient les trois filles de Gaston, sous la figure des trois Grâces. Nous ne pouvons admettre que Marguerite, encore vivante, ait été exclue de l'Olympe royal où l'on aurait fait figurer une princesse morte depuis plusieurs années, tandis que sa mère ne s'y trouverait pas. Cette double exception à l'ordonnance générale du tableau nous paraît inadmissible.

III.

M. Jal mentionne de nombreux paiements faits à Nocret pour ses travaux qui furent largement rémunérés, si l'on en juge par ce fait que les sommes dues pour les peintures faites en 1669, 1670 et 1671, dans la chambre, l'antichambre et la salle des gardes de la reine, aux Tuileries, s'élevaient à 36,262 livres, dont 4,762 livres furent touchées par ses héritiers. M. Jal ajoute qu'en 1706, quand on fit l'inventaire des peintures existant dans les maisons royales, il y avait de Nocret, le père, quarante tableaux, dont quatre dans l'appartement de la reine-mère, aux Tuileries, et trente-deux dans celui de la reine. Au garde-meuble de Versailles, il y avait un portrait de la princesse Palatine, duchesse d'Orléans, et deux de M^lle^ de la Vallière.

Suivant une tradition reproduite par M. Jal (art. *Nocret*), notre artiste aurait peint une autre beauté de la cour de Louis XIV qui succéda médiatement à M^lle^ de la

Digitized by Google

Vallière. Voici, en effet, ce qu'on lit dans la continuation de la *Muse historique* de Loret, par Charles Robinet, sous la date du 30 novembre 1669, dans la pièce adressée au duc d'Orléans :

. . . . . « Nocret
De l'illustre de Ludre a fait
Une incomparable peinture,
Il l'a peinte en Magdeleine,
Pénitente cela s'entend.... »

On voit à Versailles un portrait catalogué sous le n° 4,266, sans indication d'auteur, et désigné comme représentant « la duchesse du Lude (Marguerite-Louise-« Suzanne de Béthune, duchesse). — Peinture du XVII^e « siècle. H. 0,81. L. 0,65. — Ce portrait a été aussi dési-« gné sous le nom de M^me de Ludre, maîtresse de « Louis XIV. — Elle est représentée assise, la tête ap-« puyée sur la main droite et tenant de la gauche une « croix. » — Ce portrait est-il celui dont parle Robinet? Il est permis d'en douter.

S'il est certain, d'après Robinet, qu'un portrait de M^me de Ludre a été exécuté par Nocret en 1669, peut-on admettre que, par suite d'une mauvaise lecture, le nom de la belle chanoinesse aurait remplacé celui de la seconde M^me du Lude? Cette dernière était alors comtesse de Guiche, et elle n'a épousé M. du Lude qu'en 1681, c'est-à-dire longtemps après la mort de Nocret. Il ne pourrait s'agir que de la première M^me du Lude (Renée-Éléonore de Bouillé), mais c'est une simple conjecture que rien ne justifie. Il serait moins impossible que le n° 4,266 du musée de Versailles représentât M^me de

Digitized by Google

Ludre, chanoinesse de Poussay en Lorraine, qui, après avoir été fiancée à Charles IV, duc de Lorraine, devint sa maîtresse sans avoir reçu la bénédiction nuptiale. Le volage souverain de la Lorraine quitta Mme de Ludre pour épouser Louise d'Apremont. La belle chanoinesse vint à la cour de France où elle était, en 1666, dame d'honneur de la première duchesse d'Orléans, comme elle le fut aussi de la seconde, après avoir appartenu à la maison de la reine.

C'est alors que Mme de Ludre était dame d'honneur de la princesse Palatine qu'elle attira l'attention de Louis XIV. La faveur de Mme de Montespan commençait à décroître, et il est certain que ce fut pendant le règne de l'altière favorite que la belle de Ludre devint la maîtresse du roi. Elle fut sur le point d'être *déclarée* et de supplanter la maîtresse en titre. Mais cette petite intrigue dut commencer, au plus tôt, en 1674 ou 1675 pour finir en 1677, c'est-à-dire après la mort de Nocret arrivée en 1672. Il est donc difficile d'admettre que la femme représentée en pénitente par Nocret, en 1669, puisse être celle qui fit pénitence après avoir été renvoyée par Louis XIV en 1677.

Toutefois, pour justifier l'hypothèse d'après laquelle la belle pénitente qui se voit à Versailles serait Mme de Ludre peinte par Nocret, ainsi que l'affirme Charles Robinet, on peut dire que, longtemps après son arrivée à la cour de France, et avant d'avoir été courtisée par le Grand roi, la belle chanoinesse pleurait la faute que Charles IV lui avait fait commettre. Benserade qui l'aimait en poète, autant pour son esprit que pour sa beauté, regrettait de la voir presque toujours triste et faisait sur

Digitized by Google

elle, le 14 septembre 1667, les vers suivants qui la convient au mariage :

> Pour vous guérir il conviendrait, de Ludre,
> Que le pasteur au doigt vous mît un jonc.
> Vous avez l'air tendre, doux et lugubre :
> A la pigeonne il faudrait un pigeon [1].

Dès lors, rien ne s'opposerait à ce que la belle de Ludre se fût fait peindre en 1669 en Madeleine pénitente de la première faute commise avec Charles IV, sans pressentir celle qu'elle devait commettre plus tard avec Louis XIV, et après laquelle Mignard la représenta également en Madeleine pénitente [2]. Suivant M. Jal, il n'est pas douteux que le portrait de Versailles ne soit celui de M^me^ de Ludre. Toutefois, un examen attentif de cette peinture renverse toutes les hypothèses qui viennent d'être faites. La femme représentée est âgée d'environ trente ans ; elle est quelque peu grasse, elle a même un double menton ; son air est triste ; la tête repose sur la main droite ; de la gauche elle tient une croix ; ses cheveux sont châtains. Cette description ne concorde ni avec l'émail de Petitot, qui est au Louvre, ni surtout avec le portrait de la belle chanoinesse de Poussay qui se conserve en Lorraine dans la famille de Ludre et dont une copie est dans la collection de M. Beaupré. Ce serait donc à bon droit que le catalogue du musée de Versailles ne mentionne pas le portrait portant le n° 4,266 comme étant celui de la belle de Ludre. Si c'est celui de la première M^me^ du Lude, pourquoi est-elle représentée en Ma-

1. *Corresp. de Bussy,* éd. Lalanne, t. I, p. 64.
2. Beaupré, *la Belle de Ludre.* Nancy, 1851, in-8°.

Digitized by Google

deleine pénitente? Nous ne savons. Dans tous les cas, il paraît impossible que le portrait de Versailles soit celui dont a parlé Robinet. Il faut croire que ce dernier portrait a été perdu, comme tant d'autres. Ajoutons que la peinture du n° 4,266 est très différente de celle du grand tableau de l'Œil-de-Bœuf.

IV.

Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, Nocret s'était marié, vers 1645, avec Antoinette, fille de Gérard Huyet, maître maçon des bâtiments du roi. Dix enfants sont nés de ce mariage. Les actes de leurs naissances retrouvés par les patientes investigations de M. Jal, commencent en 1646 et s'arrêtent en 1657. Un seul de ces enfants, Charles, né le 20 février 1648, a été peintre. Il épousa en secondes noces Élisabeth Selincart, sœur de la femme d'Israël Silvestre, qui fut témoin de ce mariage, ainsi que le graveur François Noblesse [1]. Charles Nocret succéda

1. L'un des Nocret (on ne sait si ce fut le père ou le fils) avait fait le portrait d'Henriette Selincart, femme d'Israël Silvestre. Il l'a représentée vers l'âge de 30 ans. Henriette était, comme nous l'avons dit, la sœur d'Élisabeth qui devint la femme de Charles Nocret. C'est par erreur que M. le baron de Silvestre, dans sa notice de 1868 sur ses ancêtres, a dit, p. 98, que Jean Nocret était le fils de Charles. Il était son père. Cette légère erreur a été reproduite à la page 130 de la seconde édition, considérablement augmentée, de cet ouvrage, d'ailleurs très consciencieux et plein de documents intéressants. Le portrait d'Henriette Selincart, par l'un des Nocret, paraît être perdu, car M. le baron de Silvestre ne l'a jamais vu. En revanche, il possède trois effigies de cette dame par Lebrun, dont un magnifique pastel, le portrait à l'huile peint sur marbre qui était sur son tombeau et le dessin de cette peinture que nous nous sommes fait un plaisir de lui céder. Avec ces trois morceaux, on peut se consoler de la perte du portrait de Nocret.

Digitized by Google

à son père dans la charge de valet de chambre de *Monsieur;* il devint ensuite le valet de garde-robe du Régent. Il fut un des premiers jeunes élèves de l'Académie de Rome. C'est ce que constate la *Gazette rimée* de Robinet du 8 mai 1666 (vers 245 à 258).

Charles Nocret fut, comme son père, membre de l'Académie de peinture. Guérin fixe au 31 mars 1674 la date de cette réception [1]. Elle eut lieu sur un portrait de son père, de 6 pieds de haut sur 4 pieds et demi. Ces dimensions semblent indiquer que le portrait de l'Académie est autre que celui du musée de Versailles (n° 3,467) dont les dimensions sont de 1^{m},50 de haut sur 1^{m},25 de large. Néanmoins, suivant M. Bellier de la Chavignerie [2], qui ne s'est pas préoccupé des dimensions, le tableau de l'Académie aurait été transporté à Versailles où il figure sous le n° 3,467. En ce cas, il aurait été réduit.

Le document fourni par Guérin, sur la réception de Charles Nocret à l'Académie est confirmé par le procès-verbal du 31 mars 1674, lequel porte : « Le sieur « Nocret qui s'est ci-devant présenté, a été, cejourd'huy, « reçu en qualité d'académicien ; à la charge qu'il mette « à l'académie le portrait de défunt Monsieur son père « pour en honorer la mémoire, et cependant a pris « séance [3]. » Cette remise du portrait de Nocret père eut lieu le 7 juillet 1674, ainsi que le porte le procès-verbal

1. *Description de l'Académie* par Guérin, secrétaire perpétuel. Paris, 1715, in-12, p. 174.

2. *Biographie* Michaud.

3. *Procès-verbaux de l'Académie royale.* Paris, 1878, in-8°, t. II, p. 26.

Digitized by Google

de ce jour[1]. Charles Nocret fils mourut à Paris le 8 décembre 1719.

En terminant cette notice, nous ne pouvons nous défendre d'une triste réflexion sur les chances de la célébrité. Un artiste a été membre et l'un des dignitaires de l'Académie de peinture. Il a exécuté avec un incontestable talent les portraits de plusieurs souverains et de grandes reines. Les meilleurs graveurs de son temps se sont disputé l'honneur de reproduire ses ouvrages. Peintre de *Monsieur,* il a décoré son palais de Saint-Cloud, comme il avait auparavant décoré les Tuileries. Après avoir été très connu de ses contemporains, aussitôt après sa mort le silence se fait autour de lui. Bien plus, cinquante ans plus tard, son souvenir est tellement vague et confus qu'en essayant de le réveiller on altère son nom. Son premier biographe, trompé par une homonymie, le fait élève d'un graveur beaucoup plus jeune que lui et qui n'a jamais peint. Dom Pierron, parlant de lui en 1719, le fait naître à Metz. Cette erreur est acceptée sans contestation par Dom Calmet dans la *Bibliothèque lorraine.*

De notre temps, Nocret a été oublié dans l'histoire des peintres français auxquels un éminent critique a consacré trois volumes *in-quarto.* Il l'aurait été aussi dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle,* si M. Bellier de la Chavignerie, un chercheur sérieux, ne lui avait consacré une exacte, mais trop courte notice, qui a été analysée dans la *Biographie générale.* De tous les travaux exécutés par Nocret, il ne reste plus que deux

1. *Procès-verbaux de l'Académie royale.* Paris, 1878, in-8°, t. II, p. 23.

Digitized by Google

ou trois ouvrages dans les collections publiques. L'un d'eux occupe une place d'honneur au musée de Versailles. C'est heureusement le chef-d'œuvre de l'artiste. Sans M. Eudore Soulié, qui a restitué ce tableau à Nocret, le gros du public continuerait à l'attribuer à Mignard. *Sic transit gloria mundi.*

V.

JUGEMENTS SUR LES TRAVAUX DE JEAN NOCRET. — LISTE DE SES OUVRAGES.

Le grand tableau de l'Œil-de-Bœuf est incontestablement le chef-d'œuvre de Nocret, à ce point qu'il a été longtemps attribué à Mignard. En l'examinant avec soin, on reconnaît qu'il est effectivement dans la manière de ce grand peintre. Il faut se garder d'en conclure que notre artiste ait été son élève. Il a pu l'imiter en l'affadissant quelque peu, sans avoir jamais reçu ses leçons. Ces deux artistes étaient contemporains ; ils avaient travaillé ensemble à Rome. Le moins habile a pu prendre quelque chose de la manière du grand maître, mais voilà tout ; et c'est ce qu'on ne doit pas se lasser de répéter.

Bien des années se sont écoulées depuis qu'il nous a été donné de voir et de revoir à Saint-Cloud les peintures de Nocret. Nous les avons visitées, une dernière fois, au mois de juin de la fatale année 1870. L'impression qui nous en est restée est qu'elles étaient inférieures au tableau de Versailles. Elles avaient d'ailleurs poussé au

Digitized by Google

noir, et les sujets mythologiques qu'elles représentaient étaient loin d'offrir le piquant de celui de l'Œil-de-Bœuf. Ce dernier, au contraire, est bien conservé, et son exécution montre ce dont l'artiste lorrain était capable. Cette seule page suffirait pour sauver de l'oubli le nom de son auteur qui, sans pouvoir être mis au premier rang, mérite cependant d'occuper une place honorable parmi les peintres du XVII^e^ siècle.

Tel paraît être l'avis de l'abbé de Marolles qui, dans son curieux *Livre des peintres et des graveurs,* a consacré à Nocret l'un des quatrains de sa triste poésie. Ce quatrain porte le n° LXXXII. Sans être précisément louangeur, il met Nocret à la place que ses contemporains lui avaient assignée.

Jean Nocret ne peut estre avec Faulte et Grandhomme
Sans être distingué comme un peintre excellent :
Il fait paroistre en tout un certain air galant
Qui veut que dans le Louvre et partout on le nomme.

Le musée du Louvre ne possède pas un seul tableau de Nocret. Il n'en existe pas non plus au musée de sa ville natale. Depuis la destruction des palais de Saint-Cloud et des Tuileries, il ne reste plus dans les collections publiques de France que deux peintures authentiques de l'artiste lorrain. Elles sont l'une et l'autre au musée de Versailles qui, outre la grande page de l'Œil-de-Bœuf, ci-dessus décrite, possède un autre tableau de notre maître. Il est ainsi décrit sous le n° 2,063 du catalogue de M. Eudore Soulié : « Anne d'Autriche, reine de France, « par NOCRET le père. H. 1,23 — L. 1,07. — La reine est « assise sur une chaise, vêtue d'un habit fleurdelisé, tenant

Digitized by Google

« son manteau doublé d'hermine ; ses gants sont posés « sur une table couverte d'une étoffe d'or. — Ce tableau « était placé, d'après l'inventaire dressé par Bailly, en « 1710, dans l'appartement de la reine-mère au Louvre. »

La notice de Guillet de Saint-Georges sur Nocret dans les *Mémoires de l'Académie royale de peinture* est suivie de l'analyse d'une conférence faite par notre artiste sur le tableau du Poussin représentant le *Ravissement de saint Paul.* Guillet ne se borne pas toujours à une simple analyse, il cite quelquefois textuellement les paroles du maître : « On trouve dans ce tableau une savante pratique de tout ce qui s'était déjà dit dans l'Académie, touchant l'art de bien traiter les contours, de donner aux figures leur attitude naturelle, de leur faire exprimer les plus secrets mouvements de l'esprit, de distribuer à propos les jours et les ombres, de faire avancer ou fuir les objets avec jugement, et d'observer exactement les proportions.

« La partie de l'air qui règne derrière le groupe de ces quatre figures est d'une teinte fort douce, et soutient une nuée légère et transparente pour donner moyen aux parties supérieures du tableau de se détacher sans confusion. Le lointain marque une grande étendue de terrain par le sage ménagement des couleurs et de la lumière, et surtout par l'effet d'un grand jour qui tombe sur l'escalier d'un édifice.

« Dans le vol des anges, on voit une légèreté la plus aisée et la plus libre du monde ; on dirait que le saint facilite cette rapidité par l'ardeur qu'il a d'être élevé dans le ciel, en y tendant les bras, et y portant la vue avec un transport divin, comme si l'impatience le pres-

Digitized by Google

sait extraordinairement. Sa tête est éclairée d'une lumière douce qui fait un agréable contraste avec la noirceur des cheveux. Les diverses parties de son corps reçoivent l'ombre et le jour avec toute l'économie que demande leur différente situation au respect de la lumière, et selon cet art merveilleux qui doit les faire approcher ou reculer, ce qui se peut remarquer particulièrement au bras droit et à la main droite. La draperie rouge qui sert de manteau à cette figure forme plusieurs grands plis fort étendus, tant pour le ménagement du nu que pour celui des jours et des ombres qui s'y répandent. Comme le tissu de la robe paraît plus fin, les plis en sont beaucoup plus serrés. Cette draperie est de couleur verte pour mieux relever les carnations vers le genou et vers la jambe, et son ombre ne sert pas seulement à mieux détacher le bras de l'ange qui est auprès, mais aussi à faire un contraste avec la lumière principale qui règne avec une force dominante dans le tableau.

« La plus grande lumière[1] et la plus apparente domine « généralement sur tout le tableau ; car c'est une règle « que la plupart des fameux auteurs ont fort observée « de n'avoir jamais deux commandants aux sujets que « l'on veut traiter, et il n'y a point de partie, quelque « inférieure qu'elle puisse être, qui n'ait dans son espèce « la même autorité que la plus forte pourrait avoir. » Donc chaque espèce a son commandant particulier, et il y a plus d'un commandant dans le sujet, toutefois il est admis qu'il n'en faut jamais deux.

« L'ange qu'on voit sous la draperie, d'un bleu assez

1. Guillet emprunte ici quelques lignes au discours de Nocret.

Digitized by Google

doux, en fait paraître les carnations avec plus de grâce et de tendresse quoiqu'il ne reçoive de clarté que par quelques échappées de lumière qui se répand sur ses bras et sur l'extrémité d'une manche retroussée auprès de l'épaule. Des deux autres anges, celui qui semble s'approcher le plus de nos yeux, et qui est vêtu d'un jaune doré fort léger, porte une étole dont les deux bouts échappés représentent l'autorité divine, à ce que dit M. Nocret. Le troisième paraît avec une draperie couleur de lin qui fait une union tendre et douce avec le champ du tableau et qui s'y perd insensiblement. Ils semblent montrer à saint Paul le chemin qu'ils prennent, et s'entretenir avec lui de la félicité qui comblera bientôt leurs souhaits. — Cette expression, ajoute Guillet, est vive et naturelle et fit dire pour conclusion à M. Nocret qu'elle était dignement soutenue dans ce tableau par toutes les autres parties essentielles de la peinture, et que M. Poussin ne s'y était pas moins fait admirer que dans les autres ouvrages qui sont sortis de sa main, de sorte qu'il devait être proposé aux élèves comme le digne sujet de leurs études. »

Le tableau qui a fait l'objet de cette conférence est actuellement au Louvre, où il figure au catalogue de l'école française sous le n° 433. C'est un des mieux conservés de notre musée. Il fut peint à Rome, avant 1649, pour Scarron. Il vint ensuite entre les mains de Jabach, d'où il passa dans le cabinet du roi. Nocret ne paraît pas avoir connu une autre composition sur le même sujet qui, dès 1648, avait été adressée par le Poussin à Chantelou. Ce tableau, à en juger par l'admirable gravure de Jean Pesne, est encore supérieur à celui du Louvre. Il a fait partie

Digitized by Google

de la galerie d'Orléans, et il a été décrit en 1727 par Dubois de Saint-Gelais. Depuis il est passé en Angleterre, d'où il n'est pas sorti. Il eût été intéressant de connaître le sentiment de Nocret sur ce chef-d'œuvre. La conférence sur le *Ravissement de saint Paul,* analysée par Guillet de Saint-Georges, n'est pas la seule que Nocret ait faite à l'Académie. Le même auteur en signale quatre autres dont il ne fait connaître que les titres : 1° sur le Christ du Guide ; 2° sur le Pyrrhus sauvé du Poussin ; 3° sur la Vierge et l'enfant Jésus de Raphaël ; 4° sur le marquis del Vasto du Titien. Il donne également la liste des peintures exécutées à Saint-Cloud et aux Tuileries ; nous la reproduisons textuellement :

SAINT-CLOUD.

« En 1660 M. Nocret peignit à Saint-Cloud cinq pièces de plain-pied qui sont à présent l'appartement de *Madame.*

« Dans la première pièce qui est un passage où étaient autrefois les bains, il fit au plafond le sujet d'*Iris avec son arc-en-ciel et tous ses accompagnements.*

« Dans l'antichambre, un tableau sur le sujet de *Flore.*

« Dans la chambre, un plafond où paraît le *Dieu Mars qui revient de ses conquêtes, accompagné de Vénus.*

« Dans le grand cabinet, quatre tableaux : le premier représente *Thétis qui fait forger les armes d'Achille par Vulcain ;* le second, *Persée et Andromède ;* le troisième, *Apollon accompagné des neuf muses ;* le quatrième, *Diane sur son char.*

« Dans un grand salon, un plafond, où, sous des figu-

Digitized by Google

res allégoriques, est représenté le mariage de *Monsieur* (Philippe d'Orléans) avec feu *Madame*.

« En 1670 à Saint-Cloud, dans l'antichambre de *Monsieur*, un tableau où, sous un dessin allégorique, il y a une assemblée des dieux où est représentée la famille royale au nombre de dix-huit figures, chacune grande comme nature. »

C'est le tableau de l'Œil-de-Bœuf, ci-dessus décrit. — La date de 1670 fixée ici par Guillet de Saint-Georges, ne peut être exacte, en tant qu'elle serait celle de l'exécution du tableau. Nous avons indiqué ci-dessus le motif qui ne permet pas d'admettre, pour l'exécution, une date postérieure à celle de 1667.

TUILERIES.

« Nocret a exécuté, au palais des Tuileries, toutes les peintures de l'appartement de la feue reine Thérèse d'Autriche, et sous les expressions de l'allégorie, il a représenté les excellentes qualités de cette auguste reine sous les attributs de Minerve.

« Premièrement, au plafond de la salle des gardes de la reine, un tableau représentant *Minerve qui met en fuite l'Envie et la Discorde*.

« Au-dessus de la corniche de la salle, il a peint *un portique* soutenu par des colonnes et des pilastres d'un ordre ionique, et dans chaque entre-colonne, *plusieurs trophées d'armes*.

« Dans l'antichambre de la reine, un tableau au plafond représentant *Minerve à qui Latone présente Apollon et*

Digitized by Google

Diane. Les deux dessus de portes de l'antichambre ont chacun un tableau qui contient un sujet de Minerve.

« Dans la grande chambre de la reine, un plafond où *Minerve est dans un char précédé par une troupe de vestales et d'anciens philosophes.*

« Sur un dessus de porte, un tableau représentant la *Sagesse.*

« Sur un autre dessus, un tableau de la *Vérité.*

« Dans la petite chambre de la reine, un plafond où *Minerve enseigne les arts et les sciences.* — Au-dessus de la cheminée, un tableau où *Minerve accompagnée de Mercure est saluée par des nymphes.* — Au plafond de l'alcôve où était le lit de la reine, un *Amour endormi* pour figurer le sommeil. — Au-dessus des portes de la chambre, d'autres tableaux représentant la *Fidélité,* la *Douceur* et la *Sincérité.* — Il y a en outre dans cette chambre six autres petits tableaux symbolisant les arts.

« Dans le cabinet de la reine, un plafond où *Minerve paraît dans un char de triomphe.* — Le tableau au-dessus de la cheminée représente *Minerve disputant avec Neptune à qui nommera la ville d'Athènes.* — Un autre tableau représente *Minerve servie par des nymphes.* — Au-dessus de la corniche sept tableaux sur les *attributs de Minerve.*

« Dans l'oratoire de la reine, à côté de son cabinet, il y a plusieurs tableaux de piété. Celui de l'autel représente *Sainte Thérèse prosternée aux pieds de la sainte Famille.* — Le plafond représente le *Ravissement de sainte Thérèse.* »

On ne connaît pas de portraits exécutés par Nocret pour des particuliers, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en

Digitized by Google

existe pas. Anne d'Autriche avait donné à Mme de Beauvais, sa première femme de chambre, son portrait peint par Nocret (M. Jal, art. *Beauvais*).

On nous assure que M. le baron Sellière possède, dans ses riches collections du château de Mello, deux tableaux de Nocret dont l'un est une réduction de celui de l'Œil-de-Bœuf.

Il n'est pas à notre connaissance qu'aucun des tableaux peints par Nocret aux Tuileries ait été reproduit par la gravure. Cependant plusieurs de ses compositions ont été gravées. Gabriel Le Brun, frère de l'illustre peintre, a gravé d'après lui. L'abbé de Marolles le fait connaître dans son *Catalogue* de 1666, p. 79 ; mais il n'indique pas les sujets reproduits par Gabriel Le Brun, non plus que ceux qu'a gravés Jean Patequi (même *Catalogue,* p. 91)[1].

A côté de ces médiocrités nous trouvons, parmi les interprètes de Nocret, les noms illustres de Nanteuil, de Van Schuppen et de François de Poilly.

VI.

PORTRAITS GRAVÉS D'APRÈS NOCRET PAR DIFFÉRENTS ARTISTES.

1° Par *Nanteuil.*

Nanteuil a gravé le portrait du duc de Beaufort (R. D. n° 33) ; le nom du peintre a été estropié par le graveur

1. Cet artiste, à peu près inconnu, semble être le même que Jean Patigny mentionné par Nagler qui n'indique, sous l'article consacré à cet artiste, aucune gravure exécutée d'après Nocret.

Digitized by Google

en lettres qui a écrit *Nocroit*. Voici, au surplus, la description de M. Robert Dumesnil :

Beaufort (*François de Vendôme, duc de*). — Le héros et le jouet des Frondeurs, le *Roi des Halles,* comme il fut appelé et représenté debout en cuirasse, est vu presque jusqu'aux genoux. Dirigé à la gauche du devant, il regarde de face, en tenant le bâton de commandement de ses deux mains, accoudé sur son casque, posé à droite sur une console. Dans la marge : FRANÇOIS DE VENDOSME DUC DE BEAUFORT ET PAIR DE FRANCE. *Nocroit* (pour Nocret) *pinxit, Nanteuil sculpebat. Se vendent chez le Blond, avec privilège du Roy.* Ce portrait, avec sa marge, est entouré d'une large bordure d'ornement avec palmes et branches de laurier.

Hauteur : 15 po. 10 l. y compris 3 l. de marge blanche au bas de la bordure. — Largeur : 12 po. 6 l.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui décrit.

II. Le nom de *P. Mariette* a été substitué à celui de *le Blond.*

2° Par *Van Schuppen.*

Van Schuppen a gravé le portrait de *Philippe d'Orléans,* frère de Louis XIV. Le prince est représenté à l'âge d'environ vingt ans, dans une bordure ovale équarrie, formée d'une guirlande de branches de laurier. Un nœud de rubans dont les extrémités flottent à droite et à gauche se voit au haut de l'ovale qui repose sur une console armoriée. Des branches de laurier se trouvent à droite

Digitized by Google

et à gauche de l'écusson dont le blason sera indiqué ci-après. Le personnage est vu de trois quarts, regardant à gauche, il est coiffé d'une large perruque descendant sur un manteau d'hermine où l'on voit la croix du Saint-Esprit appendue à une chaîne fleurdelisée. Les armes de France, en avant de la console de support, sont entourées des deux colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. *L'écu fleurdelysé ne contient pas le lambel et il est entouré d'un double filet.* On lit à la gauche du bas : *J. Nocret Pinx,* et à la droite : *P. Van Schuppen sculpebat 1660.* Le chiffre 7, placé sous le millésime, indique que la gravure a été terminée au mois de juillet.

Hauteur : 343 millimètres. — Largeur : 280 millimètres.

On connaît deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui vient d'être décrit (*très rare*)[1].

II. L'écu n'est plus entouré que d'un simple filet, et le lambel a été ajouté dans le haut.

3° Par *François de Poilly.*

François de Poilly a gravé deux fois le portrait du même prince, toujours d'après Nocret.

1re planche. — *Philippe d'Orléans* est représenté à l'âge d'environ quinze ans dans une bordure ovale équarrie reposant sur un socle armorié. Il est vu de trois quarts, dirigé à gauche, regardant à droite. Ses cheveux, très longs, couvrent en partie son rabat dont on aperçoit

1. Une épreuve, sans marges, de cet état qui n'était pas signalé au catalogue a été adjugée à 62 fr. en 1877 (vente de Béhague).

Digitized by Google

les cordons et un gland. Le buste est couvert d'une cuirasse sur laquelle passe une écharpe reposant sur l'épaule droite. On ne voit qu'une partie de la chemise sortant de la manche droite. La chemise sort également à gauche ; mais, de ce côté, elle est en partie couverte par une étoffe richement brodée. Comme dans la pièce précédemment décrite, les armes de France sont entourées d'un double filet autour duquel sont disposés les cordons de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Dans toutes les épreuves que nous avons vues, l'écu est toujours dépourvu de lambel. On lit sur la bordure de l'ovale à la gauche de l'écu : *I. Nocret pin,* et à droite : *F. Poilly sculp.*

Hauteur : 320 millimètres. — Largeur : 248 millimètres.

2e **planche.** — *Philippe d'Orléans* est représenté à l'âge d'environ dix-huit ans, dans une bordure ovale équarrie, formée de branches de laurier, et reposant sur une console armoriée. Il est vu de trois quarts, dirigé à gauche, regardant à droite. Il porte une très longue perruque couvrant une partie de la cuirasse sur laquelle se croise une écharpe reposant sur l'épaule droite. Les manches de la chemise, disposées à peu près comme dans la pièce dont la description précède, sont retenues par des nœuds de rubans. Les armes de France, toujours sans lambel, sont traitées absolument comme elles l'ont été dans la première planche. Au bas de la console on lit à gauche : *I. Nocret pin.* et à droite *F. Poilly culp.* C. P. R.

Hauteur : 331 millimètres. — Largeur : 252 millimètres.

Digitized by Google

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit (*extrêmement rare*).

II. La faute commise en écrivant le mot qui suit le nom de Poilly a été corrigée et on lit : *sculp.*

4° Par *Nicolas de Poilly.*

Le frère de François de Poilly a gravé le portrait du *Grand Condé* d'après Nocret. Le principal mérite de cette estampe est de représenter le vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Thionville et de Nordlingue, à une époque presque contemporaine de ses immortelles campagnes. Cette pièce est décrite, ainsi qu'il suit, au n° 1,977 des *Graveurs de portraits* par M. Didot : « A mi-corps, dans une bordure ovale équarrie, avec appui. Représenté jeune. Vu de trois quarts, tourné vers la gauche, regardant en face. Tête nue, longue perruque, légèrement bouclée, séparée au milieu par une raie et retombant sur les épaules. Couvert d'une cuirasse, avec pourpoint à ramages. Écharpe en sautoir. — Au bas du portrait, sur le listel blanc inférieur de l'ovale, à gauche des armoiries : *I. Nocret pin ;* à droite : *N. Poilly scul.* — Au milieu de l'appui couvrant la bordure, un petit médaillon ovale, à fond blanc, renferme les armes des *Bourbon-Condé* (sans indication d'émaux), l'écu timbré d'une couronne fleurdelisée et environnée des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. »

Hauteur : 315 millimètres. — Largeur : 239 millimètres.

Digitized by Google

5° Par *Michel Lasne.*

Michel Lasne a gravé le portrait d'*Anne d'Autriche* que Nocret avait peint en 1645 et dont nous avons parlé dans la biographie de l'artiste[1].

La reine régente est représentée en costume de veuve, de trois quarts, dirigée à droite, regardant à gauche, en buste dans une bordure ovale équarrie. Au bas de la bordure et débordant sur la partie teintée, un ovale armorié dont le fond est blanc contient deux A entrelacés surmontés de la couronne de France. On lit à gauche, sous l'ovale : *Nocret pinxit 1645* (il n'y a pas de point sur le second *i* du mot *pinxit*) ; et à droite, M L (ces deux lettres forment un monogramme) *asne fecit et ex. cum pri. Regis.*

Hauteur : 323 millimètres. — Largeur 228 millimètres.

6° Par *Guillaume Vallet.*

La duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, est représentée à mi-corps, dans une bordure ovale équarrie. Vue de trois quarts, dirigée à droite, regardant en face. L'étoffe de sa robe est semée de fleurs de lis. — On lit autour de l'ovale : *Anne-Marie-Louise d'Orléans.* — Au milieu du socle, un cartouche retenu par l'ovale, posé sur les volutes, aux armes d'Orléans surmontées d'une couronne fleurdelisée, tenants : deux

1. Voir ci-dessus, p. 25 et 26.

Digitized by Google

anges aux ailes baissées. Sur la face du socle, à gauche des armoiries : *Nocret pinxit. G. Vallet ex academia Regia,* — à droite : *sculpsit 1670* (le chiffre 6 est retourné) *C. P. Regis* (cette inscription est tracée à la pointe).

Hauteur : 376 millimètres. — Largeur : 313 millimètres.

On connaît deux états :

I. Celui qui vient d'être décrit ;

II. L'ovale a été modifié ; il se termine dans le haut par deux volutes et est orné de guirlandes de fleurs. Dans le bas il est accompagné de palmes et de branches de lis posées sur le socle qui est moins haut. Le cartouche armorié a été augmenté et les volutes entourent les palmes ; les tenants ont les ailes déployées. L'inscription de la face du socle a été enlevée et remplacée par celle-ci placée sur la plinthe, des deux côtés du cartouche : *I. Nocret pinx. Guill. Vallet ex academia regis scul. 1672. C. P. R.* — et *Paris,* rue, etc... [1]

7° Par *Jean Sauvé.*

Ce graveur au burin, presque inconnu, a exécuté deux grandes planches fort intéressantes d'après Nocret. Ce sont deux portraits, faisant pendants, dont l'un représente Philippe d'Orléans d'après un type entièrement différent de ceux qui ont été reproduits par Van Schuppen et par François de Poilly. L'autre donne une image inté-

1. La description de cette pièce est empruntée en partie à M. Ambroise-Firmin Didot : *les Graveurs de portraits en France,* 1875-1877, t. II, n° 2361.

Digitized by Google

ressante de *Madame* Henriette, duchesse d'Orléans. Les portraits peints de cette princesse ne sont pas communs, et, chose étrange, celui de Nocret n'a été gravé que par Sauvé. Les épreuves en sont très rares et nous ne connaissons que celles de notre collection. Cette pénurie de portraits gravés est telle que, dans la collection d'Odieuvre, on n'a rien trouvé de mieux à reproduire que la planche de Cl. Mellau gravée sur un dessin fait avant le mariage de la princesse d'Angleterre dont les traits paraissent à peine formés, et qui était alors âgée de 14 ou 15 ans [1].

Nagler est le seul qui signale, sans les décrire, quelques-uns des portraits gravés par Sauvé. Il n'a pas connu ceux dont nous allons donner une description abrégée ; les dimensions de ces deux planches suffisent, à elles seules, pour les faire facilement reconnaître.

Philippe d'Orléans est représenté en buste, demi-nature dans une bordure ronde de feuilles de laurier équarrie et reposant sur un socle. De trois quarts, dirigé à droite, regardant à gauche, il est couvert d'une armure fleurdelisée dont on ne voit qu'une partie. La bordure ronde est entourée d'ornements divers tels que draperie, gantelet, caducée, un livre ouvert à côté d'une sphère armillaire ; elle repose sur un socle auquel est appliqué un cartouche. On lit, en trois lignes, sur le socle : PHILIPPE DE BOURBON FRÈRE VNIQUE DU ROY, DVC D'ORLÉANS.

1. Cependant Odieuvre aurait pu reproduire un très joli petit portrait d'Henriette gravé par Larmessin. Nous en avons vu une belle épreuve dans la riche collection de M. Hubert, à Paris. Cette planche était sans doute perdue, lorsque la collection d'Odieuvre a été formée.

Digitized by Google

Au bas, dans la marge, à gauche, on lit sur une seule ligne : *I. Nocret pinxit. Iean Sauvé excudit rue Saint Iacques au cœur bon avec privilège du Roy.*

Hauteur : 680 millimètres. — Largeur : 470 millimètres.

Henriette d'Angleterre est représentée en buste demi-nature, dans une bordure ronde, semblable à celle du portrait de son mari, reposant également sur un socle. De trois quarts, dirigée à gauche, regardant à droite ; coiffure à la Sévigné : une couronne fleurdelisée derrière la tête. La bordure est entourée d'ornements divers parmi lesquels on remarque, dans le haut, une couronne de fleurs et, dans le bas, deux cornes d'abondance dont celle de gauche verse des fruits et celle de droite des pierreries. Sur le socle on lit, en deux lignes, dans un cartouche : HENRIETTE D'ANGLETERRE DVCHESSE D'ORLÉANS. Au bas, à gauche, dans la marge, en une seule ligne : *J. Nocret pinxit. A Paris Par Iean Sauvé, rue Saint Iacques au cœur bon avec privil. du Roy.*

Mêmes dimensions que celles du portrait de Philippe.

NOTA. — Outre le petit portrait de Larmessin, mentionné dans la note qui précède, le même graveur a exécuté un autre portrait d'Henriette qui paraît être une réduction, avec changements, de celui de Jean Sauvé. On n'y voit aucun nom de peintre ; mais la physionomie de la princesse est exactement celle du portrait de Nocret gravé par Sauvé. La coiffure est à peu près la même, mais il n'y a pas de couronne fleurdelisée. Les draperies

Digitized by Google

du corsage sont traitées d'une manière différente, et il n'y a pas la moindre analogie entre les ornements qui entourent la bordure ronde du portrait de Sauvé et ceux qui sont autour de l'*ovale* du portrait de Larmessin. Il est probable que Larmessin, qui n'avait pas sous les yeux la peinture de Nocret, s'est servi de la gravure de Sauvé pour exécuter sa planche. Son travail est très supérieur à celui de Sauvé. Nous en avons vu deux épreuves : l'une au cabinet des estampes et l'autre chez M. Hubert. C'est, à notre avis, le plus beau des portraits de cette princesse.

8° Par *Suzanne Silvestre.*

Jean Nocret, qui s'est peint lui-même dans un tableau reproduit par la petite-fille du célèbre graveur Israël Silvestre [1], est représenté en buste, à l'âge d'environ quarante ans ; de trois quarts, dirigé à droite, regardant à gauche, près d'un tableau légèrement esquissé. Il tient de la main droite un pinceau et, de la gauche, une palette chargée de couleurs. La composition n'est pas entourée d'une bordure, le trait carré est à peine visible. On lit au bas, en trois lignes : JOANNES NOCRET, *regius pictor ac* REGI *a cubiculis ordinarius ; in regiâ picturæ et sculpturæ Academiâ Rector ; nec non* DOMINI *fratris unici Regis pictor primarius.*

---

1. Fille de Charles-François Silvestre, fils aîné d'Israël, le célèbre graveur, née aux galeries du Louvre le 14 juillet 1694 ; mariée à 18 ans et demi (7 février 1713) à Jean-Baptiste Le Moyne, sculpteur du roi. — On ignore l'époque de sa mort. — Voir sur Suzanne l'ouvrage de M. le baron de Silvestre, 2e éd., p. 101 et suivantes.

Digitized by Google

Tout au bas, à gauche : *Joannes Nocret seipsum pinxit ;* et à droite : *Susanna Silvestre sculpsit.*

Hauteur 305 millimètres. — Largeur : 222 millimètres (marges comprises).

VII.

Comme graveur à l'eau-forte, Nocret n'a exécuté qu'une seule estampe représentant l'hommage du petit saint Jean. Cette pièce très rare a été décrite par M. Robert Dumesnil, *Peintre graveur français,* t. II, p. 81.

Sa description que nous reproduisons ci-après est précédée des lignes suivantes, qui nous paraissent renfermer une juste et sage appréciation du talent de Jean Nocret. « Il peignait d'une manière fraîche et agréable... La seule eau-forte qu'on ait de lui peut servir à constater une partie essentielle de son talent ; savoir, des attitudes simples et gracieuses, un beau jet de draperies et beaucoup de sagesse dans la dégradation des plans. »

L'Hommage du petit saint Jean.

La sainte Vierge, vue de profil et tournée à droite, est assise à gauche, au pied d'un rocher surmonté de quelques arbres, appuyée sur un soubassement d'architecture au bas duquel gît un fragment d'entablement ; elle tient son divin Fils, vu debout, à mi-corps, à côté d'elle, qui donne la bénédiction au petit saint Jean, agenouillé devant le Sauveur, et qui lui offre son agneau.

Digitized by Google

Sur la terrasse on lit, à droite : *J. Nocret in. et fecit*, et au milieu : *Cum privilegio Regis.*

Hauteur : 10 po. 2 l. — Largeur : 7 po. 11 l.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant la lettre.

II. C'est celui décrit.

On connaît peu de choses sur les relations de Nocret avec les artistes de son temps. On sait seulement qu'il était lié avec Michel Dorigny, gendre de Simon Vouet. Le 17 septembre 1656, il tenait sur les fonts un fils de son ami, auquel il donna les prénoms de *Jean-Michel* (M. Jal, art. *Dorigny*). Michel Dorigny fut lui-même, en 1656, le parrain d'une fille de Nocret. — Le peintre-graveur Remy Wuibert avait été, en 1651, parrain d'une autre fille de Nocret.

Digitized by Google

LES

SEPT POÈMES DE LONGFELLOW

SUR L'ESCLAVAGE

(1842)

HISTOIRE ET TRADUCTION

PAR

M. JULIEN DUCHESNE

DÉDICACE

Au docteur CHANNING

Channing, j'ai lu ton noble ouvrage;
Partout mon cœur répond au tien;
Je disais, tournant chaque page :
« Va, serviteur de Dieu! c'est bien! »

C'est bien!.. Dans tes fières paroles
J'entends Luther ressuscité,
Du monde abattant les idoles
Et fondant notre liberté.

Poursuis!.. que notre République,
Proscrivant les fers et le fouet,
Déchire l'affreux code antique
Qui faisait de l'homme un jouet.

Digitized by Google

Révoque les vieux anathèmes
Chers aux siècles de cruauté;
Renverse d'odieux systèmes
Sous le droit et la charité!

Par ta voix une autre voix tonne,
Celle qui, dans Patmos, jadis,
Au nom de Dieu, près de son trône,
Disait à Jean : « Prophète, écris! »

Écris cette effrayante éclipse
De l'humanité, ce long pleur,
Cette moderne apocalypse,
Drame de sang et de douleur!..

Digitized by Google

I

LE RÊVE DE L'ESCLAVE

Près des tiges de riz qu'il n'a pu mettre en gerbe,
Il est couché, sein nu, faucille encore en main;
Ses noirs cheveux nattés, souillés de sable et d'herbe,
Traînent sur l'aride chemin.

Soudain, dans les brouillards d'un rêve qui l'abuse,
Il revoit son pays, son fleuve regretté :
Son beau Niger, voilé d'une vapeur confuse,
Passe au loin dans sa majesté.

Lui-même, chevauchant parmi les verts platanes,
Et redevenu roi, libre, encor sans affronts,
Écoute les grelots d'argent des caravanes
Tinter en descendant les monts.

Et sa reine à l'œil noir, et leur jeune famille,
Les voilà!... comme il sent leurs bras et leur baiser!..
Il voit la joie en pleurs qui dans leurs regards brille;
Entre eux il croit se reposer.

De sa paupière close une larme qui tombe
En roulant sur le sable, a bien vite séché...
Sur le sable — insensible, hélas! comme une tombe
Où gémit ce père couché!..

Puis le long des flots bleus il vole à toute bride,
Réglant sous un frein d'or l'élan d'un noir coursier
Qui fait, à chaque bond et sur son flanc rapide,
Retentir le fourreau d'acier.

Digitized by Google

Déployant devant eux leur grande aile sanglante,
Les beaux flamants de feu fuyaient, fuyaient sans fin,
Et la chasse arpentait mainte plaine brûlante
Que parfumait le tamarin....

Le soir, à l'horizon, grandissent sous la brume
Les huttes alignant les pointes de leurs toits;
Puis leur fumée au ciel monte; la mer écume,
Dorée, au loin, sous les grands bois.

La nuit règne. Il entend le lion, la panthère,
Le noir hippopotame écrasant les roseaux;
Et, jetant sur son rêve un souffle militaire,
Le tambour gronde avec les eaux.

Les forêts, le désert chantaient l'indépendance,
Et l'accent de leur joie est si fier, si profond,
Que l'esclave, trompant le sommeil, la souffrance,
Tressaille, sourit et répond.

En vain le fouet du garde éclate à son oreille,
Et du jour tropical l'ardeur brûle ses nerfs;
En vain un lourd bâton frappe : rien ne l'éveille;
Un Dieu juste a rompu ses fers.

En silence la mort vient d'exaucer le rêve;
Dans un monde plus haut la vision s'achève;
De l'esclave rien n'est resté
Qu'un corps flétri, dépouille usée,
Entrave que l'âme a brisée
Dans l'essor de sa liberté.

Digitized by Google

II

L'ESCLAVE CHANTANT A MINUIT

Quelle voix vibrante répète
Les cantiques du Roi-Prophète?
Qui s'enivre ainsi de ses vers?
Sion, Israël, qui donc chante
Votre liberté triomphante?
C'est un nègre, un esclave aux fers.

Il est minuit, tout fait silence:
Vers Dieu le psaume ardent s'élance,
Non moins vengeur, non moins amer
Qu'au jour où la verge divine
Sur l'armée impie en ruine
Refermait les flots de la mer.

.... J'écoutais, et mon âme entière
De l'ardente et douce prière
Suivait, partageait les transports :
Car tour à tour gaîté, souffrance,
Fier courroux, pieuse espérance,
Animaient ses mâles accords.

Quand Paul et Silas, dans leur geôle,
Martyrs de la sainte Parole,
Chantaient le Christ ressuscité,
Secouant la terre à main forte,
Dieu, le soir même, ouvrait la porte,
Et délivrait la vérité.

Digitized by Google

Hélas! quel ange, sur son aile
Apportant la bonne nouvelle,
Viendra la dire au pauvre noir?
Du cachot où gémit son âme,
Quel bras fort, — qu'en vain il réclame, —
Brisera les portes ce soir?..

III

LA BONNE PART
« QUE NUL NE SAURAIT RAVIR »

Elle habite l'humble vallée
Où chemine, fraîche, isolée,
La Kenava par les prés verts;
Et d'un hameau l'étroite école,
Où germe sa douce parole,
Devient pour elle l'univers.

Pareille à la pure atmosphère
Qui du ciel verse la lumière
Sur les collines d'alentour,
Son âme, — dominant la terre,
Mais partageant chaque misère, —
Embrasse tout avec amour.

Doucement sévère, elle passe
Parmi ses petits bancs de classe,
Mêlant blâme, éloge aux leçons,
Gouvernant d'un regard candide
Les fillettes à l'œil timide
Et domptant les rudes garçons.

Digitized by Google

Chaque soir, elle aime à leur lire
La mission ou le martyre
Du Sauveur de l'humanité,
Qui brisant toute injuste entrave,
Vint enfin au maître, à l'esclave
Révéler leur égalité.

Elle prédit un meilleur âge
Dans l'avenir pur d'esclavage,
Quand de tous les bras, en tous lieux,
On entendra, — concerts sublimes, —
Tomber les chaînes des victimes
Avec un bruit harmonieux.

Suivant d'un pas toujours modeste
La trace du maître céleste,
Dans sa décente pauvreté;
Elle fait de sa vie entière
Un souvenir, une prière,
Un miracle de charité.

Car elle était riche naguères,
Et donna tout, ses bois, ses terres,
Pour affranchir ce peuple noir,
Qui sous le toit de ses ancêtres,
Depuis un siècle, — pauvres êtres, —
Servait, travaillait sans espoir.

Leurs voiles, depuis des années,
Aux bords d'Afrique ramenées,
Les ont rendus à ce séjour;
Elle, à son labeur attachée,
Et dans son dévoûment cachée,
Gagne humblement le pain du jour.

Digitized by Google

Mais leurs vœux, — vœux que rien ne lasse, —
De loin la revêtent de grâce
En retour de tous ses bienfaits ;
Sur son front béni leur prière
Fait resplendir cette lumière
De gaîté, de force et de paix.

IV

L'ESCLAVE DANS LE MARAIS SINISTRE

Traqué dans le marais que couvrent les ténèbres,
Le nègre voit briller les feux du camp de nuit;
Du galop d'un cheval il guette au loin le bruit
Et des dogues de sang les aboiements funèbres.
Du fond des buissons noirs, vers luisants, feux follets
Égarent sur son front leurs sinistres reflets.
Sous ses pieds la broussaille et les mousses géantes
Voilent d'un froid linceul des profondeurs béantes
Où végète le cèdre, où s'allonge en rampant
La vigne empoisonnée aux taches de serpent.
Là, nul pied ne pénètre et tout cœur s'épouvante.
Pourtant, bravant ce gouffre et sa fange mouvante,
Un pauvre être s'y cache, immobile, accroupi...
Est-ce donc quelque fauve en sa bauge tapi?
C'est un vieillard infirme et boiteux : l'esclavage
De stigmates brûlants a flétri son visage ;
Son front, tout sillonné, garde, — pâle jouet, —
Le souvenir écrit des bâtons ou du fouet ;
Les vils haillons pendants sur sa chair déchirée
Sont du malheur l'injuste et fatale livrée.

Digitized by Google

Sur sa tête tout rit, tout est joie et beauté;
L'oiseau jette aux échos son chant de liberté;
Les souples écureuils glissent sous la verdure;
Tout est brillant, heureux, libre dans la nature.
Mais sur cet innocent, maudit comme Caïn,
Depuis son premier souffle a pesé le destin,
Et, comme le fléau qui bat l'épi sur l'aire,
La rude main du sort l'a brisé contre terre ..

V

LES TÉMOINS

Au loin, dans le tombeau des mers,
Gisent sous un linceul de sable
Des squelettes chargés de fers,
Que l'esclavage encore accable!..

Pieds et mains liés sous les eaux,
Plus au fond que le plomb qui sombre,
Ils dorment sur de noirs vaisseaux,
Foule décharnée et sans nombre.

Des esclaves ce sont les os;
Ces débris affreux de victimes
Élèvent au-dessus des flots
Ce cri : « Nous attestons les crimes! »

Au loin, s'ouvrent dans nos cités
Des marchés de têtes humaines :
Que de poignets ensanglantés,
De cous écorchés par les chaînes!

Digitized by Google

Cadavres dont les froids lambeaux
N'ont au désert pour sépulture
Que le ventre d'impurs oiseaux;
Meurtres révoltant la nature !...

Que de fois, hélas ! devant eux,
Devant mainte scène sanglante,
L'écolier, troublé dans ses jeux,
S'est enfui, pâle d'épouvante !..

Actes vils, infâmes complots !
Colère, orgueil, luxure, envie,
Fleurs du mal, qui mêlez par flots
La fange au courant de la vie !..

L'esclavage a fait tous ces maux !..
Dieu, dont l'œil éclaire l'abîme,
Entend monter d'obscurs tombeaux
Ces cris : « Nous attestons le crime !.. »

VI

LA JEUNE QUARTERONNE

Caché dans l'ombre, au fond de sa lagune,
Le négrier, plein d'un féroce espoir,
Sous voile attend qu'un rayon de la lune
Éveille la brise du soir.

Dans son canot laissé près du rivage
Sa bande vile, à l'indolent loisir,
Guette en riant le caïman sauvage
Qui dans le bayou vient dormir.

Digitized by Google

L'orange en fleurs, les suaves épices
Embaument l'air autour de ces bandits;
On sent flotter sur ce monde de vices
Comme un souffle de paradis.

Fumant assis sous son chaume qui penche,
Le planteur songe, anxieux, oppressé;
Le négrier tient le doigt sur la clenche :
« Décide-toi, dit-il, je suis pressé.

« L'or est là, prends : au fond de ta lagune
« Mon sloop (d'ici tu peux encor le voir)
« N'attend plus rien, pour partir, que la lune
« Et la bonne brise du soir. »

Près d'eux se tient, curieuse et timide,
La belle enfant dont s'agite le sort,
La quarteronne au beau regard limpide :
Elle écoute et tremble bien fort.

Son bras, son cou montrent leur beauté pure;
Sa jupe courte a de brillants carreaux;
En reflets bleus sa longue chevelure
Défierait l'aile des corbeaux.

Sa lèvre ébauche un sourire candide,
Éclair charmant où son âme se peint.
Moins chaste et doux, — dans l'ombre d'une abside, —
S'illumine le front d'un saint.

« Mon sol est nu; stérile est mon domaine;
« Que faire? » songe en secret le planteur...
Et son regard hésitant se promène
De l'enfant à l'or tentateur.

Digitized by Google

Il lutte encor contre l'attrait impie;
Il sait trop bien à quels grossiers transports
Cette innocente, hélas! a dû la vie,
Quel sang coule dans ce beau corps.

Enfin, vers l'or elle s'étend, cruelle,
Cette main d'un père Judas...
L'enfant frémit : une pâleur mortelle
A glacé sa joue et ses bras.

Mais loin du seuil un poing brutal l'entraîne;
Elle ira donc, triste jouet, servir
Sur quelque rive étrangère et lointaine,
D'un maître le honteux plaisir!...

VII

ÉPILOGUE

L'AVERTISSEMENT

Prenez garde! songez à l'Hébreu dont la main
Mit en quatre un lion debout sur son chemin.
Plus tard, pleurant sa force et sa gloire perdue,
Pauvre, privé du jour, la tête rase et nue,
Tournant la meule au fond d'un cachot philistin,
Samson fut emmené pour orner un festin;

Mais contre deux piliers des voûtes abhorrées,
Il raidit ses deux bras, ses mains désespérées,

Digitized by Google

Et sous l'écroulement s'abîma, mais vengé :
Car sous les lourds débris expirait, submergé,
Tout ce peuple moqueur et lâche, dont le rire
De l'aveugle insultait la nuit et le martyre !

Eh bien ! dans ce pays souffrent plus d'un millier
De Samsons mal domptés par nos chaînes d'acier ;
L'un d'eux, interrompant quelque hideuse orgie,
Peut briser ses liens : sa main, de sang rougie,
Peut, vengeant mille affronts par un seul attentat,
D'une telle secousse ébranler tout l'État
Que du temple, où germait la liberté du monde,
Rien ne reste à la fin qu'une ruine immonde !

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL HOUCHARD, au service de la France depuis 1753, Général en Chef de l'Armée du Nord en 1793.

Digitized by Google

UN

SOLDAT LORRAIN

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII[e] SIÈCLE.

GÉNÉRAL HOUCHARD (1738-1793)

PAR M. CHASSIGNET

Le principal attrait des notices biographiques de célébrités secondaires c'est d'être plus propres que celles des personnages illustres, trop différents du vulgaire, à fournir des renseignements et à ouvrir des aperçus sur l'époque contemporaine. Ce genre d'intérêt se rencontre toutefois moins souvent dans les monographies des gens de guerre, trop exclusivement bornées d'ordinaire à des récits de campagne et à des énumérations d'action d'éclat, qui les font ressembler à des paraphrases du document officiel appelé, en langage technique d'une correction douteuse, « État signalétique et de services ». Aussi, malgré le grand nombre de nos compatriotes qui se sont distingués dans l'armée française, trouve-t-on beaucoup moins de militaires que de savants, de littérateurs, d'artistes, de jurisconsultes et d'hommes d'État,

Digitized by Google

dans cette galerie, déjà longue, de portraits, ouverte aux illustrations lorraines par l'Académie de Stanislas.

Il y a pourtant, par exception, quelques carrières parcourues entièrement sous les drapeaux et où se reflètent, avec une singulière vivacité, les phases multiples du mouvement social. Telle est, ce semble, celle d'un Lorrain, né avant la complète réunion de sa province à la France, parvenu, sous l'ancien Régime, sans appartenir à la Noblesse, au grade relativement élevé de capitaine de cavalerie, devenu ensuite général en chef des armées républicaines et mort enfin, après une victoire signalée, sur l'échafaud révolutionnaire. Ce bref sommaire ne laisse-t-il pas entrevoir déjà ce que doit présenter d'intéressant la vie de Jean-Nicolas Houchard ?

Ni par le génie militaire, ni par la grandeur d'âme, il n'a rien de commun avec les héros de Plutarque. Quoique la fortune lui ait permis d'attacher son nom à un mémorable succès des armes françaises, il ne fut jamais un grand capitaine; intrépide soldat, brillant officier de cavalerie, amateur de vaillantes prouesses, il resta toujours un commandant en chef timide et irrésolu. Irréprochable dans sa vie privée, affectueux dans ses relations de famille ou de camaraderie et patriote sincère, mais sans élévation d'esprit ni même idées arrêtées en politique, il fut incapable de résister aux plus tristes entraînements de l'opinion dominante et ne sut pas s'indigner des plus criminels excès ; c'est une des victimes, non un des martyrs, de la Terreur, et malgré la fermeté de son attitude devant le supplice, on ne saurait le présenter comme un grand caractère. En un mot, par ses qualités comme par ses défauts, il est, en ces temps troublés où

Digitized by Google

il vécut, le type parfait d'un nombre immense de ses concitoyens et c'est précisément par cette impersonnalité que sa biographie offre un intérêt général.

On n'a malheureusement conservé sur lui que des souvenirs intimes trop rares et des documents officiels trop succincts pour une étude approfondie, retraçant, avec l'exactitude méthodique d'une monographie détaillée, la physionomie de la personne privée ainsi que les actes de la vie publique et il ne m'a été possible que de réunir les éléments d'une simple esquisse biographique où j'ai essayé de déterminer, dans les plus saillantes vicissitudes de cette existence agitée, la part de l'homme et celle de l'époque, en m'attachant à rester dans le domaine, ouvert à tous, de l'histoire, sans toucher au champ interdit de la politique [1].

I.

Vers le Nord-Est de ce département de la Moselle, presqu'entièrement arraché à la France par le néfaste traité de 1871, s'élève, au pied du Schlossberg, rameau des Vosges couvert de grands bois et pittoresquement couronné des ruines d'un antique château-fort, la petite ville de Forbach, centre industriel d'une certaine impor-

1. Avec une extrême bienveillance — dont je lui suis très reconnaissant et le prie ici d'agréer tous mes remerciements — M. E. Pierrot, ancien membre titulaire, devenu associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, arrière-petit-fils du général Houchard, a consenti à me communiquer les lettres, papiers et souvenirs, trop peu nombreux malheureusement, conservés dans la famille.

Digitized by Google

tance, depuis la création, remontant à une trentaine d'années, des magnifiques établissements métallurgiques, tout proches, de Styring-Wendel, mais qui n'était encore qu'une simple bourgade agricole de deux cents feux, dépendant du bailliage de Sarreguemines, lors de la naissance, en 1738[1], de Jean-Nicolas Houchard. Son père, originaire de Sarrebourg, autre ville lorraine, non éloignée, représentait à Forbach l'administration des subsistances militaires qui effectuait, dans les environs, des achats assez considérables pour les magasins des nombreuses garnisons françaises, disséminées le long des frontières voisines. Par sa famille comme par son lieu natal, l'enfant appartenait donc au pays vulgairement appelé Lorraine allemande, parce que l'idiome celtique autochtone y a été remplacé, de même qu'en Alsace, non par un dialecte issu du latin, ainsi que dans la plus grande partie des Gaules, mais par le patois des Francs, installés, sur toute la région Nord-Est, plus anciennement et en plus forte proportion qu'ailleurs.

Dans cette contrée agreste, forestière, accidentée, au climat rude mais sain et où le sol arable, trop sablonneux, exige une culture laborieuse, les populations sont robustes de corps, simples d'habitudes, sérieuses d'esprit et leurs bras vigoureux ne manient pas avec moins d'énergie l'arme du soldat que la charrue du laboureur; forte race et résistante, où la vieille sève gauloise a conservé assez de verdeur pour qu'après dix-neuf siècles on puisse encore découvrir la plupart des signes distinctifs

1. Le 24 janvier 1738 et non 1740 comme le disent les biographies imprimées.

Digitized by Google

observés par César chez les Gaulois de la Belgique. *Horum omnium (Galliæ incolarum) fortissimi sunt Belgæ, propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longissime absunt.... proximi sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscumque continenter bella gerunt*[1]. Le temps, qui modifie tant de choses, n'a enlevé aux habitants des deux versants du massif vosgien ni leurs anciennes aptitudes guerrières ni l'antipathie traditionnelle contre les envahisseurs d'outre-Rhin, malgré de fréquentes immigrations qui ont changé le langage, non le fond essentiel du caractère, et malgré le lien politique, fort peu serré, il est vrai, qui rattacha trop longtemps à la Confédération, dite Saint-Empire, cette partie orientale des Gaules que les chartes carlovingiennes nomment *Francia Rhenana*.

Intelligent et actif, mais plus volontiers adonné aux exercices du corps qu'aux occupations sédentaires, le jeune Houchard manifesta, dès l'adolescence, comme beaucoup de ses compatriotes, un goût prononcé pour le métier des armes. Mais cette carrière était alors d'un si pénible accès aux roturiers que les familles de la bourgeoisie n'étaient guère portées à la laisser embrasser par leurs enfants. Le service des vivres militaires, non encore atteint du discrédit, si difficilement effacé, que jetèrent sur lui de coupables désordres, était, au contraire, vers la fin de l'ancien Régime, favorablement apprécié, dans la classe moyenne, comme offrant des positions, sinon

1 Selon M. Ch. Grad, député de Colmar, l'antique et énorme rempart du mont Sainte-Odile, connu sous le nom de *Mur payen* (*Heidenmauer*), était l'enceinte d'une des places de refuge des peuplades celtiques contre les invasions germaniques.

Digitized by Google

brillantes et de grand avenir, du moins sûres et convenablement rétribuées. Avec la déplorable versatilité, qui était déjà dans ses habitudes, le ministère de la guerre modifiait, sans doute, beaucoup trop souvent les règlements et le mode d'exploitation de cette importante branche de l'administration; toutefois on se gardait, dans les remaniements, de toucher au personnel, parce qu'on n'ignorait pas alors qu'en ce service la bonne exécution dépend surtout de l'habileté des agents et qu'un vivrier capable ne s'improvise pas. Les fils d'employés, nécessairement initiés, dès l'enfance, à une foule de menus détails, étaient même accueillis, pour ce motif, avec plus de faveur que les étrangers et la plupart profitaient de cet avantage. M. Houchard père agissait donc en bon chef de famille, quand, revenu probablement par avancement dans sa ville natale, Sarrebourg, l'un des principaux entrepôts de la région, il pressait son fils, âgé de 17 ans et arrivé au moment de choisir une profession, d'entrer dans les subsistances militaires. Mais le jeune homme tenait à ses idées et, pour en finir, s'échappant secrètement, le 17 mars 1755, du toit paternel, il alla « prendre parti », selon l'expression contemporaine, c'est-à-dire s'enrôler dans le Royal-Allemand-Cavalerie, régiment recruté surtout dans les provinces de patois germanique, bien que les officiers fussent originaires de n'importe quelle province de France et que le corps ne formât nullement une légion étrangère, malgré sa dénomination. La haute taille, la virile apparence et la bonne mine de Nicolas Houchard [1] le firent agréer immédiate-

1. Un croquis à la plume, par Sweebach, artiste de mérite, employé

Digitized by Google

ment, en dépit de sa jeunesse et du défaut de consentement paternel; ce qui ne doit pas étonner sous une législation où l'on était conduit, par l'obligation de ne recourir qu'aux seuls engagements volontaires, pour le recrutement, à tolérer les abus, très réels, quoique grossis par la renommée, du racolage.

La Lorraine jouissant encore, sous Stanislas, d'un reste d'autonomie, le nouvel enrôlé eût pu librement choisir entre le service de l'Allemagne, où régnait l'ancienne maison ducale, si regrettée dans la province, et celui de la France dont les rigueurs, récentes alors, contre la Lorraine ont été tant de fois rappelées de nos jours avec une insistance très consciencieuse, mais peut-être assez malencontreuse dans les circonstances actuelles. Cependant Houchard n'hésita pas plus que l'immense majorité de ses concitoyens à entrer dans l'armée française. L'instinct populaire, rarement trompeur en ces matières, faisait comprendre à ces fils des Gaulois, germanisés par le langage non par le cœur, que les luttes contre la France, si désastreuses qu'elles eussent paru, n'étaient pourtant, comme celles de la Neustrie contre l'Austrasie, que des guerres entre fractions d'une même nationalité dont les ressentiments ne doivent pas se perpétuer. Si, lors de la dislocation de l'Empire carolingien, le Nord-Est avait été détaché de la principale partie des Gaules, il n'avait pu néanmoins leur devenir

---

successivement dans les manufactures de Niederviller et de Sèvres, ami d'enfance de Houchard, le représente, en sous-lieutenant de dragons, avec une belle et martiale figure et une superbe prestance; un vrai type d'officier de cavalerie. — Ce croquis appartient à M. Pierrot, arrière-petit-fils du général.

Digitized by Google

réellement étranger et le sang lorrain largement répandu sur les champs de bataille de Cassel (1328), Crécy (1346), Roosbeck (1382) et Azincourt (1415)[1], pour la France dont l'existence était menacée sans que le duché fût lui-même intéressé aux événements, suffirait à prouver la solidarité persistante des deux fractions de la Gaule, quand même la divine Providence n'eût pas pris soin de la marquer en quelque sorte elle-même, en plaçant dans un village mixte de France et de Lorraine le berceau de la vierge héroïque appelée à sauver la nationalité française. Plus tard, en de moindres dangers, les Lorrains combattirent encore, aussi nombreux, dans les rangs français, à Agnadel et à Pavie, et n'est-ce pas à un de leurs princes, le grand François de Guise, aidé du patriotique courage des Messins, que la France dut, au XVI^e^ siècle, la conservation de son plus solide rempart contre l'Allemagne, de l'illustre capitale de l'Austrasie, la grande et noble sœur aînée de la capitale de la Lorraine.

Les goûts militaires du jeune Houchard résistèrent — ce qui n'arrive pas toujours pour les vocations prématurées — à l'épreuve de l'expérience et la guerre de Sept ans (1756-1763), survenant lorsqu'il avait à peine terminé la première instruction du soldat, lui offrit bientôt le moyen de se signaler par son courage comme il s'était déjà distingué par son esprit de discipline et par son aptitude aux détails du métier[2]. Il sut si bien profiter des occasions que, le 1^er^ janvier 1760, n'ayant encore ni

1. Deux ducs régnants de Lorraine, plusieurs princes de Bar et de Vaudémont périrent avec un grand nombre de gentilshommes lorrains dans ces batailles de la guerre de Cent ans.

2. La bibliothèque de Nancy possède des épures exécutées par le

Digitized by Google

22 ans d'âge, ni cinq années de services, on lui accordait, sans exiger d'autres titres que sa bravoure et son mérite, le brevet de sous-lieutenant aux « Volontaires de Hainaut ». Tout exceptionnel qu'il soit, ce rapide avancement n'en montre pas moins que, contrairement à une opinion trop répandue, aucune barrière infranchissable n'arrêtait en ce temps-là, dans l'armée, un homme de troupe roturier, pourvu qu'il fût digne et capable, même en dehors de ces corps tels que l'artillerie, le génie et le commissariat des guerres où, à aucune époque, il n'exista de distinctions basées sur la naissance.

Le privilège nobiliaire ne consistait pas, en effet, sauf durant la très courte période où l'ordonnance de 1781 fut en vigueur, dans la possession du monopole des emplois d'officier, mais uniquement dans la faculté, pour les gentilshommes, d'arriver au commandement des compagnies ou des régiments — selon le rang social de la famille — après un court stage dans les grades inférieurs et sans avoir à servir comme simples soldats. Rien n'empêchait donc les bas-officiers, possédant une instruction suffisante, de parvenir à une sous-lieutenance, seulement ensuite l'avancement de ces « officiers de fortune », comme on les appelait, était nécessairement très lent, la plupart des emplois de capitaine ou de colonel étant occupés par des nobles, arrivés très rapidement. La création de grades honorifiques, permettant de donner un rang supérieur aux plus méritants des lieutenants, et l'institution de l'emploi de brigadier,

sous-lieutenant Houchard qui montrent que si, comme on le voit par sa correspondance, l'instruction littéraire du jeune officier resta fort imparfaite, il n'en fut pas de même de son instruction technique.

Digitized by Google

ouvrant le moyen de parvenir au généralat sans avoir eu le commandement titulaire d'un régiment, ne remédiaient que fort imparfaitement aux inégalités de la situation. En sorte que les membres du Tiers-État qui eussent été aptes, par leur éducation première, à prétendre à l'épaulette, trouvant dans la magistrature, l'administration, les finances, le commerce ou l'industrie, des carrières plus avantageuses, se résignaient rarement à prendre le mousquet. Encore, grâce à l'esprit militaire, si vif alors dans toute la nation, le nombre des officiers de fortune était-il bien moins restreint qu'on ne le suppose ordinairement et il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à jeter un coup d'œil, dans l'annuaire de 1783, sur la liste des officiers du régiment de Bourbon-Dragons, — où servait alors Houchard, — pour remarquer la physionomie évidemment plébéienne d'une grande partie des noms de lieutenants. Tout ceci soit dit, non pour défendre le privilège quel qu'il fût, mais afin d'indiquer, dans l'intérêt de la vérité, sa réelle étendue.

La guerre d'Allemagne terminée, Houchard, passé aux dragons de la Légion de Lorraine, partit avec ce corps pour la Corse, insurgée sous la direction du célèbre Paoli. Sur ce nouveau théâtre, il soutint dignement sa réputation de valeur et, dans les fréquents combats de cette guerre de partisans, reçut plusieurs blessures dont une très grave au visage qui le laissa défiguré à jamais [1]. Elle lui fut l'occasion d'une prouesse trop caractéristique

1. Un beau portrait, appartenant à M. Pierrot, fait à la Conciergerie, dans les derniers jours du général, le montre avec ses terribles blessures. La comparaison avec le brillant officier dessiné par Sweebach est intéressante ; le chagrin et les blessures plus que l'âge ont altéré les traits,

Digitized by Google

pour la passer sous silence. Le pansement était à peine fini, lorsqu'un parti ennemi vint menacer le village où se trouvait l'ambulance ; aussitôt, sortant du lit, le malade court, la tête emmaillotée, rejoindre son peloton qui, électrisé par cet exemple, fait merveille et met les assaillants en pleine déroute. Cette action d'éclat valut au jeune officier, comme témoignage officiel de satisfaction, une pension de 200 livres, octroyée le 9 décembre 1771, sur la caisse de l'extraordinaire des guerres. Cependant malgré ses services, ses campagnes et son martial entrain, Houchard ne comptait pas moins de treize années d'ancienneté lors de sa nomination de lieutenant, le 23 avril 1773, et ce fut seulement le 8 avril 1779 qu'on le classa au régiment de Bourbon-Dragons avec le titre de capitaine ; encore n'obtint-il que le rang de ce grade et non le commandement d'une compagnie, tant l'avancement des officiers de fortune était retardé, comme on l'a expliqué, par le système hiérarchique en vigueur. Une preuve évidente que cette lenteur dans les promotions successives de Houchard n'avait rien de personnel, c'est qu'il fut bientôt après nommé chevalier de Saint-Louis, distinction trop répandue dans les corps privilégiés de la Maison du roi, mais si peu prodiguée dans les dragons qu'on ne comptait, en 1787, au régiment de Bourbon, que quatre autres chevaliers, le mestre de camp, commandant, le mestre de camp en second, le lieutenant-colonel et un lieutenant.

---

mais la physionomie attristée reste franche et énergique avec un grand air de bonté. Les déformations du visage indiquent un homme brave et l'ensemble ce qu'on appelle, dans le meilleur sens de l'expression, un brave homme.

Digitized by Google

Depuis son retour de Corse jusqu'à la fin de l'ancien Régime, le capitaine Houchard n'eut plus à faire qu'un paisible service de garnison et les renseignements sont à peu près nuls sur cette période d'une douzaine d'années, presque le *longum mortalis ævi spatium,* marquée par l'événement le plus considérable de sa vie privée, le mariage qu'il contracta avec une de ses compatriotes, M^lle^ Henriet, fille du propriétaire de la papeterie d'Abreschwiller, gros village du comté de Dabo, non loin de Sarrebourg. Ne serait-ce pas le cas de faire ici une application individuelle de l'adage connu sur l'histoire des peuples heureux ? Capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, Houchard avait acquis, dès le milieu de l'existence, une situation inespérée à ses débuts, terme alors de l'ambition de beaucoup d'excellents gentilshommes et dont il avait d'autant plus le droit d'être fier qu'elle était la légitime récompense de ses bons services. Une heureuse union lui avait, en outre, procuré ces joies du foyer préférables à toutes les satisfactions de l'amour-propre et que, sous une apparence de rudesse, son cœur savait apprécier. Il n'y a donc pas à s'étonner si, comme semble l'indiquer certain passage d'une correspondance malheureusement très incomplète, il songea, dès 1790, quoique valide encore, à jouir sans plus attendre, de l'honorable repos — *otium cum dignitate* — bien gagné par ses campagnes et ses nombreuses blessures.

Peut-être aussi à ce besoin de recueillement, au milieu des affections de famille et des souvenirs de l'enfance, qu'éprouvent, vers la maturité de l'âge, plus fortement que les autres, ceux dont la jeunesse a été le plus agitée

Digitized by Google

et le plus répandue au dehors, se joignait-il, chez l'officier déjà vieillissant, quelque désir de rester à l'écart d'une tourmente politique imminente qui ne lui inspirait pas moins d'appréhensions que d'espérances. S'il appartenait, en effet, d'un côté par sa naissance, son mariage, ses relations privées, à un milieu où, sans ressentir contre la Noblesse les mêmes jalousies que les sommités du Tiers-État, on souhaitait néanmoins certaines réformes, plus administratives et financières que politiques, le capitaine Houchard ne pouvait, d'un autre côté, éprouver ni haine personnelle contre un régime dont les abus n'avaient guère pesé sur lui, ni appétit de déclassé, espérant tirer un profit particulier d'une commotion générale. Moins spéculatif que pratique et s'étant toujours beaucoup plus occupé de son escadron que de systèmes humanitaires, il n'était pas davantage entraîné par les aspirations utopiques qui hantaient tant d'esprits, plus généreux que sensés, en cette décevante aurore de la Révolution. Il y avait donc en lui deux personnages, d'abord un roturier qui, dans les longs congés que l'usage l'autorisait à passer à Sarrebourg, partageant l'enthousiasme général, applaudissait aux fédérations ou autres fêtes patriotiques masquant, sous un décor d'idylle, les désordres politiques et les souffrances économiques, fruits précoces de la désarticulation du mécanisme gouvernemental; ensuite un militaire, plein de respect pour la discipline, qui ne pouvait voir, sans une anxieuse tristesse, les troubles déplorables éclatant jusqu'au sein de l'armée, en sinistres éclairs, de plus en plus fréquents, comme des présages infaillibles d'une terrible tempête.

Digitized by Google

Les hésitations de Houchard, devant une aussi grave résolution, n'avaient pas encore disparu quand, au commencement de 1791, il fut, par mesure générale, rappelé de congé et vint rejoindre son corps, en garnison à Ardres, petite ville du Pas-de-Calais. L'indiscipline dont les Gardes françaises avaient donné l'exemple, dès l'année 1789, s'était rapidement propagée des troupes de Paris à celles de province, travaillées, jusque dans les moindres localités, par les membres des sociétés populaires. En se retrouvant au régiment, Houchard fut effrayé des progrès de l'anarchie ; les dragons de Bourbon, quoique plus paisibles que beaucoup d'autres corps, semblaient prêts à saisir le premier prétexte de rébellion tandis que les officiers, plus mécontents encore de l'anéantissement de leur autorité que des changements politiques, donnaient en grand nombre leur démission, bien que des bruits de guerre prochaine commençassent à circuler. Loin de suivre l'exemple des découragés, Houchard comprit qu'en de telles circonstances et dans sa situation personnelle, il serait peu patriotique de se retirer. « Il n'y a pas moyen, écrivit-il dans sa première lettre à sa femme, de quitter dans des moments où la patrie est en danger ; il faut que tout Français la défende de tout son pouvoir. » Il pressentait bien pourtant quels déboires attendaient les officiers restés à leur poste. « Les soldats du régiment de X... ont, disait-il dans une lettre suivante, renvoyé leurs officiers. Si on ne remédie pas à ce désordre, ça gagnera tous les régiments et malgré que nous soyons bien tranquilles (ceci dit pour rassurer les siens), il pourrait arriver qu'on nous fera de même, parce que les sous-officiers qui désireront d'être

Digitized by Google

officiers feront naître cette insurrection sous divers prétextes. Pour aujourd'hui, il ne faut compter sur rien. » On voit qu'à cette époque où bien des gens, plus tard cruellement désabusés, étaient encore dans toute leur première ferveur, le capitaine Houchard n'éprouvait lui, pour le nouvel état de choses, qu'une sympathie très mitigée et ne s'abusait pas sur les motifs peu désintéressés de certains fauteurs du mouvement. Il cherche cependant à se persuader que l'effervescence sera passagère et que tout ne tardera pas à rentrer dans l'ordre. « Ils (les dragons), écrit-il, n'ont rien à dire, on ne les tracasse point ; c'est ce qui me fait espérer que nous les mènerons jusqu'au bout. » Dépourvu de toute prévoyance politique, il est si convaincu de l'excellence du système des concessions indéfinies aux nécessités du moment qu'il souhaiterait le voir appliquer à tout et par tous. C'est ainsi qu'on le voit blâmer les prêtres qui, refusant le serment à la constitution civile du clergé, « forceront, dit-il, l'Assemblée nationale à prendre un parti violent contre eux », sans s'inquiéter si les réfractaires n'obéissent pas à un strict devoir de conscience ; et, ensuite, après la fuite de Varennes, tout en conservant encore trop de respect envers le roi pour l'accuser de trahison, comme les vrais révolutionnaires, donner néanmoins tous les torts aux conseillers du prince, leur reprochant de n'agir qu'en vue d'intérêts égoïstes, sans penser que c'est de l'autre côté surtout qu'il y a d'âpres convoitises, prêtes à ne reculer devant rien pour se satisfaire. De même, plus tard, s'il désapprouve, non sans quelque raison, les officiers de son régiment pour avoir mis une mauvaise grâce manifeste à signer la formule

Digitized by Google

du nouveau serment, il n'a pas un mot de critique contre un acte beaucoup plus répréhensible des commissaires de l'Assemblée nationale, venus à Ardres pour présider à la prestation du serment des troupes, lorsqu'avant de quitter la ville, ils se rendent officiellement à ce club des Jacobins d'où sont partis, à l'adresse des soldats, les appels réitérés à l'insurrection qui naguère excitaient la légitime réprobation de Houchard lui-même. Cependant, il fait plus; seul des officiers, il se joint, avec le quartier-maître Dufresnoy, au cortège qui suit les députés dans cette regrettable visite. Ambition personnelle, déférence excessive envers les membres du pouvoir législatif ou plutôt désir exagéré de conciliation, quels qu'aient été les motifs de cette démarche, elle est blâmable; un militaire en activité devant toujours s'abstenir de toute manifestation publique, pour ou contre le gouvernement établi; les unes comme compromettant la dignité du caractère et les autres comme incompatibles avec le respect disciplinaire dû au Régime en vigueur. L'unique excuse du capitaine c'est qu'il avait peut-être été poussé dans cette voie par quelque démonstration peu mesurée venant des adversaires de la nouvelle Constitution; l'action appelle toujours la réaction.

Il faut ajouter aussi à la décharge de Houchard qu'il ne chercha nullement à tirer avantage de cette trop éclatante adhésion et ne reçut aucun avancement avant la déclaration de guerre du 20 avril 1792 qui força de pourvoir, sans retard, au remplacement des nombreux officiers démissionnaires. Promu alors lieutenant-colonel honoraire avec le commandement effectif d'une compa-

Digitized by Google

gnie et envoyé à l'armée du Rhin, il y fut pris pour aide de camp par son compatriote, le comte de Custine [1], qui le connaissait de longue date. Ce choix n'était point un mince honneur, le général en chef ayant composé avec un discernement remarquable son état-major où figuraient des hommes tels que Kléber, Desaix et Gouvion-Saint-Cyr. Supérieur par l'âge et le grade, mais inférieur par les talents militaires à ses jeunes compagnons, Houchard montra bientôt qu'il ne le cédait à personne en brillante valeur, en élan communicatif et en fermeté de décision sur le terrain. Nul, mieux que lui, ne savait enlever les soldats qui admiraient ce vétéran de la guerre de Sept ans, à la stature imposante, au visage sillonné de larges cicatrices, au commandement sonore, s'élançant au feu avec une vigueur toute juvénile ; ils lui accordaient une confiance particulière, supportant même de sa part des sévérités disciplinaires qu'ils n'eussent point tolérées en d'autres chefs. Houchard était donc désigné, en dehors de toute considération politique, pour un prochain avancement, quand de nouvelles vacances dans les grades supérieurs survinrent par la destitution des officiers qui refusaient d'adhérer explicitement à la suspension du roi, prononcée, malgré la Constitution de 1791, après l'insurrection du 10 août. Ne partageant aucun des scrupules constitutionnels des

1. Le comte de Custine était, on le sait, propriétaire de la faïencerie de Niederviller, non loin de Sarrebourg. Entre Custine et Houchard il y avait les relations amicales quoiqu'inégales pouvant exister entre deux compatriotes, presque voisins, de même âge et de même profession, mais l'un grand seigneur et officier général, l'autre bourgeois et officier inférieur.

Digitized by Google

officiers révoqués, il fut, à la fin du mois d'août 1792, promu colonel du 2e régiment de chasseurs, en remplacement du prince Joseph de Broglie, fils du maréchal, officier des plus estimés qui, malgré ses attaches avec l'ancien Régime, n'avait pas voulu se retirer avant la guerre. Tout en prenant le commandement effectif de son nouveau corps, Houchard ne cessa pas d'être employé par Custine aux hardis coups de main qui, depuis le début de la campagne, lui avaient fait une si belle réputation et partout, devant Spire, à Mayence — où il fut blessé et contribua très efficacement à la reddition de la place, — à Ermestein, à Weilbourg, à Königstein, à Limbourg, à Francfort, — où avec 2,000 hommes il soutint toute la journée du 8 décembre 1792 l'effort de 12,000 ennemis, — à Hochheim, à Stromberg, à Ober-Flesheim — pour ne citer que les principales affaires, il mérita les éloges du général en chef qui, après cette brillante campagne, écrivit au ministre de la guerre : « Je demande qu'on donne au colonel Houchard le grade de maréchal de camp; il serait trop étonnant que le nouveau Régime sanctionnât les injustices de l'ancien en laissant dans l'oubli un des plus braves officiers, des plus intelligents de l'armée. Ce n'est plus pour lui qu'il faut le faire général, c'est pour la chose publique. »

Quoiqu'il fût loin d'être exact de prétendre que Houchard eût été victime des injustices de l'ancien Régime, la proposition qui, présentée en ces termes, avait plus de chances de succès, réussit pleinement et celui qu'elle concernait, promu général en janvier 1793, ne resta même que quelques semaines maréchal de camp pour

Digitized by Google

devenir ensuite général de division, grade nouvellement substitué à celui de lieutenant-général [1].

Regrettable conséquence des troubles politiques qui avaient désorganisé l'armée, ces promotions précipitées, portant un officier, en moins de deux ans, du rang honorifique de capitaine avec emploi effectif de lieutenant, au grade de général de division, avaient l'énorme inconvénient d'empêcher une préparation à l'exercice des hauts commandements, indispensable aux militaires qui n'étaient pas doués de facultés exceptionnelles. D'un excellent colonel on faisait ainsi un brigadier passable, puis un médiocre divisionnaire. Aussi, quoique restant toujours un des plus énergiques auxiliaires du général en chef, Houchard paraît-il n'avoir pas eu d'abord, à la tête d'une division, des succès aussi constants ou aussi marqués, que quand il dirigeait des détachements moins importants. Lors d'un de ses premiers engagements, un des corps sous ses ordres, le 4e bataillon des Vosges, tomba dans une embuscade aux mains des Prussiens qui, malgré une demande de capitulation, lui refusèrent tout quartier. Ému de cet acte d'incroyable barbarie, Houchard écrivit, le 4 avril 1793, au roi de Prusse, afin de le rappeler au respect des lois de la guerre, acceptées par toutes les nations civilisées, une lettre singulière qui, dans sa phraséologie emphatique, peint à la fois l'auteur et le temps. « Sire, le 4e bataillon des Vosges s'est défendu contre vos troupes avec le courage qu'inspire l'amour de la liberté et lorsqu'après avoir usé ses

1. C'est au mois de février 1793 que le titre de lieutenant-général fut remplacé par celui de général de division ; peu après on changea aussi celui de maréchal de camp en général de brigade.

Digitized by Google

cartouches il ne lui est plus resté que le parti de se rendre, il a été massacré alors qu'il a mis bas les armes. Cet événement m'étonne à tel point qu'il est, pour moi, un besoin de vous en écrire. Dans toutes les circonstances, Sire, notamment à Limbourg, loin d'en agir ainsi, la générosité et l'humanité ont réglé nos mouvements. J'ai moi-même, ainsi que les officiers servant près de moi, embrassé vos prisonniers, pour arrêter l'impulsion de nos soldats et leur rappeler qu'il fallait respecter l'ennemi vaincu. Vos blessés ont été pansés avec les nôtres.

« Serait-ce une invitation que vous nous auriez faite de nous traiter réciproquement sans quartier ? Nous l'accepterions ; les Français veulent être libres et la mort est, pour eux, du moindre prix. Soyez assuré, Sire, que ce sentiment est bien gravé dans leur cœur et qu'aucune puissance ne leur fera accepter le milieu. Un intérêt contraire vous dirige, si vous pouvez en avoir à nous faire la guerre ; cependant ne peut-on la faire sans être cruel? Pour moi, j'aimai toujours à me battre loyalement. Les esclaves qui servent les rois ne sont pas assez odieux aux hommes qui ne servent que leur propre intérêt pour se faire à l'idée de les poignarder après les avoir vaincus. Les esclaves ne sont pas susceptibles du même sentiment, mais leurs maîtres doivent être leurs guides; et, pour arriver à leur but, quel qu'il soit, ils doivent être le moins possible prodigues de sang.

« Pardonnez ma franchise, elle ne peut m'ôter votre estime, alors que je m'en estime moi-même davantage. »

Par son affectation à n'assigner d'autre cause à la barbarie des ennemis que leur « esclavage », c'est-à-dire

Digitized by Google

la forme monarchique de leur gouvernement, cette lettre révèle l'étendue du changement survenu, depuis 1791, dans les idées de Houchard, tout disposé désormais à oublier son honorable passé d'officier dans une armée royale. Il en coûterait toutefois d'avoir à ranger ce brave militaire, si honnête et si patriote, parmi les méprisables ambitieux, prêts à toutes les palinodies, que Tacite a flétris d'un mot bien souvent cité : *Omnia serviliter pro dominatione,* et on est heureux de reconnaître que si l'étalage d'un jacobinisme ardent ne nuisit pas à son élévation hiérarchique, il sut du moins mériter toujours son avancement par d'incontestables services de guerre. On ne doit pas non plus oublier qu'éloigné, dans les camps, du théâtre des sanglantes atrocités de la Terreur et, au contraire, témoin indigné des malheurs de l'invasion du territoire national par des ennemis soi-disant défenseurs de l'ancien Régime, il était, plus que personne, excusable de partager l'espèce d'affolement produit chez tant d'autres par l'écroulement soudain de tout l'organisme social. Constitution politique, institutions administratives, organisation judiciaire, antiques coutumes économiques, droit civil, circonscriptions administratives remontant aux origines gauloises, le bien comme le mal, tout ce qui constituait l'ancienne France avait disparu avec une rapidité vertigineuse devant des tentatives de réformation radicale où le despotisme des moyens égalait l'incohérence des systèmes :

Sic erat instabilis Tellus, innabilis unda

et, perdus dans ce chaos de nouveautés étranges ou terribles, comme en une nuit de Walpurgis, la plupart des

Digitized by Google

contemporains, même ceux qui, en des temps moins troublants, donnèrent plus tard des preuves remarquables de sagesse et de sang-froid, s'abandonnaient alors au courant, sans réflexion ni réaction, emportés par lui sur la pente des destructions implacables aussi loin qu'il les poussait. La voix éloquente et attristée de Vergniaud était véritablement l'expression du sentiment instinctif de la majorité des acteurs du drame révolutionnaire lorsqu'il disait : « Tant qu'un siècle léguera au siècle qui le suit une page de l'histoire, une tradition, une pierre, il ne sera pas permis de rien édifier ; pour les sociétés humaines comme pour l'homme qui a vu beaucoup d'années, il n'y a de nouveau que la mort. Les Péliades qui égorgèrent leur vieux père pour le rajeunir étaient d'habiles républicaines, elles avaient le secret des Révolutions. »

Quand le chef d'un parti, relativement modéré, en était venu à méconnaître assez les conditions nécessaires de tout ordre social durable, où la tradition forme toujours l'élément le plus essentiel[1], pour jeter ce cri de haine insensée contre le passé, peut-on juger sévèrement les entraînements irréfléchis d'un soldat fort inexpérimenté en politique et dont les faiblesses démagogiques, sans influence d'ailleurs sur la marche des événements, furent, en outre, si bien rachetées par une éclatante bravoure, un patriotisme inaltérable et un dévouement absolu au devoir militaire.

1. « L'esprit de nouveauté, fécond dans l'ordre matériel, n'offre que « des dangers dans l'ordre moral », dit le profond et judicieux penseur qui a introduit dans la science sociale la méthode d'observation, M. F. Le Play.

Digitized by Google

II.

Au mois d'avril 1793, Custine, alors le plus estimé des généraux de la République, ayant été nommé au commandement en chef des armées réunies du Rhin et de la Moselle, laissa cette dernière sous les ordres de son lieutenant de prédilection, Houchard, qu'il savait d'un caractère trop discipliné pour abuser de cette situation de demi-indépendance. Il n'eut qu'à se louer de ce choix; sous sa direction, Houchard, déjà plus habitué au maniement de forces considérables, battit les ennemis en plusieurs rencontres, notamment à Hornbach, à Arlon, dans les environs de Bitche et de Sarreguemines; si bien que, Custine étant, le 15 mai suivant, passé à l'armée plus importante du Nord et des Ardennes, le Comité de Salut public crut ne pouvoir mieux faire que de lui donner Houchard pour successeur. C'était là une regrettable méprise, le commandant subordonné de l'armée de la Moselle, étant dépourvu, au plus haut degré, d'une des qualités maîtresses du général en chef, l'esprit d'initiative. Aussi quelqu'affectueuse estime qu'il eût pour son ancien aide de camp, Custine se crut-il obligé de protester auprès du ministre de la guerre contre cette dangereuse erreur. « Je dois vous dire, écrivit-il à Bouchotte, que la conduite des deux armées que vous avez confiée au général Houchard est fort au-dessus de ses forces et je dis, avec la même franchise, que la conduite d'une seule armée serait même au-dessus de ses forces s'il n'était dirigé. » Comme il manquait, moins que jamais alors, de gens croyant que « la guerre est le seul

Digitized by Google

métier qu'on sache sans l'avoir appris[1] », l'unique usage fait de cette lettre fut, lors du procès de son auteur, de la communiquer à Houchard afin de le pousser à se joindre aux officiers des armées de Rhin et Moselle qui n'avaient pas eu honte de se ranger parmi les dénonciateurs de leur ancien général en chef.

C'était singulièrement se tromper sur un homme aussi loyal de caractère qu'intrépide au feu et non moins incapable d'une basse vengeance que d'une vile délation. Custine savait mieux l'apprécier, et sans se préoccuper de différences d'opinions politiques ou de dissentiments professionnels, il n'hésita pas à invoquer le témoignage de son vieux compagnon d'armes, devant le tribunal révolutionnaire où le ministère public fit refuser d'entendre la déposition, sous prétexte qu'elle était superflue, mais en réalité parce qu'on pressentait bien qu'elle serait favorable à la défense. On a prétendu néanmoins dans plusieurs biographies[2], qui, malheureusement pour la vérité et pour la mémoire de Houchard, ont trouvé trop de créance, que le compatriote et ancien aide de camp de Custine avait été l'un de ses dénonciateurs auprès du Comité de Salut public et que la succession militaire de l'accusé avait été l'indigne récompense de l'accusateur. Cette imputation calomnieuse, trop légèrement admise, est réfutée par un témoin des mieux placés pour tout savoir, l'adjudant général Gay de Vernon[3], employé à l'état-major de l'armée du Nord, sous les deux généraux,

1. V. P. L. Courier, Conversation chez la comtesse d'Albany.

2. Entre autres : *Cornélius Népos français* et l'*Histoire des généraux qui se sont illustrés pendant les guerres de la Révolution.*

3. Relation de la campagne de 1793 sous les généraux en chef Custine et Houchard.

Digitized by Google

aussi bien que par les faits eux-mêmes, Custine étant encore en faveur quand Houchard le remplaça une première fois à l'armée de Rhin-et-Moselle. De plus, parmi les charges énoncées contre Houchard dans son propre procès, on remarque la non-révélation de la trahison supposée de Custine.

Ce général, en quittant son poste, vers la fin de juillet 1793, — momentanément, à ce qu'il présumait, — pour venir à Paris où il était mandé, avait remis le commandement provisoire à Kilmaine, fort embarrassé de cet intérim, dans la situation critique de l'armée, et que la capitulation de Valenciennes, survenue sur ces entrefaites, non plus que la nouvelle de l'arrestation du général en chef titulaire, ne disposaient guère à accepter une succession doublement dangereuse. Il la refusa formellement et autant en fit le général Diettman auquel on l'offrit ensuite. Le Comité de Salut public adressa alors un pressant appel à Houchard qui, profondément reconnaissant de sa nomination au commandement en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, ne crut pas pouvoir se dispenser d'accepter. Mais, durant les quelques heures passées, dans le trajet de l'un à l'autre quartier général, auprès de sa famille — qu'il ne devait plus revoir — il ne put dissimuler à ses amis de Sarrebourg combien lui était pénible ce changement qui l'enlevait à l'armée où il avait si brillamment accompli la seconde partie de sa carrière et avec quelles anxiétés il considérait l'avenir nouveau, ouvert devant lui[1]. La tâche qu'il assumait, avec

1. On voit que la nomination à la place de Custine, après l'arrestation de celui-ci, n'était nullement considérée par Houchard comme un avantage.

Digitized by Google

plus de patriotique abnégation que d'ambition, était susceptible, en effet, d'effrayer même un général en chef plus habile et plus résolu. Il s'agissait de prendre le commandement d'une armée découragée, divisée et mécontente, qu'il ne connaissait pas et dont il n'était pas connu, après que le général Custine, son ancien chef, y avait compromis sa renommée et brisé sa carrière. Dans son anxiété, Houchard, sachant que la disgrâce de son prédécesseur était due beaucoup moins à ses revers qu'à sa raideur envers les commissaires de la Convention, voulut du moins n'encourir à cet égard aucun reproche et prit la résolution d'apporter, plus que jamais, une extrême déférence dans ses rapports avec les Représentants du peuple, en mission. Il lui fut pourtant, dès le début, possible de se convaincre qu'une docilité exemplaire ne suffirait pas toujours pour parer aux difficultés de la fausse situation d'un général en chef, gardant toute la responsabilité du commandement, sans être le maître absolu de la direction des opérations ni même disposer seul de tout le personnel sous ses ordres. Quand, le lendemain de son arrivée (10 août), Houchard voulut se mettre en communication avec son nouvel état-major, il ne trouva plus ni chef, ni officiers, ni registres. Billaud-Varennes, venu au camp afin de promulguer solennellement la Constitution devant les troupes, avait jugé à propos, dans la nuit de son départ pour Paris, sans même en aviser le général en chef, de faire arrêter comme complices présumés de Custine, le général Desbrulys, chef d'état-major, avec vingt-deux adjudants généraux ou autres officiers, ses adjoints, et de saisir en même temps les livres de correspondances et d'ordres pour les expé-

Digitized by Google

dier au Comité de Salut public qui eut heureusement le bon sens de retourner immédiatement ces documents au quartier général. Puis, afin d'effacer l'impression produite par cette inqualifiable mesure, on s'empressa d'envoyer en toute hâte les députés Prieur (de la Marne) et Jean-Bon Saint-André, pour annoncer à Houchard qu'il obtiendrait, selon sa demande, comme chef d'état-major, le général Barthélemy[1], et qu'il recevrait avant la fin du mois 40,000 hommes de renfort, tirés de son ancienne armée de Rhin-et-Moselle.

Néanmoins qu'en présence de l'ennemi, une insanité aussi criminelle que celle dont s'était rendu coupable Billaud-Varennes fût possible et que son auteur échappât à toute répression, il y avait là certes un sujet de réflexions amères pour un général, si républicain qu'il pût être, en même temps qu'une irréfutable critique du système admis dans les missions militaires des Conventionnels. Non pas qu'en principe l'envoi des Représentants du peuple aux armées fût condamnable, car il ne convient pas que les gouvernants, princes héréditaires ou mandataires élus, soient privés des honneurs et des périls du champ de bataille, mais on doit se garder d'introduire ainsi dans la hiérarchie un élément hétérogène, trop souvent sans instruction technique et incompatible avec l'unité de direction qui est, en campagne, une des conditions principales du succès. Suivre les opéra-

1. Ancien adjudant général à l'armée de la Moselle. Il déplaisait, paraît-il, au conventionnel Jean-Bon Saint-André qui fit, dit-il plus tard, observer à Houchard que cet officier était connu par « son insolence, son incapacité et son incivisme ». Mais Houchard, cette fois, persista et déclara que Barthélemy lui était utile.

Digitized by Google

tions pour en rendre exactement compte au Pouvoir central, l'éclairer sur les besoins de l'armée en hommes et en matériel, concourir, par leur autorité propre, à l'exécution des mesures administratives prescrites par le commandement régulier ; enfin, soit dans l'accomplissement des devoirs de leur grade, s'ils en ont un, soit à la suite de l'état-major, s'ils n'appartiennent pas à l'armée, donner à tous l'exemple du courage sous le feu et de la patience dans les privations, tel est en campagne le rôle rationnel de ceux qui sont, par leur situation civile, placés à la tête de la nation. On sait qu'au contraire les commissaires de la Convention intervenaient, tant dans la direction des opérations stratégiques que dans les détails du commandement ou dans les relations hiérarchiques, au mépris des règles de la discipline comme de la science militaire ; c'est pourquoi, malgré le zèle de la plupart d'entre eux et l'incontestable courage de quelques-uns, leur présence à l'armée fut presque toujours plus nuisible qu'utile.

Tracassés, amoindris et menacés, sous le plus futile prétexte, par ces surveillants tyranniques, les généraux de cette époque, déjà si peu expérimentés, avaient, en outre, à surmonter une autre espèce de difficultés, le défaut d'homogénéité de leurs troupes. Jusqu'au moment où put être appliqué le décret du 12 août 1793, prononçant « l'amalgame », c'est-à-dire la fusion des bataillons de nouvelles levées — volontaires, fédérés ou requis — avec les anciens régiments de ligne, il subsistait, en effet, deux armées françaises, distinctes d'origine, d'esprit, de traditions, de discipline, de solde et même d'uniforme, dont les rivalités, surexcitées encore

Digitized by Google

par l'inégalité de traitement en faveur de celle qui était le moins apte à rendre de bons services, étaient si violentes qu'un écrivain militaire contemporain les qualifie de guerres intestines [1].

Préoccupé de plaire, par l'étalage de son zèle républicain, à la portion la plus indisciplinée de son armée, le général Houchard eut une idée bizarre et qui ne serait venue à aucun de ses prédécesseurs, autrement soucieux que lui de la dignité du commandement. Il imagina, lors de sa première revue, de remplacer son chapeau d'ordonnance par un bonnet phrygien ; mais, loin d'atteindre son but, il ne fit que compromettre gravement, dès le début, son prestige aux yeux des soldats eux-mêmes, accoutumés par Custine à d'autres façons et qui ne virent là qu'une plate flagornerie envers le parti jacobin. Peut-être cependant, par cette fantaisie de costume, Houchard avait-il voulu seulement montrer que, malgré sa qualité d'ancien officier de l'armée royale, il n'appréciait pas moins les nouvelles troupes que les vieux corps et engager les deux partis à oublier de funestes discordes pour s'unir dans une commune pensée de dévouement à la patrie. Si telle fut son intention, et on peut le supposer avec quelque vraisemblance, elle valait beaucoup mieux que le mode d'expression. Quoi qu'il en soit, en blâmant l'acte lui-même, n'est-on pas disposé à l'indulgence pour l'homme, si on se souvient qu'une autre fois déjà Houchard avait paru devant sa troupe avec une coiffure irrégulière, sans que personne eût pu songer à le critiquer; les bandages du lieutenant de dragons de 1771, chargeant

1. L'adjudant général Gay de Vernon.

Digitized by Google

à la tête de son peloton, ne font-ils pas pardonner le bonnet phrygien du général en chef de 1793, passant la revue de l'armée du Nord ?

Nos ennemis heureusement ne laissaient pas d'avoir bien des côtés faibles, malgré de récents succès, suivis de la prise des places de Mayence, Condé et Valenciennes qui leur assurait une superbe base d'opérations de Bâle à Lille. Leurs généraux, plus instruits et plus libres que les nôtres, étaient peut-être encore moins capables de s'affranchir des procédés d'une tactique routinière ; leurs troupes, plus solides et mieux exercées, n'avaient ni le même élan, ni la même abnégation dans les privations ; enfin, comme dans presque toutes les coalitions, chaque Puissance, en dehors du but commun, poursuivait des visées particulières. Aussi les alliés, au lieu de profiter des avantages acquis pour se porter, en deux grandes masses, de Valenciennes par Soissons et de Mayence par Luxembourg sur Paris, mal préparé à la défensive et qu'on pouvait atteindre en quinze étapes, perdirent-ils neuf jours en discussions qui firent rejeter ce plan audacieux, pour ne pas se départir du système stratégique en usage. On préféra se conformer aux règles traditionnelles et former deux armées de siège ; l'une, allemande, sous Cobourg, alla investir le Quesnoi, l'autre, anglaise, commandée par York et secondée par les Hollandais du prince d'Orange et les Anglo-Hanovriens du maréchal Freytag, vint attaquer Dunkerque, ardemment convoité par l'Angleterre afin d'avoir un titre pour retenir ce port, lors de la conclusion prochaine ou éloignée du traité de paix, terme nécessaire de toute guerre.

C'était là une raison de plus de sauver la place pour

Digitized by Google

le Comité de Salut public, dont, soit dit à son éloge, le patriotisme ne se résignait à la pensée d'aucun démembrement du territoire national. La garnison, sous le brave général Souham, assisté de l'adjudant général Hoche, déjà marquant, était assez nombreuse, mais l'état des fortifications donnait à craindre qu'on ne pût tenir longtemps, surtout si, comme il était probable, une attaque par mer venait se joindre à celle de terre. Il n'y avait donc pas de temps à perdre pour secourir les assiégés et Houchard le comprit si bien que, sans attendre l'arrivée des renforts promis, il attaqua, dès le 27 août, avec l'approbation des Représentants Bentabolle, Delbrel et Levasseur (de la Sarthe)[1], le corps hollandais du prince d'Orange, dans le but de prendre ensuite à revers les assiégeants de Dunkerque. Quoique l'ennemi eût été contraint d'abandonner une partie de ses positions, cette rencontre n'amena que des résultats peu décisifs ; mais elle permit au nouveau général en chef de juger combien la discipline de ses propres troupes laissait à désirer. « Après l'action, écrivait-il au Comité de Salut public, en lui rendant compte de cette première affaire, quelques soldats se sont débandés et ont pillé le village de Turcoing. Les Représentants du peuple se sont présentés pour arrêter le brigandage, ils ont été couchés en joue. Il importe au succès de nos armes que les pillages soient réprimés. Sans discipline, point de victoire. »

En approuvant les mesures proposées en vue de rétablir la discipline, le Comité — où Carnot venait de prendre la direction des affaires militaires — enjoignit à

1. Ne pas confondre avec son homonyme et collègue de la Meurthe.

Digitized by Google

Houchard « de ne plus songer à tourner le duc d'York... mouvement trop long et trop lent... mais, par la ligne la plus courte, de marcher droit aux Anglais, les attaquer, les battre et délivrer Dunkerque... Le salut de la République, ajoutait le Comité, est là. » Puis, presque aussitôt après, Carnot adressa ou, selon quelques historiens, apporta lui-même au quartier général un plan d'opérations combiné de manière à réunir toutes les forces disponibles contre l'armée du duc d'York, en passant hardiment entre les corps du maréchal Freytag et du prince d'Orange que les coalisés avaient commis l'erreur d'éloigner trop l'un de l'autre.

Bien que les nouvelles instructions bouleversassent entièrement ses combinaisons antérieures, Houchard se mettait en devoir de s'y conformer ponctuellement, lorsque, le 31 août, il apprit la fin tragique de Custine dont, avec une naïve confiance dans l'équité du tribunal révolutionnaire, il avait toujours espéré l'acquittement. A cette triste nouvelle, qui produisit, au dire d'un témoin oculaire [1], la plus pénible sensation dans toute l'armée, Houchard ne put s'empêcher de s'écrier : « C'est donc un parti pris ; on veut guillotiner tous les généraux. » A quoi le représentant Levasseur, présent, aurait répondu: « Et toi aussi on te guillotinera si tu nous trahis », sans que le général ainsi traité ait rien trouvé à répliquer [2]. Si soumis que fût Houchard envers les commissaires de la Convention, il est difficile d'admettre que cette scène, dont l'adjudant général Gay de Vernon ne parle pas dans

1. L'adjudant général Gay de Vernon.
2. V. H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire.*

Digitized by Google

son récit de la campagne du Nord, se soit passée exactement telle que la rapporte, dans ses mémoires, le conventionnel Levasseur, fort enclin à exagérer son importance proconsulaire, comme il l'a montré lors de sa déposition au procès de Houchard [1].

Quoi qu'il en soit, le sort de son prédécesseur ne pouvait qu'accroître encore les tendances du général en chef de l'armée du Nord à une extrême circonspection. Aussi, informé que les renforts promis seraient réduits de 40,000 hommes à 12,000, craignit-il que ces forces ne fussent plus suffisantes pour l'exécution du plan intégral de Carnot. Il crut, en conséquence, sur le conseil de son état-major et avec l'approbation des Représentants, devoir le modifier, de peur d'être pris entre l'armée de siège et celle d'observation, en marchant d'abord contre Freytag, au lieu de se diriger immédiatement vers Dunkerque. Bien que motivée, en définitive, par une diminution imprévue des secours annoncés et d'ailleurs ratifiée par les conventionnels en mission, cette résolution devait devenir l'une des charges capitales invoquées par l'accusation dans le procès de Houchard. Ce fut avec plus d'injustice encore qu'on lui reprocha les retards apportés à l'accomplissement des instructions reçues pour la délivrance de la place attaquée, car, dès le 6 septembre, le lendemain même de l'arrivée des renforts attendus, une première rencontre avait lieu et re-

1. Levasseur qui eut, en effet, le mérite de donner à Jourdan l'autorisation d'attaquer les redoutes de Hondschoote et de prendre personnellement part à cette attaque, s'attribue, dans sa déposition, toutes sortes de prouesses dont, au dire du général Jourdan, il y avait beaucoup à rabattre.

Digitized by Google

poussait les ennemis jusque vers Hondschoote. Dans cette journée, survint un incident qui faillit compromettre le succès de l'affaire, suscita contre Houchard la haine d'un ennemi non moins redoutable que vindicatif et donne la mesure de l'indépendance et par conséquent de la responsabilité équitable du général en chef. Vers 6 heures du soir, sentant ses troupes fatiguées, il voulait s'arrêter à Bambeke, sur les positions conquises, sauf à reprendre l'action le lendemain pour compléter le résultat, lorsque le conventionnel Hentz, assistant à l'affaire, ayant déclaré que « les hommes libres n'étaient jamais fatigués de combattre les esclaves des tyrans », il fallut se conformer aux idiotes rodomontades du citoyen Représentant. Mais les ennemis ressaisirent alors si bien leurs avantages qu'on dut s'estimer heureux de reprendre, non sans pertes sérieuses et grâce à l'énergie du général Jourdan, ce même village de Bambeke, où l'armée eût pu s'arrêter victorieuse quelques heures auparavant. Il fallut, de plus, laisser toute la journée du 7 septembre les troupes au camp, tant pour reposer les hommes harassés qu'afin de les ravitailler en vivres et munitions, les uns perdus et les autres épuisées durant la prolongation inutile du combat. Ainsi pertes d'hommes, de temps, de vivres et de munitions, tel avait été le résultat de la malencontreuse intervention de Hentz.

Les difficultés éprouvées dans la dernière partie de cette affaire ne pouvaient qu'affermir Houchard dans son système d'excessive prudence et, le jour suivant, il voulait encore, cette fois malgré les conseils plus judicieux et plus compétents du général Jourdan, remettre au lendemain l'enlèvement des redoutes de Hondschoote,

Digitized by Google

derniers retranchements de l'ennemi. Ce furent les conventionnels Delbrel et Levasseur, présents à l'affaire, qui autorisèrent directement Jourdan à compléter la victoire par l'attaque de ces positions. Leur prise eut un résultat décisif sur la journée et Walmoden, successeur de Freytag, blessé la veille, dut battre en retraite, en perdant une partie de son artillerie.

Témoin de la défaite, le duc d'York, qui s'était porté de sa personne à Hondschoote, retourna au galop à son camp et de crainte d'être pris entre l'armée victorieuse et la garnison de Dunkerque, fit lever le siège avec une telle précipitation que 2,000 tentes, 52 bouches à feu, 100 voitures de projectiles et 800 barils de poudre furent abandonnés sur le terrain. Le colonel Vandamme, envoyé pour inquiéter la retraite des Anglais, ne parvint, en dépit de son incontestable activité, que difficilement à atteindre l'extrême arrière-garde. En somme, malgré le changement apporté au plan de Carnot, le déblocus souhaité de Dunkerque était obtenu et Houchard pouvait, le 10 septembre, écrire au Comité de Salut public : « Enfin, les vœux de la nation sont remplis ; Dunkerque n'a plus devant ses murs les soldats de la tyrannie ; l'attaque du village de Hondschoote *qui s'est convertie* en une bataille de la plus grave conséquence a fini de mettre la déroute parmi les ennemis... Ils se sont retirés sur Furnes, laissant en notre possession leurs bouches à feu et leurs munitions, jamais victoire n'a été plus complète et mieux méritée. »

Cette lettre produisit une satisfaction d'autant plus vive à la Convention que le succès de l'armée du Nord était dû à un général d'opinions républicaines avérées,

Digitized by Google

créature du Comité de Salut public et sollicitant, loin de la repousser, la direction des représentants en mission. Nul, dans les premiers jours qui suivirent l'annonce de l'heureuse nouvelle, ne songea le moins du monde à blâmer Houchard d'avoir laissé échapper le corps du duc d'York et de ne pas l'avoir même poursuivi le lendemain de la bataille d'Hondschoote. Actuellement encore, il est difficile de se prononcer sur le bien-fondé de ces imputations qui furent plus tard fatales à l'accusé et lui ont même nui aux yeux de la postérité.

S'il est, en effet, probable que les Anglais, pris entre la garnison de Dunkerque et l'armée victorieuse, eussent été jetés à la mer ou forcés de se rendre, on doit convenir que parfois des troupes réduites à la dernière extrémité ont trouvé, dans leur désespoir, des ressources inattendues. Puis la rapidité de la retraite d'York, le soir même de l'action, permettait-elle aux Français vainqueurs, mais fatigués, d'arriver à temps; ceci est très douteux, puisque Vandamme, avec quelques troupes légères, put à peine atteindre l'arrière-garde. Enfin qui pourrait affirmer que le repos du 10 septembre, après plusieurs jours de marche et de combat, n'était pas absolument indispensable ?

Mais ce qu'on peut plus sûrement reprocher au vainqueur d'Hondschoote, c'est son inaction personnelle durant les 11, 12 et 13 septembre.

Flottant entre divers projets sans pouvoir en adopter un, il laissa les généraux Dumesnil, Hédouville et Béru débusquer l'ennemi de Menin, Werwick et de tous les passages de la Lys, sans essayer de coordonner les opérations ni s'occuper de ce qui se passait plus loin,

Digitized by Google

vers le Sud-Est, où la place du Quesnoi capitulait et où la garnison de Cambrai était complètement battue dans une sortie téméraire du général Desclaye. Arraché par la nouvelle de ces graves échecs à ses hésitations, Houchard se décida enfin à prescrire au général Hédouville de joindre la division Béru, au camp de la Magdelaine, sous Lille, pour se porter avec elle au secours de Cambrai. Le 15 septembre, en commençant ce mouvement, Hédouville se choqua contre le corps autrichien de Beaulieu; l'affaire était encore incertaine quand l'apparition inattendue d'un gros de cavalerie ennemie jeta, parmi les nôtres, une de ces paniques auxquelles sont plus que les autres sujettes les troupes trop jeunes et peu confiantes en leurs chefs. Traversant Menin, sans s'y arrêter, malgré les efforts désespérés du général, les fuyards ne se rallièrent que devant Lille, où le canon de Béru arrêta la poursuite.

Si déplorable qu'il fût comme indice de l'état moral de l'armée, l'incident en lui-même n'était pas susceptible de compromettre la suite des opérations, la déroute n'ayant pas même retardé la jonction des deux divisions et, en tout cas, Houchard ne pouvait en rien être responsable d'un tel événement. Il fut pourtant la cause indirecte mais réelle de sa perte. A l'annonce de ce revers, un violent revirement se manifesta, dans la Convention, contre le général, trop exalté la veille, qui n'avait pas su empêcher une de ses divisions de donner le spectacle d'une honteuse débandade, ni délivrer le Quesnoi, ni sauver la garnison de Cambrai dont le désastre était particulièrement sensible, en raison de l'intérêt porté par les Parisiens à l'un des corps taillés en pièces, le

Digitized by Google

régiment des « Hussards de la Guillotine » renommé pour son jacobinisme et formé presqu'entièrement d'anciens domestiques de grandes maisons, très connus du menu peuple de Paris.

Quelques députés, ennemis secrets du Comité de Salut public, essayèrent d'exploiter contre lui cette disposition des esprits, accentuée encore par la coïncidence de mauvaises nouvelles reçues de Vendée, et l'un d'eux, Briez, récemment revenu d'une mission dans le Nord, non content de critiquer, en séance publique, la conduite des opérations sur cette frontière, insinua que le blâme devait remonter au Comité lui-même qui n'avait pas su choisir aux troupes un chef capable de les mener à la victoire. Jean-Bon Saint-André et d'autres représentants appuyèrent cette opinion et l'Assemblée, entraînée, décida immédiatement que Briez serait adjoint au Comité de Salut public. C'était là un véritable vote de méfiance contre les membres antérieurement nommés, et Robespierre le sentit si bien que, contrairement à ses habitudes d'abstention personnelle dans les questions militaires, il crut devoir monter à la tribune pour essayer de faire revenir la Convention sur le vote émis.

Accusant Briez d'avoir lâchement abandonné Valenciennes lors de la capitulation, et opposant habilement cette conduite à celle de représentants moins prudents dans leurs missions, il s'indigna de l'adjonction d'un tel collègue ; puis, voyant son auditoire ébranlé, il termina par ces paroles hautaines : « Ce n'est pas assez que la Convention nous conserve sa confiance, il faut qu'elle le proclame solennellement en rapportant sa décision à l'égard de Briez qu'elle vient de nous adjoindre. » Mais

Digitized by Google

dès que, docile à cette voix redoutée, l'Assemblée se fut soumise à la rétractation exigée, Robespierre, par une tactique assez fréquente, s'empressa de faire à ses collègues la concession d'abandonner l'infortuné général dont les actes avaient été blâmés par la majorité. Le rapporteur du Comité, Barrère, vint déclarer à la tribune que « depuis plusieurs jours déjà, on avait lieu de supposer que de graves fautes avaient été commises à Dunkerque — où les Anglais eussent pu être exterminés jusqu'au dernier — et à Menin — où aucun effort n'avait été fait pour arrêter les étranges effets de la panique..... ». « Un représentant d'un patriotisme éprouvé, ajouta-t-il, venu de l'armée du Nord, a confirmé tous les soupçons conçus contre le général en chef coupable : 1° de n'avoir pas jeté à la mer les Anglais après leur déroute devant Dunkerque ; 2° de n'avoir pas taillé en pièces les Hollandais qu'il tenait cernés ; 3° d'avoir laissé dans l'inaction des troupes qui eussent pu secourir la garnison de Cambrai, assassinée dans un ravin ; 4° d'avoir abandonné Menin et laissé tailler en pièces les derrières de l'armée pendant la retraite..... » « Ces fautes, disait le rapporteur, ne pouvant être que l'effet d'une ignorance crasse ou de la trahison..... nous avons pris le parti de destituer Houchard et de mettre à sa place un patriote prononcé [1]. »

1. Il ne faut pas prendre trop à la lettre ce langage, tenu plutôt pour les tribunes publiques avec lesquelles la Convention n'avait que trop à compter. En réalité, le Comité de Salut public et la Convention, tout en tenant trop compte des opinions politiques, entendaient surtout chercher un général capable et le choix de Jourdan fut des meilleurs. Mais la situation faite aux généraux en chef était si déplorable qu'il fallut, pour décider Jourdan à accepter sa nomination, le menacer, en cas de refus,

Digitized by Google

Le représentant, d'un patriotisme éprouvé, que désignait Barrère était ce même Hentz dont on a vu la ridicule intervention lors de l'affaire de Bambeke. Mécontent, sans doute, du résultat, il était allé porter ailleurs ses sages conseils et n'avait pas paru à la bataille de Hondschoote. Mais revenu ensuite à l'armée du Nord, il prétendait avoir découvert, dans la correspondance du général en chef, des indices de connivence avec l'ennemi, sans apporter aucune preuve sérieuse à l'appui d'une accusation qui ne tirait ainsi sa portée que du crédit de son auteur, l'un des plus médiocres, des plus ardents et, alors, des plus influents terroristes. Pour la mémoire de Houchard, il n'est pas inutile qu'on connaisse l'homme qui osait lui imputer une invraisemblable trahison, à laquelle on affectait néanmoins d'accorder quelque créance. Huissier à Sierck (Moselle), lors de la Révolution, Hentz avait mérité la députation par la violence de ses opinions; arrivé à la Convention, il avait voté avec les Montagnards les plus exaltés et, dans ses missions, commis des actes de révoltante cruauté, brûlant une ville entière dans le Palatinat[1], sous prétexte de circulation de faux assignats, et massacrant, en Vendée, 2,700 prisonniers couverts par une capitulation. Au 9 thermidor, ses collègues les moins suspects de tiédeur républicaine, Bentabolle, Lofficial et surtout son compatriote, le héros du siège de Mayence, Merlin[2]

d'être traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme complice du général Houchard.

1. Coussel, près Birkenfeld; département de la Sarre.

2. « J'ai le malheur, disait Merlin, de compter, parmi les députés de mon département, un de ces hommes... qui brûlaient, qui détruisaient tout... c'est de Hentz que je veux parler. »

Digitized by Google

(de Thionville), le firent, pour ses forfaits, décréter d'arrestation. Il sut toutefois faire retarder le jugement, de façon à profiter de l'amnistie du 4 brumaire an III; puis, plus tard, habile à se conformer au temps, il mit au service du despotisme impérial un zèle égal à celui qu'il avait déployé pour la tyrannie du Comité de Salut public, et obtint ainsi de la dédaigneuse commisération de Napoléon Ier, une place de directeur départemental des domaines qu'il occupa jusqu'en 1814.

La dénonciation de cet énergumène, appuyée par Collot d'Herbois, suffit cependant pour faire oublier les anciens services, la récente victoire et même le jacobinisme du général en chef de l'armée du Nord, qui, le 24 septembre 1793, quinze jours à peine après la bataille de Hondschoote, fut destitué, arrêté à Lille et conduit à Paris, où ne tardèrent pas à le rejoindre, sous l'inculpation de complicité, le chef de l'état-major Barthélemy, l'adjudant général Gay de Vernon, ainsi que les généraux Demars, Dumesnil et Hédouville.

Dès son arrivée à l'Abbaye, Houchard, avec la candeur de l'innocence, écrivit à la Convention pour réclamer — ce qu'ordinairement alors les détenus redoutaient le plus — une comparution immédiate devant le tribunal révolutionnaire. Pour toute réponse, l'Assemblée passa à l'ordre du jour; mais le pétitionnaire, transféré à la Conciergerie, ne vit là, au lieu du présage d'une condamnation certaine, que la probabilité d'une ennuyeuse prolongation de captivité. Même en faisant la part d'un optimisme de circonstance, c'est ce sentiment qui ressort des fragments conservés de la correspondance que le prisonnier était autorisé à entretenir avec sa famille.

Digitized by Google

« Je crains, dit-il, que tout cela ne soit encore bienlong; on ne pourra trouver aucun chef d'accusation contre moi..... (et en cela il ne se trompait pas) à moins qu'il ne se trouve quelque âme charitable qui voulut débiter quelques calomnies contre moi; je ne crois pas avoir des ennemis qui se portassent jusqu'à une pareille vengeance, je n'ay jamais fait de mal à personne ; j'ay fait le bien autant que je l'ay pu, je suis donc tranquille de ce côté, en attendant qu'on voulu me rendre justice. Si on ne trouve pas de quoy m'accuser, on me laissera peut-être en prison comme un homme suspect jusqu'à la paix. Dieu seul connaît mes intentions ; il sait si je suis criminel ; elles ont toujours été d'un bon républicain qui aime sa patrie et qui la défendra comme un bon citoyen. Enfin, il faut se résoudre à tout et attendre de la Providence son sort. Dans une grande révolution, on ne peut pas faire autrement que de commettre des injustices. »

On doit le reconnaître, à l'honneur de ce temps orageux et de notre pays, où n'ont jamais manqué ni la grandeur d'âme, ni les généreux dévouements, bien d'autres victimes des commotions politiques s'honorèrent, comme Houchard, dans tous les partis, par la dignité de leur résignation aux catastrophes individuelles ; mais bien peu eussent alors donné comme lui cette forme religieuse à l'expression de leurs sentiments. « Chez la plupart de ces hommes, observait, il y a quelques années, au sujet des contemporains de la Révolution, un membre éminent de notre Compagnie — dont j'aime à rappeler ici le souvenir vénéré [1] — la pensée de Dieu

1. M. le premier président Paillart. — Notice sur J. Prugnon, 1865.

Digitized by Google

et de la Providence, même quand ils l'ont respectée (et le simple respect eut, durant plusieurs années, tout le mérite du courage), était reléguée trop loin des affaires humaines. » Ce trait de caractère est donc à noter, autant que l'amour persistant de la discipline hiérarchique et de l'ordre matériel, chez un homme aussi docile, pour tout le reste, que le général Houchard, aux caprices successifs de l'opinion dominante.

Dans quelques autres lettres, il parle à sa femme de son installation en prison et de l'emploi de son temps, avec une bonhomie où l'on reconnaît le vieux soldat, accoutumé à se plier aux situations les plus diverses et à ne dédaigner aucun des menus soins de l'existence. Chaque matin, dit-il, « je relève mon lit, en pliant tout bien proprement, je balaye la chambre; après cela on déjeune, ensuite nous lisons les journaux et des livres jusqu'à 3 heures, on dîne, ensuite nous nous promenons dans notre chambre chacun à son tour (faute d'espace suffisant). » Sur la page suivante, en partie déchirée, on peut lire ces mots, qui indiquent l'emploi du reste de la journée : « on fait une..... on soupe à 9 heures..... on fait son lit..... tu vois que nous sommes..... » En d'autres passages de sa correspondance, ce général en chef, accusé de s'être laissé corrompre par l'or de l'Angleterre, montre l'esprit d'économie d'un bon père de famille qu'une honorable pauvreté contraint à veiller sur ses plus minimes dépenses. Il s'occupe de se procurer des vêtements chauds pour l'hiver, parce que le bois est très cher, dit-il, et qu'il n'a plus aucun traitement; il recommande de vendre ses chevaux, restés à l'armée, et de renvoyer ses domestiques dont il n'a plus besoin.

Digitized by Google

Cette parcimonie personnelle s'allie avec un désintéressement révélé par la manière dont il parle de la crise qui pèse sur l'industrie (de la papeterie) où sa famille est intéressée. « Je suis bien fâché, écrit-il à sa femme, des pertes que vous éprouvés dans votre commerce, ce sont des meaux nécessaire..... il faut prendre patiance et en cela suivre bien exactement les décrets, affin que vous n'ayés pas de désagréments de ce côté-là. »

Il cherche aussi, par affection, à rassurer les siens en leur montrant combien de ses collègues partagent son sort. « Nous voilà, écrit-il, 23 généraux dans la même prison et je crois qu'il n'y en a pas un de criminel; lorsque Landremont (un compatriote, ami de la famille) y sera, ajoute-t-il, — probablement par une plaisanterie qu'il ne croyait guère être une prophétie — nous aurons deux douzaines[1]. » Quelques jours après, le camarade Landremont, apportant un paquet de linge envoyé par Mme Houchard, arrivait aussi à la Conciergerie. Sous cet heureux régime, tout officier général était suspect, quels que fussent ses services et même ses opinions politiques; heureux qui, comme Landremont, échappait, par son obscurité, à une condamnation capitale ou qui, comme Hoche, fut arrêté assez tardivement

1. Originaire de Fénétrange, le général Landremont était un ami particulier de la famille Houchard; n'ayant joué, dans la campagne de 1793, qu'un rôle secondaire, il échappa au supplice et, en 1796, il était investi d'un commandement territorial sur les côtes de la Manche, lors de la triste aventure des « Naufragés de Calais ». Il fut alors honoré d'une destitution par le gouvernement directorial, pour avoir refusé, avec une noble fermeté, d'exercer une indigne pression sur les membres de la Commission militaire formée par ses soins, afin de juger les cinquante-trois infortunés qui eussent dû être « protégés par leur malheur même ». Le général Landremont mourut à Nancy en 1816.

Digitized by Google

pour être sauvé par le coup d'État du 9 thermidor. Même dans une correspondance exposée à la saisie, Houchard ne peut s'empêcher de faire ressortir les désastreuses conséquences de cet absurde et odieux système. « Les malheurs qui arrivent à ma patrie, dit-il, me sont beaucoup plus sensibles que les miens, quoique je ne sachent pas où en sera le terme. Mais apprendre que les satellites des despotes font des progrès sur notre territoire, cela m'afflige infiniment; toutes ces destitutions sans raison contribuent bien à tous ces malheurs. Le soldat ne sçai plus que penser; d'un côté, on lui fait entendre que ceux qui les commandent sont des traîtres; d'un autre côté, on leur donne des généraux qu'ils ne connaissent pas et en qui ils n'ont pas confiance. Tout cela ne peut conduire qu'à des revers, tandis que nous devrions avoir des succès par le grand nombre de nos deffenseurs que nous avons de toutes parts. »

Enfin, dans une dernière lettre, sans date, mais où il est question de la condamnation des députés Girondins, ce qui la place peu après le 31 octobre 1793, Houchard annonce l'envoi de son portrait qu'il a fait faire par charité pour le peintre, écrit-il, mais peut-être aussi parce que, voyant approcher le moment de comparaître devant le sinistre tribunal, il désirait laisser à sa famille un souvenir de lui, dans le cas d'une condamnation qui ne lui paraissait peut-être plus impossible, depuis qu'il avait vu de plus près fonctionner la justice révolutionnaire.

Le procès des Girondins terminé, on ne tarda pas à signifier au général Houchard l'acte d'accusation qui le concernait. On lui reprochait : 1° d'avoir refusé sa coopé-

Digitized by Google

ration au plan discuté à Bitche, entre les généraux et les représentants du peuple, pour la délivrance de Mayence, et ordonné la retraite de son armée ; 2° d'avoir, en recevant l'ordre de faire lever le siège de Dunkerque, changé le plan d'attaque qui lui avait été envoyé par le Comité de Salut public, de telle sorte que, pouvant envelopper les ennemis, de manière à n'en pas laisser échapper un seul, il leur avait, par de mauvaises dispositions, donné le moyen de se soustraire à une défaite complète.

Les faits incriminés étant d'ordre purement militaire, le plus vulgaire sentiment d'équité eût commandé de les soumettre à un conseil de guerre, seul apte à prononcer en connaissance de cause. Mais la compétence légale du tribunal révolutionnaire était illimitée et l'accusé d'ailleurs, loin de songer à la discuter, n'aspirait qu'à démontrer à tous que si on pouvait le blâmer de n'avoir pas tiré tous les fruits possibles de sa victoire, il n'avait, du moins, jamais forfait au devoir militaire, par défaut de courage ou connivence avec l'ennemi. Le comte Beugnot, compagnon de captivité de Houchard, a laissé, dans ses mémoires, un portrait de l'ex-général de l'armée du Nord et un récit de ses derniers jours à citer en entier, malgré sa longueur, parce que rien ne saurait valoir le témoignage d'un témoin oculaire et désintéressé.

« Immédiatement après Bailly, on traîna sur le même théâtre le général Houchard. Il était difficile de placer le soupçon de l'intrigue ou de la trahison sur la figure de ce vieux guerrier. Houchard avait six pieds de haut, la démarche sauvage, le regard terrible. Un coup de feu avait déplacé sa bouche et l'avait renvoyée vers son

Digitized by Google

oreille gauche. Sa lèvre supérieure avait été partagée en deux par un coup de sabre, qui avait encore offensé le nez, et deux autres coups de sabre sillonnaient sa joue droite de deux lignes parallèles. Le reste du corps n'était pas mieux ménagé que la tête. Sa poitrine était découpée de cicatrices. Il semblait que la victoire s'était jouée en le mutilant. Il parlait un jargon barbare, moitié allemand, moitié français, que sa difficulté de prononcer rendait plus raboteux encore [1]. Élevé dans la rudesse des camps et parvenu au prix de son sang, du métier de soldat au grade de général, l'âpreté de ses manières faisait encore ressortir le caractère menaçant de sa figure. J'ignore s'il fut un général habile, mais au moins, il est certain qu'il fut un général heureux. Il avait obtenu des avantages constants à la tête des armées de la République, délivré Dunkerque, remporté sur le duc d'York la mémorable journée d'Hondschoote et il n'avait pas dépendu de ses dispositions que l'armée anglaise ne trouvât, dans les plaines de Flandre, les Fourches caudines. Rappelé, embastillé, accusé par suite du système qui pardonnait encore moins à un général une victoire qu'une défaite, on avait cependant quelqu'embarras à dresser son acte d'accusation. Après le protocole d'usage, sur la complicité avec ceux qui attentaient à la liberté, à la souveraineté du peuple, à l'unité et à l'indivisibilité de la République, on l'accusait de n'avoir pas assez tué

1. Il y a un peu d'exagération; l'accent alsacien de Houchard et la prononciation altérée par l'état de sa mâchoire auront rendu son langage difficilement intelligible pour Beugnot. Mais la correspondance d'Houchard avec sa famille prouve qu'il parlait habituellement le français, et non l'alsacien, même dans l'intimité. Il y avait plus de trente ans d'ailleurs qu'il servait dans des corps où l'on ne parlait pas l'allemand.

Digitized by Google

d'Anglais ; ce sont les termes. Suivant l'impertinent rédacteur, il ne devait pas en échapper un seul des plaines de Flandre et tout Anglais vivant, après la journée d'Hondschoote, était un témoin décisif contre le général français. Au reste, la bêtise, l'ignorance et surtout l'insolence qui avaient présidé à la rédaction de cet acte d'accusation soulevèrent l'indignation du vieux guerrier. Il rédigea lui-même, pour sa défense, une sorte de harangue dont je regrette toujours d'avoir négligé la copie. Certes, le style n'en était pas académique, mais elle respirait une éloquence sauvage et surtout l'indignation d'un grand courage. Il semblait entendre le marin du marais de Minturne. On y trouvait telle comparaison qu rappelait les chants d'Homère ou d'Ossian. J'avoue qu'après l'avoir lue, je conçus une idée plus relevée d'Houchard et je vis que la nature lui avait départi une étincelle de génie qui n'avait point été amortie par les mœurs et le ton du jour. Il présenta modestement sa harangue à ma censure et je me suis bien gardé de lui conseiller d'y toucher. Je l'engageai à la débiter telle qu'il l'avait écrite. Mais il ne sentit pas toute la valeur de mon avis et, à mon défaut, il s'adressa à un misérable polisson, nommé Osselin, qui délaya en style de palais ce morceau vraiment remarquable et se fit payer fort cher ce fort mauvais service. Houchard monta au tribunal muni de la pièce d'écriture d'Osselin et assisté d'un défenseur officieux, ci-devant clerc de procureur, qui ne connaissant de l'art de la guerre que les combats des ruelles de Paris, allait justifier les campagnes du général en chef de la République devant une bande de savetiers ivres, présidés par un moine. »

Digitized by Google

« Tel a été, en général, le caractère de toutes les institutions révolutionnaires qu'elles présentent, sous une face, l'excès de l'horreur et, sous une autre, l'excès de ridicule; et lorsque tout condamnait l'homme sensible à pleurer, le sage était encore tenté de sourire. On devine quel fut le sort du général; il était décidé d'avance; mais ce à quoi il ne s'attendait pas, ce à quoi personne ne pouvait s'attendre, c'est que le moine Dumas osa reprocher à Houchard d'être un lâche. A ce mot qui commençait le supplice du vieux guerrier, il déchira ses vêtements et s'écria, en présentant sa poitrine couverte de cicatrices: « Citoyens jurés, lisez ma réponse; c'est là qu'elle est écrite. » Ce mouvement qui eût soulevé le peuple romain, fut jugé fort impertinent par la canaille parisienne. On imposa silence à Houchard qui retomba sur le fatal fauteuil, abîmé dans ses larmes. C'étaient les premières peut-être qui échappaient de ses yeux. Dès lors, on put le juger, le conduire au supplice, l'assassiner, il ne s'apercevait plus de ce qui se passait autour de lui. Il n'avait plus qu'un sentiment dans le cœur, celui du désespoir, et qu'un mot dans la bouche qu'il répéta jusqu'à l'échafaud : « Le misérable, il m'a traité de lâche ! » Et lorsqu'en descendant, on lui demanda quelle était l'issue de son affaire, il répondait : « Il m'a traité de lâche », et ne se souvenait plus du reste, tant il est vrai que, pour un grand courage, il est une sorte d'injures plus dure à supporter que la mort[1]. »

En écrivant cette dernière ligne, le comte Beugnot semble oublier, comme Houchard lui-même, qu'il y a

1. *Mémoires du comte Beugnot.*

Digitized by Google

des hommes plongés si avant dans l'ignominie que, venant de leur bouche, l'éloge souillerait et que l'outrage honore.

L'arrêt du tribunal révolutionnaire, prononcé le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), n'articulant aucun fait précis susceptible de motiver, avec quelqu'apparence de justice, une condamnation capitale pour trahison ou lâcheté, se bornait à accumuler des imputations vagues d'entente avec l'ennemi, antérieures même, en partie, à l'époque où l'accusé avait été investi du commandement en chef, et à déclarer en conséquence que « Jean-Nicolas Houchard, âgé de 53 ans, natif de Forbach, commandant général de l'armée de la Moselle, ensuite de celle du Nord — convaincu d'être l'un des auteurs ou complices des manœuvres et intelligences pratiquées et ménagées avec les ennemis de la République pour faciliter leur entrée en France et favoriser les progrès de leurs armes, notamment dans les mois de juin et juillet 1792, à l'armée de Moselle, pour secourir Mayence et, dans le mois de septembre dernier, pour secourir Dunkerque — était condamné à la peine de mort et ses biens déclarés acquis et confisqués au profit de la République. »

Le soir même, le général, tant de fois épargné par la mort sur les champs de bataille, monta sur l'échafaud « avec l'intrépidité d'un soldat et le calme d'un innocent », dit l'auteur de l'*Histoire des Girondins*[1].

1. Le député Montaut ayant, le lendemain, informé la Convention, de la part du ministère public, que Houchard, en vue d'éviter la confiscation, avait essayé de se suicider avant de passer en jugement, il fut rendu un décret décidant que la fortune de tout prévenu ayant attenté à ses

Digitized by Google

La destinée — dont les inexplicables caprices semblaient n'avoir appelé, un instant, Houchard au faîte des grandeurs militaires qu'afin de montrer une fois de plus la proximité du Capitole et de la Roche Tarpéienne — n'a pas été plus clémente pour sa mémoire que pour lui-même. « Sa faute était criante, mais ne méritait pas la mort », dit sèchement et sans ajouter un mot de blâme contre les bourreaux, ni de plainte pour la victime, M. Thiers qui vient de consacrer plusieurs pages enthousiastes au médiocre Bailly et à la trop fameuse Égérie de la Gironde, Mme Roland, tous deux assurément dignes de pitié pour leur inique condamnation, d'estime pour la sincérité de leurs convictions, et de respect pour la sérénité de leur courage devant le supplice ; mais tous deux aussi ayant, à des degrés et dans des partis différents, contribué à l'arrivée des désordres dont ils subirent les tragiques conséquences.

Calomnié dans son patriotisme, outragé dans son honneur militaire et — le mot est du maréchal Jourdan — juridiquement assassiné, l'infortuné général devait encore être après sa mort poursuivi dans ses proches, avec un acharnement tel qu'on serait tenté, pour le caractériser, de substituer le mot de folie ou de délire à celui de

---

jours, serait, à l'avenir, acquise au Trésor. On ne saurait dire au juste ce qu'il en est de cette tentative imputée à Houchard, et elle paraît au moins douteuse ; d'abord parce qu'il semble avoir, jusqu'aux derniers instants, conservé l'espoir de prouver son innocence trop clairement pour ne pas échapper à une condamnation ; ensuite parce que les mémoires de Beugnot ne disent rien de cette tentative de suicide. Peut-être d'ailleurs n'a-t-on cité le nom de Houchard avec ceux de Gilbert Devoisin, Lidon et Roland qu'afin d'allonger la liste et faire mieux ressortir le danger de laisser amoindrir les ressources procurées au Trésor en « battant monnaie sur la place de la Révolution ».

Digitized by Google

crime, si on ne craignait d'affaiblir ainsi les sentiments d'horreur que de telles persécutions, non moins cruelles qu'insensées, doivent inspirer à tous les honnêtes gens.

Quelques jours après le 26 brumaire, on arrêtait à Sarrebourg une femme estimée de tous, mère dévouée, fidèle gardienne du foyer domestique et sans autre tort que de porter un nom rappelant une monstrueuse iniquité et une grande ingratitude nationale. C'était Mme Houchard ; retenue en Lorraine, durant le procès de son mari, par d'impérieux devoirs maternels, elle avait attendu dans la retraite, les angoisses et les larmes, la fin du sinistre drame de Paris. Ne pouvant l'accuser de complicité, on lui fit cependant un crime de sa douleur muette et on la traîna, loin de ses enfants, dans les prisons de Nancy.

Elle n'en sortit qu'au 9 thermidor, et quand, au terme de ces longs jours d'anxieuse captivité, elle fut enfin rendue à sa famille, elle ne retrouva plus rien de sa modeste fortune personnelle, confondue, dans l'avide saisie du fisc, avec le petit patrimoine laissé jadis par l'aïeul paternel et que n'avait jamais grossi aucun *peculium castrense* mal acquis. On ne laissait ainsi aux enfants du proscrit qui avait si souvent versé son sang pour la France, sous la République comme sous la Monarchie, d'autre héritage qu'un nom signifiant, malgré les calomnies proférées devant la Convention nationale et le tribunal révolutionnaire, loyauté, intrépidité et patriotisme.

Ce nom, qu'un étincelant mais fugitif rayon de gloire avait effleuré, c'est à peine si la postérité a daigné le distinguer dans le vaste martyrologe des généraux im-

Digitized by Google

molés sous la Terreur, et nul reflet de cette popularité posthume, tardive réparation accordée parfois aux victimes éminentes des troubles politiques, n'a brillé sur lui. En ce siècle si prodigue de statues, pas un monument, pas une rue, pas une pierre ni à Forbach, son lieu natal, ni à Sarrebourg, son pays d'origine, ne rappelle l'honnête et dévoué serviteur de la patrie, l'intrépide soldat, victime d'une odieuse iniquité, qui fut le digne prédécesseur des plus brillants généraux de cavalerie et d'avant-garde de l'épopée napoléonienne, des Lassalle et des Murat. *Habent sua fata.* Comme la gloire littéraire, la gloire militaire a d'inexplicables caprices[1].

Le vainqueur de Hondschoote ne méritait-il pas cependant de partager la renommée populaire du vainqueur de Valmy, engagé volontaire comme lui et parvenu comme lui, avant la Révolution, au grade de capitaine, incarcéré, comme lui, sous la Terreur et qui, lui aussi, fut, à la fois, sous l'ancien Régime, comme Fabert et Chevert, et sous le nouveau, comme Kléber et Ney, l'un des plus héroïques combattants de ces nombreuses phalanges de fils de la Lorraine et de l'Alsace dont les vaillantes mains forgèrent cette chaîne indestructible qui relie leurs provinces natales à la France par un lien plus solide que la consanguinité d'origine elle-même, la confraternité séculaire du champ de bataille, et quand naguère, avec une admirable persévérance, nos compatriotes séparés affirmaient, une fois de plus, leur per-

1. Le conseil municipal de Hondschoote a cependant émis récemment un vœu pour l'érection d'un monument commémoratif de la bataille.

Digitized by Google

sistante protestation contre un traité abhorré [1], n'est-ce point une œuvre de patriotique reconnaissance, en même temps qu'un acte de justice, d'écarter les nuages qui ont obscurci le souvenir d'un des plus énergiques artisans de cette union qu'aucune guerre ne saurait anéantir, ni aucun instrument diplomatique rompre, parce qu'elle est inscrite en caractères de sang au plus profond de la mémoire des populations et scellée dans leur cœur.

1. Écrit quelques jours après les dernières élections au Reichstag, en Alsace-Lorraine.

Digitized by Google

UN PÈLERINAGE

A LA MAISON DE MOZART

PAR

M. EDMOND DE GUERLE

Décidément, il faut voyager avant d'écrire les phrases obligées sur l'étroite parenté du génie avec le sol qui l'a vu naître, sous peine de recevoir des faits d'assez ridicules démentis. C'est l'acte de contrition que j'ai dû faire moi-même cet été après un pèlerinage à la maison de Mozart. Il faut en prendre son parti et ne plus s'extasier sur la rencontre miraculeuse qui se fit un jour, en sa personne, du génie allemand et du génie italien en ce coin béni du ciel où les brumes germaniques se dissipent sous la tiède haleine des brises qui soufflent de Vérone et de Venise, dans cette ville de Salzbourg, sentinelle allemande perdue au pays du soleil. Salzbourg est une ville charmante et ses environs peuvent rivaliser avec ce qu'il y a de plus beau dans la nature alpestre; mais rien n'y rappelle les paysages de l'Italie. Du haut de ces montagnes grandioses, tous les lacs, tous les ruisseaux coulent vers l'Allemagne. Les arbres qui s'étagent sur ces collines, les

Digitized by Google

plantes qui naissent dans ces prairies épaisses appartiennent à la flore septentrionale. En un mot, quand on regarde du Capuzinerberg l'immense paysage qui se déroule à vos pieds, l'horizon est fermé du côté de l'Italie par une épaisse muraille ; il s'ouvre, au contraire, illimité sur les plaines bavaroises. Ce n'est point que ces paysages grandioses manquent de grâce et de douceur ; mais cette grâce conserve quelque chose d'austère, et cette douceur n'a rien des mollesses d'outre-mont. Quelque chose de calme, de reposé, émane de ces grands sites alpestres ; mais il n'en sort ni des rayons éclatants, ni des senteurs capiteuses. La bonhomie respire dans ces mâles visages tyroliens ; mais leur regard ne lance point cette étincelle chargée de passion qui jaillit des prunelles méridionales. En un mot, Salzbourg, c'est l'Allemagne, riante si l'on veut et dorée d'un doux reflet ; mais c'est l'Allemagne et non point l'Italie. Ainsi, qu'on dise que Mozart est le plus Italien des Allemands ou le plus Allemand des Italiens par droit de naissance, on est également à côté de la vérité. S'il a deviné le génie d'au delà des Alpes, c'est la part du don gratuit et de l'éducation, et non celle du climat et de la race. J'en suis fâché pour les thèses naturalistes ; mais les fées qui entourèrent le berceau de Mozart étaient des fées du Walhalla germanique, et non des muses du Panthéon antique.

Oubliez-vous, me dira-t-on, que les Salzbourgeois sont connus pour leur belle humeur, que la mère de Mozart lui transmit, dit-on, pour tout héritage, ce don d'inaltérable gaieté au milieu des soucis de la vie, et que, par ce côté au moins, l'esprit de Mozart conserve un goût de

Digitized by Google

terroir? Je ne demanderais pas mieux que de rendre les armes devant ces documents irréfutables d'atavisme et d'hérédité, si le père de Mozart n'avait pas été le premier de sa race qui vécut à Salzbourg, si ses ancêtres paternels n'avaient pas été de père en fils relieurs à Augsbourg, et si sa mère n'avait pas été la fille d'un brave receveur des droits à Heldenstein, en Bavière. Je ne vois donc que de braves buveurs de bière dans l'arbre généalogique de Mozart, et si l'Italie a passé par là, c'est par contrebande et non en vertu du libre-échange.

On ne renonce pas aisément aux thèses sentimentales. Allons ! me disais-je en cherchant dans Salzbourg le logis du maître, il faut bien convenir que Mozart est un pur Allemand ; mais il doit être né dans quelque beau rayon de soleil, il a respiré dès sa naissance le parfum des roses et des œillets du jardin paternel. La nature doit avoir de splendides réveils en ces beaux lieux, quand s'attiédit la brise des montagnes. Ainsi disais-je en errant à travers les rues de Salzbourg, après avoir salué au passage la statue un peu lourde que Schwanthaler a élevée au maître sur la place où il habita vers la fin de sa vie. Mais, hélas ! ce n'est ni aux confins de la ville et de la campagne, ni au milieu des jardins qui touchent au pied des montagnes qu'il faut chercher le berceau de Mozart. Enfoncez-vous au milieu des rues les plus sombres, les plus tortueuses, et Dieu sait si Salzbourg en manque ! c'est là que vous trouverez le terme de votre pèlerinage ; c'est au point que je fus tenté de rire au nez du passant qui m'indiqua l'antre obscur dans lequel il fallait m'engager pour arriver au *Mozarteum*. Des tonneaux d'huile et de mélasse, des caisses de chandelles et

Digitized by Google

de savon débordaient sur la rue, encombraient les humides couloirs, répandaient leurs fades senteurs depuis la cave jusqu'aux greniers. Triste privilège du négoce sur le génie ; la cassonade avait précédé Mozart en ce logis ; elle lui a survécu, et il a fallu le travail de plus d'une main pieuse pour réunir quelques reliques de celui qui l'a à jamais illustré, tandis que les tonneaux d'huile n'ont cessé d'y rouler depuis un siècle et demi à la plus grande gloire de l'épicerie germanique !

Au moins faut-il dire à l'honneur de la famille Hagenhauer, qui l'a occupé plus de cent ans, que ces honnêtes marchands furent très secourables aux Mozart, très appréciateurs de leur génie. Quoi qu'il en soit, cette demeure est sombre et obscure au delà de toute expression. Un escalier froid et humide s'ouvre à jour sur une cour qui pourrait aussi bien être un puits ; il vous mène lentement, au-dessus de la région de la mélasse, vers la partie supérieure de la maison où il faut chercher le logement de Mozart. Au second étage, au moment où l'on commence à émerger un peu des ténèbres, on se trouve tout à coup en face d'une lourde porte basse sur laquelle se lit non sans peine cette inscription *Mozart-Museum.* La porte s'ouvre au premier coup de sonnette, et avant d'avoir pu vous retourner, vous êtes au milieu même de la chambre où naquit Mozart, il y a cent trente ans.

J'avoue que j'ai senti tout d'abord une si vive émotion que je n'ai point aperçu dans l'ombre la bonne figure du gardien, j'allais presque dire du sacristain, qu'on a décoré du titre pompeux d'archiviste, ce qui ne l'empêche pas de recevoir, le bonnet à la main, la redevance réglementaire, et de vendre des photographies au plus

Digitized by Google

juste prix. Mais je ne lui marchanderai même pas le titre de conservateur, s'il peut lui être agréable ; car il a le bon goût de ne pas vous fatiguer de ces boniments appris par cœur, qui vous font tomber les bras de désespoir. Quand on arrive, on cherche d'instinct, en ce logis, la fenêtre par où pénétra le premier rayon de soleil qui illumina le visage du mélodieux bambin. On le croira à peine ; mais cette chambre n'a pas de fenêtre, ou plutôt l'ouverture qu'on découvre dans un coin ne communique pas directement avec le grand air, mais avec une espèce de puits qui s'ouvre lui-même sur une cour humide. Le jour n'y arrive donc que de troisième main. Je ne m'indigne que faiblement de cette ironie de la destinée, qui a fait sortir le plus lumineux des artistes du plus obscur des cachots. O génie ! voilà bien de tes niches aux théories naturalistes. Eh bien ! je sais gré maintenant à la princesse royale Stéphanie de n'avoir pas exigé, en acceptant le protectorat de l'association du *Mozarteum*, qu'une salle d'un musée national fût consacrée aux reliques du maître. J'aime mieux voir ce sombre logis illuminé tout entier par le souvenir de son inaltérable gaieté ; j'aime mieux découvrir dans ce coin obscur ce piano aux sons vieillots et chevrotants; le dernier sur lequel se soient posés les doigts de Mozart et sur lequel expirèrent les mélancoliques accords du *Requiem*, son œuvre suprême. Pendant dix ans, ce confident aujourd'hui muet de toutes ses joies, de toutes ses douleurs, l'a suivi partout ; il le faisait apporter pour tous les concerts auxquels il prenait part. Il en a tiré les mélodies les plus joyeuses et les plus graves : le *Mariage de Figaro* et le *Requiem*, des concertos, des symphonies, et ces

Digitized by Google

contredanses même auxquelles il dut plus d'une fois le pain de la journée. En entendant le prolongement de ses accords affaiblis, je songe à cet écho douloureux que laisse la voix de Dona Anna dans cette salle de théâtre où Hoffmann a rêvé son étrange apparition de Don Juan.

Quelle biographie saisissante écrite sur ces quatre murailles pour ceux qui connaissent la vie du grand artiste ! comme elles racontent bien cette existence si justement résumée dans l'inscription que la cantatrice Hasselt Bart grava sur la première pierre élevée sur sa tombe jusqu'alors oubliée : « Enfant prodige, tardivement célèbre, jamais compris. » Dans ce coin était l'humble couchette où venait, au retour d'un voyage de Vienne, se reposer l'aimable enfant chargé de caresses et de présents, rêvant du riche costume de gala donné par les archiduchesses, gardant peut-être sous son oreiller les portraits de la grande Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, les bagues et les tabatières entassées sur ses genoux par des admirateurs enthousiastes. Journées triomphales suivies de lendemains amers ! Au-dessus du piano se détache d'un tableau le visage bon, quoiqu'un peu sévère, de ce père qui l'aimait, mais qui aima peut-être encore plus l'art divin, dont il sentait que cet enfant devait être un prophète. Il regarde avec admiration ses deux enfants qui jouent à quatre mains, et dans ce tableau même on découvre sur un mur le portrait de sa femme morte depuis deux ans, au moment où cette peinture fut exécutée. C'était, dit-on, le plus beau couple de Salzbourg. Le peintre a été un grand traître, ou Mme Mozart avait bien changé depuis son mariage. Voilà les temps de triomphe ; mais regardez sur ces murailles : vous

Digitized by Google

trouverez partout Mozart enfant ; de cinq à quinze ans, ce petit prodige ne pouvait répondre à tous les peintres qui voulaient faire son portrait ; on l'attendait à la sortie des concerts pour l'entraîner dans les ateliers, et on peignait par surcroît le père, la mère et toute la famille. Mais cherchez Mozart devenu homme, arrivé à la plénitude de l'âge et du génie ; vous ne le verrez pas. Vous trouverez des apothéoses faites après coup, des portraits gravés d'après des souvenirs ; mais une fois l'enfant prodige disparu, le jeune homme a passé sa vie à payer cette gloire trop précoce. Ironie bien plus amère encore ! on a conservé dans ce musée de souvenirs l'affiche de la première représentation de la *Flûte enchantée*. Vous vous attendez à y voir flamboyer le nom de Mozart. Point du tout ; l'homme important de la chose, le nom mis en vedette et qui écrase tout, c'est celui de l'illustre Schikaneder, l'impresario et l'auteur du libretto le plus extravagant qui fut jamais. Après l'avoir nommé, après avoir fait l'énumération de tous les acteurs, on daigne dire, comme en *post-scriptum :* « La musique est de M. Mozart, maître de chapelle de la cour. » Trente ans auparavant, le nom de Gluck lui-même pâlissait devant celui du petit prodige. Aujourd'hui, cent chefs-d'œuvre n'avaient pu fixer sa renommée.

Au reste, nous n'avons pas besoin d'aller à Salzbourg pour connaître Mozart enfant ; nulle part, sa tête intelligente, sa physionomie vive et sérieuse, ne sont mieux rendues que dans cette petite estampe où Carmontelle l'a représenté jouant du piano et accompagné par son père, debout derrière lui. Mais comment les Allemands, qui ont la prétention de tout savoir, qui n'ont jamais

Digitized by Google

oublié ni un texte, ni un document, ignorent-ils qu'il y a en France un monument bien plus intéressant que toutes ces glorieuses croûtes nationales de l'enthousiasme qu'inspira le jeune Mozart ? Oui, ces Français, si étrangers au grand art, ont eu l'idée d'immortaliser le souvenir du merveilleux enfant. On peut voir, au musée du Louvre, un tableau fort agréable d'Olivier, le *Thé à l'anglaise chez le prince de Conti.* Pendant que quelques grands seigneurs, le prince de Beauvau, le prince d'Hennin, M. de Pont de Vesle, le président Hénault, causent ou prennent du thé avec la maréchale de Luxembourg, la princesse de Beauvau et la comtesse de Boufflers (vous voyez que la Lorraine est bien représentée), Jelyotte chante en s'accompagnant de la guitare, et le petit Mozart est assis devant une grande épinette derrière laquelle il disparaît presque complètement. Ce souvenir si précis, encadré dans ces élégances suprêmes de la vieille société française, ne déparerait pas cette collection qui n'en a même pas une reproduction par la gravure. Si, comme je l'ai dit, on chercherait en vain sur ces murs un portrait de Mozart homme fait, tous ceux qu'un rayon de cette grande lumière a éclairés un instant y sont largement représentés. D'abord, tous ceux qui ont porté ce nom illustre, depuis son père, Léopold Mozart, jusqu'à ses deux fils, dont l'un, mort en 1844, fut un musicien des plus distingués, et l'autre, mort en 1858, pianiste habile aussi, ne trouva pas dans l'exemple de son père un encouragement à vivre de son art. C'est encore Paris qui, après avoir applaudi le père, consola la vieillesse du fils : les 50,000 fr. que produisit le festival donné en l'honneur du maître, trouvèrent son

Digitized by Google

fils petit employé du gouvernement autrichien à Milan ; toute l'Allemagne, depuis plus de soixante ans que Mozart était mort, n'avait pas su faire ce que Paris fit en une seule soirée. Plus loin, c'est la sœur du maître, Marianne Mozart, la bonne Nannerl, petit prodige comme lui, et associée à tous les triomphes de sa jeunesse, mais qui eut le bonheur de ne pas avoir de génie, et se contenta d'épouser un homme excellent, le baron de Sonnenburg ; elle lui survécut jusqu'en 1829, laissant une fille mariée, elle aussi, et dont le fils est aujourd'hui lieutenant dans le corps d'armée hanovrien. Voici maintenant le défilé des belles qu'aima Mozart, et qui prouverait moins en faveur de son goût plastique qu'en faveur de la facilité de son enthousiasme. D'abord, les filles du souffleur du théâtre de Mannheim, les demoiselles Weber, qui eurent toutes deux l'honneur de captiver son cœur ; Aloysia, la coquette Aloysia, qui avait juré à quinze ans de n'aimer que lui, et qui l'oublia presque le lendemain pour épouser Lange, un médiocre chanteur. Quand Mozart revint d'Italie et la retrouva à Munich, elle ne fit pas attention à lui : alors il se mit au piano et chanta : « *J'oublie la fille qui ne veut pas de moi.* » Ce fut toute sa vengeance, et il composa pour elle l'air délicieux « *Non so d'onde viene* ». Son premier roman était fini. Le second, quoiqu'il se soit terminé par un mariage, ne fut guère plus heureux. Voici, en face d'Aloysia Weber, sa sœur Constance, qui daigna épouser le maître, qui vécut bien avec lui, mais qui ne le comprit jamais. Elle ne fut vraiment fière que lorsque, veuve de Mozart, elle eut l'honneur d'épouser un conseiller royal du roi de Danemark, le bon Nyssen, qui, lui au moins, a eu le mé-

Digitized by Google

rite d'écrire la première biographie complète du premier mari de sa femme. La voilà bien avec ses deux grands yeux qui ont plus l'air de s'ouvrir tristement à la vue d'une bourse vide que de s'extasier sur un chef-d'œuvre du maître. C'est pourtant à elle que Mozart écrivait : « Je ne t'écris pas une ligne sans avoir ton cher portrait devant les yeux. » Épaisse ménagère qui trouvait que le génie était une vraie calamité, et qui n'eut rien de plus pressé que de changer le nom illustre qui lui était légué. Elle n'a jamais su où se trouvait, dans le cimetière de Vienne, la tombe de son mari ; mais personne ne s'inquiétera jamais de savoir où est la sienne. Passons sur les collatéraux et les amis. Il y a autant de distance d'eux à Mozart que de son oreille, dont on a reproduit le modèle, à celle du type humain ordinaire ; cette oreille ressemble, en effet, à un pavillon de trompette, mais je suis persuadé qu'on peut avoir les oreilles aussi ouvertes en chantant faux et en entendant de même. Quittons cette salle en saluant l'affiche de la solennelle représentation de *Titus* donnée le 13 décembre 1878, et en regrettant de n'avoir pu assister à ce jubilé.

Je ne vous conduirai pas dans la salle voisine, celle qui fut, sans doute, la chambre à coucher des parents de Mozart, et qui, elle, donnait au moins sur la rue aux Grains. Voilà pourtant les véritables archives de sa gloire, celles que ni la maladresse des peintres, ni l'oubli des siens n'a pu altérer, les nombreuses partitions écrites de sa main, de cette petite écriture nette et rapide faite pour obéir à sa prodigieuse facilité, les soixante lettres originales qu'on a retrouvées et où ce génie de feu, fait de tendresse, de gaieté et d'amour, éclate en toute

Digitized by Google

liberté ; enfin, toutes ces bagues, ces tabatières, ces diplômes jaunis, ces cordons défraîchis par le temps, ces diamants qui ont perdu leur éclat. Quelque chose de triste, de sépulcral, s'exhale de ce musée d'un souverain de l'art. J'ai hâte de dire adieu à M. l'archiviste après lui avoir acheté quelques photographies, et de secouer au grand air ce mélange de souvenirs agréables et pénibles. Aussi bien, voici l'heure favorable pour aller voir au Capuziner, la dernière maison qu'habita Mozart, ce petit chalet ou plutôt cette gloriette que le désintéressement des Viennois a bien voulu céder à sa ville natale. Désintéressement facile, au reste ; car, vendue il n'y a pas bien longtemps à un entrepreneur dans un lot de démolitions, la maisonnette allait disparaître, lorsqu'elle fut sauvée par la générosité du prince de Stahrenberg et donnée par lui à l'Association mozartienne de Salzbourg, qui l'a fait reconstruire sur le Kapuzinerberg.

La ville de Salzbourg n'a pas dû se ruiner dans cette réédification. Sur cette demeure, encore mieux que sur celle que nous quittons, on aurait pu mettre l'inscription que nous lisons à la porte :

Non ebur, neque aureum
Meâ renidet in domo lacunar.

Mais je doute que l'*aurea mediocritas* d'Horace se fût contentée de ces quatre planches mal jointes. Il fallait qu'il fût facile à Mozart de se transporter dans le pays des rêves pour qu'il trouvât l'inspiration docile à sa voix dans cette masure d'un faubourg de Vienne. Le prince de Stahrenberg a fait copier les tables et les chaises qu'il a gardées, mobilier de pauvre dont nos ouvriers se con-

Digitized by Google

tenteraient à peine. Des couronnes fanées, des rubans déjà jaunis depuis l'année 1877, date de l'inauguration, et le tableau si connu de *Mozart au clavecin,* sont les seuls ornements de cette humble demeure ; mais dans un petit jardin de cimetière, au milieu duquel s'élève le buste du maître, j'ai cueilli quelques violettes, que le printemps renouvelle au moins tous les ans au milieu de toute cette friperie décolorée.

Nous passons vite auprès de ces souvenirs flétris et nous inscrivons notre nom obscur sur ce registre où, en remontant fort loin, je ne rencontre qu'un nom français. Est-ce parce que les Français ne voyagent guère ou bien plutôt parce que le nom de Mozart n'éveille chez nous qu'une admiration indifférente? « Jamais compris », ce mot inscrit sur la première pierre de son tombeau, n'est-il pas vrai aujourd'hui comme il y a soixante ans? Sans doute, le nom est illustre entre tous; mais croit-on connaître Mozart parce qu'on siffle avec un souvenir agréable quelque ariette de la *Flûte enchantée* ou des *Noces,* ou même parce qu'on a trouvé quelque accent dramatique aux lugubres accords de la mort du Commandeur? Sait-on ce qu'on dédaigne en laissant de côté tant d'œuvres symphoniques ou concertantes qui sont de purs chefs-d'œuvre? Interrogez quelqu'un de ceux qui se piquent aujourd'hui d'un goût sérieux pour la grande musique. Il accordera quelque génie à Mozart comme compositeur d'opéra; mais, quant au reste, cela est bon à faire jouer aux petites filles pour la fête de leur mère. Cherchez le nom de Mozart sur les affiches des sociétés qui font tant pour donner au public l'intelligence des grandes choses musicales ; vous ne l'y trouverez jamais

Digitized by Google

et le Conservatoire lui-même renoncera peut-être bientôt à jouer cette symphonie de *Jupiter* qui, au milieu de tant d'autres, donne l'idée de la véritable perfection musicale. Quant à moi, j'ai, pour mon malheur, bientôt quarante années d'expérience musicale non interrompue; j'ai été chercher les grandes œuvres et les grands artistes aux quatre coins de l'Europe, j'ai vu grandir et tomber plus d'un astre au ciel des compositeurs illustres. Je reconnais sans peine que la conception musicale de Beethoven a plus de profondeur que celle de Mozart et qu'il a agrandi tout ce qu'il a touché; mais je déclare, en me résignant à passer pour un amateur suranné, que jamais je ne cesserai de chercher l'idéal de l'émotion artistique dans l'œuvre de ce génie qui a réuni la suprême expression à la suprême élégance, qui a remué toutes les passions, mais qui les a portées dans cette sphère sereine et élevée où, suivant l'expression de Shakespeare, elles deviennent presque des vertus. En cela au moins, mon pieux pèlerinage ne m'a pas laissé de désillusion ni de regret.

Digitized by Google

VÉSICATION

PAR

SUGGESTION HYPNOTIQUE

NOTE

PAR M. JULES LIÉGEOIS

M. Focachon, pharmacien à Charmes-sur-Moselle (Vosges), après avoir assisté à quelques cliniques de M. le Dr Liébeault, de Nancy, s'est livré, depuis près de deux ans, avec beaucoup d'intelligence et de succès, à l'étude des phénomènes hypnotiques. Il vient de réaliser, dans des conditions qui paraissent présenter toutes les garanties désirables, une expérience des plus intéressantes et dont nous allons présenter un rapide historique.

La nommée Élisa N..., âgée de 39 ans, était atteinte d'hystéro-épilepsie ; ses attaques se produisaient depuis 15 ans, de trois à cinq fois par mois. M. Focachon, ayant réussi à la mettre en somnambulisme, a pu, par simple suggestion, éloigner d'abord, puis faire cesser ses crises.

Digitized by Google

L'amélioration est excessivement remarquable. La reconnaissance que cette femme a conçue pour celui qui l'a soignée avec tant d'intelligence, l'a portée à se soumettre à certaines expériences utiles aux progrès de la science.

Une première fois, M. Focachon produisit, par suggestion pendant le sommeil somnambulique, et sans l'intervention d'aucune idée émotive, d'abord le ralentissement (six pulsations de moins par minute), puis l'accélération (vingt pulsations de plus, pendant le même temps) des mouvements du cœur. Cette constatation fut faite au moyen du sphygmographe, au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Nancy, par M. le Dr Beaunis, professeur de physiologie, en présence de son collègue, M. le Dr Bernheim, et de MM. le Dr Liébeault, Liégeois, professeur à la Faculté de droit, et le Dr René, chef des travaux physiologiques. M. le professeur Beaunis a communiqué cette observation à la *Société de biologie* en 1884.

Une autre fois, la nommée Élisa N... étant atteinte d'une douleur au-dessus de l'aine gauche, M. Focachon eut l'idée d'essayer, en vue de la guérir, de lui suggérer pendant le sommeil provoqué, la formation d'un vésicatoire qui devait être et qui est resté purement fictif, mais qui n'en produisit pas moins un effet tout à fait comparable à celui qu'on aurait pu obtenir par les moyens ordinaires. Le lendemain, à l'endroit où elle devait se produire, il y avait une grande bulle remplie de sérosité. Peu après cette époque, l'ingénieux expérimentateur recourut au même procédé pour faire disparaître chez Élisa N... une douleur névralgique située à la région

Digitized by Google

claviculaire droite ; par simple affirmation verbale, faite pendant le sommeil somnambulique, il produisit des brûlures en tout semblables à celles qu'eût données l'application de pointes de feu ; ces brûlures bien nettement accusées, laissèrent des escharres réelles.

M. le Dr Liébeault et quelques autres personnes ayant été avisés de ces résultats si remarquables et, on peut le dire sans exagération, si extraordinaires, il leur parut utile de renouveler l'expérience dans des conditions qui offrissent toutes les garanties de contrôle et de vérification désirables.

M. Focachon amena la nommée Élisa N... à Nancy, chez M. le Dr Liébeault, le 2 décembre 1884. M. le Dr Bernheim indiqua, comme devant devenir le siège de la vésication, une partie du corps qui, située entre les deux épaules, ne pouvait être atteinte avec ses mains par le sujet mis en expérience. Malheureusement, la suggestion fut faite un peu tardivement, M. Bernheim ayant été retenu, jusqu'à 11 heures du matin, par son service d'hôpital ; il en résulta que l'effet produit par la simple suggestion ne put être constaté le jour même par les expérimentateurs nancéiens.

Quoi qu'il en soit, voici comment les choses se passèrent. M. Focachon et M. le Dr Liébeault surveillèrent la dormeuse jusqu'à 5 heures et demie du soir, sans la quitter. Durant ce temps, on lui fit des suggestions répétées et on ne la laissa éveillée qu'une heure et demie environ. A 5 heures et demie, on procéda à la vérification des effets attendus, en présence de MM. Bernheim, Liébeault, Liégeois, Dumont, chef des travaux physiques à la Faculté de médecine. On constata une rougeur, cir-

Digitized by Google

conscrite dans les limites tracées à l'avance, et en quelques endroits des points de couleur plus foncée présentant une certaine saillie. En outre, la nommée Élisa N..., qui, depuis le début de son sommeil provoqué, avait accusé de la chaleur, se plaignait d'une sensation de brûlure et de demangeaisons qui l'auraient portée, si on ne l'en avait empêchée, à se frotter le dos contre les meubles.

Cette expérience, interrompue par la nécessité où se trouvaient M. Focachon et la nommée Élisa N... de retourner à Charmes, ne fut pas jugée suffisamment concluante, et il fut convenu qu'on tâcherait d'en réaliser une autre plus complètement.

Cependant, le lendemain, M. Focachon envoyait à M. le Dr Liébeault, d'abord un télégramme, puis une lettre contenant un certificat de M. le Dr Chevreuse, de Charmes. Ce praticien avait constaté l'existence chez Élisa N... « d'un érythème vésiculeux entre les épaules ; la pres- « sion était douloureuse en cet endroit, et la partie de « la chemise en contact avec la lésion était maculée d'un « liquide purulent. On aurait pu croire à une petite « brûlure. » Mais la somnambule avait échappé à toute surveillance pendant la nuit qui avait suivi son retour à Charmes. L'épreuve n'était donc pas concluante. On résolut de la renouveler. L'occasion se présenta à la suite d'un accès d'hystéro-épilepsie, qui, après 18 mois d'interruption, survint, par émotion, à Élisa N... Sous prétexte d'aller avec elle en consultation, et sans la prévenir aucunement de ce qu'on attendait d'elle, M. Focachon la conduisit de nouveau à Nancy, le 12 mai 1885. Elle fut

Digitized by Google

endormie, à 11 heures du matin, par M. Focachon, devant MM. les professeurs Beaunis, Bernheim, etc. On choisit, cette fois, un endroit situé sur l'épaule gauche et où la dormeuse ne pouvait porter la main ; on y plaça quelques carrés de papier à timbres-poste et l'on posa, afin de les bien maintenir, plusieurs bandelettes de diachylon. Ce pansement rudimentaire et purement fictif avait été proposé par M. Liégeois, afin de rendre l'esprit de la somnambule plus attentif à l'idée de la vésication et d'en mieux déterminer le champ. Le sujet, à qui l'on ne fit, durant son sommeil, que trois suggestions, de quelques minutes chacune, passa la nuit entière, isolée et enfermée dans une chambre préparée à cet effet.

Le lendemain, 13 mai, le pansement fut levé devant toutes les personnes qui s'étaient intéressées à l'expérience et le procès-verbal suivant fut rédigé par M. Beaunis, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Nancy :

« Le 12 mai 1885, à 11 heures du matin, M. Focachon endort M^lle^ Élisa N..., en présence de MM. Beaunis, Bernheim, Liébeault et de quelques autres personnes. Pendant son sommeil, on lui applique sur l'épaule gauche, huit carrés de timbres-poste gommés, en lui suggérant qu'on lui applique un vésicatoire. Le papier de timbres-poste est maintenu par quelques bandes de diachylon et par une compresse, puis le sujet est laissé dans cet état toute la journée, après avoir été réveillé deux fois, pour le repas de midi et celui du soir ; mais on la surveille et on ne la perd pas de vue. Pour la nuit, M. Focachon l'endort, en lui suggérant qu'elle ne se réveillera que le lendemain matin à 7 heures (ce qui eut lieu). Le lende-

Digitized by Google

main matin, à 8 heures un quart, M. Focachon enlève le pansement, en présence de MM. Beaunis, Bernheim, Liébeault, Liégeois, etc. Nous constatons d'abord que les carrés de timbres-poste n'ont pas été dérangés. Ceux-ci enlevés, le lieu de leur application présente l'aspect suivant : dans l'étendue de 4 centimètres sur 5, on voit l'épiderme épaissi et mortifié, d'une couleur blanc jaunâtre ; seulement l'épiderme n'est pas soulevé et il ne forme pas de cloche : il est épaissi, un peu plissé, et présente, en un mot, l'aspect et les caractères de la période qui précède immédiatement la vésication proprement dite avec production de liquide. Cette région de la peau est entourée d'une zone de rougeur intense avec gonflement. Cette zone a environ un demi-centimètre de longueur. Ces faits constatés, on replace une compresse sèche pardessus, pour examiner la peau un peu plus tard. Le même jour, à 11 heures et demie, la peau désignée présente le même aspect que le matin. »

Ont signé : MM. les professeurs Beaunis et Bernheim, de la Faculté de médecine ; le Dr Liébeault ; Liégeois, professeur à la Faculté de droit ; le Dr Simon, chef de clinique ; MM. Laurent, statuaire, et Brulard, interne de la Faculté de médecine.

Quelques jours plus tard, M. Focachon annonça à M. le Dr Liébeault que, lors de son retour à Charmes, le jour même où avait été dressé le procès-verbal qui précède, il avait constaté, sur sa somnambule et photographié, vers quatre heures du soir, trois ou quatre phlyctènes, à la place même où les expérimentateurs avaient reconnu la vésication en voie de se former. Cette photographie a été envoyée à chacune des personnes qui

Digitized by Google

avaient assisté à l'expérience de la matinée. Le lendemain, 13 mai, il s'échappait de la plaie une sérosité épaisse et laiteuse. L'épreuve était complète [1].

1. M. Beaunis a communiqué les faits ci-dessus relatés à la *Société de psychologie physiologique* de Paris, dans sa séance du 29 juin 1885 et présenté aux membres de la Société les photographies des deux vésicatoires. — Voyez aussi : *Études physiologiques et psychologiques sur le somnambulisme provoqué*, dans le 2e fascicule des *Recherches expérimentales sur les conditions de l'activité cérébrale et sur la physiologie des nerfs*, par M. Beaunis. Paris, J. B. Baillière et fils, éditeurs, 1886, in-8°, p. 30.

Digitized by Google

HYPNOTISME TÉLÉPHONIQUE

SUGGESTIONS A GRANDE DISTANCE

NOTE

PAR M. JULES LIÉGEOIS

I

Les questions qui se rattachent à l'hypnotisme présentent un intérêt considérable pour l'étude des lois de l'esprit humain, en dehors même de toute application pratique immédiate. A ce point de vue, j'avais désiré vérifier si l'on ne pourrait pas produire, *par communication téléphonique,* d'abord le sommeil hypnotique, ensuite des suggestions de différente nature.

L'occasion m'en a été offerte par M. Sordoillet, rédacteur du *Courrier de Meurthe-et-Moselle* qui, non content de mettre son téléphone à ma disposition, a bien voulu me prêter, pour l'organisation des expériences, un concours personnel qui m'a été très précieux. Je me fais un plaisir de lui en exprimer ma sincère gratitude.

Le *Courrier* a une double installation : les bureaux et l'imprimerie sont situés rue Saint-Dizier, à Nancy, la salle des dépêches et la caisse se trouvent rue Stanislas. Le

Digitized by Google

tout est relié par un fil téléphonique qui, en y comprenant la station du bureau central, où s'établissent les communications, n'a pas moins de 1,500 mètres.

Trois séries d'expériences ont été instituées. En voici le résumé très succinct.

1re *série*. — Mlle X... que j'ai déjà antérieurement hypnotisée, reste au bureau du journal, avec M. Sordoillet, et je me rends à la salle des dépêches, d'où je compte faire des suggestions.

D'après les indications que je lui ai données à l'avance, mon collaborateur improvisé fait asseoir Mlle X... le dos tourné à la fenêtre, de manière qu'il soit possible d'appliquer sur ses oreilles les deux récepteurs du téléphone. Cela fait, il m'avertit que tout est prêt.

La communication une fois établie, je suggère par le téléphone l'idée du sommeil hypnotique. Au bout de deux ou trois minutes, je reçois l'avis que le sommeil est obtenu.

Dès lors, les récepteurs continuant d'être appliqués aux oreilles, je fais plusieurs suggestions qui ne devront se réaliser qu'en ma présence. Je dis à Mlle X... qu'elle dormira jusqu'à ce que je la réveille moi-même, et je me rends au bureau du journal, où je fais cesser le sommeil hypnotique.

Voici, dans l'ordre où les faits se sont produits, celles des suggestions faites téléphoniquement qui se sont réalisées :

I. Mlle X... ne voit ni n'entend plus, ni M. Sordoillet, ni une personne de la famille de ce dernier, avec qui elle était venue au bureau. Elle s'étonne beaucoup que tous deux l'aient quittée, la laissant ainsi dormir seule ;

Digitized by Google

elle s'en étonne d'autant plus qu'elle voit, dans la pièce où nous nous trouvons, M. P..., membre du conseil municipal de Nancy, qu'elle ne connaît pas. Je lui explique l'absence des deux personnes qu'elle croyait voir encore au réveil : l'une est allée faire quelques achats dans le voisinage ; l'autre corrige des épreuves au rez-de-chaussée. Ces explications sont jugées pleinement satisfaisantes. Alors, un léger souffle sur les yeux, et ma simple affirmation rendent de nouveau visibles M. Sordoillet et Mme N...

II. Après l'hallucination négative, vient l'hallucination positive. Mlle X... va à la fenêtre ; au lieu d'une cour assez petite, elle voit une grande rue, qui ne lui paraît pas fort animée. Soudain elle entend la musique militaire et voit paraître un beau régiment, qui s'avance au son de la *Marseillaise*. Ce sont des cuirassiers, elle les trouve superbes ; les casques reluisent, les cuirasses brillent au soleil ; elle est enchantée et appelle Mme N... pour lui faire partager son admiration.

III. Comme presque toutes les personnes qui arrivent facilement au sommeil hypnotique, Mlle X... aimerait à hypnotiser quelqu'une de ses amies. Elle propose à Mme N... d'essayer sur elle son pouvoir magnétique ; celle-ci y consent. Mais bientôt c'est Mlle X... qui dort elle-même, sans avoir pu obtenir la satisfaction désirée. Peut-être est-ce sous cette forme que son esprit a conçu et qu'il réalise la suggestion, que je lui ai faite par téléphone, de dormir du sommeil hypnotique, quelques instants après mon arrivée au bureau du journal.

IV. En 1884, j'avais provoqué chez Mme C... un saignement de nez 24 heures après la suggestion ; j'avais essayé

Digitized by Google

d'en faire autant, par le téléphone, avec Mlle X... ; mais cette suggestion n'a pas donné le résultat attendu. Il en a été de même d'une crampe, qui devait se produire au bras droit. Je me suis demandé si les suggestions, trop nombreuses et trop compliquées, ne s'étaient pas nui les unes aux autres.

2e *série*. — Mlle X... n'habite pas Nancy ; elle réside dans les environs ; elle avait offert avec une bonne grâce charmante de se prêter à de nouveaux essais ; mais elle ne put revenir que tardivement, ce qui me décida à demander à M. Sordoillet une seconde épreuve, tentée, cette fois, avec deux jeunes gens, âgés l'un de 16 ans et l'autre de 20 ans. M. le rédacteur du *Courrier de Meurthe-et-Moselle* y consentit et nous pûmes procéder de la façon suivante ; tout marcha bien plus rapidement que la première fois.

M... et R... seront assis l'un près de l'autre devant le téléphone ; on leur mettra successivement les récepteurs sur les deux oreilles ; après chaque suggestion, je ferai dire, à haute voix, à chacun d'eux : « C'est bien compris », et M. Sordoillet m'en avertira. Ils restent au bureau du journal et je me rends, rue Stanislas, à la salle des dépêches.

Toutes les suggestions furent faites en moins d'un quart d'heure ; je retournai ensuite au bureau et je montrai à M. Sordoillet le programme, écrit à l'avance, de ce qui allait se passer, si, comme je l'espérais, l'expérience réussissait. (J'aurais voulu faire une suggestion simultanée à mes deux « sujets », mais l'un d'eux, M..., se trouva avoir l'ouïe un peu dure ; entendant bien le message téléphonique avec les deux oreilles, il l'enten-

Digitized by Google

dait mal avec une seule ; par conséquent je renonçai à ce projet.)

Les phénomènes ou les actes suggérés se présentèrent dans l'ordre exact où les suggestions avaient été faites.

V. M... est réveillé et on laisse dormir son voisin ; je lui demande son nom ; il l'a oublié, le mien, il l'a retenu ; le nom de la ville où nous sommes : Nancy ; d'autres choses encore ; il répond exactement. J'avais suggéré une amnésie totale ; je lui avais dit, par le téléphone : « Vous oublierez votre nom ; vous ne conserverez plus « aucune mémoire ; vous ne vous souviendrez plus de « rien, etc., etc. » Ce qui est le mieux entré dans son esprit, c'est l'oubli de son nom, et cet oubli s'est réalisé ; pour le reste, il a mal saisi ma pensée et la réalise comme il l'a comprise. Peut-être la dureté d'oreille, dont j'ai parlé, est-elle pour quelque chose dans ce résultat. L'amnésie est partielle et non totale.

VI. Je dis à M...: « Levez-vous ! » Il fait de vains efforts pour y parvenir ; il s'appuie fortement sur les mains et tente de se mettre debout ; mais ses jambes lui refusent tout service ; je les soulève, elles retombent ; elles ont cessé d'obéir à l'impulsion de la volonté. La paralysie des deux jambes, suggérée par le téléphone, est complète. Je la fais disparaître, jugeant l'épreuve suffisante, et je cesse de m'occuper de M... Nous le retrouverons cependant tout à l'heure, mêlé aux expériences dont son compagnon va, à son tour, être l'objet.

VII. Réveillé par moi, R... qui, jusque-là, a dormi d'un sommeil paisible, porte la main à sa poitrine et se plaint de ressentir une soif ardente. J'ai prévu le cas et j'ai fait monter un verre d'eau ; seulement ce verre d'eau est

Digitized by Google

pour lui du champagne, et du meilleur. Il le boit à petites gorgées, le déguste avec un plaisir évident; jamais il n'en a bu d'aussi bon; mais ce champagne est très capiteux, R... s'en aperçoit; il titube, ses idées se troublent, il est obligé de s'asseoir; toutefois, il continue à boire. Je veux le faire lever; impossible de le soutenir, même avec l'aide de M. Sordoillet; il retombe sur sa chaise, revient à son verre; mais il ne peut plus le tenir, le verre tombe et se brise. R... est bien moins affligé de cet accident: « C'est un verre de deux sous! » dit-il dédaigneusement, — que de voir répandu le reste du champagne qui lui avait été si libéralement offert. Un souffle sur les yeux et une simple affirmation font immédiatement cesser tous les symptômes de cette ivresse suggérée à 1,500 mètres de distance.

VIII. Ensuite je laisse en repos les deux jeunes gens mis en expérience, et ne semble plus m'occuper d'eux. Je cause de choses indifférentes avec les autres personnes présentes. Cependant, R... paraît agité, inquiet, il se plaint qu'une idée funeste obsède son esprit et me demande de l'en délivrer; je m'y refuse; alors, après une lutte assez longue, entre sa conscience et l'idée fixe d'un méfait à accomplir, il finit par céder à un penchant irrésistible et tire sur M. Sordoillet un coup d'un revolver qu'il croit chargé et que j'avais préalablement caché sous un journal. Pendant ce temps, M... a fort habilement dérobé une pièce de 5 fr., déposée sur un meuble; il l'a mise dans sa poche, et quand je me plains du vol commis, il accuse R...; invité à se fouiller, il exhibe l'objet du larcin et prétend que c'est R... qui, pour s'en débarrasser, l'a caché dans ses vêtements.

Digitized by Google

R... est fort mécontent d'avoir été accusé injustement. L'épreuve étant terminée, je fais oublier à l'un et à l'autre la double scène qui vient de se passer, et qui était la réalisation d'une double suggestion, et je les renvoie, réconciliés et satisfaits.

3e *série.* — Après ces deux séries d'expériences, on pouvait, je crois, considérer comme atteint le but que je m'étais proposé. Cependant Mlle X... ayant consenti à revenir passer plusieurs heures à Nancy, chez Mme N..., et à nous consacrer quelques instants, nous résolûmes, M. Sordoillet et moi, de profiter encore de sa bonne volonté. Les choses allèrent de mieux en mieux, et il n'y eut aucune suggestion qui ne fît son effet.

Nous étant replacés dans les conditions déjà indiquées, M. le rédacteur du *Courrier* retint Mlle X... dans son bureau, en présence de Mmes N... et H... ; quant à moi, je me rendis à la salle des dépêches; puis, ayant fait des suggestions dont je n'avais parlé à personne, je retournai ensuite rue Saint-Dizier, où je trouvai le *sujet* endormi. D'après le programme que je fis voir, avant le réveil, à M. Sordoillet, j'avais suggéré l'accomplissement des faits ci-après : « Mlle X... bégayera, elle éternuera six fois de suite ; elle fermera la main gauche et cette main sera contracturée ; elle sera atteinte d'amnésie totale quand j'aurai frappé trois fois dans mes mains; enfin, elle aura envie de chanter et chantera effectivement un air des *Noces de Jeannette.* »

IX. Dès qu'elle est éveillée, Mlle X... ne peut plus parler sans bégayer fortement, elle répète jusqu'à deux et trois fois, la première syllabe de presque tous les mots. Elle parle ainsi assez longtemps pour que les personnes

Digitized by Google

présentes soient bien édifiées sur la réalité du fait ; puis, comme cet état paraît la contrarier vivement, je lui rends, par simple affirmation, l'usage libre de la parole. Elle est alors très contente, en pleine possession d'elle-même et ne se souvient nullement de ce qui vient de se passer.

X. Bientôt, elle croit avoir pris un rhume de cerveau ; elle se mouche, ses yeux larmoient ; finalement elle éternue six fois de suite ; son rhume se passe et elle se retrouve de nouveau en bon état de santé.

XI. Je lui dis de fermer la main gauche et, à son grand étonnement, le poing reste contracturé. Mme N... s'efforce vainement de le lui ouvrir ; je souffle sur le poing fermé et tout rentre dans l'ordre.

XII. Je frappe trois fois dans mes mains et aussitôt Mlle X... perd absolument la mémoire conformément à la suggestion donnée. « Comment vous appelez-vous ? — « Je ne sais pas. — Êtes-vous homme ou femme ? — « Je ne sais pas. — Êtes-vous mariée ou célibataire ? « Où demeurez-vous ? Qu'avez-vous fait hier ? Que veut « dire le mot *hier?* Où irez-vous en sortant d'ici ? Som- « mes-nous sur la terre, au ciel ou dans l'enfer ? » A toutes ces questions, elle répond invariablement : « Je ne « sais pas. Je ne sais pas. Je ne sais pas. » — Mme N... lui montre un chapeau, elle ne peut nommer l'objet qu'on lui présente ; il en est de même pour un canif, un serre-papiers, un journal, une table, etc. Il y a bien, cette fois, amnésie totale ; la mémoire est abolie. Mais attendons la fin ! Un souffle sur les yeux, une affirmation et la mémoire revient, pleine et entière..., si ce n'est qu'il y a oubli complet de ce qui vient de se passer.

Digitized by Google

XIII. Enfin, je dis à Mlle X... que je sais qu'elle a une jolie voix ; elle offre de chanter et elle chante avec beaucoup d'agrément l'air si connu des *Noces de Jeannette :*

Parmi tant d'amoureux, empressés à me plaire, etc.

L'épreuve est terminée. Je remercie Mlle X... de sa complaisance ; elle est en parfaite santé et n'éprouve aucune fatigue, malgré les expériences auxquelles elle a bien voulu se prêter.

Rappelons, afin qu'on ne se méprenne pas sur le caractère de ces faits qui, au premier abord pourraient paraître relever uniquement de l'imagination et de la fantaisie, — qu'il y a rupture de tout souvenir entre l'état de sommeil et l'état de veille, et que les hypnotisés réalisent des suggestions qu'ils ont complètement oubliées. Disons enfin que tout le monde ne peut pas être ainsi endormi, et que nos expériences n'ont de signification qu'en ce qui concerne les personnes susceptibles d'être mises en somnambulisme.

Si nous cherchons maintenant à classer méthodiquement les observations qui précèdent, nous trouverons que j'ai pu produire, *par suggestion téléphonique,* trois sortes de faits, savoir : faits physiologiques, faits psychologiques, suggestions d'actes. Comme faits physiologiques : le sommeil hypnotique, la paralysie, la contracture, le bégaiement, l'ivresse, l'éternuement, l'illusion du goût ; comme faits psychologiques : l'hallucination positive, l'hallucination négative, l'amnésie partielle, l'amnésie totale ; comme suggestions d'actes : le chant et des actes délictueux ou criminels [1].

1. Évidemment, on ne donnera jamais sérieusement *par le téléphone,*

Digitized by Google

Je m'abstiendrai de tout commentaire. En matière d'hypnotisme, les faits sont encore trop peu nombreux, pour qu'on puisse, avec quelque chance de succès, proposer une théorie qui les embrasse et les explique tous, d'une manière satisfaisante. Tâchons d'abord d'accumuler les observations. Quand elles seront en nombre considérable, elles s'éclaireront l'une par l'autre et l'on peut espérer que la psychologie physiologique nous révélera quelques lois, ignorées jusqu'ici, de l'esprit humain.

En attendant, il m'a paru intéressant de réaliser des suggestions téléphoniques à 1,500 mètres de distance. Et, comme la longueur du fil importe peu, il s'ensuit que l'on peut, dès maintenant, faire des expériences d'hypnotisme de Paris à Rouen ou à Reims, que, peut-être demain, on en pourra faire de Paris à Nancy, et plus tard, de Paris à Rome ou à Vienne [1].

---

des suggestions d'actes criminels. Il n'y a donc là aucun danger social, et je ne voudrais pas qu'on m'attribuât le ridicule d'avoir signalé un péril aussi imaginaire. L'expérience rappelée ici n'a d'intérêt qu'au point de vue psychologique. Il en est autrement dans les cas de suggestions verbales, pouvant se produire dans le secret du tête-à-tête, et sur lesquels j'ai, en 1884, appelé l'attention du monde savant et du public. Je n'ai rien à effacer de ce que j'ai dit à cette époque. (Voy. *De la Suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et criminel,* Mémoire lu à l'*Académie des sciences morales et politiques,* séances des 5, 19 et 26 avril, 3 et 10 mai 1884. — In-8°. Paris, Alphonse Picard, éditeur. — Ce travail a été inséré dans le précédent volume des *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1884, p. 249.)

1. Je suis convaincu qu'il est possible de faire avec le *phonographe* ce que j'ai fait avec le *téléphone ;* mais je n'ai pu me procurer, à Nancy, aucun instrument de ce genre. L'essai pourrait être tenté à Paris. Je crois pouvoir en garantir, à l'avance, le succès.

Digitized by Google

LES COLLÈGES

DIRIGÉS EN LORRAINE PAR LES

CHANOINES RÉGULIERS DE NOTRE-SAUVEUR

1623 à 1789

PAR M. L. MAGGIOLO

RECTEUR HONORAIRE

Chaque année, depuis 1862, j'ai eu l'honneur de vous apporter quelques pièces d'archives, quelques documents inédits pour servir à l'histoire de nos institutions scolaires avant 1789; de 1862 à 1867, je vous ai parlé de l'enseignement supérieur, de la création, des luttes, des gloires et aussi des revers de l'Université de Pont-à-Mousson; de 1868 à 1884, *magnum ævi spatium*, je vous ai exposé la situation de l'enseignement primaire dans les provinces du Midi, du Centre, de l'Est surtout, où je ne cesse d'explorer, avec une pieuse persévérance, les archives des villes et des villages. Aujourd'hui, je vous dirai, le plus brièvement possible, le nom et l'importance des établissements d'instruction secondaire dirigés, en Lorraine, par les chanoines réguliers de Notre-Sauveur, de 1623 à 1789.

Digitized by Google

En cette étude rétrospective d'un passé peu connu et mal apprécié, je reste fidèle à la méthode que je me suis imposée, je repousse les hypothèses, les théories, je cite des dates, des faits, des documents, dont j'indique les sources [1].

I

DE LA RÉFORME DES CHANOINES RÉGULIERS EN LORRAINE.

Au XVI[e] siècle, les monastères des Chanoines réguliers ont perdu la ferveur, l'enthousiasme, la foi de leurs fondateurs, de celui de Chaumonzey, par exemple, qui, *excité par la voix du Sauveur, cherche un désert pour fuir le naufrage du monde, y vaquer à Dieu seul, y conquérir le repos éternel.* La prospérité a détruit la discipline, on a oublié les conditions essentielles de la vie monastique, le mépris des biens de la terre, la prière prolongée, l'effort continuel vers la perfection évangélique ; les abbés commandataires, « cette engeance maudite en l'Église de Dieu », comme l'écrit un moine lorrain, ont donné le scandale. En 1595, en 1604, le cardinal de Lorraine réunit les abbés de l'ordre, il échoue dans ses projets de réforme ; en 1621, l'évêque de Toul, Jean de Maillane des Porcelets, effrayé des progrès du mal, écrit à Pierre Fourier, chanoine régulier et curé de Mattaincourt : « Nous avons moisson et pas d'ouvriers et c'est une honte... Au nom de Dieu, Monsieur, s'il vous plaît,

1. Aux archives de Nancy, la série H comprend 42 registres, 62 liasses, 269 cartons, 268 sceaux, 34 cartes ou plans, soit un total de plus de 18,000 pièces relatives à l'histoire des Chanoines réguliers.

Digitized by Google

expédiez-vous et que vous soyez ici incontinent... après les octaves de la Fête-Dieu.., envoyez-nous ou apportez-nous toutes les constitutions que vous avez et venez à notre secours... En toute autre entreprise, vous auriez sujet de me laisser là, mais pour votre ordre, vous ne devez refuser de travailler, car je n'y suis qu'un instrument externe et vous y êtes intéressé de toutes autres parts. » Pierre Fourier, ce maître illustre en pédagogie, dont j'analysais, l'an dernier, *les vrayes constitutions*, répond à l'appel de son évêque; l'œuvre est nécessaire, mais elle est difficile: la réforme soulève des questions politiques et financières, il y a de graves intérêts à ménager. Nos archives de la Meurthe (H, 1322-1400) contiennent les conditions auxquelles la réforme fut successivement acceptée ; les négociations, les transactions, les mémoires, les lettrages, la correspondance, attestent la prudence, l'habileté, la persévérante énergie de l'évêque et du curé.

Une sorte de renaissance, de résurrection morale et religieuse couronne leurs efforts : le 2 février 1623, au jour de la Purification, en l'abbaye de Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson, six religieux prennent le nouvel habit de la réforme : une soutane noire, chargée d'un petit rochet ou banderole de lin, dont les extrémités sont jointes, à gauche, en forme d'écharpe ; au chœur, ils portent le surplis, avec l'amuce et le grand rochet, avec la chape noire, l'hiver. Le lendemain, 3 février, l'évêque conduit lui-même, dans son carrosse, les six religieux à Saint-Remy de Lunéville, où sera le noviciat de la réforme.

Le 25 mars 1624, jour de l'Incarnation du Verbe, les

Digitized by Google

six profès prononcent leurs vœux et chacun d'eux en signe la formule, sur un registre : *Ego idem, Philippus, canonicus regularis, spondeo, voveo ac juro, sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei evangelia* (H, 1501). Le 10 décembre 1626, Fourier réunit, à Lunéville, les abbés et les notables de l'ordre, il leur soumet des règlements et des statuts, qu'ils approuvent, et l'on députe, à Rome, les PP. Guinet et Lemulier pour obtenir l'autorisation du pape.

Le 8 août 1628, le pape Urbain VIII, par une bulle, dont j'ai déchiffré la copie collationnée (H, 1500), institue la congrégation des Chanoines réguliers de Notre-Sauveur, sous la règle de Saint-Augustin : « *Sub regula sancti patris Augustini et auspiciis et patrocinio beatissimæ Virginis Mariæ.* »

J'ai enfin trouvé un exemplaire de cette règle imprimée, sans date et sans indication de lieu, d'après un autographe mussipontain, dont je vous ai déjà signalé l'existence : « *hasce constituliones propriâ venerandi.... Fourerii manu, ad iota unum exaratas, ut pretiosum testamentum pretiosissime conservamus* [1]. »

Cette règle, que je place sous vos yeux, comprend dix articles ; il y en a cinquante-huit dans le Summarium « *a beato Petro Forerio hujusce congregationis reformatore*

1. La bibliothèque de Nancy possède un bel exemplaire des Constitutions : un vol. in-8° de 681 pages, imprimé en 1649 ; les monastères de l'ordre en ont une édition de 1690, qui leur sert de manuel. J'ai consulté, au couvent des Dames de la Congrégation à Lunéville, le premier jet de ces constitutions, un manuscrit précieux, avec ses ratures et ses corrections. Il y a chez les Dames de Mattaincourt une copie au net de ce manuscrit, *écrite entièrement de la main du bienheureux Père*.

Digitized by Google

exaratum ». L'article 56 concerne l'éducation : il faut enseigner aux enfants et aux adolescents, *pueris et adolescentibus,* ce qui peut en faire plus tard de bons citoyens, agréables à Dieu et aux hommes : « *eos docebunt prima fidei rudimenta, nec non et grammaticæ latinæ, sermonisque patrii elementa, eo potissimum spectantes, ut... tandem aliquando in viros optimos et Deo et proximo gratissimos evadant.* »

J'ai trouvé récemment dans une liasse (H, 1498) une copie de ce Summarium, avec des notes et des corrections, un gros cahier in-folio, de 160 pages. — Fourier témoignait pour l'éducation des novices la plus vive sollicitude ; il en parle sans cesse dans ses lettres : « Oh ! combien il importe à toute une religion de bien dresser les novices d'icelle ! De là dépend toute la perfection, tout le profit, tout l'avancement et tout le bonheur d'un ordre... Des jeunes gens se présentent et en assez bon nombre, Dieu merci, qui sont comme des tables toutes neuves, toutes nettes et toutes aplanies et polies pour y écrire tout ce que l'on voudra... ils ne demandent que d'être instruits... oh ! combien il importe qu'ils soient bien novitiés ! »

Le 25 janvier 1629, Fourier assemble, à Saint-Remy de Lunéville, le premier chapitre général de l'ordre réformé. Nous avons, de 1629 à 1788, la série complète des procès-verbaux de ces *chapitres* tenus, chaque trois ans, à Lunéville ou à Pont-à-Mousson, et aussi les procès-verbaux des *diètes,* qui ont lieu chaque année. Il y a là les matériaux d'une histoire véritable et sérieuse ; toutes les questions relatives à la discipline, aux études, à la direction spirituelle, à l'administration du temporel

Digitized by Google

y sont traitées, discutées, résolues, à la majorité des suffrages. En 1765, la Congrégation a compris et accepté la situation nouvelle que la Royauté impose aux communautés religieuses ; elle se montre sévère dans le choix des maîtres. Je lis dans un procès-verbal du chapitre général tenu à Pont-à-Mousson, le 10 septembre : « Comme les succès de la Congrégation dépendent en grande partie de ceux de ses études, personne ne sera député pour enseigner... qu'auparavant il n'ait été examiné... sur sa capacité... Le prieur et le professeur de la maison où le sujet, qui se présente au jury, aura étudié, seront consultés sur ses talents et ses mœurs. »

Le 10 septembre 1768 et le 8 avril 1769 [1], les chapitres généraux examinent et revisent leurs constitutions, ils rédigent des statuts et des règlements, *qu'ils soumettent à l'approbation du Roi.*

Le 6 juillet 1769, le Roi félicite la Congrégation *de cette preuve de soumission à ses ordres, d'attachement à son institut et au maintien de la régularité ;* il lui délivre des lettres patentes où je lis : « De l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons loué, autorisé et approuvé... lesdites constitutions... voulons que dans toutes les maisons de l'ordre et pour chacun des chanoines... elles soient exécutées selon leur forme et teneur. » Le Parlement de Metz registre les constitutions et la Congrégation les publie en un volume in-8° de 156 pages, sous ce titre : « *Statuta Canonicorum regularium Salvatoris nostri redacta Mussiponti, annis 1768 et 1769, et regio diplomate*

1. Arch. de la Meurthe, H. 1498.

Digitized by Google

confirmata, sextâ julii 1769[1]. » Le chapitre V (*De scholis publicis*) comprend vingt-quatre articles.

II

STATISTIQUE DES ABBAYES, PRIEURÉS, SÉMINAIRES ET COLLÈGES DE LA CONGRÉGATION.

Un manuscrit latin de 42 feuillets, que j'ai découvert aux archives de la Meurthe, dans une forte liasse (H, 1500), donne l'historique des maisons de l'ordre du x^e^ au xviii^e^ siècle, 1753. L'étude de ce manuscrit intitulé : *Epitome historicum abbatiarum cæterarumque domorum canonicorum regularium...*, m'a permis de compléter les documents que j'avais antérieurement recueillis dans le chartrier de chacune de ces maisons. Quelques dates et quelques faits indiqueront l'importance de chacune d'elles, surtout en ce qui concerne l'instruction secondaire.

1° *De abbatia Sancti Salv. de Domno-Apro* (*gallice* Domèvre). — Abbaye de Domèvre, fondée en 650, réformée en 1625. L'abbé tient des plaids en sa cour abbatiale. Il a l'usage de la crosse, de la mitre et du camail (H, 1382). Il exerce la juridiction spirituelle sur 21 paroisses. Il y entretient des maîtres d'école; il y perçoit dixmes et redevances (H, 1373). De 1195 à 1789, il y a des inventaires; des registres de recettes des pensionnaires; des livres de dépenses pour la nourriture, les habits, la bibliothèque, les domestiques, les ouvriers, les aumônes, les vacances des professeurs et des écoliers. En 1685, on donne au grand valet 110 livres, une paire de souliers, un chapeau. On lit en tête du *journalier*, bien tenu et bien écrit, ces

1. La minute du capitulaire général, avec les notes et corrections, forme un gros cahier in-folio de 160 pages (H, 1498).

Digitized by Google

mots de l'Ecclésiaste : « *Ubi manus multæ sunt, claude ; et quodcumque trades numera et appende ; datum vero et acceptum omne describe.* » (H, 1368-1371 à 1374-1487 à 1479.)

2° *De abbatia Sancti-Petrimontis.* — Abbaye de Saint-Pierremont, fondée en 1096 par la générosité de la comtesse Mathilde, réformée en 1625. « Ils s'occupent de l'instruction de la jeunesse et ils y réussissent », dit Durival. Le primat de la primatiale de Nancy, en vertu d'une bulle du 17 des kalendes d'août 1754, rend un décret de fulmination, supprime le titre abbatial, unit ses biens au collège royal de Metz, à charge d'y entretenir, nourrir et instruire 12 fils de gentilshommes choisis par le Roy (H, 1500).

3° *De abbatia Sancti-Remigii Lunævillensi.* — Abbaye de Saint-Remy, fondée en 990, réformée en 1623. Union de la cure de Saint-Jacques à l'abbaye (1184). Droit d'asile. Bulles d'Innocent II, de Célestin III. Chartes des évêques de Metz et de Toul (1492). Acte entre l'abbaye et Jean de Villey, recteur des écoles (1634). Les chanoines dirigent les grandes écoles. Le dimanche 1er octobre, le P. Fourier écrit de Bar au R. P. Supérieur général : « Nous sommes prêts à retourner à Lunéville, pour aviser, avec le P. Prieur, si on en peut trouver parmi nos Pères qui soient propres aux études, à cette Saint-Luc. » Le lundi 9 du même mois, il lui mande : « Notre école de Lunéville se porte *bien*..... quatre de nos pères et frères y demeurent tout coi. Dieu les y veuille aider » (t. VI, 299-307). Durant cent quarante-huit ans, le collège est prospère. Le 27 janvier 1792, le corps municipal, réuni à l'Hôtel de Ville, écrit au député de la Convention, Arbogast, un rapport qu'il faut citer. « Depuis un temps immémorial, il y a à Lunéville un collège, où les ci-devant chanoines de la Congrégation étaient chargés d'enseigner, gratuitement, depuis les principes de la langue latine jusqu'à la rhétorique inclusivement. La multiplicité des élèves a porté le zèle des religieux à tenir un cours de philosophie et de mathématiques. Le bâtiment du collège donne sur une belle et grande rue ; il fait partie de la maison des chanoines ; il a 44 pieds de longueur sur 22

Digitized by Google

de largeur; il se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. » Déjà, en 1790, le 4 et le 23 août, le conseil, par deux délibérations motivées, avait sollicité le maintien du collège entre les mains des chanoines; le 2 et le 11 octobre 1791, il avait exposé, dans un mémoire adressé au Directoire, que la nation devait payer les régents du collège, puisqu'elle disposait des biens de la maison de Saint-Remy, qui s'était toujours acquittée de cette charge (H, 1500 à 1512-1547 et arch. de Lunéville).

Professeur, en 1830, au collège de Lunéville, j'ai eu pour collègue un novice des Chanoines réguliers; il était aussi savant que pieux; il m'a souvent parlé du collège, dont il conservait le meilleur souvenir.

4° *De abbatia Bellocampensi* (*quasi pulcher ager*) [*gallice* Belchamp]. — Abbaye de Belchamp, fondée en 1225, réformée en 1625. Un chartrier important fournit les détails les plus intimes de la vie des religieux. Plans et devis de l'abbaye (H, 1280). Élections d'abbés avant et après la réforme. Mémoire sur les malheurs causés par la peste et la guerre (H, 1317). Liste des abbés. Lettres patentes de Charles III. Droit de faire dresser pilori et carcan (H, 1296). Pieds-terriers des héritages, biens et revenus. Lettrages. Plusieurs inventaires, dont le dernier enregistré à Nancy, le 10 mars 1791. Je lis sur le *journalier* de l'année 1789 : « 18 livres 9 sols, achat de bas et de chapeaux pour les écoliers; 1 livre 10 sols pour le déjeuné et le dîné d'un étudiant; 100 livres pour drap pour le billard; 31 livres 17 sols 6 deniers pour 12 bouteilles de kirsch. » La bibliothèque est riche : du 25 février au 30 décembre, on paie au libraire Bontoux, de Nancy, une note de 75 livres 10 sols; on achète les publications nouvelles : procès-verbal de l'Assemblée de la noblesse à Nancy, 2 livres; lettre de l'abbé Grégoire aux curés, 12 sols; motion du même à l'Assemblée, 2 livres; la reliure de l'*Imitation de Jésus-Christ,* 1 livre 3 deniers; abonnement au *Journal des Débats,* 100 livres; au *Bulletin d'Hœner,* à Nancy, 2 trimestres, 6 livres. En 1790, l'abbaye a offert 800 livres pour contribution patriotique. Une procuration donnée, en 1761, par Stanislas de Boufflers, ce libertin spirituel qui fut le dernier abbé commendataire de l'ab-

Digitized by Google

baye, à Me Marizien, porte à 10,500 livres le revenu de la mense abbatiale (H, 1279 à 1286—1307 à 1369).

5° *De abbatia Sancti-Leonis, Tulli Leucorum.* — Abbaye de Saint-Léon, fondée en 1094, réformée en 1626. Le chapitre de la cathédrale vit en parfait accord avec les Chanoines réguliers : « *Hujus cathedralis canonici ac canonici regulares indissolubilem inter se confraternitatem et unionem inierunt ita ut sub eadem cruce in processionibus procedant.* » Des maîtres illustres enseignent, à l'école de Saint-Léon, le trivium, le quadrivium, les saintes Écritures, la philosophie et la science du droit. (V. mon *Pouillé* de Toul.) — 1418. Les religieux s'installent dans l'intérieur de la ville sur un terrein concédé par les Bourgeois. — 1634. L'évêque leur confie la direction du Séminaire ; ils sont exclusivement chargés des grandes écoles. Elles sont inspectées, une fois par mois, afin de connaître si la méthode des maîtres est bonne tant pour les lettres que pour les mœurs. — 1686. Messieurs de Ville ordonnent que le latin ne soit enseigné en la cité que dans les grandes écoles, « *exercées présentement sous notre autorité, par les RR. PP. Chanoines réguliers* ». — 1692. Les chanoines se portent fort de tenir et gouverner les écoles, durant 9 années, sous les honoraires et reconnaissances de 400 livres barrois par an, au lieu de 250 livres et de 40 livres pour loyer de la maison. — 1693. On se plaint des maîtres préposés aux écoles par les religieux ; « l'écolâtre ira les entendre expliquer les leçons et corriger les thèmes, pour ensuite être pourvu à ce désordre ». — 1742 et 1746. Traités avec la Ville ; l'enseignement sera gratuit. — 1770. L'évêque Drouas fonde le collège-séminaire Saint-Claude. M. de Calone fait défense à l'Hôtel de Ville de continuer la subvention aux chanoines. — Du premier abbé (1094), Sélière, au dernier, l'abbé Mélignan (1790), je compte 46 abbés, dont plusieurs évêques et archevêques. (H, 1500. — Archiv. de Toul.)

6° *De abbatia Sanctæ-Mariæ de Calmassiaco (gallice* Chaumonzey). — Abbaye de Chaumonzey, fondée en 1107, réformée en 1634. Pierre Fourier y avait fait ses premières études, avant d'aller à l'Université ; en 1785, il y prononça ses vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance ; il y

Digitized by Google

exerça la charge de *Pitancier* ; il nous a laissé le récit des persécutions qu'il eut à souffrir de la part de ses confrères dégénérés. Le chartrier est riche (H, 1500 à 1563 et surtout 1621).

7° *De abbatia Sancti-Nicolai de Prato Virudini.* — Abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, fondée en 1217, réformée en 1628. L'évêque de Verdun confie aux chanoines la direction du Séminaire ; ils la conservent durant 58 ans, 1695-1753 (arch. de la Meuse et de Verdun).

8° *De abbatia Sancti-Huberti de Alteriaco* (*gallice* d'Autrey). — Abbaye d'Autrey, fondée en 1150 par la comtesse Mathilde, réformée en 1656. Par la splendeur de son église, la richesse de ses fondations, elle fut l'une des maisons le plus en renom ; son noviciat était considérable, elle recevait des pensionnaires. La comptabilité est bien tenue, les registres prouvent qu'on exerçait la charité envers les pauvres voyageurs, les malades, les incendiés. « On prétend, écrit D. Calmet, y conserver une relique de saint Hubert. » Le pèlerinage a été célèbre ; on s'y rend encore pour conjurer la rage (H, 1500, surtout 1620).

9° *De Prioratu Hyrcevallensi* (*gallice* Hérival). — Prieuré d'Hérival, fondé en 1043, réformé en 1630. A une lieue de Remiremont, le prieuré réunit et instruit des novices. Je lis dans son règlement « *De Novitiis* » ce qui suit : « *frater, qui venit et pulsat ut recipiatur.... misericordiam petat, sæculo et voluntati propriæ renunciet et obedientiam, junctis manibus, faciat..., postea tondeatur et* instruatur. » (H, 1504. — Arch. des Vosges.)

10° *De Canonia Domni-Martini ad Villam super Illionem.* Prieuré de Ville-sur-Illon, 1639. — A partir de la réforme, on ne crée plus d'abbayes ; l'*Epitome,* dont j'ai adopté la nomenclature, appelle *Canonia,* c'est-à-dire Canonie ou Chanoinie ou Canonicat, les maisons données à la Congrégation pour y instruire des novices. (E, 398 et arch. des Vosges.)

11° *De Canonia du Tholy.* — Prieuré du Tholy, 1636. L'état du temporel, les archives des Vosges mentionnent son existence (B, H, E, 306), sans nous donner des renseignements, que j'ai vainement cherchés.

12° *De Canonia Nanceiana.* Hospice de Nancy. — Le 23 février

Digitized by Google

1715, Léopold accorde aux Chanoines réguliers le droit d'établir, dans sa capitale, une maison *en forme d'hospice;* le 29 de la même année, l'évêque de Camilly délègue l'abbé de Chaumonzey pour bénir la chapelle. Le début est modeste : le revenu total est de 2,381 livres 9 sols 10 deniers; il en faut défalquer les charges : 987 livres 11 sols 9 deniers; il reste 1,398 livres 16 sols 2 deniers (H, 1561) pour l'entretien de six religieux. Les motifs invoqués par la Congrégation sont sérieux : il est fâcheux pour les membres souvent appelés à Nancy par leurs affaires, par les cérémonies publiques, par les visites au Duc, de descendre dans les hôtelleries. Bientôt la maison de Nancy est l'une des plus importantes, des mieux rentées ; la Congrégation a eu raison de s'établir au chef-lieu de la province ; de 1772 à 1791, les inventaires, les expertises, les déclarations concernant les rentes et revenus, les maisons et bâtiments, les gagnages et les immeubles, le prouvent. Ils ont un collège dont les écoliers suivent les cours de l'Université ; en 1768, ils succèdent aux Jésuites. En 1791, ils ont encore un grand nombre d'élèves ; à la date du 24 janvier de cette année, « l'abbé Recteur s'est présenté au Conseil pour lui faire part que, le matin, il y a eu beaucoup de rumeur dans la cour du collège ; que le professeur de cinquième n'ayant pas prêté le serment, ses écoliers réunis à plusieurs se sont permis d'insulter les professeurs qui l'avaient prêté et se sont portés dans l'église, où ils empêchaient les personnes d'entrer, notamment M^de^ de Custines, en criant que les professeurs qui avaient obéi à la loi étaient des apostats, qu'il ne fallait pas entendre leur messe. Le Conseil décide que le poste de la porte Saint-Nicolas sera accru de vingt gardes nationaux, que le Substitut du procureur de la Commune et plusieurs membres du Conseil iront au collège pour information[1]. » Le 27 janvier, on condamne les mutins à la réprimande ; le 29, le Conseil ordonne l'arrestation des deux récalcitrants qui ont refusé de comparaître ; les professeurs sollicitent la grâce des coupables. Le 31 janvier, le Maire déclare au procureur-syndic qu'au-

1. Archives de la ville de Nancy, Reg. des délibérations.

Digitized by Google

cun ecclésiastique de Nancy n'a prêté le serment, si ce n'est MM. les professeurs de physique, de logique, de rhétorique, de mathématiques, de 2e, 3e, 4e, 6e et 7e, tous chanoines réguliers (arch. de Nancy).

13° *De Canonia Sancti-Ludovici Argentinensis.* — Maison de Strasbourg, fondée en 1686. Chargés de desservir la paroisse Saint-Louis, les chanoines établissent un collège. Les titres des rentes et immeubles, les registres de recettes et dépenses, conservés dans nos archives, de 1686 à 1785 (H, 1498), démontrent sa prospérité matérielle; une lettre autographe, que je trouve dans une liasse, prouve en quelle estime on tient les chanoines venus de Lorraine. Le 9 juillet 1712, le cardinal de Rohan écrit au Supérieur général de l'ordre : « Je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mon élévation au cardinalat, je n'ai rien tant à cœur que vous donner des preuves de ma reconnaissance, de l'estime et de la considération que j'ai pour vous et pour les Chanoines réguliers, qui travaillent à Strasbourg avec beaucoup de piété et d'édification. Je suis, Monsieur, très sincèrement et très parfaitement à vous. Le Cardinal DE ROHAN. »

14° *De Canonia Mussipontana.* — Séminaire de Pont-à-Mousson. — 23 août 1625. La veuve de Jean de Porcelets donne au Père Fourier une maison et une église presque entièrement bâtie ; il y établit un séminaire ; les novices de l'ordre y viendront suivre les cours de l'Université. — 1699. L'évêque de Toul confie aux Chanoines réguliers la direction de son Séminaire ; « il y aura une classe où l'on enseignera gratis à lire, à écrire, la grammaire et les élémens du latin, selon les constitutions et procédés de Mattaincourt ». C'est à Pont-à-Mousson que se tiennent, en général, les chapitres généraux de l'ordre ; de 1625 à 1789, les procès-verbaux des délibérations sont inscrits sur des registres paraphés, bien tenus et bien conservés (H, 1571 à 1576 ; G, 988). C'est là qu'il faut étudier l'esprit de la Congrégation et les modifications successives de ses constitutions. J'ai parlé déjà de l'importance des résolutions de 1768 et de 1769 (H, 1498) au point de vue pédagogique ; les registres relatifs aux titres et actes de fondations, l'état des biens, rentes et revenus, les pieds-

Digitized by Google

terriers de chaque gagnage, avec leurs baux (H, 1554 à 1564) nous montrent l'économie et l'ordre de l'administration du temporel. Un registre in-folio de 82 feuillets (H, 1597) contient, de 1743 à 1765, les notes, les entrées et sorties des séminaristes venus de Champagne. Un collège est annexé au séminaire ; les registres nous font connaître la recette, la dépense des pensionnaires de Lorraine et d'Alsace (H, 1597 à 1616), les frais d'entretien de la maison, de la bibliothèque, tout ce qui constitue la vie intérieure de la communauté. Il y a la petite et la grande pension, les prix varient de 300 à 420 livres ; en 1744, on paie en deux termes : 180 livres en entrant pour le semestre de la Saint-Luc, 120 livres pour le semestre de Pâques ; on ne diminue rien pour les absences, à moins qu'elles ne soient légitimes. On voit sur ces registres le nom des meilleures familles de la bourgeoisie de Nancy et de Lorraine. — « 1757, 28 août, au matin, Alliot est parti, il redevait ledit jour sur sa pension 15 liv. 18 sols 2 deniers que le s^r Prugnon a payé le 30 août. — 1759, 19 février, Noël père a fourni 300 bouteilles à 2 sols l'une, cy 31 livres, dont je fais état pour la pension de son fils. » La nourriture est bonne ; les séminaristes sont sur le même pied que les élèves du collège ; une entrée au dîné, les jours de classe, deux les jours de congé et de fête ; de la salade et du dessert au souper. La bibliothèque est riche en tous genres, manuscrits, livres anciens, grecs, latins et français ; on ne néglige pas les périodiques, on reçoit des gazettes, la *Clef du cabinet,* le *Journal de Metz ;* on fait relier des livres ; la note de Midon indique les prix (H, 1599 à 1618). — 1768. Un collège royal remplace l'Université transférée à Nancy ; il y a un principal, huit professeurs, tous de l'ordre des chanoines réguliers. — 1776. Le Roi, par lettres patentes, accorde à la Ville les terreins, église, maison et dépendances des chanoines réguliers, qu'il met en possession des église, maison et dépendances des cy-devant Jésuites, qui étaient si parfaitement installés. — 1776. Le Roi annexe une école militaire à son Collège ; il y entretient 60 boursiers ; les chanoines conservent la direction des études ; le programme comprend les langues française, latine, anglaise,

Digitized by Google

allemande, les mathématiques, la géographie, l'histoire, les belles-lettres, la philosophie, la religion, la morale, les fortifications, les principes de la marine, le dessin, l'escrime et la danse. Le personnel est augmenté : il y a un sous-principal, un procureur, douze professeurs, six préfets de salle ; un inspecteur spécial et un sous-inspecteur examinent chaque mois les élèves ; comme au temps des Jésuites, des exercices publics précèdent la distribution des prix. — 1790. Le procureur-syndic écrit au Directoire que les professeurs ont refusé le serment, que les élèves sont hostiles au nouvel ordre de choses ; il réclame une réforme dans le plan d'études, dans les conditions d'admission... surtout plus de prêtres. En 1791, on supprime les boursiers, les chanoines se retirent ; la Municipalité fait valoir leurs services ; elle réclame en vain leur maintien. Le décret du 9 septembre ferme le collège. (Arch. de Pont-à-Mousson.)

15° *De Canonia famicellana seu Sancti-Michaelis.* — Abbaye de Saint-Mihiel, fondée en 1559, réformée en 1634. Un chanoine de Verdun y crée en 1643 une école de latinité. Le chartrier, mieux informé que l'*Epitome,* nous donne des renseignements positifs. L'école est célèbre, au temps de Smaragdus, le commentateur de Donat ; elle jouit de privilèges. L'abbé de Saint-Mihiel est curé primitif (B, 295). Un prieur nous a laissé, en un volume in-4°, l'histoire de cette maison. — 1646. La Ville conclut un traité avec les chanoines pour diriger un collège. La minute de ce traité est aux archives de la Meuse. — 1754. Les chanoines adressent une supplique à Nos Seigneurs de la Cour souveraine de Lorraine et de Barrois : « par l'antiquité de leur ordre, la dignité cléricale, ils ont droit de préséance sur tous les réguliers, en toutes processions et actions publiques et privées. » Le mémoire comprend 12 pages in-8° (H, 1501).

16° *De Canonia et Collegio Sancti-Ludovici Metensis.* — 1669. Les chanoines chargés de la paroisse Saint-Simon, à Metz, ouvrent un collège. En 1753, au Collège royal, « *regium Collegium* », dit l'*Epitome,* on enseigne les lettres et les sciences : « *Cujusque generis scientias.* » On y forme à la piété, aux bonnes mœurs, aux études qui ouvrent l'accès

Digitized by Google

aux carrières libérales, une jeunesse nombreuse et choisie: « *Copiosæ juvenum multitudini* ». C'est un collège industriel, à côté du collège des Jésuites, qui est très florissant. — 1755. Le Roi accorde au collège les biens et les revenus de l'abbaye de Saint-Pierremont. « Il occupe », dit un Annuaire de Metz, en 1786, « une maison dégagée, bien aérée, entourée de places et de promenades agréables. » On y reçoit, en pension, outre les boursiers royaux, fils de gentilshommes, des enfants de bonnes mœurs et de familles honnêtes, pourvu qu'ils sachent lire et écrire suffisamment. Les chanoines n'ont jamais eu de démêlés ni avec le collège des Jésuites, fondé en 1622, fermé en 1762, ni avec le collège et les institutions des Réformés; ils ont cherché surtout à développer ce que l'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire spécial; leur programme comprend l'étude de la langue française, grammaire et littérature, de l'anglais et de l'allemand; l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique dans ses explications, et aussi, dans une section distincte, des cours de philosophie, de rhétorique, d'humanités et de grammaire à partir de la 6e classe. On y préparait les écoliers à entrer à l'École militaire ou à s'occuper utilement de commerce et d'industrie. (Arch. de la Moselle, G, 1541-1903 à 1920.)

17° *De prioratu Vivarrensi vernaculi.* — Prieuré de Viviers (II, 1499).

L'*Epitome* ne parle ni du collège de Gray, ni de celui d'Aoste; je répare cette omission par quelques pièces d'archives:

18° *Collège de Gray.* — 1636. Proscrit, le Père Fourier trouve un asile à Gray. Le 25 mai 1640, il écrit au Supérieur général: « Les bons Messieurs de la Ville ont un petit collège, lequel ils nous ont de leur grâce présenté depuis quelque tems, pour y faire notre résidence (ce qui n'est pas peu de chose) et enseigner leur petite jeunesse ès préceptes de la langue latine. Nous l'avons volontiers accepté, avec espérance d'avoir avec nous les RR. PP. Mansuy et Grillot, sans lesquels nous n'y pourrions rien faire que tromper le monde, qui se fie entièrement à nous... le succès est à ce prix; je supplie Votre très digne Révérence

Digitized by Google

de nous les envoyer tout au plus tôt que faire se pourra. » Le 28 août, au sacré jour de fête du grand saint Augustin, Fourier rend compte au Supérieur : « Le P. Grillot nous est arrivé sain et sauf et joyeux, par la grâce de Dieu. Je crains que ce titre de collège ne fasse conjecturer... c'est seulement une école comme celle de Lunéville, où sont pour ordinaire quelque vingt écoliers... ce célèbre auditoire s'appelle ici Collège et sommes très aises d'y avoir été invités par les S^rs^ Magistrats et bons bourgeois de la ville » ; et il signe, ce brillant élève de l'Université de Pont-à-Mousson aux jours de sa gloire : « Votre frère et serviteur indigne et inutile[1]. »

19° *Collège de Saint-Bening, à Aoste,* 1644. — Une correspondance très suivie entre le supérieur général des Chanoines réguliers et les autorités du duché prouve que les services de la Congrégation sont fort appréciés (H, 1698). Le 17 juillet 1650, Le Prévot, vicaire général d'Aoste, rend grâces au Révérend Père Supérieur « d'avoir fourni le collège de maîtres aussi savants que dévoués... tout le monde est content de leurs bonnes manières... le P. Recteur a fait faire une explication publique à ses écoliers, il s'est certainement fait honneur. » Le 17 août 1717, l'évêque d'Aoste remercie de ce qu'on lui a donné pour la direction de son séminaire « un supérieur et un professeur de théologie aussi pieux que savants ». Le 7 août 1737, le commandant du duché écrit qu'il a présenté au Roi et à la Reine les religieux de la Congrégation ; ils ont été honorés d'une audience particulière, « ce qu'on n'accorde jamais aux autres réguliers ». — 1752. Le Roi de Sardaigne enlève aux chanoines la direction du Collège et du Séminaire ; il ne veut souffrir, en ses États, aucun maître d'origine étrangère.

20° *Collège de Bouquenom.* — 1630. François II, « pour rétablir la foy catholique bannie du Comté durant l'usurpation des comtes de Nassau, ne peut rien faire de plus avantageux

1. Le savant et modeste aumônier de Saint-Joseph, à Verdun, l'abbé Rogie, a recherché, recueilli, classé et autographié les lettres du *bon Père.* — Cette publication comprend déjà sept volumes in-4° de 500 pages chacun. C'est un véritable service vendu à la vérité historique.

Digitized by Google

pour la gloire de Dieu, le bien et utilité de ses sujets que fonder un collège et le confier aux PP. de la Compagnie de Jésus. » Le collège est prospère, bien renté, bien installé ; des régents, sachant tous parler allemand, dirigent les classes de la sixième à la rhétorique. « On fera étudier à l'Université du Pont les écoliers capables de la philosophie et de la théologie ; le Collège fournira pour chacun an 1,500 livres à leur entretènement. » — 1768. Les Chanoines réguliers remplacent les Jésuites dans la direction du Collège ; il y a un principal et cinq régents ; le Roi accorde trois bourses en 1770. (Arch. de la Moselle, G, 718.)

21° *Collège d'Épinal.* — Fondé en 1632 par les Jésuites, le Collège passe en 1768 sous la direction des Chanoines réguliers. Les archives des Vosges, parfaitement tenues (C, 28, 60, 134 ; E, 318 à 398), celles de la Meurthe (B, 433 ; II, 2543) et celles de l'hôtel de ville d'Épinal m'ont fourni les documents les plus complets sur l'histoire de cet établissement, qui sera l'objet d'un mémoire spécial.

III

DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE ET PROFESSIONNEL DES CHANOINES RÉGULIERS ; LEURS PROGRAMMES.

En 1768, les Chanoines réguliers remplacent, en Lorraine, dans la direction de la plupart des collèges, les religieux proscrits de la Compagnie de Jésus. La tâche est difficile, ils le comprennent : de 1572 à 1768, les Jésuites ont exercé une heureuse influence sur la haute éducation intellectuelle de la province ; on rend justice à leur science, à leur vertu, à leur dévouement pour la jeunesse ; le démocrate Grégoire, qui leur ressemble si peu, en parle avec des paroles émues et une pieuse reconnaissance : « J'étudiai chez les Jésuites de Nancy, où je ne

Digitized by Google

recueillis que de bons exemples et d'utiles enseignements. »

L'arrêt d'exclusion portait un grave préjudice aux études ; comment pourvoir immédiatement, de régents capables, les chaires dont on a chassé les maîtres ? La Congrégation n'est pas assez nombreuse, elle a des missions, des cures, des bénéfices; il lui faut recourir à des maîtres ès arts sans emploi et se hâter de former des professeurs selon les idées nouvelles et les plans des Parlements. Le chapitre V des statuts, dont j'ai parlé tout à l'heure, comprend, en 24 articles, un ensemble de mesures et de procédés concernant les maîtres, les écoliers, la discipline et les programmes. Les Chanoines n'ont pas, comme l'Oratoire, comme Port-Royal, un *ratio studiorum* spécial, une pédagogie qui leur soit propre, des grammaires, des traités, des classiques édités pour leurs collèges; ils sont les disciples, les successeurs de la Compagnie de Jésus. Le seul livre de classe qu'ils aient publié est un traité fort complet de mathématiques, par le P. George, du collège d'Épinal.

Les articles de leur chapitre V (*De scholis publicis*) reproduisent exactement les principes, les procédés de ce *ratio studiorum* de 1599, dont Bacon faisait un éloge bien mérité, et les instructions contenues dans le *ratio discendi et docendi* du P. Jouvency.

Dans l'ordre des lettres, ils ont, comme les Jésuites, une classe de rhétorique et une classe d'humanités ou de poésie. On y étudie les orateurs, les historiens, les moralistes, les poètes latins et grecs. Voici, d'après un programme, le titre des classes et des auteurs. En troisième, on traduit les homélies de saint Jean Chrysostôme, de

Digitized by Google

saint Basile ; le *De amicitia*, le *De senectute*, les *Métamorphoses* expurgées, les *Pontiques*. En quatrième, les *Lettres* de Cicéron, Eutrope, le 1er et le 4e livre de Virgile. En cinquième, les *Fables* d'Ésope, de Phèdre, les lettres de Cicéron les plus courtes et les plus faciles.

Imitateurs et disciples des Jésuites pour les études classiques, ils sont en réalité des novateurs, des initiateurs pour un enseignement nouveau, technique et professionnel ; ils s'inspirent de l'esprit de Rollin : ils acceptent, dans les plans proposés par les parlementaires, tout ce qui n'a rien de contraire aux saines doctrines, à la morale, à la religion. Il y a dans leurs collèges une division spéciale où l'on fait une large part à l'étude du français, de l'anglais, de l'allemand, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, des sciences naturelles, de la physique ; ils ne négligent ni le dessin, ni la topographie, ni l'escrime, ni la danse ; les programmes de l'École militaire de Pont-à-Mousson en fournissent une preuve. J'ai examiné un grand nombre de palmarès, de programmes, la plupart imprimés, pour les exercices publics et les distributions de prix, et j'y ai trouvé, avec les traditions des Jésuites, les tendances de l'esprit moderne. D'une part, en effet, des drames sacrés et profanes, des thèses, « *theses ex logicâ et morali, theses ex physicâ generali et particulari* » ; des « *enigmata* » que doivent présenter des écoliers de rhétorique et de seconde, « *proponent et solvent* ». A la veille des distributions de prix, des élèves de quatrième tâcheront d'expliquer les épisodes des *Géorgiques* et *de répondre aux questions qu'on voudra bien leur faire sur la mythologie, l'histoire, la grammaire, les règles de versification et de poésie*. Des écoliers de 5e

Digitized by Google

expliqueront le quatrième livre des *Fables* d'Ésope, de Phèdre; ils réciteront de plus les fables correspondantes de La Fontaine, qu'on *leur fera l'honneur de leur demander*. D'autre part, des exercices publics sur la géographie, sur l'histoire contemporaine, démontrent qu'ils préparent les écoliers à la vie publique. J'ai, à la date de 1765, un programme imprimé pour un exercice public, par MM. les écoliers, les 12, 13 et 14 du mois de septembre (une brochure in-4° de 15 pages). Je le voudrais citer tout entier pour prouver que, dans nos collèges on ne faisait pas seulement des thèmes et des versions, mais que l'on savait initier les élèves à la vie publique par l'étude de l'histoire et de la géographie nationales. En ce qui concerne la rhétorique, le programme comprend 31 questions générales préliminaires; 104 questions sur le livre premier, *De inventione;* 40 questions sur le livre second, *De dispositione;* 143 questions sur le livre troisième, *De elocutione;* 8 questions sur le livre quatrième, *De memoria et pronunciatione.* MM. les écoliers doivent donner, soit en latin, soit en français, des exemples à l'appui de leurs réponses. En ce qui concerne la géographie de la France, 43 questions, *dites choisies:* « Où les quatre principaux fleuves de France prennent-ils leur source? Quelles villes arrosent-ils et où est leur embouchure? En combien de gouvernements se divise la France? Combien y en a-t-il à l'orient, à l'occident, au septentrion, au midi? A qui appartiennent les petites souverainetés? Quels sont les moindres gouvernements? Combien compte-t-on de parlements en France, quel est leur nom et comment les trouve-t-on au circuit du royaume, excepté Paris? — 90 questions particulières et

Digitized by Google

historiques : En quoi est fertile l'Alsace ? Comment Strasbourg, sa capitale, est-elle distinguée par la noblesse de ses chanoines et la roture de ses magistrats ? Quelles prérogatives a l'évêque d'Autun ? Qu'est-ce que le pallium ? Le Dauphiné étant un pays montagneux, comment le fertiliser ? Qu'est-ce qui fait le plus grand commerce de la Guyenne ? Quelles sont les villes capitales des cantons principaux de ce gouvernement ? Laquelle des villes de Troyes, de Châlons et de Reims doit-elle être dite capitale, ayant chacune quelques prérogatives au-dessus des autres ? Quels archevêchés et évêchés, en France, ont le titre de duché-pairie et de comté-pairie ? — 43 questions sur la géographie des contrées de l'Europe : « Quelle est la capitale des Pays-Bas autrichiens, dont cinq provinces ont le même nom que leur ville ? Que disait Charles-Quint de la grandeur de la ville de Gand ? Outre le blé, le vin et les fruits dont abonde la Lorraine, quel usage y tire-t-on des puits dont l'eau est salée ? Comment se divisent, par rapport à la religion, les treize cantons de la Suisse ? Combien d'hommes peuvent mettre sur pied Fribourg et Lucerne, les deux plus puissants cantons ? »

Ces citations, qu'il me serait facile de multiplier, permettent d'apprécier, en connaissance de cause, l'esprit de progrès de cette congrégation essentiellement lorraine.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

L'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin occupe une grande place dans l'histoire religieuse de Lor-

Digitized by Google

raine ; il a été représenté aux États de la province par les chefs de ses abbayes. Il a eu sa période de pauvreté, de ferveur, et aussi ses jours de décadence et de scandale. Réformé en 1623, par le saint et vaillant curé de Mattaincourt, il a conservé la régularité au milieu de guerres effroyables et de fléaux sans nombre ; il a su unir l'action à la contemplation ; il a fondé et entretenu des écoles, des pédagogies, des séminaires, des collèges ; il a contribué au développement de l'enseignement primaire et secondaire. Appelé, en 1768, au périlleux honneur de remplacer la Compagnie de Jésus dans la direction des collèges, il a apporté, en cette œuvre difficile, une intelligence, une sagesse, une habileté, qui lui ont mérité la confiance, l'estime et le respect. Sans méconnaître les aspirations légitimes, les vœux et les besoins d'une société nouvelle, il n'a rien sacrifié de ce qui a fait la beauté et la force de nos institutions scolaires ; aussi, lorsque la Révolution emporte et détruit les illusions, les théories, les plans de réforme des hommes de progrès, lorsqu'elle supprime les congrégations enseignantes, l'une des gloires du passé, les municipalités protestent et leurs réclamations, inscrites sur les registres de nos archives, rappellent et constatent les services rendus par les Chanoines réguliers, au double point de vue des études classiques et des études professionnelles.

Digitized by Google

LA COMMUNE

DE

LA BRESSE EN VOSGES

PAR M. A. FOURNIER

I

Le Hoheneck (alt. 1,366 m.), sommet le plus élevé du massif central des Vosges, est le point de départ d'un grand nombre de vallées qui se dirigent dans tous les sens.

C'est du Hoheneck que descendent les deux affluents principaux qui — avec la branche venue de Bussang — constituent la Moselle : la Vologne, la Moselotte.

La Vologne se dirige de l'est à l'ouest ; puis, dans les gorges de Kichompré, de Granges, s'infléchit vers le nord.

Les deux branches qui, à l'origine, constituent la Moselotte, s'écoulent au fond de deux vallées qui prennent la direction nord-sud, formant ainsi un angle droit avec la Vologne.

Ces deux vallées, colline du Chajoux et colline des

Digitized by Google

Feignes-sous-Vologne, présentent — celle du Chajoux surtout — de remarquables traces de la période glacière, qui, jadis, avait pour ainsi dire recouvert toutes les Vosges centrales.

Les collines du Chajoux et des Feignes-sous-Vologne sont séparées l'une de l'autre par une arête montagneuse d'une altitude moyenne de 1,000 à 1,100 mètres et qui se termine brusquement au-dessus de la Bresse, au point où les deux vallées se réunissent; cette arête porte le nom de Moyenmont.

Le côté *Est* (rive gauche) des Feignes-sous-Vologne est formé par la chaîne principale des Vosges; le côté *Ouest* (rive droite) du Chajoux est limité par un massif montagneux qui le sépare de Gérardmer d'abord, de la vallée de Rochesson ensuite.

En haut de la colline du Chajoux, se trouve un ancien lac, à peu près comblé de tourbe : le lac Lispach.

Trois autres lacs écoulent leurs eaux dans la colline des Feignes-sous-Vologne; deux, Blanchemer et le Corbeau, forment de ravissants sites; le troisième, lac Marchet, est, comme Lispach, envahi totalement par la tourbe.

On pourrait trouver au moins singulières ces appellations de lacs données à de minuscules pièces d'eau; étang conviendrait mieux sans doute. Mais dans cette région de Gérardmer, la Bresse, on emploie, pour désigner une pièce d'eau, un nom bien autrement prétentieux; celui de *mer:* Gérard-*mer,* Longe-*mer,* Retourne-*mer,* Blanche-*mer;* Marchet n'est qu'une transformation de *mer*-sèche, *mer* chesse (exactement comme on dit *chesser* pour *sécher*).

Digitized by Google

Il y a en plus un étang desséché qui porte le nom de *Sèche-Mer*. On le voit, dans le vieux langage, une *mer* était une pièce d'eau.

Aussi bien, toutes ces vieilles appellations, qui malheureusement tendent à disparaître, sont bien curieuses et parfois bien expressives :

Une *colline* constitue l'ensemble d'une vallée, flancs et fond ; en général, on applique ce mot à une vallée habitée, et on le retrouve un peu dans toutes les Vosges.

Une *basse* est un lieu profond, encaissé, boisé, souvent humide ; Grande-Basse, la Basse-la-Mine.

Un petit ruisseau prend le nom de *Goutte ;* Creuse-*Goutte, Goutte* de Sèche-Mer, *Goutte* de Blanchemer, etc.

Feigne est un petit marécage ; on le retrouve dans toutes les Vosges, ayant le même sens ; il est appliqué à un petit marécage sous bois.

Il y a un nom qui revient souvent dans la région de Gérardmer et la Bresse, c'est le mot *Cercenée* et toutes ses transformations :

Les ducs donnaient des concessions de terrains plus ou moins boisées ; le bois n'ayant aucune valeur, on ne se donnait pas la peine de l'abattre, on le *cerçait,* on lui enlevait au pied son écorce pour le faire périr. De là les noms de *Cercée, Cercenée, Cerceneux, Surceneux...* donnés à ces concessions ; pour distinguer ces cercenées les unes des autres, on y ajoutait le nom du concessionnaire, du propriétaire : *Cercenée* Marion ; *Cercenée* du Capitaine, *Cercenée* Mougeot.....

A la jonction des deux collines des Feignes-sous-Vologne et du Chajoux, se trouve le village de la Bresse, ou plutôt le groupe central de la commune de la Bresse ;

Digitized by Google

car, comme toutes les localités de la montagne, la population est éparpillée sur une très grande surface. Celle-ci s'élève à 5,799 hectares, renferme les deux collines du Chajoux et des Feignes-sous-Vologne tout entières, la partie supérieure de la vallée de la Moselotte et s'étend des crêtes du Hoheneck à la Vieille-Montagne.

II

On ne possède aucune donnée certaine, dit M. Lepage [1], sur l'origine de la population de la Bresse : selon la tradition, une colonie venue d'Alsace au VIII[e] siècle peupla ce joli coin des Vosges; bien des siècles après, suivant une autre tradition, des Rustauds fuyant leur vainqueur, le duc Antoine, seraient venus se réfugier à la Bresse et en augmenter considérablement la population.

Ce qui est certain, c'est que la Bresse fut en partie incendiée par les Suédois, quatre-vingts maisons furent détruites [2]. A peine avait-elle relevé ses ruines, que la population fut décimée par la peste, puis molestée, ruinée, encore une fois, pendant les guerres de Louis XIV.

« La Bresse [3], disent les intéressantes archives de cette commune, tire son étymologie d'une fontaine située à la Grande-Basse, lieu de La Bresse, qui se sépare ou se di-

1. *Statistique du département des Vosges :* mot *La Bresse.*

2. *Archives de la Bresse,* GG, 2 — Le 8 septembre 1638, furent tués par les Suédois : Bastien Claudel, Demenge, Humbert, Arnould George, Arnould Jacques, Demenge, Lefèvre, Didier-Laurent, Amet et André. Soit dix habitants. L'incendie de la Bresse eut lieu en août 1635. — GG, 2.

3. L'*Inventaire sommaire des archives de la Bresse* a été publié en 1870 par M. L. Duhamel. — Voir FF, 35. *Archives de la Bresse*

Digitized by Google

vise pour donner naissance à deux ruisseaux qui *embrassent* une montagne dite Moyenmont au pied de laquelle se trouve le village de la Bresse. »

Ainsi, le nom de cette petite ville dériverait du mot *Embrasse, L'embrasse....*

Dom Calmet fait venir ce nom du celtique *Brixia, Brexia,* bois, broussailles; ou encore de *Brix,* brissa, rupture, brèche. Certes, l'hypothèse de Dom Calmet est plus scientifique; mais comme M. Lepage, je préfère la première, d'autant qu'en aval de la Bresse, il y a deux îles formées — *embrassées* — par les eaux de la Moselotte qui portent le nom de *Bresse.*

C'est dans les archives de la Bresse que se trouve l'original de la coutume si curieuse, si intéressante pour l'histoire de notre ancien droit coutumier, qui a régi, jusqu'en 1789, cette commune.

Cette coutume, publiée au tome Ier des *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges,* donnait à la Bresse le droit de rendre la justice [1].

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, la coutume fut conservée et transmise de génération en génération par la mémoire des habitants; ce n'est qu'en l'année 1595 qu'elle fut « rédigée en escrit », afin d'obtenir de Charles III, duc de Lorraine, « lettres d'homologation », ce qui fut fait le 26 février 1603.

Au décès de Nicolas de Hattstatt (1585), la moitié de la Bresse fit retour au duc de Lorraine [2]; quelques années après (1593), G. de Savigny vendit au même duc,

1. Cette coutume est aussi insérée en entier dans l'*Inventaire des archives de la Bresse,* AA, 1.

2. *Statistique du département des Vosges :* mot *La Bresse.*

Digitized by Google

pour neuf mille francs barrois, l'autre moitié. C'est à ce moment que le duc, devenu propriétaire de la terre et seigneurie de la Bresse, fit mettre « en escrit » la coutume.

Celle-ci fut successivement approuvée par les ducs Charles IV (1661), Léopold (1699), François III (1730) et enfin par le roi Stanislas (1749).

Pendant l'occupation française, sous le règne de Louis XIV, elle fut également reconnue à diverses reprises, par des arrêts du Parlement de Metz, par une décision du Conseil d'État du Grand-Roi.

Plus d'une fois, les officiers des ducs de Lorraine, du roi Louis XIV, cherchèrent à enlever leurs privilèges aux habitants de la Bresse.

Après l'incendie allumé par les Suédois, le prévôt d'Arches s'empara du droit de justice; Charles IV, la Cour souveraine de Lorraine, restituèrent aux habitants leurs privilèges; le Parlement de Metz [1], le Conseil d'État de Versailles [2], ordonnèrent également aux officiers français l'observation de la coutume.

A partir du règne de Léopold, les *Bressaux* jouirent sans contestation de leurs privilèges jusqu'à la Révolution.

La justice était rendue par le maire et huit jurés; il y

1. Arrêts du Parlement de Metz : 9 juillet 1686 et 3 juillet 1687, maintenant les habitants de la Bresse dans leur droit de rendre la justice, créer maire, etc.....

2. Pouvoir donné par la communauté de la Bresse au curé Sommier d'offrir cinq ou six cents livres pour être maintenue à perpétuité dans son droit de rendre la justice, etc. (AA, 1. *Archives.*)

Copie d'un arrêté du Conseil d'État du Roi séant à Versailles qui, moyennant 500 livres, maintient à la Bresse le droit d'élire son maire suivant la forme accoutumée. — *Archives.* — AA, 1.

Digitized by Google

avait, de plus, un doyen qui remplissait les fonctions d'huissier, et un lieutenant du maire qui représentait le ministère public; tous les ans, au mois de mars, on élisait ces « officiers de justice » au plaid qui se tenait, sous la présidence de deux délégués du duc, sur le Champtel (*Champthil, Chantel*).

La veille de la réunion, le « mayour » (maire) assemblait sur le Champtel tous les habitants « ad ce d'ouyr les rapportz de tout ce que pendante l'année s'estant passée devant luy, il doibt au lendemain, à la tenue générale du dict plaid représenter par devant les dicts officiers » (représentants du duc).

Il commence par s'adresser aux jurés, au doyen, au lieutenant, leur fait lire son rapport, leur demande s'il n'a rien « obmis », leurs observations et enfin leur approbation.

Alors se retournant vers les habitants, il en fait l'appel, « par noms et surnoms, et passer l'un après l'autre, afin de recongnoistre ceulx qui n'ont comparu, pour, s'ilz ne sont suffisamment exoniez (excusés), être mulctez en amende de cinq solz au profit de la communaulté... »[1].

Cela fait, le mayour « faict commandement d'ouyr ses rapportz que pour se, il faict lire haultement »; puis il demande si rien n'est oublié, si tout est bien conforme à la vérité; il rappelle aux habitants que leur silence sera puni de cinq francs d'amende, si, plus tard, l'un d'eux s'avisait de signaler une omission et les « réadjourne

1. *Archives de la Bresse,* AA, 1. Tout ce qui va suivre et qui a trait à l'élection des « officiers de justice », se trouve dans le même cahier AA, 1.

Digitized by Google

pour se retrouver au lendemain et y tenir le plaid bannal comme de coustume ».

Le lendemain, sous la présidence du receveur et du contrôleur de la prévôté d'Arches, représentant tous deux le duc de Lorraine, avait lieu le plaid :

Les officiers du duc, assis, ordonnent aux habitants de s'approcher ; « ledit mayour demande auxdicts officiers un procureur et quelque vieil maire de son conseil pour rendre ses rapportz, et luy estans octroyé ledit conseil, au retour d'iceluy, il presante ses dicts rapportz qu'il offre soubstenir pas serement, proteste néanmoins que si il y avait quelque obmission, la rapporter dedans l'an et jour, venant icelle à sa congnoissance. Lesdicts rapportz receuz et leuz de rechef avec solennitez accoutumées, est proceddé à la création de nouveaux officiers de justice, aux fins de quoy sont lesdicts habitans commandés par lesdicts receveur et controlleur de faire élection de trois d'entre eulx pour estre maire et sy de ces trois ilz n'en trouvent qui soit pour ce capable, ils leur ordonne d'en nommer aultres trois, et sy encore ces trois nommez à une seconde fois ne leur aggréent, leur ordonnent, pour une troisième, la nomination d'aultres trois, faisans avec les précédentz le nombre de neuf, desquels trois lorz ils choisissent et nomment un pour porter ledit office de mayeur... »

« Quant au doyen, l'élection aussy faicte de trois par les habitans, en est choysi l'un par lesdicts officiers, et ces deux officiers ainsy nommez, y est donné à chacun, une petite bûche de bois, puis leur serement en tel cas requis... »

Puis arrivait le tour des jurés : quatre étaient dési-

Digitized by Google

gnés par les officiers du duc ; les quatre autres par le peuple ; comme le maire et le doyen, la bûche de bois à la main, ils juraient ensemble, devant les saints Évangiles, de « faire bonne et brève justice et sans porter faveur à l'une ni à l'autre des parties et que toutes les causes qui viendront pardevant eux il les videront et jugeront sainement au plus près de leur conscience ».

Enfin, sur la demande du maire, les représentants du duc désignaient le lieutenant ; cela fait, ils « font banir (annoncer) le plaid par le doyen, de par Dieu et Son Altesse, comme l'on a accoutumé » ; puis le maire leur donnait quatre gros appelés « les quatre gros du bled » et s'asseyait ainsi que les jurés sous les deux tilleuls qui se trouvaient au milieu de la place et ils commençaient à rendre « justice a cui la requiert ».

A leur tour les officiers ducaux vidaient les appels portés dans l'année écoulée — ils étaient rares — contre les jugements du tribunal local ; encaissaient les amendes « qui durant l'année se sont commises » et la séance était levée, le plaid relevé.

Alors, officiers de Son Altesse, anciens et nouveaux maires, jurés, doyens, lieutenants s'en allaient banqueter ensemble.

J'ai dit que le plaid se tenait sur le *Champtel,* aujourd'hui encore, il y a à la Bresse la place du *Champtel,* c'est-à-dire *Champ du Tilleul*[1]. Sous le règne de Léopold, un cordonnier de la Bresse, Laurent, avait obtenu

1. M. *Jouve* donne un autre sens à ce mot de Champtel : il le fait venir de Champ du Moté, Moutier ; ou champ, place de l'Église. (*Lorraine,* article *Vosges,* p. 247.) — Les vieux textes, et encore aujourd'hui, disent Champ-*Thil, Tel,* et jamais, ou presque jamais

Digitized by Google

l'autorisation de construire une maison sur cette place; les Bressaux protestèrent : « De tout temps on rend la justice *verbalement* sur cette place, sous *deux gros tilleuls,* cette place n'est pas trop spacieuse, la construction de Laurent fera *mourir les tilleuls* et empêchera la circulation... »

Léopold fit droit à cette demande [1].

Ce tilleul, ce *tillot,* se retrouve dans nombre de localités des Vosges; à Gérardmer, il est encore là, magnifique; c'est lui qui a donné son nom à la petite ville du Thillot.

C'est sur le tilleul du Champtel, à la Bresse, qu'était attaché le carcan, signe de haute justice du lieu; c'est sous ce *tillot* que le prévôt d'Arches vint, en 1585, prendre au nom du duc de Lorraine possession de la moitié de la terre et seigneurie de la Bresse...

C'était donc là aussi que, pendant la belle saison, se rendait la justice; aux mauvais temps, le tribunal se réfugiait dans une grange, sous un auvent; plus tard, à la fin du XVIII^e^ siècle, il eut une salle spéciale.

Tous les samedis, il y avait justice ordinaire; « l'extraordinaire tous les jours pour les defforains, exceptés ez jours de dimanche et festes commandées de l'Église et la peult en avoir trois fois le jour; toutes fois, ne peuvent lesdicts habitans l'un contre l'aultre se servir de la justice extraordinaire ».

A côté du maire se tenait le lieutenant; derrière, le

Champ-*té.* Du reste, la présence du tilleul : *Tillot, Tiot, Tilla, Té* (*Patois lorrains* par Adam) sur la place suffit pour prouver la vérité de cette étymologie.

1. *Archives de la Bresse.* — DD, 4.

Digitized by Google

doyen, véritable huissier, chargé de « banir » (annoncer) le plaid, appeler les causes; à droite, les jurés désignés par les officiers de la prévôté; à gauche, ceux élus par le peuple[1]; pas de table; la justice se rendait verbalement, par conséquent pas de greffier; elle était gratuite, les amendes revenaient au souverain, seuls les « banvards » percevaient quatre gros pour leurs rapports.

Il n'y avait point de prisons à la Bresse, on conduisait les condamnés dans celles de la prévôté d'Arches; dès 1597, le duc Charles III avait autorisé les « maïeurs, manans habitans la Bresse de conduire à leurs frais dans les prisons du château d'Arches les appréhendés et délinquans de la Bresse méritant emprisonnement[2] ».

« Il n'est loisible à personne plaidant par-devant la dicte justice former ni chercher incident frivole et superflu, ains faut procéder au principal ou proposer autres fins pertinentes afin que la justice ne soit prolongée[3]....

« Celui qui plaide par-devant laditte justice et qui se met en droict, fault (avant que les jurés donnent sentence)

---

1. La cause entendue, le maire « commençait à recueillir les opinions, en demandant celle du juré qui se trouvait le plus près de lui, il avait soin d'alterner. Les jurés pouvaient connaître les avis de leurs collègues; mais le public, tenu à une certaine distance, les ignorait toujours. »

Ni le maire, ni le lieutenant n'émettaient d'opinion; « seulement, en cas de partage de voix, le doyen pouvait être admis à donner la sienne ». — (Lepage et Charton, *Statistique du département des Vosges.*)

2. *Archives de la Bresse.* — FF, 60.

3. Toutes ces citations et celles qui vont suivre se trouvent dans *Archives de la Bresse.* — AA, 1.

Digitized by Google

qu'il asseure le droict qu'est de consigner chacun des dictes parties mises en droict quatre gros entre les mains du maire : celui qui gagne le droict, retire ses quatre gros et les autres quatre gros demeurent entre les mains du dict maire et appartiennent à la justice et s'en faict un repas la veille ou le lendemain du plaid bannal avec les dicts officiers de Son Altesse, et s'il y a peu pour fournir audict repas, le reste se prandt sur les habitans du dict village....

« Les parties produisantz et exhibantz quelques lettres, titres et documentz en plaidantz leur cause, s'ils sont subjects de la dicte Bresse, ils doivent pour chacun titre quatre gros ; s'ils sont defforains huict gros..... »

Les appels des jugements sont portés devant les officiers ducaux à Arches ; mais ils doivent être « vuydés » à la Bresse et non « aultre part », le jour du plaid où l'on élit la justice ; si enfin, le justiciable n'était pas satisfait de la décision des officiers de la prévôté, il « pourra en appeler au buffet de Son Altesse en la chambre des comptes, dedans le delay....

« On ne peut appeler pour faict d'injures, pour dettes congnues, pour amendes merciées an ou il y a serement locqué, saulf la plaincte..... »

Quand il y avait descente et vue des lieux, ou qu'il fallait plaider à l'extraordinaire, celui qui perdait son procès donnait un repas aux officiers de justice « qui sont au nombre de onze ». Le prix de ce repas n'était pas limité et il y eut des abus. Le duc Léopold en fixa le prix à vingt sols par tête ; plus tard, sous le règne de Stanislas, on supprima ce repas et les vingt sous donnés aux juges : cela, « parce que le repas était trop frugal

Digitized by Google

ou trop somptueux et indécent et gênant pour l'administration de la justice[1] ».

La juridiction des bois dépendant de la commune de la Bresse revenait, en première instance, au tribunal local ; de par leurs privilèges, les habitants ne reconnaissaient d'autres juges que leur maire et jurés, leurs bois ne relevaient d'aucune gruerie autre que celle du lieu[2].

Voleurs, vagabonds, mendiants, faux-sauniers, contrebandiers, fraudeurs, délinquants de pêche, des forêts... comparaissaient devant ce tribunal :

« Dix francs d'amende à un cabaretier pour avoir éteint la chandelle lorsque les gardes entraient chez lui ; même amende à deux garçons du lieu qui buvaient audit cabaret.....

« Cinq francs d'amende à deux garçons qui causaient pendant les vêpres.....

« Deux francs à un autre pour avoir débouché et lâché le cuveau d'eau bénite au bas de l'église.... »

Un habitant, pour se payer d'une dette de cent francs, voulut faire saisir la vache de Pierre Humbert, son débiteur ; celui-ci porta l'affaire devant le tribunal, invoquant une ordonnance ducale interdisant toute saisie de bétail, et présenta sa défense *par écrit;* le maire et gens de justice levèrent la séance, disant : « Humbert Pierre, suyvant nos droicts et coustumes, ainsi que sçavez, on ne plaide en ce lieu que verbalement et non par escrit. C'est pourquoi nous avons rejecté vos escritures sçachant bien, quand le temps viendra, ce qu'auront à faire[3]. »

1. *Archives de la Bresse.* — AA. 1.
2. *Archives de la Bresse.* — FF. 49.
3. *Archives de la Bresse.* — FF. 28.

Digitized by Google

Tout le monde connaît la mésaventure d'un avocat de Remiremont, Bexon, qui se permit devant le rustique tribunal de la Bresse une citation latine : le tribunal le condamna à cinq francs d'amende « pour s'être avisé de lui parler un idiome inconnu ». L'avocat, dit Dom Calmet, en appela à une juridiction supérieure. Ce fut en vain, la décision des juges de la Bresse fut maintenue.

Quoique jugeant au « plus près de leur conscience », les officiers de justice étaient parfois soupçonnés, insultés par leurs compatriotes.

Je trouve dans les archives (FF. 27) un « acte de réparation d'honneur par un habitant de la Bresse en faveur des gens de justice du lieu qu'il a traités de voleurs, fripons, au sortir de l'audience ; il déclare que les officiers de justice sont d'honnêtes gens, des juges très prudents, il leur demande pardon et donne un resal de seigle pour les pauvres du lieu. Pardon lui est accordé. »

Plus loin (FF. 48) : Requête des officiers de justice au lieutenant général du bailliage des Vosges, disant que Claude Abel cherche à ternir leur réputation et leur honneur, qu'il les traite de voleurs et de gens rendant la justice par vindication..... Claude Abel rétracte ses injures et déclare qu'il tient les officiers de justice de la Bresse pour gens de bien et d'honneur.....

Un délinquant poursuivi pour délit forestier est condamné à cinq francs d'amende « pour avoir eu l'audace de comparaître devant la justice avec irrévérence et sans respect..... »

Parfois il y avait des procès très importants : Paul D., menuisier, avait fabriqué une fausse empreinte du marteau gruerial de la Bresse. Ce faux marteau fut

Digitized by Google

trouvé au domicile de Paul D., avec « une pièce de bois du contour du marteau de la gruerie de la Bresse et des aiguilles de toile de faux avec lesquelles on aurait pu faire les lettres, croix et autres marques du vrai marteau ». Le maire et son lieutenant vérifièrent « les tocs où ont été coupés les bois », mais ils ne purent reconnaître la fausse marque, la place étant hachée. Le lieutenant du maire, faisant, en cette qualité, les fonctions de partie publique, ordonna l'arrestation du faussaire; il sera « conduit sous bonne garde dans les prisons criminelles de Remiremont, aucune prison n'existant en la justice de ladite Bresse ». Paul D. avait pris la fuite: « Le doyen en la justice de la Bresse, assisté de deux cordonniers du lieu.... a assigné Paul D. à cris publics, à son de trompe, dans tous les carrefours.... où il l'a appelé à haute voix..... » Le même doyen se rendit au domicile de l'accusé, questionna sa femme, saisit ses biens et meubles. Paul D. fut condamné par la justice de la Bresse à trois années de *bannissement des terres et seigneurie de la Bresse,* « avec injonction de garder son ban sous les peines de droit, le condamnant en outre à dix livres d'amende envers le roi, en cent livres de dommages et intérêts envers la communauté de la Bresse..... » (1786-1787)[1].

---

1. *Archives de la Bresse.* — FF. 50.

Dans les mêmes archives, FF. 59, je trouve un fragment de procès fort intéressant : une ordonnance de Léopold prescrivait aux filles et veuves enceintes d'aller faire déclaration de leur grossesse devant le maire : J. Claudel, marcaire à la Bresse, avait une fille placée comme domestique. Elle devint enceinte. Le père s'en alla trouver le « médecin de Thann avec de l'eau de fille, lequel médecin lui déclara la maladie de sa fille. » Malgré cette déclaration d'un médecin qui avait, à

Digitized by Google

III

Aucun des produits de la Bresse ne pouvait être vendu au dehors ; de là un avilissement énorme dans la valeur de ces produits, et des tentatives de fraude que de nombreuses poursuites ne parvenaient pas à réprimer :

Procès-verbal contre un *officier de justice* qui « a conduit et trafiqué du poisson hors de la communauté ».

« Soixante francs d'amende et soixante francs de dommages et intérêts pour avoir vendu un demi-cent de planches à des étrangers ;.....trente francs d'amende et autant de dommages et intérêts infligés à deux habitants de Vagney pour avoir conduit nuitamment chacun une voiture de planches hors de la gruerie et communauté de la Bresse.... »

Le tribunal était très sévère dans cette répression ; le plus souvent l'amende et les dommages et intérêts étaient de beaucoup supérieurs à la valeur des objets que l'on cherchait à exporter :

« Sentence qui condamne une veuve de Cornimont à *trente francs* d'amende pour avoir conduit *huit planches* de la Bresse à Cornimont. Ces planches sont mises en

---

50 kilomètres, diagnostiqué la grossesse de la fille Claudel à la simple vue « d'eau de fille » ; le père ne se conforma à l'arrêté ducal que trois semaines après, sans doute après certitude absolue, et fut condamné à 250 fr. d'amende et à un resal de blé pour les pauvres ! La justice de la Bresse ayant pleine confiance dans l'affirmation du médecin de Thann. Claudel en appela à la prévôté d'Arches, qui moins confiante dans le diagnostic à distance du médecin de Thann, déféra le serment à Claudel afin qu'il affirme « qu'il a retiré sa fille aussitôt qu'il en a su la grossesse ».

Digitized by Google

vente et achetées par la même veuve pour la somme de *deux livres, huit sous, trois deniers*.....

« Sentence de la même gruerie qui condamne un habitant de Vagney à trente gros d'amende et autant de dommages et intérêts et un habitant de la Bresse à cinq francs d'amende et autant de dommages et intérêts, le premier pour avoir acheté, le second pour avoir vendu *le derrière d'un chariot, les ventes au dehors de la communauté, par les habitants de la Bresse étant défendues ;* la même sentence ordonne la vente du derrière du chariot ; il est acheté par le même habitant de Vagney pour la somme de *trois livres* au profit du roi....

« Jean-Nicolas Corizot, notaire royal à la Bresse, expose aux maire et gens de justice de la Bresse qu'il y a eu un grand incendie à Remiremont en 1741, que son gendre et son associé des domaines du roi en ont été victimes ; il demande auxdits de la Bresse une charité de trois cents planches, dont deux cents pour son gendre et cent pour son associé, sachant bien, lui Corizot, qu'il n'est pas permis d'en vendre, ni trafiquer hors de la paroisse, auquel usage il ne prétend pas déroger, se soumettant à telles peine et amende qu'il plaira aux gens de justice le condamner s'il donne à ses planches une autre destination ».....

L'exploitation des carrières de granit, si prospère aujourd'hui dans la vallée de la Moselotte, était inconnue à cette époque ; ce n'est qu'en 1776 que M. Patudes-hautchamp créa, à la Mouline, près Ramonchamp, la première entreprise de ce genre.

Les habitants de la Bresse voulant agrandir leur église et la paver, demandèrent (1735) au souverain, l'auto-

Digitized by Google

risation d'aller chercher dans les montagnes voisines les blocs de grès nécessaires à cet agrandissement: « la nature leur ayant refusé le bénéfice d'avoir des carrières »....

Ils échangèrent des pavés contre des planches:

« Il a été toute la journée (22 mars 1775), sur la place publique dudit lieu, procédé au traité concernant un échange de planches de la commune contre des pierres pour paver l'église de la Bresse, auquel pavage un habitant de Remiremont, Étienne Serrier, a été admis moyennant la quantité de 3,490 planches. Ces planches ont été réparties sur tous les habitants[1] ..... »

---

1. Cette prohibition n'existait pas pour l'Alsace. Nous verrons plus loin que les relations commerciales étaient très grandes avec l'Alsace — l'Allemagne, comme disaient les Bressaux. — A la vérité, les bois ne pouvaient aller en Alsace, le transport en eût été impossible.

L'absence de chemins d'exploitation des forêts, l'impossibilité du reste d'écouler en bois, en dehors de la consommation locale, avaient mis les forêts de la Bresse dans un état déplorable.

Voir *Archives de la Bresse.* — FF. 43.

L'absence de carrière dont il est parlé vise la *pierre de taille.*

On ne se servait du granit que comme moellon.

Certains sommets voisins de la Bresse (le haut du Roc, par exemple sont couronnés de grès vosgien. C'est ce grès que l'on exploitait, il est probable que c'est au haut du Roc que la Bresse alla chercher sa pierre de taille. — Voir *Archives DD.* 10.

En l'an X, par ordre du ministère de l'intérieur, le préfet des Vosges Desgouttes, publia une statistique du département des Vosges : La « manufacture de granit » établie par M. Patudeshautchamp, commençait à se développer quand éclata la Révolution. Elle végétait à l'époque où fut faite la statistique des Vosges ; à ce moment-là elle était occupée à achever le pavé du Panthéon et « espère travailler pour la colonne nationale ». Le préfet Desgouttes appelait toute la sollicitude du Gouvernement sur cet établissement: « Les beaux granits et autres pierres dures, qui offrent beaucoup de variétés dans les Vosges, le rendent susceptible d'être porté à un haut degré de prospérité. » — *Statistique du département des Vosges,* par le citoyen Desgouttes, préfet — an X, p. 83.

Digitized by Google

IV

La paroisse de la Bresse dépendait du doyenné de Remiremont, et de l'évêché de Toul. L'abbesse de Remiremont nommait à la cure ; la totalité des menues dîmes revenait au curé ;« il n'y avait pas, dit le Pouillé du Diocèse de Toul, de grosses dîmes à cause de la stérilité du terrain ; le curé a de plus ce qu'on appelle dans cette paroisse les bleds de Pâques »....

Ces blés de Pâques appelés *Tremezou* sont « une espèce de seigle sarrazin, laquelle dîme se paie au dixième[1] ».

En l'année 1563, il y avait eu accord au sujet de ces revenus de la cure, entre le curé et les habitants. Acte de cette convention avait été passé par-devant Claude Devaux, tabellion à Bruyères (2 octobre 1563) :

Chaque paroissien, devait tous les ans au curé ;

Une « charée de bois raisonnable et le curé tenu de leur donner pour chaque charée deux pains de seigle de la valeur d'un blan.....»

Quatre bons deniers d'Allemagne pour un poulain mâle.....

Pour un veau, un balai.....

Sur dix cochons de lait, un.....

---

1. Bleds de Pâques, — parce qu'ils étaient semés à cette époque. On dit « faire les carêmes » pour les semailles qui se font à cette saison. Le tremezou était évidemment du seigle et du sarrasin. Le blé ne pousse pas à la Bresse. Aujourd'hui on n'y cultive plus le sarrasin. — *Archives de la Bresse.* — FF. 35.

Digitized by Google

Une gerbe de blé (?), sur dix si « c'est sur un champ d'héritage, sur onze si c'est terrain communal..... »

Pour dix pintes de *Brizieu* (miel), une[1].....;

Chaque feu doit au curé une corvée, soit en carême, soit à Pâques; une corvée à la Saint-Jean pour faucher ses prés....;

On doit lui garder son bétail;

Le bouverot représentait un revenu de 1,399 livres; l'amodiation des dîmes montait à 1,000 livres;

Les pois, fèves, navettes, avoine, lentilles, sarrasin, millet, « se disment au dixième »....;

Le chanvre et le lin étaient au dixième aussi, mais sans la semence; c'est-à-dire le « chenevis et la linouse » (graine de lin).....;

Plus tard, les corvées furent remplacées par une redevance d'un fromage; cette redevance s'appelait les « renoms »....;

A la confession pascale, chaque habitant donnait un pain de beurre[2].....

Plus d'une fois, les habitants de la Bresse eurent maille à partir avec leurs curés; avec un surtout, George Aubert.

Celui-ci passa toute sa vie à plaider avec ses paroissiens; il en était venu à se faire justice lui-même:

« Le 15 octobre 1778, George Aubert, curé de la Bresse, envoya trois particuliers de ladite Bresse, chez Antoine Humbert, marchand aubergiste, lui demander un fromage et une voiture de bois, avec ordre de prendre et d'enlever des meubles si on refusait le fromage

1. *Archives de la Bresse.* — FF. 35.

2. Voir le long détail de ces droits dans *Archives de la Bresse.* — FF. 35.

Digitized by Google

et la voiture de bois ; le suppliant étant absent, sa femme répondit qu'elle n'en voulait pas donner ; alors ces trois particuliers, exécutant les ordres du curé, prirent et enlevèrent une couverture d'indienne piquée[1]... »

On comprend l'émotion que produisit à la Bresse un pareil procédé, et ce n'était pas sans raison que les officiers de justice pouvaient dire de leur curé : « Il est soutenu dans ses prétentions par une troupe de cabaleurs et chicaneurs comme lui..... »

Dans le courant du XVII^e^ siècle, un notaire — un tabellion — avait été installé à la Bresse. Celui-ci chercha à se soustraire à toutes charges, tailles et impositions. De là un procès qui dura deux années (1664-1666) :

« Noel Remy, tabellion, disaient les habitants de la Bresse, refuse de payer sa part dans les charges communales,..... il n'est qu'un brouillon, un tracassier, un partisan des mauvaises affaires, un plaideur, un menteur, ils n'emploient plus son ministère depuis qu'ils connaissent le pèlerin[2] !..... »

De son côté, Noël Remy assurait que « les rôles des charges communales sont faits confusément, dans lesquels rôles on porte toutes sortes de charges pour frauder le suppliant, qui est âgé de près de quatre-vingts ans et chargé d'un fils âgé de quarante-cinq ans, extrêmement affligé d'un sort depuis l'âge de cinq ans. Il demande que les rôles soient faits séparément et lui soient communiqués... »

---

1. *Archives de la Bresse.* — FF. 35.
2. *Archives de la Bresse.* — FF. 29.

Digitized by Google

On finit par s'entendre : Noël Remy devait payer « 18 gros par cent francs qui se lèveront à la Bresse ».

Il en est un surtout qui dut exaspérer « la justice de la Bresse » ; ce fut Claude Abel :

Pendant 22 années, ce ne fut que procès, chicanes de toutes sortes.

La communauté de la Bresse fait un arrangement avec les marcaires alsaciens au sujet des deux chaumes de Rothenbach, le droit de pâturage sera réciproque : Abel s'y oppose, « ses bestiaux ne pouvant manger après ceux d'Alsace, à cause de certaines racines que les Alsaciens donnent à leurs bêtes »..... (1728). A force d'intrigues, Abel obtient du duc de Lorraine, un accensement de cent arpents de pâturages aux Feignes-sous-Vologne ; la commune proteste, prétend que la bonne foi du souverain a été surprise, et voilà un procès qui dure treize années ! Pendant le cours de ce procès, George Courtois, avocat à Remiremont, s'était rendu à la Bresse pour affaires personnelles, il est aussitôt requis, raconte-t-il, par les maire et gens de justice du lieu, de leur prêter son ministère dans une affaire qu'ils avaient avec Claude Abel au sujet d'un accensement ; il y consent. Il dresse des actes d'opposition, et n'a pas été seulement remercié ; « au contraire, il est accusé de partialité par Jean Corizot, tabellion audit lieu, qui exploite les pauvres villageois, les épaule, fait le pédagogue, le prophète, l'oracle... » Il réclame trente francs pour ses honoraires, on les lui refuse ; il fait saisir le maire.....

Cependant, la commune gagne son procès, et la Cour souveraine annule l'accensement ; mais comme Abel a fait des frais, elle condamne la communauté à les lui

Digitized by Google

rembourser. Refus de payer, nouveau procès ; le maire condamné refuse encore de payer ; on le saisit..... (1721-1734).

De 1720 à 1729, Abel plaide pour une question d'irrigation.

Pendant trois autres années (1739-1742), il reparaît devant les tribunaux pour une scierie [1].....

Entre temps, il insulte la justice de la Bresse, est obligé de faire des excuses..... (1739).

Aussi bien, la justice de la Bresse était bien dans le vrai quand elle disait : « Claude Abel est un chicaneur, un ennemi de la paix..... »

Un pauvre, Claude Demenge, réclame à son profit, l'application du décret de Madame Régente au sujet des pauvres. Enquête est ordonnée. Voici la réponse des « maire, lieutenant, jurés, habitants et communauté de la Bresse : Ledit Demenge est comme un échappé d'Espagne qui, le poignard d'une main et le chapelet de l'autre, implore le secours des personnes charitables ou plutôt les force de les répandre, et en lui donnant sept livres de pain par semaine et deux sous six deniers d'argent, c'est lui accorder plus qu'il ne mérite..... » (1735) [2]. Ce qui fut fait.

V.

Pendant des siècles, la Bresse n'eut, pour ainsi dire, de relations qu'avec l'Alsace ; les échanges étaient très

1. *Archives de la Bresse.* — FF. 44 — FF. 45 — FF. 46 — FF. 47.
2. *Archives de la Bresse.* — GG. 22.

Digitized by Google

actifs avec la vallée de Munster et Colmar. La Bresse expédiait des fromages, du bétail, et ramenait du blé, du vin surtout ; tout se faisait à dos de chevaux, il se formait de véritables caravanes ; ce n'était pas un voyage facile cependant : il fallait, un instant, remonter la vallée des Feignes-sous-Vologne, monter au lac Marchet, gravir les pentes qui conduisaient à la Chaume des deux Rothenbach, franchir la crête des Vosges au col du même nom, et descendre vers l'Alsace en contournant les flancs escarpés du Rothenbach. Ce chemin, suivi si longtemps par les Bressaux, porte encore le nom de *Chemin des Marchands*. En été, tout allait bien ; mais en hiver, il fallait se risquer sur les hauts pâturages, sur les flancs rocheux du mont Rothenbach, la Roche d'Angoisse, comme on l'avait appelée, à juste titre, hélas ! et plus d'une fois des voyageurs périrent là, de froid ou accablés par les neiges[1].

1. Le col du Rothenbach était limité par deux sommets élevés, le Reinkopf (alt. 1.319 m.) et le Rothenbach (alt. 1240 m.).

Le col lui-même est à 1,150 mètres d'élévation.

Tout l'espace qui s'étendait d'un sommet à l'autre constituait un vaste pâturage — une chaume — qui fut longtemps l'objet de contestations entre les marcaires alsaciens et les habitants de la Bresse. On finit par faire un partage.

Il y avait au col une excellente fontaine qui existe encore aujourd'hui. C'était un lieu de halte, et quand on était en brouille, on se saisissait mutuellement bestiaux, chevaux quand ils passaient les limites respectives de chacune des chaumes. D'autres fois, c'étaient les fermiers de ces pâturages qui défendaient aux voyageurs de laisser manger leurs bêtes.

« Bail de la chaume de Rothenbach, territoire de la Bresse, au profit de Gaspard Flueler de Kruth..... Il s'oblige de laisser tous les marchands de la Bresse coucher et vain-pâturer leurs chevaux sur ladite chaume en allant et en revenant d'Alsace sans aucune indemnité. » 1733. — FF. 40, *Archives de la Bresse.*

Aujourd'hui le *chemin des Marchands* est dans le plus mauvais

Digitized by Google

« Le 23 novembre 1661, furent enterrés, Remy Melchior Laurent, George Mathias, Pierrat et Sébastien Guerre, qui, transis de froid et de vents, la nuit du 21 au 22 novembre, furent trouvés morts, le dernier d'eux au bas de la montagne, et les deux autres un peu plus avant que la Roche d'Angoisse, tous revenant de Solzmatt (Soultzmatt)..... et le 24 suivant, par le même malheur, fut aussi enterré Gœury qui, nonobstant toute diligence, ne put être retrouvé avec les précédents.....

état, des routes forestières mieux tracées l'ont rendu inutile. Sur le versant alsacien, il présente de très fortes pentes; incontestablement à l'époque dont je parle, ce chemin devait être en meilleur état, peut-être était-il entretenu.

La question des chaumes ou pâturages revient fréquemment dans les archives de la Bresse, les habitants « étaient tous marcaires et leur fortune consiste dans des troupeaux de vaches qu'ils envoient vain-pâturer.... » ; aussi combien de procès, soit avec leurs voisins de Vagney, Xoulce, Gérardmer, et surtout avec les Alsaciens qui pendant des siècles exploitèrent exclusivement tous les hauts pâturages vosgiens, aussi bien sur leur versant que le versant lorrain; soit entre eux.

Voici un de ces procès: Humbert, boucher à la Bresse, envoya des moutons sur le parcours commun; réclamation des habitants de la Bresse qui font observer « que la fiente et l'urine des moutons causent aux vaches une maladie que l'on appelle les barbes ou barbillons, que par conséquent les habitants ont intérêt à ce que l'on n'envoie pas de moutons sur le parcours qui de temps immémorial a été interdit aux moutons sur les terres communales..... » Le bailliage de Remiremont donna raison aux habitants de la Bresse et condamna le boucher Humbert.

Le procès-verbal du bangard avait constaté que ce boucher envoyait *quatre* moutons seulement au pâturage !

Il y eut appel au Parlement à Nancy. Les maires de Bussang, Vagney, Saint-Amé, Cornimont, Ventron et Saulxures, prirent fait et cause pour la Bresse, et tous délivrèrent des certificats déclarant « qu'on ne met aucuns moutons sur le parcours dans leurs paroisses... » Le Parlement de Nancy acquitta le boucher, annula les sentences et rapports, et la communauté de la Bresse dut payer tous les frais. — *Archives de la Bresse.* — FF. 44 (1770-1776).

Digitized by Google

« L'an mil sept cent, le 12 novembre, est décédé Joseph Clément, âgé de 17 ans, sur les hautes Chaumes, lequel en allant en Allemagne (Alsace) avec son père et plusieurs autres, fut suffoqué de l'orage et du froid....

« Le 29 octobre 1667, il arriva tel orage à la Chaume que nos gens revenant d'Allemagne y pensèrent périr, trois chevaux y demeurèrent morts..... »

La sécurité laissait aussi à désirer et ce n'était pas sans raison que ces voyages se faisaient en caravane :

« Le 2 juin 1676, fut tué à Rotembach, proche la fontaine, Nicolas Paul de Gérardmer, demeurant à la Poussière, et ce, par trois voleurs, d'un coup de fusil[1].... »

La construction d'excellentes routes, qui ont mis la Bresse en communication facile avec tous les centres importants de la région, ont complètement fait cesser ces relations.

Aujourd'hui, le « Chemin des Marchands » n'est plus fréquenté que par des touristes, tous les ans plus nombreux, qui viennent visiter, admirer ce joli pays.

L'industrie des fromages existe toujours, mais nombre d'usines sont venues utiliser les forces naturelles hydrau-

---

1. « Le 6 mai 1673 arriva ici oncle Jean le Comte, parti de Saint-Maurice pour s'en aller à Gérardmer, lequel fut assassiné au Haut-de-la-Poussière et caché sous des branches d'arbres par l'espace de huit jours et jusqu'à tant que ses parents étant en peine de lui le retrouvèrent seulement.... ayant la gorge coupée et percée de plusieurs coups de couteau...

« La nuit du 23 au 24 octobre 1669, jour que Nicolas Valentin, maire, fit son festin, les larrons ont rompu la fenêtre et barreau proche l'autel Notre-Dame et étant entrés dedans ont volé l'église....., etc.

« La nuit du 10 au 11 avril 1667, on rompit la fenêtre près l'autel de la Vierge et on déroba les linges.... et probablement furent des pauvres de France... »

Archives de la Bresse. — GG. 2.

Digitized by Google

liques de la Moselotte et de ses affluents. Les vallées du Chajoux, des Feignes-sous-Vologne, de la Moselotte, sont remplies de scieries, tissages, filatures, où une bonne portion de la population trouve un travail assuré.

Qu'il semble loin, le temps où Pierre Derel, dans une requête au roi Louis XV, exposait que « les bois de la Bresse n'ont aucuns débouchés, que quantité gisent et périssent sur place, qu'une verrerie et quelques scieries à la Bresse procureraient du secours aux habitants malheureux, que la Bresse est un pays presque inhabité et que sa verrerie en augmenterait la population..... » (1768-1770)[1].

Les Bressaux n'entendirent pas de cette oreille, ils protestèrent, et dans un mémoire au roi, ils concluaient en disant : « ... Les habitants de la Bresse sont nés pour la culture, et non pour être verriers. »

1. Pierre Derel était « bourgeois de Paris ». Il y avait une verrerie à Wildenstein dans la vallée de Saint-Amarin, à une dizaine de kilomètres de la Bresse; les habitants de la Bresse connaissaient donc bien cette industrie.

Digitized by Google

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

I

Je dois faire remarquer les différences très grandes existant entre le mode d'élection des maire, doyen, jurés, lieutenant, tel que je l'ai indiqué et reproduit, et les divers récits et descriptions qui en ont été faits avant ce travail :

Je suis certain de la rigoureuse vérité de ce que j'ai écrit, parce que je me *suis servi exclusivement de l'original même de la coutume de La Bresse.* Jusqu'en 1595, la coutume s'était conservée par la mémoire des hommes; sur l'ordre du duc Charles III, elle fut mise en écrit dans cette même année; c'est cette pièce qui se trouve aux archives de La Bresse, dont je me suis servi et qui a été reproduite par M. Duhamel, archiviste du département des Vosges, en 1868, dans le tome I[er] des *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges* et dans l'*Inventaire sommaire des archives de La Bresse*, en 1870. Cette coutume, transcrite pour la première fois, en 1595, a été approuvée en 1603 par Charles III et successivement par divers ducs de Lorraine. Avant la publication de *l'original de cette coutume*, il y en avait eu d'autres; une en 1754, entre autres; c'est celle-là dont se sont servis MM. Lepage et Charton (*Statistique du département des Vosges*; mot : La Bresse); elle n'est pas conforme à l'original.

Digitized by Google

II

Déclaration des maire et jurés de La Bresse, par laquelle ils reconnaissent tous les droits, cens, rentes, redevances,... qui composent le domaine de S. A. R. audit La Bresse.

Il est dû au domaine de S. A. une somme de 266 fr. 6 gros qui se paie annuellement. Cette somme de 266 fr. 6 gros était le résultat « d'un accommodement » entre la commune et les fermiers: les habitants payaient plusieurs « petits cens et redevances appelés *Barizels*, tant en argent qu'en beurre, huile et autres denrées, ce qui embarrassait les fermiers; pour y remédier, les habitants ont consenti avec les fermiers, une redevance fixe et annuelle de 266 fr. 6 gros. »

Il est dû un veau de lait, chaque Vendredi-Saint;

Il y a 38 places de maisons appelées *bennevises*, qui doivent alternativement par année une poule, et l'autre année deux blancs.

Au sujet de ces maisons *bennevises*, je trouve dans la coutume le passage suivant : « ..... Et sont les maisons *non trèsfoncières*, c'est-à-dire qui ne sont pas basties de murailles (hors mises celles qui communément sont dictes *Bennevises*) censées tenues et *réputées meubles*, non les dicts Bennevises de quelz matériaulx et estoffes elles soient basties..... »

Ces 38 places de maisons bennevises rapportaient au souverain tous les ans, 19 poules et 19 pièces de deux blancs, que le maire doit lever à la Saint-Martin.

Les moulins et scieries doivent trois gros par année; les étangs deux gros;

Toutes les amendes appartiennent à S. A.;

Les taverniers doivent chacun 10 francs par an;

Les habitants « qui meurent sans hoirs sont mainmorta-

Digitized by Google

bles de leurs meubles à S. A. ». Ainsi une *maison très-foncière* était considérée comme meuble et dans ce cas faisait retour au souverain.

Tout étranger qui voudra résider à La Bresse « d'après bons témoignages, paie un droit d'entrée de 60 francs, dont moitié à S. A. et moitié à la commune ».

S'il est allié à « une fille de La Bresse du gré des père et mère, tuteurs ou autres parents », il ne paie que 40 francs ; si, au contraire, le mariage a eu lieu contre le gré de la famille, il paiera 100 francs.

En sus de tout ce qui vient d'être dit, la commune de La Bresse avait à payer une subvention ordinaire, ponts et chaussées et autres impositions ; de ce chef, on payait en 1689 : 2,541 fr. ; en 1714 : 2,210 fr. ; en 1737 : 3,703 fr. ; en 1753 : 4,564 fr. ; en 1765 : 4,473 fr. ; en 1776 : 6,016 fr.

Les recettes et dépenses communales donnaient les totaux suivants : 1779, recettes : 20,049 fr., dépenses : 3,143 fr. ; 1783, recettes : 2,482 fr., dépenses : 2,456 fr ; 1789, recettes : 3,778 fr., dépenses : 4080 fr.....

(*Archives de la Bresse.* — CC. 1, CC. 3.)

III

« Supplique du maire et habitants de La Bresse à S. A. R., disant que les fermiers du domaine d'Arches, par une nouveauté inouïe, veulent les obliger à payer les impôts des marchandises et denrées qu'ils transportent en Allemagne (Alsace) et au comté de Bourgogne, quoique de temps immémorial les receveurs ou fermiers dudit Arches n'aient eu aucune prétention semblable ; qu'eux dits de La Bresse, n'ont jamais payé aucun impôt pour marchandises vendues et transportées en pays étrangers, qu'ils paient seulement pour celles qui se débitent en leur pays..... » (1663.)

Digitized by Google

« Sébastien Abel, demeurant à La Bresse, à lui joints les habitants du lieu, disant qu'ils sont en possession de temps immémorial d'aller quérir des vins en Allemagne (Alsace) par le val de Munster sans passer par la prévôté de Bruyères, ni payer pour ce sujet aucun droit en la prévôté dudit Bruyères, payant seulement à La Bresse le frédaulx; les fermiers et contrôleur de Bruyères veulent faire payer le susdit Abel pour le vin qu'il est allé chercher en Allemagne, bien qu'il n'ait pas passé par la prévôté de Bruyères, ni d'Arches, ils demandent à être déchargés de ce droit de passage qui leur est injustement réclamé.... » (1665.) Ce qui leur fut accordé.

(*Archives de la Bresse.* — CC. 11.)

Digitized by Google

ESSAI

D'UN

LEXIQUE GÉOGRAPHIQUE

PAR M. J. V. BARBIER

AVANT-PROPOS.

Dans les premiers mois de cette année, j'avais commencé la feuille XXVI de mon atlas — laquelle comprend une grande partie des pays de l'Extrême-Orient — quand, la planimétrie terminée, au moment de *faire la lettre,* je m'aperçus des difficultés énormes que j'aurais à vaincre pour orthographier convenablement tous les noms géographiques, tant, à cet égard, les sources sont discutables. Si je consultais des cartes françaises, officielles et autres, je constatais qu'elles sont toutes, pour le texte comme pour la planimétrie, en contradiction fréquente entre elles ; si je consultais les cartes étrangères, je constatais également que les cartographes allemands et anglais, bien moins fantaisistes sans doute que certains des nôtres, sont pourtant parfois aussi en opposition avec leurs

Digitized by Google

confrères de même nationalité : je vous laisse à penser ce qu'il pouvait advenir du rapprochement simultané des cartes françaises, anglaises et allemandes.

Comment sortir de là ? Copier aveuglément tel ou tel auteur, quand, à chaque instant, l'instinct de tout homme rompu à la manipulation journalière des cartes, à leur analyse comme à leur traduction, me révélait des inconséquences criantes sans que j'eusse aucun moyen d'y remédier ? C'est un rôle auquel ne se prête jamais un cartographe qui se respecte. Chercher dans les dictionnaires géographiques la transcription raisonnée des noms étrangers ? Mais nous n'en avons point de véritablement scientifique à ce point de vue. S'adresser aux auteurs d'outre-Rhin ou d'outre-Manche ? Mais ce serait faire de la transcription par ricochet et doubler les chances d'inexactitude [1]. Les voyageurs ? Il n'en est pas deux qui soient d'accord sur ce point. Les cartes officielles ? J'ai dit ce qu'il en était, et leurs auteurs, jusqu'ici, n'ont eu, que je sache, grand souci d'entrer dans ce détail.

Vous verrez, Messieurs, au cours de l'étude que nous allons entreprendre ensemble, comment, en présence d'un tel dilemme, l'homme le moins initié du monde,

1. Il est cependant des cas où, comme on le verra par la suite, il faut recourir aux transcriptions étrangères. C'est quand il s'agit, par exemple, de colonies occupées depuis longtemps par telle ou telle nation européenne et dans lesquelles, soit que la transcription officielle fasse loi, soit que les possesseurs aient aussi fidèlement que possible transcrit les noms originaux, on est obligé de se baser sur les transcriptions déjà faites, sauf à les contrôler en remontant aux sources, c'est-à-dire aux appellations étymologiques ou aux concordances phonétiques connues.

Digitized by Google

au début, est parvenu à le résoudre, comment il a l'audace aujourd'hui de vous présenter un travail de phonétique comparée et quasi-universelle.

Mais avant d'entrer en matière, je dois vous citer un fait topique et remplir un devoir.

Voici le fait. Au nombre des cartes que j'ai pu réunir se trouve la carte minuscule (au 1/3,500,000e) du Tong-King due à un voyageur très compétent et très écouté, M. Romanet du Caillaud. Dans le texte de cette carte, publiée en 1879 par la Société de géographie de Paris, l'auteur a conservé la transcription dite des missionnaires dont l'alphabet est, comme on sait, très compliqué par des signes diacritiques nombreux : source fréquente d'erreurs de la part de tous les géographes sans exception.

Rechercher donc la clef de cet alphabet, la valeur de tous ces signes fut l'une de nos plus pressantes occupations. Je m'adressai tout d'abord à M. Romanet du Caillaud qui me dit avoir modifié lui-même certains caractères de l'alphabet en question et tenir pour impossible de me donner la prononciation française, même approchée, de ses diverses lettres. Tout ce qu'il m'apprit de nouveau, c'est que l'alphabet annamite, dit des missionnaires, s'appelle l'alphabet *quoc-ngu*. A l'école des langues orientales vivantes, on ne le connaît pas sous un autre nom. M. le comte de Bizemont voulut bien m'aider dans la recherche de l'alphabet *quoc-ngu* et ne trouva rien dans la bibliothèque ni aux Missions étrangères. Il en référa à M. l'abbé Lesserteur, ancien directeur des mis-

Digitized by Google

sions en Indo-Chine de qui j'appris : 1° que l'alphabet *quoc-ngu* se trouvait dans la grammaire annamite de M. Aubaret, selon lui la meilleure, et 2° que le nom général d'alphabet des missionnaires s'appliquait à diverses transcriptions, suivant la nationalité où se sont recrutées les missions et le pays où elles se sont établies. Ces alphabets ont été acceptés par les linguistes ou modifiés par eux pour les adapter aux règles actuelles de la phonétique. Seul, l'alphabet *quoc-ngu,* pour les causes que nous dirons en temps utile, a subsisté intégralement chez les grammairiens, mais très altéré par les géographes.

M. Romanet du Caillaud, on l'a vu, a lui-même fait, assez arbitrairement, de ces altérations. Vous pouvez donc juger, dès maintenant, Messieurs, de la circonspection avec laquelle je devrai transcrire, d'après lui, les noms de la région tong-kinoise et vous demander ce que l'on doit penser de l'emploi, dans des cartes faites à l'usage de tous, d'un alphabet dont l'auteur même de ces cartes ne peut donner la prononciation approximative.

Je n'en suis pas moins reconnaissant, — et c'est ici le devoir qui me reste à remplir — à M. Romanet du Caillaud et surtout à M. de Bizemont, à l'un pour ses renseignements, à l'autre pour les nombreuses recherches dont il a bien voulu se charger pour moi. Je dois beaucoup aussi à M. Maurice Vélin qui m'a procuré une grammaire, des dictionnaires et surtout une excellente carte russes ; à M. René Basset, professeur de littérature

Digitized by Google

arabe à l'École supérieure des lettres d'Alger pour ses judicieuses observations et ses conseils éclairés sur les transcriptions arabes ; à M. le général Parmentier dont les avis m'ont été précieux, et aux travaux duquel j'ai eu fréquemment recours, en dehors des sources nombreuses auxquelles j'ai puisé.

Je citerai celles-ci en leur temps. Je ne saurais oublier non plus, dans l'expression de ma gratitude, notre excellent collègue, M. Favier, conservateur de la bibliothèque, à l'aide de qui j'ai fait plusieurs découvertes intéressantes, ni M. Panigot, bibliothécaire, dont l'obligeance s'est montrée, comme toujours, inépuisable [1].

Dans une citation que vous trouverez plus loin, le général Parmentier a évoqué les souvenirs des linguistes de l'École de Nancy. Plusieurs ont illustré à ce point l'Académie de Stanislas, que j'éprouve une crainte bien légitime en venant à leur suite, dans un ordre d'idées différent toutefois, vous présenter cette étude. Mais la notoriété de mes auteurs, ma scrupuleuse sincérité à rechercher la vérité, l'intime conviction, sinon la certitude, de répondre à un besoin impérieux et général, me donnent quelque courage. Le seul caractère d'utilité de mon œuvre, à défaut de tout autre mérite, lui vaudra

1. Depuis lors, j'ai aussi quelque obligation à M. le ministre de la marine et à M. le vice-amiral, directeur général des services hydrographiques, pour les renseignements que j'ai reçus concernant les bases de la décision à intervenir au sujet de la réglementation des transcriptions géographiques dans les cartes marines.

Suivant qu'il y aura lieu, cette communication fera l'objet de notes spéciales ou d'une annexe à mon travail.

Digitized by Google

sans doute, Messieurs, un bon accueil de votre part, et peut-être ne la jugerez-vous pas, à ce titre, trop indigne de figurer à la suite de celle de mes illustres prédécesseurs.

I

HISTORIQUE ET ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION DE LA TRANSCRIPTION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES.

Il y tantôt quarante ans qu'un de nos géographes les plus autorisés, le cher et vénéré Eugène Cortambert, justement préoccupé des anomalies de notre langage géographique, soit au point de vue de la prononciation, soit à celui de l'orthographe, jetait le cri d'alarme et demandait, dans une communication publiée depuis lors par la Société de géographie de Paris[1] que l'on remédiât au plus tôt à un état de choses vraiment lamentable.

Cependant, — sans remonter jusqu'au roi Chilpéric qui s'est préoccupé, dit-on, de la transcription de quelques lettres de l'alphabet germanique par l'alphabet latin, — vers le commencement du siècle, en 1805, Volney avait publié son *Rapport sur les vocabulaires comparés de tous les peuples de la terre, du professeur russe Pallas,* et, en 1819, son *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques.* Son système fut combattu par la majeure partie des orientalistes; mais cet échec ne

1. *Bulletin de la Société de géographie de Paris,* 1846.

Digitized by Google

le fit pas désespérer de la cause et, en mourant, il fonda un prix que beaucoup ont mérité sans avoir pourtant réalisé l'idéal de l'illustre philologue : l'alphabet universel des transcriptions, encore qu'il limitât son programme à la transcription des langues orientales.

En 1828, avant même que l'Institut crût devoir élargir, changer même ce programme, le prix fut décerné à M. Schleiermacher[1] pour son *Aperçu de l'alphabet harmonique pour les langues asiatiques*. En 1835, le même auteur[2] publiait en français, à Darmstadt, un grand in-8° sur *l'Influence de l'écriture sur le langage, suivie des grammaires Barmane et Malaie*.

L'année suivante, en 1836, M. Eichhoff publiait son *Parallèle des langues de l'Europe* dans lequel, paraît-il, les linguistes ont relevé des erreurs et des rapprochements non justifiés qu'il a fait disparaître en partie, depuis lors, dans sa *Grammaire indo-européenne*[3], sans avoir davantage trouvé grâce devant ses critiques.

Malgré cela, il me semble que, dans l'application toute spéciale aux transcriptions géographiques où, en somme, la phonétique tient la première place, les géographes eussent pu tirer un bon parti de la concordance alphabétique établie par Eichhoff entre le *sanscrit*, le *bengali*, le *zend*, le *phénicien*, l'*hébreu*, le *syriaque*, l'*arabe*, le *persan*, l'*éthiopien*, le *copte*, l'*arménien*, le *géorgien*, le *mandchou*, le *t'ibétain*, le *barman*, l'*indoustani*, aussi bien que des travaux de Schleiermacher et de Volney.

---

1. Le prix fut partagé.
2. Alors conseiller intime de son Altesse le grand-duc de Hesse.
3. Publiée en 1858 et en 1867 (1 vol. in-8°).

Digitized by Google

Mais M. Cortambert, aussi bien que les géographes de son époque — ceux-là mêmes qui, trente ans plus tard, firent avec lui partie d'une commission toute privée, aux fins de résoudre cette question — ne paraissent pas avoir connu ou utilisé ces travaux. Pendant cette longue période, pourtant, Bopp publia notamment son *Glossarium sanscritum, in quo omnes radices et vocabula usitatissima explicantur, et cum vocabulis græcis, latinis, germanicis, lithuanicis, slavicis, celticis comparantur* (nouvelle édition, 1840), son livre sur les *Rapports des langues malaiso-polynésiennes avec les langues indo-germaniques* (1841) et sa *Grammaire comparée des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, slave ancienne, gothique et allemande* (2e édition refondue en 1857), traduite en français, en 1868, par Michel Bréal; Müller (Max), — qui fut aussi lauréat de l'Institut et obtint, en 1849, le prix Volney avec son ouvrage intitulé : *De la philologie comparée des langues indo-européennes, par rapport à leur influence sur la civilisation primitive de l'humanité*, — son *Projet d'un alphabet à l'usage des missionnaires* (Londres, 1854); et Lepsius, son *Alphabet de linguistique universelle* (Berlin, 1855) dont une édition transformée parut en 1863 sous le titre d'*Alphabet destiné à réduire les langues à une orthographe uniforme en caractères européens.*

La question n'est donc pas d'hier, et l'on peut à bon droit s'étonner qu'aujourd'hui elle ne soit pas plus avancée. Les géographes, il est vrai, ne lui ont pas — à en juger par le peu de souci qu'ils en ont pris — accordé une égale importance. Certains d'entre eux la jugeaient et la jugent encore insoluble; d'autres, sans manifester

Digitized by Google

un dédain absolu à son endroit, disaient qu'il importait peu, pourvu que l'on se comprît.

Mais précisément, on a bien du mal de se comprendre avec ce mélange hétéroclite de mots empruntés à tous les idiomes, transcrits plus ou moins inexactement par des voyageurs ou des géographes de langues ou de nationalités diverses, et, si l'on n'y prenait garde, les livres et les cartes géographiques présenteraient bientôt une confusion à laquelle celle des audacieux édificateurs de Babel serait à peine comparable.

Il n'est pas besoin, pour le reconnaître, de sortir d'Europe. En France même, nos dénominations géographiques offrent des exemples d'inconséquence, tantôt dans l'orthographe, tantôt dans la prononciation; c'est par centaines que les relève M. Cortambert dans son instructif opuscule. Je ne puis entreprendre de les citer ici et je renvoie ceux que la question intéresse à la publication du savant géographe.

A dire vrai, M. E. Cortambert s'est contenté de signaler le mal et d'appeler, sur ce point, l'attention des auteurs, des voyageurs et des cartographes. C'est en vain que l'on chercherait, dans sa note, les traces d'une conclusion, les prémisses d'une règle à suivre.

C'est qu'aussi bien la question est si complexe, elle semble exiger surtout un tel ensemble de compétences diverses, une si universelle connaissance des langues, que beaucoup de géographes de grand savoir et de linguistes réputés pouvaient hésiter à l'entreprendre.

Pendant une longue période, aucun remède ne fut proposé au mal signalé par M. Cortambert. Peut-être, dans

Digitized by Google

quelques congrès, de timides vœux furent-ils présentés et votés, mais ils ne reçurent aucune sanction.

Cependant le problème à résoudre n'a pas laissé de préoccuper les géographes les plus accrédités, voire même les plus illustres de ces derniers temps. E. Reclus a apporté déjà, sinon des règles définitives, car il ne s'est pas occupé de codifier les données d'après lesquelles il a orthographié les noms géographiques, mais des modifications essentielles dans plusieurs catégories de mots. Faute de cette codification, il n'a pas toujours été égal à lui-même et il n'a pas toujours eu un même souci de se montrer exact ou logique dans ces transcriptions. C'est fâcheux, car un ouvrage de l'importance de la *Géographie universelle* est de ceux où l'on devrait pouvoir puiser comme à une source originelle et trouver une solution à toutes les questions, des éclaircissements à tous les doutes.

Je me hâte d'ajouter que, malgré ces négligences partielles, aucun ouvrage encore ne rivalise, en France, avec celui-là; aucun auteur même n'a tranché avec plus de décision plusieurs des incertitudes qui pèsent sur la transcription des noms géographiques. Sans donc m'arrêter, pour le moment, à des critiques de détail, il me suffit de constater que notre grand géographe a réformé déjà bien des abus et a tenu quelque peu compte des avertissements de son prédécesseur. J'aurai à le citer d'ailleurs, dans le cours de ce travail préliminaire, pour appuyer de son témoignage plus d'une considération et plus d'un argument, aussi bien que pour relever telles des incorrections ou des négligences qui lui sont échappées.

Digitized by Google

On était en droit d'espérer, d'autre part, qu'une des plus grandes autorités en géographie, M. Vivien de Saint-Martin, n'aurait pas manqué de peser de toute son influence pour régler, dans son *Dictionnaire de géographie universelle*, cette question à double face. Rien cependant ne révèle le moindre souci de l'auteur à cet égard. Il n'en dit mot dans sa préface et son mode de transcription — si même il en a eu un — indique une trop grande variété dans l'application, pour que les exceptions n'aient pas emporté la règle. A l'origine de cette importante publication, le général Parmentier n'avait pas, il est vrai, commencé, non d'élaborer une méthode, mais, ce qui était d'un intérêt plus immédiat, de réunir les éléments, langue par langue, d'une transcription raisonnée. C'est en 1877 seulement, qu'il présenta au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences un mémoire modestement intitulé : *Quelques observations sur l'orthographe des noms géographiques.*

C'est toute une révélation que ce mémoire. Non seulement il relève, à la suite de Cortambert, toutes les inconséquences de notre orthographe — je devrais dire notre manque d'orthographe — géographique ; mais il critique avec autant de vigueur que de logique notre déplorable habitude de tronquer, de dénaturer tous les noms géographiques sans plus de souci des étymologies que des similitudes phonétiques. Par la mauvaise raison — quand on en invoque une — de l'insuffisance reconnue notoire de notre alphabet et de difficultés très grandes, sinon d'impossibilités, à plier notre langue aux prononciations étrangères, nous francisons — ce qui ne serait qu'un demi-mal, — chacun selon sa fantaisie

Digitized by Google

— ce qui est cause de l'inénarrable gâchis dont ne semble pouvoir sortir notre *nomenclature* (?) géographique.

Bien plus, si, dans son mémoire, le général Parmentier hasarde l'énonciation de quelques règles — admises sans opposition du reste par le congrès — il le complète par un rapprochement entre tous les alphabets de caractères latins. Dans un premier tableau, il indique la manière de rendre les sons et les articulations élémentaires de notre alphabet dans les diverses langues; par contre, dans un second tableau, il donne, en caractères français, la valeur des lettres des alphabets étrangers qui s'écrivent en caractères latins.

Le général Parmentier ne s'est pas arrêté là; deux ans après, il publiait un autre travail sur la *Transcription pratique, au point de vue français, des noms arabes en caractères latins,* œuvre d'un tout autre ordre, car il s'agit là d'une langue dont les caractères n'ont rien de commun avec ceux de l'alphabet français; quelques-uns mêmes en diffèrent, au point de vue de la phonétique, à un tel degré que leur représentation en français devient absolument conventionnelle. Deux ans après encore, c'est-à-dire au congrès d'Alger, en 1881, il donnait un *Vocabulaire arabe-français des principaux termes de géographie.* En 1883, au congrès de Rochefort, il communiquait un *Vocabulaire magyar-français,* et, en 1885, au congrès de Grenoble, un *Vocabulaire turk-français.*

Tandis que se poursuivait l'œuvre du général Parmentier et lors du *Congrès national des Sociétés françaises de géographie,* tenu à Nancy, en 1880, M. E. de

Digitized by Google

Luze présentait le premier projet de codification des règles de la transcription géographique. Ignorant, paraît-il, jusqu'en ces derniers temps, les travaux du général Parmentier et, sans doute, quelque peu linguiste lui-même, M. de Luze s'est montré, dans ce premier travail, sinon d'une compétence incontestée, tout au moins d'une grande netteté de vues. Et s'il n'a pas, à mon avis, suffisamment assoupli son système aux exigences de certains usages et aux difficultés matérielles de la pratique, il n'en a pas moins déterminé le point de départ d'une méthode rationnelle de transcription des noms géographiques. Ce n'est cependant que dans un travail, publié en 1883, dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris,* qu'il a complété l'exposé de ses recherches et les conclusions auxquelles elles avaient abouti. Il a donné un glossaire de certains termes géographiques étrangers, où bien des erreurs se sont glissées, et il s'est trompé lui-même en redressant ailleurs les erreurs d'autrui. Mais cela ne saurait lui rien ôter au sujet des règles qu'il a formulées.

Le général Parmentier, comme M. de Luze, devait avoir des imitateurs ; l'un et l'autre n'ont eu que des plagiaires trop encombrants pour avoir quelque valeur : de ceux-là, je ne parlerai pas [1].

1. Bien entendu nous ne comprenons pas sous cette sévère réserve les travaux de la commission spéciale de la Société de géographie de Bordeaux. Cette commission, nommée dès 1881, et intitulée *Commission de terminologie et de prononciation géographiques,* a travaillé activement depuis cette époque, et elle a successivement présenté à nos réunions du congrès national des Sociétés françaises de géographie le résultat de ses recherches. Seulement le cadre de celles-ci s'est limité à la France et n'a aucun caractère d'universalité ni, par conséquent, d'ana-

Digitized by Google

Les choses en restaient là[1], quand, l'an dernier, la maison Hachette publia son atlas, traduit de l'atlas allemand d'Andree, refondu et approprié à l'usage des Français. Pour la première fois, dans une publication géographique d'une certaine importance — quoique d'un prix assez en rapport avec les exigences de la vulgarisation, — était appliqué, sinon un système complet comme celui de M. de Luze, du moins un ensemble de règles analogues, une certaine méthode de transcription. Ses auteurs ont déclaré, dans leur préface, s'être principalement inspirés des données du général Parmentier. Cet atlas, précédé d'un glossaire[2] des mots les plus

---

logie avec les travaux des auteurs précités. Encore dois-je, en passant, constater l'indispensable utilité de l'entreprise de la Société de géographie de Bordeaux et je ne doute pas non plus qu'elle n'approuve celle à laquelle je me consacre ici, toutes réserves faites, du reste, au point de vue technique de mes conclusions.

1. Ceci n'est pas absolument vrai quant aux tentatives faites (voir « page 8, la commission à laquelle nous avons fait allusion). « Il y a « quelques années, m'écrit le général Parmentier, à la Société de géo- « graphie de Paris, une commission (sans mandat officiel) voulut faire pré- « cisément ce que vous avez entrepris. Son président était M. E. Cor- « tambert. On m'a fait l'honneur de me convoquer, en 1880, aux « séances de cette commission. J'ai assisté à quelques réunions et je me « suis vite convaincu que l'on marchait en pleines ténèbres... Aussi, après « trois ou quatre séances, j'ai écrit au secrétaire général de la Société « de géographie de Paris, pour me dégager de la commission dont je « faisais partie, pour ainsi dire, par surprise. »

Depuis lors, la mort ayant enlevé le digne et vénéré E. Cortambert, on n'a plus entendu reparler de cette commission.

Je viens d'apprendre en outre, au moment de mettre sous presse, qu'une nouvelle commission, indépendante sans doute de celle du ministère de la marine, vient d'être formée à la Société de géographie de Paris, par l'initiative de M. Bouquet de la Grye : aboutira-t-elle mieux?

2. A propos de glossaire, quelques personnes ont cru devoir me rappeler les travaux de M. le commandant Peiffer. Je puis dire que je les suis depuis leur origine. Je les ai même fait connaître, en 1882, au *congrès national des Sociétés françaises de géographie* siégeant cette

Digitized by Google

usités dans toutes les langues, marque un pas des plus décisifs dans la voie nouvelle désormais ouverte aux cartographes.

Cependant, cette publication, non plus, n'a pas tout résolu : elle contient encore des traces des errements du passé.

Lors du dernier congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, j'ai dit l'insuffisance des efforts tentés jusqu'aujourd'hui dans l'unification de la transcription des noms géographiques et signalé le besoin impérieux d'un *Lexique géographique* spécial.

Il faut avoir passé des années à manipuler, à consulter, à créer, à analyser, à traduire des cartes pour se rendre un compte exact, à la fois de la nécessité urgente de remédier au mal et des difficultés à vaincre pour y parvenir.

Encore dois-je dire, tout de suite, que ces difficultés ne sont pas insurmontables si, renonçant à un idéal de perfection et d'exactitude absolue, à jamais irréalisable, on apporte un égal scrupule à s'écarter le moins possible des données de la linguistique et à faire, des transcriptions géographiques, une langue susceptible d'être bien comprise, sinon bien parlée par tout le monde.

Mais n'anticipons pas, et, pour bien déterminer la position de la question, je citerai quelques-unes des considérations présentées par le général Parmentier.

---

année-là à Bordeaux, réparant ainsi, dans la mesure de mes moyens, l'ignorance et le délaissement du monde géographique à leur sujet, grâce sans doute à la négligence et au mauvais vouloir manifeste des éditeurs. Mais M. Peiffer n'a fait que du glossaire et non de la transcription générale.

Digitized by Google

« Le but que je me propose, dit-il, dans son premier « opuscule, c'est d'attirer l'attention sur une infériorité « réelle et fâcheuse de la cartographie et de la choro- « graphie françaises et de contribuer à la faire cesser « au plus tôt.

« Pour les noms de lieux, de peuples ou de peuplades, « les Allemands ont une orthographe allemande, les « Anglais, une orthographe anglaise, les Italiens, une « orthographe italienne. Seuls, les Français n'ont point « de règles d'orthographe en géographie et ils emprun- « tent, dans un pêle-mêle et une confusion qui frisent « parfois le ridicule, la manière d'écrire des Anglais ou « des Allemands, suivant la source où ils puisent leurs « renseignements. Il suffit de comparer diverses cartes « françaises de mêmes contrées, ou de suivre sur une « des cartes une relation de voyage, ou encore de lire « les journaux (et même les revues spéciales) dans les « moments où quelque événement politique attire l'at- « tention sur une contrée particulière du globe, pour « être frappé de ces diversités orthographiques que rien « ne justifie..... »

A l'appui de ce qui précède, le général Parmentier — c'était pendant la guerre turco-russe — signale les diverses manières d'écrire *Roustchouk, Bazardjik, Dobroudja,* etc..... Tous ceux qui ont suivi la campagne du Tong-King, savent combien ces réflexions s'appliqueraient même et surtout à l'orthographe officielle. Dernièrement encore, les lecteurs du journal *le Temps*[1], ont pu constater les méprises qu'il a signalées dans le

1. Dans le numéro du 27 septembre, si j'ai bonne mémoire.

Digitized by Google

récit des faits dont la ville de *Hoï-an'* et ses environs ont été le théâtre. Les dépêches officielles lui ont successivement donné quatre noms si diversement orthographiés qu'on a pu croire, un certain temps, qu'il s'agissait de quatre villes différentes.

Dans son second mémoire, le général Parmentier cite, comme exemple topique de la cacophonie complète du langage géographique, le mot *cheïkh* — qui veut dire à la fois : vieux, chef, notable — et il trouve cent soixante combinaisons auxquelles donnent lieu les diverses manières dant on a écrit ce mot.

« Aujourd'hui, dit-il ailleurs, ce sans-façon n'est plus « de mise : les géographes, les historiens de toute natio- « nalité s'efforcent de rendre les noms propres avec plus « d'exactitude ; mais je regrette d'être obligé de confes- « ser que, jusqu'à ce jour, ce ne sont pas les Français « qui y touchent de plus près. *Je pense donc que nos « géographes, sans se transformer en linguistes, doiven « pourtant se mettre à même de choisir, en connaissance « de cause, entre les transcriptions si diverses que su- « bissent les noms de lieux.....* »

Cette dernière déclaration — que j'ai soulignée à dessein — m'a mis tout à fait à l'aise. En forme de conclusion, au congrès de la Sorbonne, j'avais cru devoir adresser un pressant appel aux orientalistes, arabisants, sinologues, etc., pour créer, de première source, le *Lexique géographique* indispensable aujourd'hui à qui écrit ou consulte, dresse ou veut lire des ouvrages ou des cartes géographiques.

Malgré la publicité du *Journal officiel,* un seul homme répondit à mon appel : c'était M. de Luze. Malheureuse-

Digitized by Google

ment, comme on le verra par la suite, ses conclusions trop arrêtées rendirent toute entente impossible et tout projet fut indéfiniment différé.

Exposons d'abord le système de M. de Luze : voici les règles par lui énoncées.

« A. — *Noms propres.*

« 1° Conserver aux noms géographiques leur caractère national et supprimer, autant que possible, les noms francisés ou traduits en français.

« 2° Écrire les noms propres d'origine latine ou germanique (italiens, espagnols, portugais, allemands, hollandais, danois, suédois, anglais), conformément à l'orthographe officielle adoptée dans les pays auxquels ils appartiennent.

« 3° Transcrire, tels qu'on les prononce dans leurs pays d'origine, les noms géographiques hongrois, polonais, tchèques, croates, roumains, etc..... » (Cette règle vise donc spécialement les langues où l'alphabet latin est employé, mais avec des signes diacritiques qui leur donnent une valeur très différente.)

« 4° Adopter l'orthographe française pour les noms géographiques des pays où l'on ne fait pas usage de l'alphabet latin et les transcrire de façon à figurer aussi exactement que possible, leur prononciation. » (Les langues dont il s'agit ici sont le grec, le russe, le bulgare, le turk, l'arménien, le persan, l'indoustani, le javanais, le japonais, l'arabe, le copte, le syriaque, etc.....)

« 5° Transcrire conformément à notre système pho-

Digitized by Google

« nétique les noms géographiques des pays où la langue « écrite n'existe pas, en se basant principalement sur la « nationalité des explorateurs qui en font mention. »

« B. — *Noms communs.*

« 1° Supprimer sur nos cartes les termes géogra- « phiques étrangers, ainsi que toutes les abréviations « qui ont le même sens et leur substituer partout le « terme correspondant en français.

« 2° Maintenir entre parenthèses les termes géogra- « phiques accompagnés d'un qualificatif quelconque et « les faire précéder de leur traduction en français. »

Cette classification est si claire, si méthodique que théoriquement, logiquement si l'on veut, on n'y voit aucune objection. Nous verrons ce qu'il en advient dans la pratique ; car là viennent échouer les auteurs de systèmes tout d'une pièce, ceux qui, ne tenant compte ni des traditions de la linguistique, ni de l'autorité des précédents les plus incontestés, ni des nécessités qu'imposent les circonstances, les usages les plus justifiés ou les mieux acquis, entendent tout plier à une règle d'autant plus impraticable qu'elle est plus logique en théorie et plus inflexible dans son application.

Il convient ici de rapprocher du programme précédent, la récente décision — car ce n'est pas simplement un vœu platonique — du conseil de la *Royal Geographical Society* de Londres sur le même sujet, laquelle comprend les huit articles suivants :

« 1° *On ne changera pas l'orthographe des noms « étrangers dans les contrées qui emploient les lettres*

Digitized by Google

« *romaines*. Ainsi, les noms espagnols, portugais, alle-
« mands, français, etc., etc..., seront écrits comme chez
« ces nations respectives.

« 2° Aucun changement ne sera fait non plus à la pro-
« nonciation de certains noms qui ne sont pas écrits en
« caractères romains, mais qui sont devenus d'un usage
« long et familier chez les lecteurs anglais, tels que Cal-
« cutta, Cutch, Celebes, Malacca, etc., qui sont mainte-
« nus dans leur forme actuelle.

« 3° Le vrai son des mots, suivant la prononciation
« locale, sera pris comme base de l'orthographe.

« 4° Par approximation, autant que possible, on visera
« seulement à se rapprocher du son. *Un système dans*
« *lequel on voudrait essayer de représenter mieux les*
« *délicates inflexions de son et d'accent, deviendrait tel-*
« *lement compliqué que seul il se détruirait lui-même.*
« Ceux qui désirent une prononciation plus exacte de
« l'écriture des noms doivent l'apprendre sur place,
« par une étude de l'accent local et de ses particula-
« rités.

« 5° Les grands traits distinctifs du système adopté
« sont : *la prononciation des voyelles comme en italien*
« et celle des consonnes comme en anglais.

« 6° Un accent seul est usité, l'aigu, qui marque la
« voyelle sur laquelle on doit appuyer. Cela est vraiment
« important, car les sons de nombreux noms sont entiè-
« rement altérés par le déplacement de l'accent (*displa-*
« *cement of the stress*).

« 7° *Chaque lettre doit être prononcée.* Lorsque deux
« voyelles viennent consécutivement, chacune donne un
« son, quoique le résultat, lorsqu'on parle rapidement,

Digitized by Google

« soit parfois à peine distinct d'un son simple comme « dans *ai, au, ei.*

« 8° Les noms indiens sont acceptés comme ils sont « écrits dans la *Hunter's Gazette.* »

A la suite de ce véritable code, se trouve un alphabet de transcription établi conformément à l'article 5.

Ils n'y vont pas de main morte, MM. les Anglais, et ils se comportent là, comme toujours, en gens pratiques et s'embarrassant peu des détails. Pour eux, la linguistique, la philologie n'ont rien à voir en cette affaire et ce ne sont pas assurément les géographes anglais qui remporteront le prix Volney.

Cependant, il y a toujours quelque chose à prendre chez des gens pratiques, même quand ils ne sont pas gênés par les scrupules. J'ai souligné, à dessein, les points qui m'ont paru les plus dignes d'attention.

On est frappé tout d'abord de la simplicité de ces règles, malgré leur nombre, et de l'extrême facilité avec laquelle les Anglais empruntent les voyelles d'un alphabet étranger. La raison en est certainement dans les multiples variétés de consonnances que représente, suivant des cas très arbitraires et tout simplement d'après l'usage, une même voyelle en anglais. L'*a* a quatre sons différents; l'*e,* trois; l'*i,* quatre (avec l'*y*); l'*o* et l'*u,* chacun cinq. De la sorte et jusqu'aujourd'hui, le plus érudit des fils d'Albion a pu être fort embarrassé de rendre exactement la prononciation des mots écrits dans sa propre langue.

Quant à la préférence donnée aux voyelles de l'alphabet italien comme types de consonnance, j'avoue que je ne me l'explique guère. A cet alphabet, manquent les sons

Digitized by Google

eu et *u*. Le conseil de la *Royal Society* ne nous dit pas non plus dans quels cas le *th* anglais aura la valeur du θ ou du δ grecs. Avec des à-peu-près comme ceux-là, on se demande par quel scrupule les Anglais attachent tant d'importance à l'accent tonique.

A tant faire, ils eussent été mieux inspirés d'emprunter les voyelles de l'alphabet allemand, dont l'adoucissement par le tréma donne les sons qui manquent à l'alphabet italien. Sans recourir nous-même à un emprunt aussi radical et sans prétendre rendre exactement tous les sons des alphabets étrangers, sans viser non plus à cet excès de perfection qui serait, de l'avis fort juste de nos collègues anglais, la condamnation de tout système de transcription, nous entendons, pour notre part, utiliser toutes les ressources de notre alphabet et ne puiser dans les alphabets voisins que quand il y aura une lacune impossible à combler autrement ou quand il y aura un avantage de simplicité et de précision à préférer un caractère étranger.

Quoi qu'il en soit, et malgré les critiques qu'elle mérite, — ce qui est l'affaire de nos voisins d'outre-Manche et non la nôtre, — cette codification a ceci d'heureux, qu'elle est revêtue d'une double sanction scientifique et officielle. On sait, en effet, quelle autorité ont les publications de la *Royal Geographical Society* dans le monde entier; d'autre part, les règles qu'elle vient d'adopter sont les mêmes que suivent les cartographes de l'amirauté.

Du rapprochement de la méthode anglaise avec la méthode de M. de Luze, il résulte, pour moi, que la vérité est entre les deux. M. de Luze en approche cer-

Digitized by Google

tainement le plus, mais il y a lieu d'élargir son cadre, de modifier ce qu'il peut avoir d'inexact ou d'inapplicable dans la pratique, d'assouplir telle de ses règles ou de ses interprétations à telles nécessités que la linguistique ou la force des choses imposent à quiconque voudra faire de la transcription géographique. J'entends justifier, d'ailleurs et pièces à l'appui, les modifications qui me paraissent indispensables, soit dans le texte même des règles posées par M. de Luze, soit dans les exceptions qu'elles doivent subir dans leur application.

C'est ici le lieu d'étudier le problème sous son aspect technique.

Écoutons d'abord ce que nous dit le général Parmentier à ce sujet :

« Même au point de vue restreint de la transcription « française, il faut distinguer deux sortes de transcrip- « tions : l'une que l'on pourrait appeler *scientifique*, l'autre « qui est surtout *pratique*. Le caractère essentiel d'une « transcription scientifique, c'est qu'on puisse revenir sans « peine et d'une manière certaine, d'un mot transcrit « au mot original. Pour cela, il faut qu'à chaque lettre « de l'alphabet étranger corresponde une lettre, ordi- « naire ou diacritisée, de notre propre alphabet. C'est « le système adopté pour la transcription du sanscrit « par la plupart des linguistes allemands, ainsi que par « l'École de Nancy, et c'est le seul rationnel quand il « s'agit d'une langue morte dont la prononciation n'est « connue que dans ses traits généraux, mais non dans « ses détails, ses nuances, ses caprices mêmes, pourrait- « on dire. Mais il faut bien avouer que la plupart des « langues vivantes se prêteraient fort mal à une pareille

Digitized by Google

« transcription, lettre pour lettre : pour que les mots ne « fussent pas devenus méconnaissables, il faudrait en « même temps indiquer les règles fort souvent compli- « quées de la prononciation. Je ferai peut-être mieux « comprendre la difficulté en face de laquelle on se trou- « verait par un exemple pris dans le russe. Les lettres A « et O, qui ont conservé la forme de notre *a* et de notre « *o*, ne pourraient être transcrites que par ces lettres ; « mais l'*a* russe se prononce *a, è, o,* suivant les cas, et « l'*o* russe se prononce souvent *a* et *eu* quand il n'est « pas accentué. La quatrième lettre de l'alphabet russe, « Г, est un *g dur,* mais cette lettre se prononce aussi « comme un *h* aspiré — par exemple, dans Господъ, *sei-* « *gneur ;* — comme le χ *grec* ou le ф *allemand* — par « exemple, dans Богъ, *Dieu* — et même comme *v,* dans « aro, oro, ero, des adjectifs et des pronoms. Il en ré- « sulte que le mot Большаго (génitif de l'adjectif *grand*), « qu'on pourrait transcrire — abstraction faite de la « muette ъ qui indique que л a sa valeur douce comme « celle de notre *l* — par *bolchâgo,* se prononce en réa- « lité *balchôva,* les deux *o,* l'*a* et le *g* ayant leur valeur « accidentelle. La transcription scientifique défigurerait « donc complètement la sonorité du mot. »

J'ai cité en son entier ce paragraphe de l'étude du général Parmentier, car il est topique. Peut-être eût-il été mieux inspiré en choisissant des exemples plus *géographiques,* si je puis m'exprimer ainsi, et il paraîtra sans doute intéressant de rapprocher de son opinion celle du grammairien dans lequel, peut-être, il a pris les mots cités.

Voici ce que dit M. Reiff dans sa grammaire, revue,

Digitized by Google

corrigée et refondue par M. Louis Léger, professeur de langue russe à l'École des langues orientales :

« Dans la transcription des mots russes, il n'y a point « à tenir compte de ces nuances qui sont le résultat iné- « vitable de l'action que les consonnes exercent les unes « sur les autres, ou de l'affaiblissement de la voix à la « fin des mots. On devra donc transcrire lettre pour « lettre, sinon on s'exposerait à faire confondre des mots « absolument différents au point de vue du sens et « de l'étymologie. Exemples : родъ, *le genre;* ротъ, *la « bouche;* обѣдъ, *le dîner;* обѣтъ, *le vœu.* »

Voilà qui est formel et l'argument du professeur l'emporte de beaucoup sur celui du général, à n'envisager la question que sous son aspect étymologique et purement linguistique.

Le général Parmentier convient bien qu'à l'exemple de l'École de Nancy et des philologues allemands, c'est le seul mode rationnel de transcription, mais seulement pour les langues mortes. Il y a cependant telle langue ancienne, — sans parler de l'éthiopien et de ses dérivés, — dont la prononciation a été modifiée, soit par le vulgaire contemporain, soit par les modernes, sans que l'on puisse, pour se conformer à la prononciation actuelle, renoncer à faire de la transcription scientifique.

Cependant les géographes eussent été assez mal venus à une certaine époque de transcrire le β, le δ et le θ grecs par *b, d* et *th* prononcés à la française, alors qu'ils ont toujours eu, l'un la valeur du *v*, les autres, les consonnances variables du *th* anglais. Par contre, ils ne seraient que logiques s'ils restituaient à ceux de nos mots transcrits du grec, le *k* pour le κ (kappa) au lieu et place du *c* initial

Digitized by Google

dur, transcription que nous avons reprise des latins d'autant plus à tort que nous n'avons pas su, comme eux et devant les mots d'origine grecque, le laisser dur devant les voyelles *e* et *i*. Une telle transcription est doublement fautive en ce que chez les grecs modernes, le κ est resté dur et ne peut vraiment être rendu en français que par notre *k*.

Et cependant, cette exception faite, il serait difficile de ne pas admettre, sous une forme générale, le mode de transcription indiqué par le général Parmentier. C'est aussi l'avis de M. de Luze.

Si, comme la plupart de nos appellations géographiques dérivées des langues latines ou teutoniques, la généralité des noms asiatiques ont une signification propre, une étymologie dont on ne peut pas ne pas tenir compte, il faut convenir que c'est par pur scrupule scientifique. Il s'agit avant tout — et tous les transcripteurs des noms géographiques, tous les cartographes sont d'accord sur ce point — de prononcer, le plus approximativement possible et d'une manière uniforme, accessible à tous et praticable par tous, les noms de tous les pays du monde. Et si, comme nous le verrons en maints passages de cette étude, le transcripteur ne doit cesser de s'appuyer sur les données de la linguistique, celle-ci n'en reste pas moins au second plan pour laisser la première place à la phonétique.

Mais alors comment le chercheur, l'analyste, l'homme qui fait de la géographie comparée ou de la géographie historique, retrouvera-t-il dans le nom *habillé*, pour ainsi dire, à la française et d'après des nuances phonétiques souvent insaisissables, la signification originelle

Digitized by Google

de ce nom ? Nos cartes sont déjà très chargées et tendent trop à le devenir tous les jours davantage pour songer un seul instant, à côté de la transcription *pratique,* à placer la transcription *scientifique* chaque fois que celle-ci différera de celle-là. La seconde est du domaine de la lexicographie et c'est dans un lexique qu'on doit la trouver.

On comprend donc maintenant comment j'ai été amené, tout en travaillant à un atlas, à réunir et à discuter les éléments d'un *lexique géographique* et combien même il est urgent que ce dernier devance l'atlas.

Cette remarque, toute incidente, serait peut-être mieux à sa place dans la conclusion de mon travail, car elle recevra, par la suite, des confirmations autrement concluantes. Mais il m'a semblé préférable de la faire dès maintenant, afin d'aider le lecteur à mieux se reconnaître au milieu du labyrinthe dans lequel nous allons entrer.

En séparant tout de suite la *carte* du *lexique,* en fixant le rôle de chacun d'eux en matière de transcription et malgré l'étroite solidarité qui les lie, le terrain est beaucoup plus libre, la voie à suivre toute tracée. Dans la *carte,* la transcription *pratique* d'après des conditions à déterminer ; dans le *lexique,* à côté de la transcription *pratique,* la transcription *scientifique* chaque fois qu'il en est besoin et qu'une différence sensible les distingue:

La préférence donnée à la transcription *pratique,* c'est-à-dire à la *phonétique* pour l'écriture des noms dans l'usage général, ne saurait nous faire perdre de vue que la transcription *scientifique* doit lui servir de base et qu'elle ne saurait à elle seule suffire au géo-

Digitized by Google

graphe, sans être, pour lui, une cause fréquente d'erreur.

Quand j'exposai mes premières idées et mes desiderata au congrès de la Sorbonne, j'eus l'occasion de parler de l'atlas déjà cité de la maison Hachette. M. Franz Schrader — directeur des travaux cartographiques de cette maison et l'un des dignes émules de nos géographes les plus autorisés, — M. Schrader, dis-je, déclara que, pour trancher toute difficulté d'interprétation des langues qui n'emploient pas l'alphabet latin, on avait fait prononcer, autant que faire s'était pu, successivement tous les noms douteux, soit par des nationaux, soit par des voyageurs, soit par des personnes versées dans la connaissance de chacune de ces langues.

Voilà qui est encore plus simple que la méthode de Luze ou que le procédé anglais, et, de cette façon, semblent s'évanouir toutes les difficultés. Arrière toutes les subtilités de la linguistique, les scrupules de l'étymologie : ce qui ne veut pas dire que l'on n'ait sérieusement envisagé les choses dans la publication de cet atlas ; le nom seul de M. Schrader est une garantie à nulle autre pareille, et je me suis plu, dès son apparition, à faire l'éloge du premier ouvrage cartographique de vulgarisation scientifique publié en France.

Malheureusement, et alors même que le moyen précité, d'apparence aussi simple qu'infaillible, ait pu être appliqué à tous les mots de toutes les langues, il ne faudrait pas savoir combien souvent, dans un même pays, le même mot est susceptible d'intonations différentes ; combien surtout nos oreilles européennes sont rebelles à saisir exactement toutes les nuances des idiomes étran-

Digitized by Google

gers ; combien, enfin, avec le plus sincère scrupule des voyageurs à s'affranchir des intonations, des dénominations mêmes empruntées à l'anglais, à l'allemand ou à l'espagnol, la pauvreté de notre alphabet en fait un instrument indocile et insuffisant de transcription ; — il ne faudrait pas, dis-je, savoir tout cela pour se rendre compte des erreurs auxquelles on est exposé par ce système.

Si les linguistes étaient tous des géographes, certes c'est à eux seuls qu'il faudrait avoir recours. Mais nous n'en sommes pas là, il s'en faut, et, suivant l'expression du général Parmentier, c'est aux géographes à s'aider de la linguistique, à la fois comme source de transcription sérieuse et comme moyen de contrôle des appellations données ou transmises par les voyageurs.

J'ai sous les yeux la carte de la Russie, publiée par l'état-major russe et je me demande si les traducteurs de l'atlas d'Andree ont fait de la transcription *scientifique* ou *pratique* quand ils ont écrit *Vilno,* s'ils ont sacrifié à l'usage quand ils ont écrit *Grodno* alors que l'*a* final russe, voyelle par laquelle se terminent ces noms, avec ou sans accent, se prononce toujours *a.* De même pour *Mitau,* que nos géographes ont écrit constamment à la manière allemande et qu'on eût toujours dû écrire : *Mitôva.* Cependant ces mêmes auteurs se sont montrés transcripteurs logiques en remplaçant une fois pour toutes, par un simple *v,* tous les *f* simples ou doubles (*ff*) par lesquels nous transcrivons le *B* (*v*) final russe.

Je constate, en outre, en passant, qu'à l'exemple de Reclus et du comité de la Société royale de géographie de Londres, ils ont emprunté des lettres aux alphabets

Digitized by Google

étrangers. Bien qu'il soit peu disposé en faveur de ces emprunts, le général Parmentier les accepterait peut-être dans une mesure très restreinte, mais M. de Luze y est absolument hostile. Seulement il reconnaît très bien qu'il n'est pas parvenu encore à rendre, à l'aide de notre alphabet, tous les sons et les articulations des langues étrangères et il cherche toujours par quelles combinaisons il pourrait y arriver.

Nous touchons ici à l'un des côtés les plus délicats et des plus décisifs de la question qui nous occupe, car c'est de la solution de cette partie du problème que dépendra tout le système alphabétique de transcription. Elle vaut donc la peine de s'y arrêter et c'est par là que nous commencerons la seconde partie de notre étude. Auparavant et maintenant que nous avons examiné les règles posées par mes prédécesseurs, il convient d'indiquer celles que cet examen m'a conduit à adopter.

M. de Luze, nous l'avons vu, n'entend maintenir, dans leur orthographe nationale, que les noms propres d'origine latine ou germanique.

Avec les traducteurs de l'atlas Hachette, avec le général Parmentier et les géographes allemands et anglais, il me semble juste et rationnel d'adopter la règle plus générale suivante :

1° *Maintenir sur nos cartes, dans leur orthographe nationale officielle, tous les noms des pays dont la langue s'écrit en caractères latins, de sons ou de valeurs divers indiqués ou non par des signes particuliers, et donner dans nos livres, comme dans le lexique, la prononciation entre parenthèses.*

Il va sans dire que les noms de lieux ou des villes des

Digitized by Google

régions frontières ayant plusieurs noms, dus aux diverses nationalités auxquelles ils ont pu appartenir, devront tous être mentionnés sur la carte, le nom actuel dominant les autres.

Cette règle englobe les trois premières catégories de noms visés par M. de Luze. Dans la suivante, je comprends la quatrième de cet auteur, en y apportant des modifications indispensables.

2° *Transcrire à l'aide de l'alphabet adopté les noms des pays où l'on ne fait pas usage de l'alphabet latin, de façon à figurer aussi exactement que possible, leur prononciation ; mais en se basant principalement sur les similitudes alphabétiques ou étymologiques et en tenant compte des transcriptions admises par la généralité des linguistes, surtout pour les consonnances que notre alphabet ne peut rendre que très imparfaitement.*

Ne tenir compte des variétés dialectiques locales que quand elles sont bien caractérisées et s'appliquent dans des régions assez étendues et bien définies où une orthographe plus générale et officielle n'est pas intervenue, ou lorsque toute autre transcription serait une cause de méprise et de confusion.

Quant à la troisième règle, je la maintiens à peu près dans les mêmes termes que la cinquième de M. de Luze.

3° *Transcrire, conformément à notre système phonétique, les noms géographiques des pays où la langue écrite n'existe pas, en se basant principalement sur la nationalité des explorateurs qui en font mention lorsqu'on ne possède pas surtout les éléments suffisants sur l'analyse linguistique des idiomes auxquels ces noms appartiennent.*

Digitized by Google

Au sujet des transcriptions qui relèvent de ces deux dernières règles, M. de Luze a émis un vœu que l'on ne saurait passer sous silence.

« Il serait à désirer, dit-il, que l'on adoptât le même « système pour les colonies appartenant aux Anglais, aux « Hollandais, aux Espagnols, etc... Nous ne parlons pas « des noms nouveaux qui ont été introduits par ces der- « niers dans les pays où ils ont établi leur domination. « Il importe de maintenir *Capetown, Georgetown,* etc., « au même titre que les étrangers doivent conserver sur « leurs cartes de nos possessions algériennes : *Philippe- « ville, Orléansville,* etc..., sans y apporter de change- « ment. Mais quant aux noms indigènes de ces colonies, « on devrait, croyons-nous, les transcrire conformément « aux règles de notre phonétique. En admettant, par « exemple, que les Anglais aient fidèlement reproduit « avec leurs caractères, la prononciation des mots *Kara- « chee, Hyderabad, Mysoor*[1], *Penjab, Nagpoor,* il fau- « drait par conséquent qu'on écrivît sur nos cartes : « *Karatchi, Haïderabad, Maïsour, Pendjab, Nagpour,* « etc., ce qui nous permettrait du moins de nous rendre « compte de la manière dont ils doivent être prononcés. »

Tout en m'associant à ce vœu et en désirant qu'il fasse loi, j'avoue que, de toutes, celle-ci subira le plus d'exceptions. Elle a dû inspirer les transcripteurs de l'atlas d'Andree, et leur carte de l'Indoustan est certainement faite dans cet esprit. Mais si vous regardez celle des Philippines et des îles de la Sonde, vous constatez

1. Cependant c'est avec regret que, pour ma part, je verrai disparaître les noms harmonieux, chantés par Méry, de *Mysore* (prononciation française), *Golconde, Nerbudda,* etc., etc.

Digitized by Google

des dérogations sans nombre à la règle. Dans les premières, des noms d'origine espagnole sont mêlés à d'autres traduits de l'espagnol en français, et beaucoup de noms relevant de la géographie physique sont restés transcrits en espagnol sans qu'on sache davantage pourquoi. De même, dans les secondes, pour quelques noms hollandais d'origine ou de transcription.

Ce contraste est la conséquence d'un fait dont les géographes ne se sont peut-être pas encore bien rendu compte.

C'est à toutes les marines du monde que l'on doit la découverte, lambeau par lambeau, non seulement de tous les archipels et de tous les accidents physiques des Océans, mais encore du littoral des continents peu connus encore à l'intérieur, comme une grande partie de l'Afrique, de la Chine, etc... Or, chaque explorateur maritime, si je puis m'exprimer ainsi, ne s'est pas préoccupé du nom indigène de chaque point nouvellement découvert ; il s'est cru le plus souvent obligé de lui donner un nom commémoratif qu'après lui toutes les cartes marines, de l'ancien comme du nouveau monde, ont fidèlement enregistré. Ce n'est que plus tard, quand la reconnaissance des pays s'est faite par l'intérieur, que les lieux postérieurement relevés ont reçu des appellations plus en harmonie avec les dénominations indigènes, quand il y en avait, mais avec les variantes inhérentes à la langue même de l'explorateur.

Ainsi s'explique cette mosaïque bariolée de noms de toutes provenances, dans des idiomes tout étonnés de se rencontrer ; ainsi s'explique encore que tant d'hommes de grande compétence et de profond savoir aient reculé devant toutes les tentatives de réforme qu'ils ont pu

Digitized by Google

rêver. D'autant plus que, pour les côtes de Chine, par exemple, on ne peut s'attendre, de longtemps, à voir exécuter un travail topographique aboutissant à l'établissement de la légende géographique indigène. Y procéderait-on, même dès maintenant, que, du jour au lendemain, les réformes les mieux fondées ne prévaudraient pas contre un usage universel et ne sauraient surtout provoquer la réfection immédiate des cartes marines du monde entier.

Il faut donc en prendre son parti et s'accommoder de cette *olla podrida* de noms anglais, français, espagnols, portugais, hollandais, malaisiens, chinois, polynésiens, africains que présentent les archipels ou les parties de littoral précitées. Cela ne veut pas dire qu'il faille tout accepter aveuglément et sans se défendre contre les fantaisies nouvelles des découvreurs ou des géographes.

Assurément, les amis de la vérité scientifique, les patients chercheurs de sources, — et l'on m'a rendu cette justice que j'étais du nombre, — acceptent difficilement un état de choses n'ayant d'autre raison que la brutalité du fait accompli, d'autre justification que la notoriété du temps et de l'usage général ; mais aucune réforme durable ne sera possible que par le temps même, par les améliorations lentes et raisonnées apportées par les nations elles-mêmes dans la cartographie de leurs colonies actuelles ou futures, ou par les voyageurs dans leurs explorations. Jusque-là, il ne faut toucher qu'avec une extrême réserve aux appellations de la géographie maritime. C'est une question de mesure, de tact et d'expérience de la part du cartographe ; mais c'est là surtout pour l'auteur du *Lexique géographique* un devoir strict

Digitized by Google

de bien fixer le lecteur sur la nature de ces appellations et d'enregistrer scrupuleusement tout ce qui peut amener, par la suite des temps, des dénominations plus scientifiquement établies.

A considérer les îles Philippines, par exemple, la grande majorité des noms sont, comme je l'ai dit, d'origine ou de transcription purement espagnole et bon nombre se lisent tels quels en français. Il y aurait donc là puérilité à introduire, au moins d'ici bien longtemps, des transcriptions trop peu nombreuses pour bien marquer les différentes origines des noms. S'il nous arrive de franciser le nom de l'île de *Luzon* assez gauchement d'ailleurs, la chose ne se peut plus pour le cap *Engano* et n'a pas sa raison d'être pour la ville de *Lingayen* ou la *Sierra-Mariveles*.

Il n'en est pas tout à fait de même des îles *Borneo* et de la *Sonde,* de dimensions quasi continentales et dans la cartographie desquelles les Hollandais, au moins dans les régions qu'ils occupent, semblent s'être montrés fidèles transcripteurs des noms indigènes. Là, pas un nom de circonstance n'a été appliqué et, à de très rares exceptions près, on peut procéder à une transcription de seconde main d'après le texte hollandais. De même pour les appellations indigènes de l'Indoustan et des possessions anglaises, de l'Indo-Chine ou du Cap d'après le texte anglais : c'est ainsi qu'ont procédé les cartographes allemands et les transcripteurs de l'atlas d'Andree. Mais encore un coup, il faut toujours tenir compte des travaux et des traditions de nos linguistes aussi bien que de l'étymologie chaque fois qu'on en possède les éléments. J'ajouterai donc le corollaire suivant à ma troisième règle :

Digitized by Google

S'inspirer des précédents incontestés et des analogies raisonnées, pour qu'un même son ou une même articulation, impossibles en fait à transcrire exactement, soient toujours représentés par un même caractère ou un même signe diacritique.

La tâche des transcripteurs est donc bien définie en ce qui concerne les noms propres. Voyons maintenant les noms communs. Ces derniers forment une catégorie considérable et sont assujettis à des caprices aussi fantaisistes et souvent bien moins justifiables encore que les noms propres.

Dans un travail spécial publié en 1880 par l'éditeur de la Librairie asiatique, M. de Luze a fait ressortir les anomalies, grossières parfois, commises par les géographes, en général, et par les cartographes en particulier. Entre autres exemples, il cite les tautologies suivantes : Arpa *tchaï,* fleuve ; cap Indje *bouroun ;* île de Toacham *adasi ;* lac de Touzla *göl,* alors que les mots *tchaï, bouroun, adasi* et *göl* signifient respectivement : *fleuve, cap, île* et *lac.* De même en écrivant Monts T'ian *chañ,* commet-on un pléonasme. Un autre genre d'inconséquence consiste à traduire un mot, sans traduire son qualificatif, comme quand on dit *Karu fleuve* au lieu de *fleuve noir,* à moins qu'on ne maintienne complètement le nom de *Kara sou.*

On connaît les deux règles posées par M. de Luze pour remédier à ces redites et à ces bizarreries. Mais, avec un désir égal au sien de les empêcher, je préfère de beaucoup, avec les traducteurs de l'atlas d'Andree, avec les géographes anglais et allemands, avec Reclus lui-même, donner la priorité à la dénomination locale com-

Digitized by Google

plète, sauf, quand c'est possible, à placer entre parenthèses la traduction en français.

A côté de ces précédents autorisés, j'invoquerai encore un argument. La traduction demandée par M. de Luze aurait pour résultat de nous donner une dizaine au moins de *Monts Blancs,* entre autres le *Liban* (de l'hébreu *leban*), le *Sefid koh,* l'*Ak-dagh,* le *Dawalagiri,* le *djebel Abyad,* etc....., et causerait une certaine confusion à laquelle remédierait faiblement l'indication du nom local mis entre parenthèses. Celui-ci, comme il arrive en pareil cas, placé au second rang, en caractères moins apparents, un peu plus difficile à retenir que la traduction française, serait infailliblement laissé de côté et oublié à courte échéance. Et puis cela suppose toujours que cette surcharge de noms ne contribuera pas à obscurcir nos cartes.

Une autre raison encore. Les noms locaux, indépendamment de la physionomie qui leur est propre et qui indique, avec un peu d'habitude, presque spontanément la contrée à laquelle ils appartiennent, sont souvent la source étymologique d'un certain nombre de dérivés. Ainsi la chaîne des *T'ian chañ* ou monts Célestes, dont je parlais tout à l'heure, donne son nom aux deux provinces chinoises de *T'ian-chañ-pé-lou* et de *T'ian-chañ-nan-lou.* La traduction du nom des montagnes entraînera celle des noms des provinces. Or, que signifieront, appliqués à des régions administratives, les mots de *Route septentrionale* ou de *Route méridionale des monts Célestes?* Il est sans doute très utile de les connaître au point de vue descriptif; mais cette traduction systématique aurait pour conséquence de jeter le désarroi dans

Digitized by Google

toute la nomenclature de la géographie physique et politique.

Les traducteurs de l'atlas d'Andree l'ont bien compris, eux. Et pour donner au lecteur, quand il le veut, le sens de tous les termes géographiques puisés dans les idiomes nationaux, ils ont placé, comme je l'ai dit, en tête de l'atlas même, un glossaire de tous ces termes. A ceux-ci sont ajoutés tous les mots dont la signification peut jeter quelque lumière sur l'étymologie des noms des villes, des provinces, etc..... Par mes recherches personnelles, aidé des vocabulaires du général Parmentier, de Reclus, etc., j'ai presque doublé déjà le nombre des mots du glossaire de l'atlas Hachette et peut-être, pour un grand atlas universel, ce nombre atteindra, s'il ne dépasse, cinq mille.

De même que le glossaire précède l'atlas, de même aussi est-il le complément obligé du *lexique géographique,* soit à part, soit réparti alphabétiquement dans le corps du lexique. Le cartographe ne sera nullement dispensé pour cela, lorsque l'espace et l'agencement général des cartes publiées séparément le permettront, de donner dans la légende, ou en regard même des noms indigènes, la traduction française de ces derniers.

Je libellerai donc, de la manière suivante, la règle relative aux noms communs :

Maintenir tous les termes géographiques étrangers et toutes les abréviations qui ont le même sens, sauf à indiquer simultanément, ou dans une légende spéciale, ou encore dans un glossaire, la traduction de ces termes et de leurs abréviations,

Nous savons que l'ignorance ou l'insouciance des car-

Digitized by Google

tographes a causé bien des méprises, lorsqu'ils ont copié des cartes étrangères, et qu'ils ont transcrit comme des lettres initiales les abréviations des termes géographiques. Mais ils ne sauraient faire longtemps encore illusion au public, éclairé aujourd'hui par des atlas accompagnés de glossaires.

Je ne suivrai pas M. de Luze dans tous les détails sur lesquels il appelle l'attention des géographes et je renvoie ceux que la question intéresse aux deux brochures qu'il a publiées. Il en est un cependant que je ne puis passer sous silence et c'est par là que je veux finir ce premier chapitre.

« Nous ne verrions aucun inconvénient, dit-il, à ce « que l'on changeât les noms des fleuves, suivant les « pays qu'ils arrosent. Le Danube prendrait ainsi les « noms de *Donau* en Allemagne, de *Dounaï* en Serbie, « de *Dounare* en Roumanie et de *Dounav* en Bulgarie. « Il ne saurait y avoir de confusion puisqu'il serait facile « de voir sur la carte qu'il s'agit d'un seul et même « fleuve. »

Sans doute; mais à la condition pourtant de placer, entre parenthèses, au moins une fois, le nom de Danube qui, seul, servira certainement à toutes les relations, dans les correspondances, dans les livres d'histoire, dans les feuilles publiques, etc..... C'est même un repère indispensable pour le lecteur ordinaire, peu familiarisé à l'usage des cartes spéciales. Je suis persuadé que la plupart de ceux qui achètent aujourd'hui des cartes du théâtre de la guerre en Orient, seraient fort embarrassés de se reconnaître entre les trois noms de *Dounaï,* de *Dounare* et de *Dounav,* dont les deux derniers appliqués l'un

Digitized by Google

à la rive gauche, l'autre à la rive droite du Danube. Ce que je dis ici des rivières est également applicable aux autres délimitations physiques des pays : les chaînes de montagnes, par exemple. Sous cette réserve, j'adhère absolument à l'idée de M. de Luze qu'aucun géographe jusqu'ici n'avait appliquée.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1885.

L. ALEMAN. — Grammaire élémentaire de la langue Quichée (A. Blommel); Copenhague, 1884, in-8°.

E. AUDIAT. — Des actions possessoires, thèse de doctorat; Paris, 1853, 1 vol. in-8°. — Droits du conjoint survivant sur la succession de l'époux prédécédé, rapport à la cour; manuscrit, 1 cahier in-f°.

AURICOSTE DE LAZARGUE. — A propos de tableaux. — Notions élémentaires sur la peinture et les peintres; Metz, 1885, in-8°.

H. BARDY. — Le comte de la Suze et la seigneurie de Belfort, 1636-1654; Saint-Dié, 1884-1885, in-8°.

J. V. BARBIER. — Les voyageurs inconnus: un Vosgien tabou à Nouka-Hiva; Nancy, 1885, in-8°.

J. V. BARBIER. — France historique, présentant ses divisions territoriales successives; une carte in-f°.

Bon de BAYE. — Cimetière gaulois de Mareuil-le-Port; Paris, 1884, in-8°.

Bon J. de BAYE. — Une sépulture de femme à l'époque gauloise (Marne); in-8°.

G. BELIN. — Discours sur Alexis Rousset à Lyon (*Salut public*, 1885) et plusieurs autres articles.

Digitized by Google

A. BENOIT. — Les bibliophiles, les collectionneurs et les bibliothèques des monastères des Trois-Évêchés, 1552-1790; Nancy, 1884, 1 vol. in-8°. (Ouvrage jugé digne d'une mention honorable dans le concours Herpin.) — Note sur les bibliothèques religieuses de Remiremont en 1790; in-8°.

BERNARDAKIS. — Περι του εν Ελλαδι εμποριου βραβευθεν; εν Αθηναις, 1885, 1 vol. in-8°.

E. BLANCHARD. — La dissémination des espèces végétales et animales et la connaissance des flores et des faunes dans son application à la géographie et à l'histoire du globe. 1 br. in-4°.

E. BLAVIER. — Influence des orages sur les lignes souterraines; Paris, 1885, in-8°.

BLEICHER. — Essai d'une monographie du Mont-Sacré; quelques mots sur l'ancienneté de l'homme dans la vallée de l'Anio; 1885, in-8°.

Abbé BLUTEAU. — Monographie de la cathédrale de Chartres; n° 1; Chartres, novembre 1885.

F. BOUVIER. — Les Vosges pendant la Révolution; Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

BRACONNIER. — Description géologique et agronomique des terrains de Meurthe-et-Moselle; Nancy, 1883, 1 vol. in-8° avec cartes.

CATALOGUE de la bibliothèque de l'École polytechnique; Paris, 1881, 1 vol. in-8°.

M. CLESSE. — Les campagnes au moyen âge et sous l'ancien régime; Verdun, 1872, in-8°.

FR. COMBES. — Lectures historiques à la Sorbonne et à l'Institut, tome II, 1re liv. — Merlin de Thionville entre la France et l'Autriche pendant la Révolution.

COMPTE des recettes et des dépenses départementales. Exercice 1882; Nancy, 1884, in-4°.

CH. COURBE. — Promenades historiques à travers les rues

Digitized by Google

de Nancy; 1883, 1 vol. in-8°. (Ouvrage jugé digne d'une mention honorable dans le concours Herpin.)

E. COURTONNE. — La langue internationale néo-latine ou nouvel essai d'un langage simplifié; Rouen, 1875, in-8°.

A. DEBIDOUR. — L'impératrice Théodora, étude critique; Paris, 1885, 1 vol. in-12.

ED. DENY. — Étude sur le rafraîchissement des salles d'atelier, d'habitation... en été pendant les grandes chaleurs; Paris, 1885, in-8°. — Technologie. Note sur un frein thermo-dynamique à réglage automatique; in-8°.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE. — Budget départemental des dépenses et des recettes. Exercice 1885; Nancy, in-4°.

A. DESJARDINS. — Jurisprudence criminelle en 1883-1884; Paris, in-8°.

E. DIETZ. — Notice historique et documents inédits concernant l'ancienne seigneurie du Ban-de-la-Roche, 1878 à 1880; in-8°. — Climatologie de Rothau et de la vallée de la Bruche; Saint-Dié, 1885, in-8°. — Notes sur les observations météorologiques faites au Lessouto en 1865 par le docteur Casalis; in-8°. — Observations météorologiques de 1884; in-8°.

E. DUROSELLE. — Le rôle de l'atmosphère dans des sols stériles; Nancy, 1878, in-12. — Le mélilot de Sibérie dans les sols stériles; le blé et la cherté des subsistances; in-8°.

E. DUVERNOY. — Des corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au XIV^e^ et au XV^e^ siècle; 1 manuscrit in-4°. (Ouvrage couronné par l'Académie, prix Herpin.)

FAUDEL et BLEICHER. — Matériaux pour une étude préhisto-

Digitized by Google

rique de l'Alsace, 4e publication; Colmar, 1885, 1 vol. in-8°.

J. FAVIER. — La bibliothèque d'un maître-échevin de Metz au commencement du XVIe siècle; Nancy, 1885, in-12.

FLICHE et BLEICHER. — Recherches sur le terrain tertiaire d'Alsace et du territoire de Belfort; Colmar, 1885, in-8°.

FLICHE et GRANDEAU. — Recherches chimiques et physiologiques sur la bruyère commune; in-8°.

Mme FRANÇOIS, née Bataille, de Toul. — Étude sur l'art de l'imprimerie à Toul, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours; 1 manuscrit petit in-4°.

L. GERMAIN. — Une erreur du nobiliaire de Dom Pelletier, Mercy-Morey-Mory. — L'érection du duché de Bar. — La famille des Richier. — De la collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville, 1550. — De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers en Lorraine; Nancy, 1885, 5 br. in-8°. — Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon, au musée historique lorrain; Caen, 1885, in-8°. — Le Chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine; Nancy, 1885, in-8°. — Récicourt, chapelle funéraire de la famille du Hautoy, 1 br. in-8°. — Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre par le duc de Lorraine en 1529; in-8°. — Une correction au nobiliaire de Dom Pelletier. Les familles Malvoisin; in-8°. — Guillaume de Marcillat, peintre lorrain; in-8°. — Pierre tombale de deux fils de Charles Hiérosine, à Dieulouard; in-8°. — Origine de la Croix de Lorraine; in-4°. — Les seigneurs de Beaumesnil de la maison de Lorraine, 1458-1604; Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory; Fragments d'études historiques sur le comté

Digitized by Google

de Vaudémont. Ancel, sire de Joinville; Nancy, 1884, 3 br. in-8°. — L'étole de saint Charles Borromée dans le trésor de la cathédrale de Nancy; 1885. — Un portrait de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, au musée lorrain; 1884, in-8°. — Anciennes cloches lorraines; in-8°. — Le passage du pape Eugène III à Liondevant-Dun; in-8°. — Des Androuins, note généalogique; in-8°. — La famille de Bourlotte. — Recherches généalogiques sur la famille d'Augy; Nancy, 1885, 2 br. in-8°.

A. Gigot. — La démocratie autoritaire aux États-Unis : le général André Jackson; Paris, 1885, 1 vol. in-12.

Gillant. — Notes sur le nobiliaire de Saint-Mihiel, erreurs généalogiques; in-8°.

E. Glasson. — Observations sur la famille et la propriété chez les Germains; Orléans, 1885, in-8°.

R. Goblet. — Discours du ministre de l'instruction publique, le 11 avril 1885, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne; in-4°.

G. Gravier. — Examen critique de la géographie de la Seine-Inférieure de M. l'abbé Tougarel; 1883; Brau de Saint-Pol chez les Atchés; 1884. — Nouvelle étude sur Cavelier de Lasalle; 1885, Rouen, 3 br. in-4°.

A. Th. Guillaume. — Notice historique sur la ville de Sarrebourg (Réfutation de l'article de Dom Calmet); 1 manuscrit in-4°.

N. Haillant. — Indication et description sommaire des anciennes cartes de géographie conservées dans les Vosges; Épinal, 1885, in-8°. — Plan, divisions et table d'une bibliothèque vosgienne; Nancy, 1885, in-8°.

H. Hemmer. — La vigne en chaintres; Nancy, 1883, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

HERRGOTT. — Le docteur Constant Saucerotte, de Lunéville; notice biographique; Nancy, 1885, in-8°.

L. HUMBERT. — L'œuvre de Stanislas dit le Bienfaisant; Nancy, 1884, in-8°. — Hygiène et salubrité; 1884, in-8°.

C. HUSSON. — Le pain et la farine dans l'antiquité et à l'époque moderne; 1 manuscrit petit in-4°. — Empoisonnement par les champignons à Essey-lès-Nancy et au Pont-d'Essey en septembre 1884; in-8°.

N. JOLY. — Étude de psychologie comparée; in-8°.

L. LALLEMAND. — Histoire des enfants abandonnés et délaissés; Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

E. LALLEMENT. — Discours sur la tombe de M. E. Simonin; Nancy, 1885, in-8°.

C. DE LA MÉNARDIÈRE. — De la succession de frère à frère. Souvenirs slaves dans la très ancienne coutume du Poitou; Poitiers, 1885, in-8°.

LAPÔTRE. — Causeries agricoles; Vassy, 1881, in-8°.

E. LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit de Nancy 1883-1884. — Rapport sur les concours, par M. Bourcart; 1884, in-8°.

E. LEDERLIN. — Notice sur le Code de procédure civile pour l'empire d'Allemagne; Paris, 1885, in-8°.

LESCUYER. — Noms et classification des oiseaux de la vallée de la Marne; Saint-Dizier, 1885, in-8° avec tableau in-f°.

F. LIÉNARD. — Archéologie de la Meuse, tome III, texte et planches; Verdun, 1885, 1 vol. in-4°.

MARCOT (de Metz). — Observations sur les maladies de la vigne; 1 manuscrit petit in-f°.

MARTIN-SAINT-ANGE. — Iconographie pathologique de l'œuf humain fécondé en rapport avec l'étiologie de l'avortement; Paris, 1884, 1 vol. in-4°.

MASPERO. — Mémoires publiés par les membres de la mission

Digitized by Google

archéologique française au Caire; Paris, 1881-1884, 1 vol. in-4°.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Sujets d'études recommandés par la section des sciences économiques et politiques; in-4°.

PH. MILSAND. — Bibliographie bourguignonne ou catalogue méthodique d'ouvrages relatifs à la Bourgogne, sciences et arts; Dijon, 1885, 1 vol. in-8°.

L. MOUGENOT. — Mémorial des souscriptions recueillies en 1879-1880 pour les inondés de Murcie et en 1885 pour les victimes des tremblements de terre de l'Andalousie.

Le Dr MOUGEOT. — La session mycologique d'Épinal. . Champignons observés dans les Vosges; in-8°.

A. NETTER. — La Fontaine et Descartes ou les deux Rats, le Renard et l'Œuf; Paris, 1885, brochure in-12.

L. NICOLE. — La vierge au sein dite de l'Incarnation, ou la Madone allaitant l'enfant Jésus (tableau de Raphaël); Lausanne, 1885, in-8°. — Observations sur les oiseaux. — Questionnaire ministériel.

FRÉD. PASSY. — Discussion du projet de loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne le bétail; 1885, in-12. — Discours à la Chambre des députés sur la modification du tarif général des douanes; Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

O. PIRMEZ. — Jours de solitude (édition posthume donnée par la famille de l'auteur); Paris, 1883, 1 vol. in-12.

J. E. PLANCHON. — 50e anniversaire du professorat de M. Bérard, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier; 1883, 1 vol. in-8°. — Joseph Decaisne, notice biographique; in-8°. — Notice sur M. Jules Pagézy, sénateur; 1883, in-8°. — Les vignes des tropiques du genre *Ampelocissus* considérées au point de vue pratique; in-8°. — La botanique à Montpellier. Une vie inédite de P. Ma-

Digitized by Google

gnol; — La botanique à Montpellier. L'herbier de Chirac (de Magnol); 1884, 2 br. in-8°. — Notes mycologiques; in-8°. — Quels sont les remèdes employés jusqu'ici contre les ravages du phylloxera et quels résultats ont-ils donnés? in-8°. — La végétation de Montpellier et des Cévennes dans ses rapports avec la nature du sol; in-8°.

L. PLANCHON. — Les champignons comestibles et vénéneux de la région de Montpellier et des Cévennes au point de vue économique et médical; Montpellier, 1883, 1 vol. in-8°.

POÈTES SAVOYARDS. — Le concours de poésie de la fondation Guy pour 1884. Rapport par M. Descostès; Chambéry, 1885, in-8°.

L. POINCARÉ. — Recherches expérimentales sur les effets d'un air chargé de vapeurs de pétrole; in-8°. — Recherches expérimentales sur les couleurs d'aniline, dangers de leur fabrication et de leur emploi; Paris, 1885, in-8°.

POINCARÉ et VALOIS — Recherches expérimentales sur les parfums artificiels employés par les confiseurs et les liquoristes; Paris, 1884, in-8°.

B. PROST. — Notice sur les anciens vitraux de l'église de Saint-Julien (Jura), et sur ceux de Notre-Dame de Brou (Ain), dessinés par L. Clos; Lons-le-Saulnier, 1885, in-4°.

PUTON. — Les nouveaux pouvoirs confiés aux maires en matière de destruction des animaux nuisibles; in-12.

F. DES ROBERT. — Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar, 1634-1644; Nancy, 1885, in-8°.

E. ROBIN. — Du droit des inventeurs à la justice et à la protection des académies. (31 mai 1885. *Gazette médicale de l'Algérie*, p. 74.)

Digitized by Google

G. SAIGE. — Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenas, tome II (Société de l'histoire de Paris); Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

C. SAUCEROTTE. — L'esprit de Montaigne. Choix de morceaux de ses Essais; Paris, 1886, 1 vol. in-12.

H. DE SAUSSURE. — Prodromus Œdipodiorum insectorum ex ordine orthopterorum; Genève, 1884, in-4°.

M. THIRION. — Étude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin; Nancy, 1884, 1 vol. in-8°. (Ouvrage couronné par l'Académie, prix Herpin).

G. THOMAS. — Les procès de sorcellerie et la suggestion hypnotique, discours prononcé à la rentrée de la Cour d'appel, le 16 octobre 1885; Nancy, in-8°.

CLAUDIO TOLOMEO. — L'ottica, publié par G. Govi (Académie des sciences de Turin); Torino, 1885, 1 vol. in-8°.

TOLSTOÏ (GRAF D. A.). — Ein Blick auf das Unterrichtswesen Russlands im XVIII Jahrhundert bis 1782 (P. v Kügelgen); Saint-Pétersbourg, 1884, in-8°.

VAGNER. — Pèlerinage et réunion des conférences à Benoite-Veau; Nancy, 1885, in-8°.

L. VANDERKINDER. — 1834-1884. L'Université de Bruxelles. Notice historique; Bruxelles, 1884, 1 vol. in-4°.

WARTMANN. — Le rhéolyseur compensé et le polyrhéosileur; Genève, 1884, in-8°.

J. WOHLGEMUTH. — Recherches sur le jurassique moyen à l'est du bassin de Paris; Paris, 1883, 1 vol. in-8°. (Ouvrage couronné par l'Académie de Stanislas, prix Herpin.)

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1884-1885

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AGEN. — Académie Jasmin.

AIX. — Académie des sciences agricoles, arts et belles-lettres.

ALGER. — Alger médical.

ALGER. — Bulletin de correspondance publié par l'École supérieure des lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne de Picardie.

AMSTERDAM (Hollande). — Koninklike Akademie van Wetenschappen.

ANGERS. — Académie des sciences et belles-lettres.

ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie).

ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.

ANVERS (Belgique). — Académie d'archéologie de Belgique.

Digitized by Google

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA (île de Java). — Tidschrift von indische Taal-Land en Volkenkunde.

BELFORT. — Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.

BERLIN (Prusse). — Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Institut géographique international.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BOSTON (États-Unis d'Amérique). — Society of Massachusets Natural history.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.

BRÊME (Allemagne). — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK (Hanovre). — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale de médecine.

BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique du Jardin botanique.

CAEN. — Académie nationale des sciences et belles-lettres.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des Beaux-Arts.

CAHORS. — Société des études.

CAIRE (Le) [Égypte]. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et des sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Digitized by Google

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique.

CHERBOURG. — Société des sciences naturelles.

CHERBOURG — Société nationale académique des sciences naturelles et mathématiques.

CHRISTIANIA (Norvège). — Université royale.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences.

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

COLMAR (Alsace). — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Agronome praticien.

CONSTANTINE (Algérie). — Société archéologique.

CORDOBA (République Argentine). — Academia nacional de ciencias (Bollatino de l').

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM (Norvège). — Det Kongelige Norske Videnskabers Selskabs.

DUBLIN. — The transactions and proceedings of the Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM (Allemagne). — Jahresbericht der Pollichia.

ELBEUF. — Société industrielle.

ÉPINAL. — Société d'émulation.

ÉVREUX. — Société industrielle.

FLORENCE (Italie). — Reale Instituto di Studi superiori.

GENÈVE (Suisse). — Société biblique.

GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN (Allemagne). — Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

HALLE et DRESDE. — Nova acta Academiæ Cæsareæ Leopoldinianæ Carolinæ Germaniæ Naturæ Curiosorum.

HARLEM (Hollande). — Musée Teyler.

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij van Nijverheid.

Digitized by Google

KIEL (Danemark). — Gesellschaft für Schleswig.

KÖNIGSBERG (Prusse). — Königliche physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences.

LE HAVRE. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles.

LE HAVRE. — Société nationale d'études diverses.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LIÈGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE (Belgique). — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société des architectes du Nord de la France.

LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts.

LIMOGES. — Société archéologique du Limousin.

LONDRES (Angleterre). — The Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation.

LOUVAIN (Belgique). — Cercle archéologique d'Enghien.

LUXEMBOURG. — Institut royal-grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques.

LUXEMBOURG. — Société de botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Musée Guimet.

LYON. — Société d'agriculture et d'histoire.

LYON. — Société linnéenne.

LYON. — Société littéraire.

MÂCON. — Académie.

MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

Digitized by Google

MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

METZ (Lorraine). — Académie.

METZ. — Société des sciences naturelles.

MODÈNE (Italie). — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MONTRÉAL (Canada). — The Canadian antiquarian and Numismatic Journal.

MOSCOU (Russie). — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation.

MULHOUSE (Alsace). — Société industrielle.

MUNICH (Allemagne). — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften, Mathematisch-physikalische Classe.

NANCY. — Conseil d'hygiène publique et de salubrité.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique.

NEW-HAVEN (Connecticut) [États-Unis d'Amérique]. — Academy of arts and sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts.

NÎMES. — Académie du Gard.

NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
PARIS. — Académie de médecine.
PARIS. — Association philotechnique.
PARIS. — Association scientifique de France.
PARIS. — Bibliothèque de l'École des chartes (Revue d'érudition).
PARIS. — Club alpin français.
PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
PARIS. — École polytechnique.
PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Journal d'oculistique.
PARIS. — Revue des sociétés savantes.
PARIS. — Revue internationale de l'enseignement.
PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société de biologie.
PARIS. — Société de botanique de France.
PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
PARIS. — Société indo-chinoise.
PARIS. — Société de médecine légale.
PARIS. — Société des antiquaires de France.
PARIS. — Société des études historiques.
PARIS. — Société française de géographie.
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.
PARIS. — Société géologique de France.
PARIS. — Société philomathique.
PARIS. — Société philotechnique.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées.
REIMS. — Académie.
RIO-DE-JANEIRO (Brésil). — Museun nacional.
ROMANS (Drôme). — Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.
ROME (Italie). — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

Digitized by Google

ROME (Italie). — Reale Accademia dei Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Jardin botanique.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

STOCKHOLM (Suède). — Konglica Svenska Vetenskaps Akademien.

STRASBOURG (Alsace). — Société des sciences, agriculture et arts.

TOULOUSE. — Académie des sciences.

TOULOUSE. — Revue médicale.

TOULOUSE. — Revue médicale d'hydrologie et de climatologie pyrénéennes.

TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société hispano-portugaise.

TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.

TRIESTE (Autriche). — Società academica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture.

TURIN (Italie). — Reale Accademia delle scienze.

VALENCIENNES. — Société agricole industrielle.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

Digitized by Google

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geographical-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geological-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Naturhistoriches Hofmuseum.

VIENNE (Autriche). — K. K. Zoologische Reichsanstalt.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et des arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United States Geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne). — Nassauischer Verein für Naturkunde.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1886.

BUREAU.

—

Président : M. CHASSIGNET.
Vice-Président : M. BLEICHER.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. E. LEDERLIN.
Secrétaire annuel : M. A. DE METZ-NOBLAT.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849), rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Digitized by Google

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres, rue du Tapis-Vert, 1 (Associé depuis le 30 décembre 1859, Titulaire depuis le 7 février 1862).

1884. 19 Déc. M. MOREY, Architecte de la Ville, Correspondant de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Associé depuis le 2 mai 1850, Titulaire depuis le 21 novembre 1850), place de la Carrière, 18.

1885. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1838, Titulaire depuis le 2 février 1866), à Toul.

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847), rue Lepois, 9.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861), rue Stanislas, 82.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862), rue de Serre, 9.

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866), place de l'Académie, 10.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 5 Déc. M. TOURDES, Doyen de la Faculté de Médecine, Professeur de médecine légale; Associé national de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Profess. de Droit administratif et chargé du cours d'histoire du droit à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863), rue de la Source, 4.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, Professeur de Chimie minérale et de Chimie organique (Associé depuis le 16 février 1866); Associé national de l'Académie de Médecine de France, place de la Carrière, 39.

Digitized by Google

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8 *bis*.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur d'histoire naturelle à l'École nationale forestière (Associé depuis le 6 mars 1874), rue Saint-Dizier, 9.

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, rue Gambetta, 38.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie générale et de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Doyen de la Faculté de Droit, Professeur de Droit romain, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Doyen de la Faculté des Lettres, Professeur de langue et de littérature grecques, rue de la Monnaie, 8.

M. VIANSSON, Percepteur des contributions directes (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 27.

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie, rue de Lorraine, 4.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 22 *bis*.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872), faubourg Stanislas, 29.

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878), rue de Lorraine, 5.

1880. 23 Janv. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général (Associé depuis le 2 mai 1879), place des Dames, 11.

M. l'abbé MATHIEU (Associé depuis le 2 mai 1879), rue de Strasbourg, 111.

30 Mai. M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

16 Juill. M. MOURIN, Recteur de l'Académie, place de l'Académie.

17 Déc. M. PARISET, ancien Receveur particulier des finances (Associé depuis le 2 juillet 1880), rue de Guise, 7.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Antoine) [Associé depuis le 4 juin 1880], rue de la Ravinelle, 27.

M. DRUON, Proviseur honoraire, rue Girardet, 2 *bis*.

M. PUTON, Inspecteur général des Forêts, Directeur de

Digitized by Google

l'École nationale forestière (Associé depuis le 4 juin 1880), rue Girardet.

1882. 4 Août. M. CHASSIGNET, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 mai 1882), rue de Boudonville, 18.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Associé depuis le 5 août 1881), rue de la Prairie, 1 *bis*.

1884. 18 Janv. M. Ch. GUYOT, Professeur de Législation à l'École nationale forestière, rue Girardet (Associé depuis le 19 janvier 1883).

M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres, au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle) [Associé depuis le 1er mai 1863].

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 (Associé depuis le 7 décembre 1883).

7 Nov. M. FERDINAND DES ROBERT, Homme de Lettres, Villa de la Pépinière, 1 (Associé depuis le 20 avril 1883).

1885. 23 janv. M. Émile GRUCKER, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres, rue Stanislas, 59.

6 Mars. M. Léon GERMAIN, Archéologue, rue Héré, 26 (Associé du 15 décembre 1882).

15 Mai. M. MELLIER, Inspecteur d'Académie, rue Saint-Dizier, 138 (Associé du 21 mars 1884).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

1840. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-

Digitized by Google

Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, ancien premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 7, à Paris.

25 Avril. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Institut catholique de Lille (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

1857. 10 Juin. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique de Lille (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877).

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866).

1862. 7 Mai. M. ALEXANDRE, ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25, à Paris.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*, à Paris.

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de

Digitized by Google

Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), avenue de l'Observatoire, 9, à Paris.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865), rue de Condé, 30, à Paris.

16 Juin M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général, Directeur de l'École supérieure de Télégraphie (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1872).

3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874).

1868. 20 Nov. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) [Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871], rue Bréa, 17, à Paris.

1872 12 Avril. M. ADAM, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883).

2 Nov. M. E. MICHEL, Artiste Peintre (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), à Paris, avenue de l'Observatoire, 9.

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat, place Saint-Georges, 93 (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881).

M. HUGUENY, Professeur honoraire de Faculté, rue des Frères, 19, à Strasbourg (Alsace) [Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873].

1874 1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), à Paris, boulevard Montparnasse, 84.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens [Somme] (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878).

1877. 16 Mars. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), à Paris, boulevard Malesherbes, 60.

Digitized by Google

1878. 3 Mai. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Grenoble (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

1882. 5 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation, rue du Faubourg Saint-Honoré, 104, à Paris (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882).

M. LORIN, Directeur des Contributions directes à Saint-Lô [Manche] (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, 57.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Dizier, 18.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, à Toul, Grande-Rue, 10.

M. PÊTRE, Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

M. VIRLET, Colonel d'artillerie en retraite, à Fontainebleau.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1845. 7 Mars. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général en retraite, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard de Latour-Maubourg, 21, à Paris.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, ancien Sous-Directeur de l'École nationale forestière, Faubourg-Saint-Jean, 21, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), boulevard Saint-Germain, 168, à Paris.

1847. 17 Juin. M. LE BRUN, Naturaliste, à Azerailles (Meurthe-et-Moselle).

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. l'abbé RÉGNIER, rue Montesquieu, 15, à Nancy.

1856. 10 Déc. M. l'abbé BÉNARD, Aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, rue du Point-du-Jour, 9, à Nancy.

1858. 14 Mai. M. Charles COURNAULT, Artiste-Peintre, à Malzéville.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie, à Alger.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel, rue de la Pépinière, 27, à Nancy.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, rue de la Tour, 78, à Passy-Paris.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, ancien Instituteur, quai de Choiseul, 12 *bis*, à Nancy.

21 Juin. M. le comte de PUYMAIGRE, Homme de lettres, rue de l'Université, 17, à Paris.

1862. 7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, rue de Lille, 45, à Paris.

1863. 1er Nov. M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

1864. 24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collège de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue Madame, 49.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Docteur ès sciences, Agrégé de l'Université, rue d'Assas, 78, à Paris.

29 Mars. M. Alexandre D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).

21 Juin. R. P. DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, faubourg Saint-Jean, 23, à Nancy.

Digitized by Google

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, Grande-Rue, 13, à Nancy.

1874. 6 Mars M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Institut catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Conseiller général de la Meuse, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

7 Déc. M. GRANDOEURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences. Section de botanique), à Saint-Étienne (Loire).

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Paris.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Officier supérieur d'état-major, cours Léopold, 37, à Nancy.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Carcassonne.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, à Nancy.

M. GLEY, ancien Professeur au Collège d'Épinal.

1880. 4 juin. M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

1881. 20 janv. M. le vicomte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate, rue des Saints-Pères, 76 *bis*, à Paris.

M. Léopold QUINTARD, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts.

1882. 5 Mai. M. le Dr FOURNIER, à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

1883. 15 Juin M. le vicomte Lucien DE WARREN, rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

1884. 18 Janv. M. Albert JACQUOT, Luthier, rue Gambetta, 17, à Nancy.

18 Juill. M. DINAGO, Avocat, rue de la Monnaie, 5, à Nancy.

13 Déc. M. HAILLANT, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal.

1885. 20 Mars. M. CLESSE, Notaire honoraire, maire de Conflans (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

1885. 20 Nov. M. Arthur BENOIT, Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. Maurice THIRION, Professeur d'histoire au lycée, rue de la Craffe, 2, à Nancy.

M. WOHLGEMUTH, Maître de conférences à la Faculté des Sciences, Directeur de l'École professionnelle de l'Est, à Nancy.

4 Déc. M. AUDIAT, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Ravinelle, 35, à Nancy.

18 Déc. M. A. NETTER, Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire, rue Saint-Dizier, 87, à Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERAND, Vétérinaire, Secrétaire général de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, rue Gilbert, 3, à Nancy.

2°

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1832. 2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, quai Voltaire, 32, à Paris.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, place de la Bourse, 31, à Paris.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences, rue du Port, 78, à Lorient (Morbihan).

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), rue de la Sorbonne, 2, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris.

Digitized by Google

1852. 16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Membre de l'Institut, Professeur de celtique au Collège de France.

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon (Oise).

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur, boulevard Saint-Michel, 70, à Paris.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. BERGMANN, Professeur à l'Université de Strasbourg.

1856. 19 Déc. M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, rue d'Altkirch, 32, à Mulhouse.

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, rue de Babylone, à Paris.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, boulevard Saint-Michel, 24, à Paris.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, rue de la Pépinière, 7, à Nancy.

20 Juin. M. GOGUEL, ancien Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

1862. 5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue Labordère, 8, à Neuilly-sur-Seine, près Paris.

1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, 38, rue Cassette, à Paris.

1864. 15 Juill. M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président du Tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, place de la Madeleine, 8, à Paris.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.

6 Juill. M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de Solférino, 10, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, avenue de Wagram, 53, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Cardinal.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, Grande-Rue, 76, à Nancy.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine, rue du Manège, 33, à Bordeaux (Gironde).

1869 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

1870. 17 Juin. M. Ernest LEHR, Docteur en droit, ancien Professeur de législation comparée à l'Académie de Lausanne, Avocat-Conseil de l'ambassade de France en Suisse, les Toises-Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1871 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue d'Aumale, 23, à Paris.

1872. 20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

1873. 19 Déc. M. Charles GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue de Trévise, 25.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue d'Assas, 76.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, rue Valade, 38, à Toulouse (Haute-Garonne).

Digitized by Google

1875. 9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, à Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, rue de Beaune, 5, à Paris.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Doyen et Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, rue Madame, 20, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique,* rue du Dragon, 19, à Paris.

1879. 20 Juin. M. Ambroise THOMAS, Directeur du Conservatoire national de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

1880. 16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).

M. BELLIN, poète, à Lyon.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue du Cherche-Midi, 40, à Paris.

1882. 5 Mai. M. l'abbé HANAUER, Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. Albert BABEAU, Homme de lettres, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 juill. M. le comte DE MARGON, chef d'escadrons de cavalerie.

7 déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

1884. 18 Janv. M. X. MOSSMANN, Archiviste de la ville de Colmar (Alsace).

Digitized by Google

1884. 21 Mars. M. Husson fils, Pharmacien, à Toul.

7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), rue Saint-Dominique, 45, à Paris.

1885. 28 Fév. M. Dietz, pasteur à Rothau (Alsace).

15 Mai. M. Bouvier, Chef de division au ministère des finances, rue de Miromesnil, 78, à Paris.

1886. 5 Mars. M. Faudel, Docteur en médecine, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar (Alsace).

7 Mai. M. Eugène Rendu, Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, à Paris.

21 Mai. M. Ambroise Tardieu, Homme de lettres, à Herment près Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1828. 3 Avril. M. La Roche, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. Heyfelder, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. Van Honsebrouck, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. Carmoly, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse de Candolle, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. Thiéry, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. Wartmann, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre Savi, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. Karsten, Docteur en philosophie, Professeur à l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. Le comte Van der Straten Ponthoz, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. Brosset, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. de Berg, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. Paques, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liége.

1858. 10 Déc. M. le baron de Kuster, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. Forchhammer, Professeur à l'Université de Kiel.

Digitized by Google

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur de l'Athénée royal de Luxembourg.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, rue Fortuny, 21, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt (Würtemberg).

M. BLAISE, Professeur, à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. Henri DE SAUSSURE, à Genève (Suisse).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Séance publique du 13 mai 1886.

Le Chevalier de Boufflers, par M. Druon. Discours de réception I
L'Or et l'Argent, par M. A. de Metz-Noblat. Discours de réception XXXI
Réponse du président, M. Viansson, aux récipiendaires. LXVI
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Campaux. LXXIX
Compte rendu de l'année 1884-1885, par M. l'abbé Mathieu, secrétaire annuel C
Paroles prononcées le 8 mars 1886 sur la tombe de M. Meaume, par M. Ch. Guyot. CXXIII

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Jean Nocret, peintre lorrain, né à Nancy en 1617, mort à Paris en 1672, par M. Meaume. 1
Les sept poëmes de Longfellow sur l'esclavage (1842). — Histoire et traduction par M. Julien Duchesne. 44
Un Soldat lorrain dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, général Houchard (1738-1793), par M. Chassignet. . . . 59
Un Pèlerinage à la maison de Mozart, par M. Édouard de Guerle 113
Vésication par suggestion hypnotique. Note par M. Jules Liégeois. 126
Hypnotisme téléphonique, suggestion à grande distance. Note par M. Jules Liégeois 133
Les Collèges dirigés en Lorraine par les Chanoines réguliers de Notre-Sauveur, 1623 à 1789, par M. L. Maggiolo. 143
La Commune de la Bresse-en-Vosges, par M. A. Fournier. — Notes et éclaircissements. 193
Essai d'un lexique géographique, par M. J. V. Barbier. . 196

Digitized by Google

Pages.

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1885 237

Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1884-1885 246

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas, suivant l'ordre de réception. Juin 1886 254

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de [illegible], duc de Lorraine et de Bar*; 4 vol. in-12, 1754 à 175[illegible] (Mes Mares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas), 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° Le volume de 1883 ouvre une cinquième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google